A. d. Mr A. D. Lindsay.

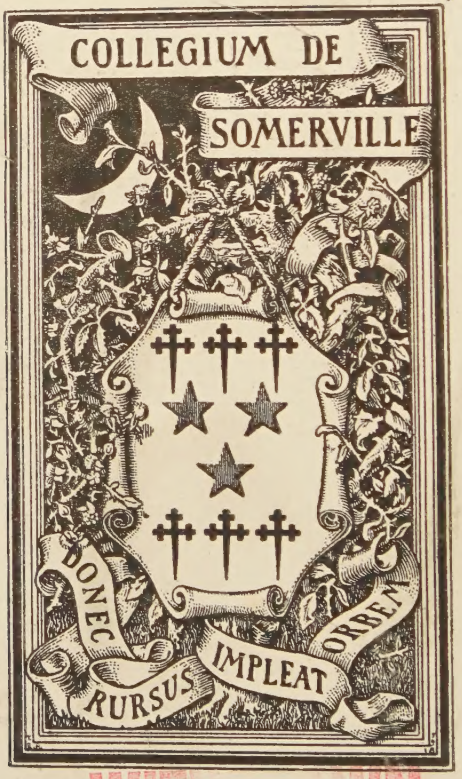


WITH DRAWN

944·05
3 (a)

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_KV-014-152

# LA CIVILITÉ

## DU MÊME AUTEUR :

**Dictionnaire des noms, surnoms et pseudonymes latins** de l'histoire littéraire du moyen âge. Grand in-8° à deux colonnes.

**Les anciens plans de Paris,** notices historiques et topographiques. 2 vol. grand in-8°.

**Les sources de l'histoire de France,** notices analytiques des recueils de documents relatifs à l'histoire de France. Grand in-8° à deux colonnes.

**La vie privée d'autrefois,** mœurs et coutumes des Parisiens depuis le XII^e^ siècle. 27 vol. in-12.

Ouvrage couronné par l'Académie française, l'Académie des sciences morales et l'Académie de médecine.

**Dictionnaire des arts, métiers et professions** exercés à Paris depuis le XIII^e^ siècle. Grand in-8° de 1,700 colonnes.

**Des noms et des dates.** — Les rois et les gouvernements de la France depuis Hugue Capet jusqu'à l'année 1906. In-12.

ALFRED FRANKLIN

ADMINISTRATEUR HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

LA

# CIVILITÉ

## L'ÉTIQUETTE, LA MODE

## LE BON TON

## DU XIII^E AU XIX^E SIÈCLE

TOME SECOND

PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

1908

# TABLE DES SOMMAIRES

## CHAPITRE IV

### Les femmes.

I

La coquetterie féminine.

Pages.

Devoirs envers le mari. — Femmes maîtresses au logis. — Les braies. — La coquetterie condamnée. — Finesse de la taille. — Origine du corset. — Diverses prescriptions de la civilité. — Une Parisienne du XIVe siècle. — Les robes à traîne. — Le décolletage. — Les tournures postiches. — La mode sous Charles VI et Charles VII. — Les robes d'une fille de Henri II. — Les robes à queue. — La basquine et la vertugade. — Les fraises. — Tournures nouvelles. — Le corps piqué et le busc. — Luxe de Gabrielle d'Estrées. — Le collet montant. — Le vertugadin. — Les manteaux à queue. — Les paniers. — La robe volante. — Le costume de Cour. — Le despotisme de la mode. — La polonaise, le

Pages

caraco, la lévite. — Cent cinquante garnitures de robes. — Marie-Antoinette. — La poupée de la rue Saint-Honoré. — Le c.. de madame. — Modes anglaises. — Le pantalon. — La chenille. . . . . 1

## II

I. Les parfums. — II. La poudre. — III. Les fards. IV. Les mouches. — V. Faux cheveux et fausses dents.

I. Les parfums. — Les parfums au XIIIe siècle. — Parfums préférés par le XIVe. — Les sachets de senteur. — Parfums en vogue au XVe siècle. — Le cabinet de toilette comparé à une boutique d'apothicaire. — La parfumerie au XVIe siècle. — Catherine de Médicis et ses fils. — Rabelais. — Le linge parfumé. — Les oiselets de Chypre. — Fureur des parfums au XVIIe siècle. — Étrange emploi des parfums. — Les muguets. — Louis XIV. — Le prince de Condé, la maréchale d'Aumont. — Le parfumeur Martial. Sa célébrité constatée par Molière et par Corneille. — Parfums pour la bouche, le cachou, la cannelle, la lavande, etc. — Le musc et l'ambre. — *Le parfumeur françois.* — *Le parfumeur royal.* — Décadence des parfums. — Propriétés malfaisantes des parfums. — La Révolution. — L'eau de Bully. . . . . 37

II. La poudre. — Début de la poudre au XVIe siècle. — L'argentine. — Imitations. — Louis XIV. — Extrait des *Mémoires* du comte de Vaublanc. — Poudrage d'un élégant. — Salles spéciales disposées pour le poudrage. — Comment on était poudré *en frimas.* — Les poudreurs dans les rues. — Consommation de la poudre. — L'*accommodage.* — La poudre et la civilité en 1782. — La Révolution. . . . . 48

Pages.

III. Les fards. — Les fards au XIVe siècle. — Le *Roman de la rose*. — Conseils aux anémiques. — Cathos et Madelon. — La panne de porc et les pieds de mouton. — Le vermillon succède au blanc. — Le blanc d'Espagne. — Les femmes ne peuvent plus pleurer, ni se laisser embrasser. — Les blancs, les rouges, les bleus. — Le sang noble et le sang plébéien. — Toutes les femmes ont le même âge. — On farde jusqu'aux cadavres. — Marie-Thérèse refuse de se farder. Conseil de cabinet. Le duc de Richelieu porte à la Dauphine l'ordre de se farder. — Extraits des *Mémoires* du comte de Vaublanc et du *Journal* de Mme d'Oberkirch. — Mlle Martin, fournisseuse de la Cour. — Mme de Monaco met du rouge pour aller à l'échafaud. — Le rouge condamné par les artistes, par les moralistes, par les médecins. — La Révolution . . . . . 54

IV. Les mouches. — La mode des mouches en 1782. — Son origine. — Les mouches sous Henri IV. — L'enseigne du mal de dents. — Les mouches et le clergé. — Nom des mouches le plus à la mode. — Massillon et les mouches. — Les boîtes à mouches. 64

V. Faux cheveux et fausses dents. — Dédain du moyen âge pour les femmes brunes. — Les cheveux de mortes et de damnées. — Les faux cheveux de Marguerite de Valois. — Les marchands de cheveux. — Les coupeurs. — Les *cheveux de pays*. — *Cheveux vifs*, *cheveux morts*, *cheveux naturels*. — Rareté des cheveux sous Louis XIV. — Les tombeaux en fournissent.

Antiquité des fausses dents, les râteliers complets des XVIe et XVIIe siècles. — Le râtelier de Mlle de Gournay. — On les ôte pour manger. — Les dents de Mme de Maintenon. — La prothèse dentaire au XVIIIe siècle. — Femmes dentistes. . . . . 67

## III

### La coiffure et la chaussure.

Pages.

La coiffure des femmes aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. — Les chapeaux de bièvre, d'orfrois, d'or et de perles. — L'escoffion et le hennin. — Louis XIV et la mode des fontanges. — Les atourneresses. — Les coiffeuses de femmes. — M^me^ de Sévigné et la coiffure hurlubrelue. — Coiffeurs de grandes dames. — Les hautes coiffures du XVIII^e^ siècle. — Trois cent mille francs de chiffons. — Vingt-quatre mille francs de coiffures par an. — Marie-Antoinette et la toilette.
Le tricot. — Les chausses et les bas. — Les jarretières. — Les caleçons et les pantalons. — Les chaussures. — Les semelles de liège. — Chaussures diverses. — Les talons au milieu du pied. . . . . 74

## IV

### Le mariage. — L'accouchement. Baptême de l'enfant.

I. Origine des billets de faire part. — Celui du duc de Richelieu. — Premiers billets imprimés. — Billets gravés d'avance. — Examen médical subi par Isabeau de Bavière avant son mariage. — Satires du mariage. — Epithètes données aux maris trompés. — On ne se marie plus pour se créer un intérieur. — C'est un ridicule d'aimer sa femme. — Opinion de Labruyère et de la princesse Palatine sur le mariage. — Louis XIV ordonne à ses courtisans d'aimer leur femme. — Les mariages du duc de Richelieu. — *L'école des bourgeois.* — *Les lettres*

Pages

*persanes*. — Louis XVI aime sa femme et s'attire ainsi le mépris de la Cour. — Le mariage à la fin du XVIII^e^ siècle. — Nouvelle mariée déshabillée à la frontière. — Cérémonial du coucher des mariés à la Cour. — Visites reçues par les mariés le lendemain de leur noce et après leur accouchement. — La chambre à coucher résume la vie privée. — Description du lit. Les femmes y passent leur journée, et c'est là qu'elles reçoivent. . . . . 92

II. L'accouchement dans la bourgeoisie. Rôle du mari. — *Les quinze joyes de mariage*. — *Les caquets de l'accouchée*. — Les relevailles. — Naissance d'un enfant de France. — Précautions prises pour écarter tout soupçon de supposition ou de substitution d'enfant. — Rôle du garde des Sceaux. — Privilège du gouverneur de Paris. — Le nouveau-né transporté dans ses appartements. — On lui confère l'ordre de Saint-Louis. — Les neuf femmes de chambre. — La chambre de la reine après l'accouchement. . . . . 109

III. La première chemise de bébé. — Baptême des enfants de France. — Baptême dans la bourgeoisie. — Sevrage. — Passage dans les mains des hommes. 118

## V

### MADAME. — MADEMOISELLE.

Les femmes des chevaliers portent le titre de Madame, les femmes des écuyers celui de Mademoiselle. — Pour les femmes non mariées, le titre de Madame désigne celles du plus haut rang. — Ces principes n'ont encore subi aucune atteinte au XVI^e^ siècle. — Témoignages de Brantôme, d'Olivier de La Marche,

Pages.

de Bonaventure Desperriers. — Au XVIIe siècle, le mot Mademoiselle appartient à la petite noblesse et à la haute bourgeoisie. — Femme devenue demoiselle par la décollation. — La femme de Georges Dandin. — Madame de Sotenville et Mademoiselle Molière. — Emploi des mots Madame et Dame suivis d'un nom propre ou d'un qualificatif.

Toutes ces distinctions tendent à s'effacer. — Toutes les femmes veulent être appelées Madame. — Citations de Boursault, de Tallemant des Réaux, de Gui Patin. — Madame et Mademoiselle Racine. — Doit-on dire : ma femme ou madame X...? — Le Dictionnaire de Furetière constate et accepte les faits accomplis. — Le mot Demoiselle désigne les femmes non mariées. — Le mot Mademoiselle exclu de la poésie. — Le mot Madame au théâtre : Madame Chimène, madame Cléopâtre, madame Andromaque, madame Phèdre, madame Athalie, etc. — Satire de d'Hénissart contre les bourgeoises qui se font appeler Madame. — Les mots Madame et Mademoiselle au XVIIIe siècle. — L'étiquette de la Cour. — Titre donné à la reine. — Différence entre le mot Madame employé seul et ce mot suivi d'un prénom.

Titre donné aux filles légitimées de Louis XIV, à la belle-sœur et aux petites-filles du roi. — La fille aînée du Dauphin. — Les nièces du roi. — La fille aînée du frère du roi, etc. . . . . 121

## CHAPITRE V

### L'étiquette.

Pages

Les débuts de l'étiquette. — Aliénor de Poitiers. — Code de l'étiquette au XVe siècle. — Le XVIe siècle. — Le grand maître des cérémonies. — La famille de Sainctot. — Les bévues de N.-S. de Sainctot. — Facile accès du peuple dans les résidences royales. — Le droit de *pour*. — Les justaucorps à brevet. — Le petit lever et le petit coucher de Louis XIV. — Ses repas. — Les dîners du roi en public. — Une présentation à la Cour. . . . . 141

---

## ÉCLAIRCISSEMENTS

### I

Extrait de la *Civilité* de Jean Sulpice, traduite en français par Guillaume Durand. — Année 1483. . . . . 179

### II

Extrait de la *Civilité* de Josse Bade, traduite en vers français par Pierre Broë. — Fin du XVe siècle. . . . 187

III

Pages.

Extrait de la *Civilité* d'Erasme, traduite en français par Pierre Saliat. — Année 1530. . . . . 190

IV

Extrait de la *Nouvelle Civilité pour les enfans*, par Gilbert Calviac. — Année 1559. . . . . 197

V

*Les quatrains du seigneur de Pibrac.* — Année 1574. . 207

VI

Extrait du *Nouveau traité de la civilité*, par Antoine de Courtin. — Année 1672. . . . . 237

VII

Extrait de la *Civilité honneste pour l'instruction des enfans*, par un missionnaire. — Année 1714. . . . 311

# LA CIVILITÉ
## L'ÉTIQUETTE, LA MODE, LE BON TON
### DU XIIIe AU XIXe SIÈCLE

---

## CHAPITRE IV

### Les femmes.

#### I

#### La coquetterie féminine.

Devoirs envers le mari. — Femmes maîtresses au logis. — Les braies. — La coquetterie condamnée. — Finesse de la taille. — Origine du corset. — Diverses prescriptions de la civilité. — Une Parisienne du XIVe siècle. — Les robes à traîne. — Le décolletage. — Les tournures postiches. — La mode sous Charles VI et Charles VII. — Les robes d'une fille de Henri II. — Les robes à queue. — La basquine et la vertugade. — Les fraises. — Tournures nouvelles. — Le corps piqué et le busc. — Luxe de Gabrielle d'Estrées. — Le collet montant. — Le vertugadin. — Les manteaux à queue. — Les paniers. — La robe volante. — Le costume de Cour. — Le despotisme de la mode. — La polonaise, le caraco, la lévite. — Cent cinquante garnitures de robes. — Marie-Antoinette. — La poupée de la rue Saint-Honoré. — Le c.. de madame. — Modes anglaises. — Le pantalon. — La chenille.

Le moyen âge exigeait des femmes qu'elles fussent pleines de sollicitude pour leur mari, mais il ne paraît

pas s'être trop opposé à ce qu'elles tentassent d'imposer à celui-ci leurs volontés. L'auteur du *Ménagier de Paris*, curieux traité composé par un riche bourgeois pour l'éducation de sa très jeune femme, écrivait vers 1393 : « Aimez la personne de vostre mary songneusement, et vous pry que vous le tenez nettement de linge, car en vous en est[1]; et pour ce que aux hommes est la cure et soing des besongnes de dehors, et en doivent les marys soignier, aler, venir et racourir de çà et de là, par pluies, par vens, par nèges, par gresles, une fois mouillé, autre fois sec, une fois suant, autre fois tremblant, mal peu[2], mal hébergié, mal chauffé, mal couchié. Et tout ne luy fait mal, pour ce qu'il est réconforté de l'espérance qu'il a aux cures[3] que la femme prendra de luy à son retour, aux aises, aux joies et aux plaisirs qu'elle luy fera ou fera faire devant elle : d'estre deschaux[4] à bon feu, d'estre lavé les piés, avoir chausses et soulers[5] frais, bien peu, bien abeuvré, bien servi, bien seignouri, bien couchié en blans draps et cueuvrechiefs blans, bien couvert de bonnes fourrures, et assouvi des autres joies et esbatemens, privetés, amours et secrets dont je me tais. Et

---

[1] Car ce soin vous incombe.

[2] Mal nourri. *Peu* est ici le participe passé du verbe *paistre*.

[3] Aux soins.

[4] D'être déchaussé.

[5] Souliers.

lendemain robes-linges[1] et vestemens nouveaulx[2]. »

La bonne femme attend au lendemain pour lui donner une chemise blanche, parce que, du XII^e^ au XV^e^ siècle inclusivement, la chemise fut un vêtement de jour, que l'on retirait en se mettant au lit.

Ces soins si tendres ne restaient pas sans récompense, et, à Paris surtout, la plupart des femmes « portaient le brayer, » mots qui demandent à être expliqués. On nommait *braies* une sorte de culotte, ordinairement en toile, qui descendait par-dessus les chausses[3] jusqu'au cou-de-pied, et avait beaucoup de ressemblance avec les pantalons actuels. Les braies se fixaient sur les hanches au moyen d'un cordon à coulisse appelé *brael, braier* ou *brayer*[4]. Aussi, les trouvères ont-ils une formule consacrée lorsqu'ils veulent dépeindre un combattant pourfendu par son adversaire : ils écrivent qu'il est « tranché jusqu'au brayer[5]. »

Vêtement essentiellement masculin, les braies passaient pour l'attribut de la virilité. L'on disait des femmes maîtresses au logis que, dans le ménage,

---

[1] Ce mot, qui ne paraît guère antérieur au XIV^e^ siècle, désignait alors une chemise, et plus spécialement une chemise d'homme. Voyez les *Ordonnances royales*, t. II, p. 350.

[2] Tome I^er^, p. 168.

[3] Au moyen âge, le mot chausses désigne toujours des bas.

[4] Voyez le *Glossaire* de Ducange, aux mots *bracæ* et *brael*.

[5] *Roncisvald*, publié par Bourdillon, p. 73. — Cf. L. Gautier, *La chanson de Roland*, vers 1,509.

c'étaient elles qui « portaient le brayer, » expression venue presque intacte jusqu'à nous. L'origine de ce dicton paraît remonter au fabliau *De sire Hain et de dame Anieuse*[1], dont l'auteur est un trouvère français du XIIIe siècle, nommé Hue. Il nous montre les deux époux se disputant la possession du brayer qui, après une résistance aussi longue qu'honorable, finit par demeurer aux mains de sire Hain. Peut-être abusa-t-il de cet avantage, car *L'évangile des quenouilles* fournit aux ménagères maltraitées un sûr moyen d'adoucir leur époux : « Se une femme veult estre au dessus que son mari ne la batte, il fault prendre toutes ses chemises; et quand le curé lit la Passion le vendredi, les mettre dessoubz l'autel, et lui faire vestir le dimenche ensuivant. Sachiez que tant qu'il aura vestu ceste chemise, il sera à sa femme doulx et courtois[2]. »

Au XVIe siècle, le mot brayer a changé de sens, il désigne un bandage herniaire; mais l'imagination des poètes a créé *Bigorne*, un animal fantastique *qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes*[3] :

> Bigorne suis en Bigornoys,
> Qui ne mange figues ne noys,

---

[1] Dans Barbazan, *Fabliaux et contes*, 1656, in-18, t. III, p. 39.

[2] Édit. elzév., p. 74.

[3] C'est le titre complet d'une plaquette rarissime qui date des premières années du XVIe siècle.

Car ce n'est mye mon usage.
Bons hommes qui font le commant
De leurs femmes entièrement
Sont si bons pour moy que c'est rage.
Je les mange de grant courage.
C'est un bon mès. Pour abréger,
Bons hommes sont bons à manger.

Le « bon homme » demande grâce, expose à Bigorne ses doléances, lui dépeint le caractère intraitable de sa femme :

Si je dis nuf, elle dit naf,
Si je dis buf, elle dit baf.
Toute malice en elle abonde.
Elle est en tout mal si parfonde
Que nuyt et jour ne fait que braire.

Mais Bigorne ne connaît pas la pitié.

Il serait injuste d'appliquer ce portrait à toutes les femmes du XVI^e^ siècle. Une autre plaquette, contemporaine de *Bigorne* et presque aussi rare, le *Mirouer des femmes vertueuses*, nous tranquillise sur le sort réservé aux maris de ce temps-là. J'y découvre cette réponse charmante faite par une femme « à son seigneur, » dit le texte : « Avant que j'entrasse en ta maison, je desvestis mes robes et aussi mes voulentés, et vestis les tiennes. Quoy que tu veulx, doncq je vueil. » Cette adorable soumission était-elle sincère, ou n'y faut-il voir qu'une ruse destinée à affermir un pouvoir que de franches résistances eussent pu compro-

mettre? Le XVII^e siècle eût sans doute penché vers cette seconde hypothèse, car voici ce qu'écrivait, vers 1699, l'historien italien J.-P. Marana pendant son séjour en France : « A Paris, les femmes n'enfantent que des braves et commandent plus que les hommes... Elles ont le privilège de commander à leurs maris et de n'obéir à personne[1]. »

Quand Marana s'exprimait ainsi, il y avait longtemps que les braies, détrônées par le haut-de-chausses, étaient réduites au rôle de caleçon.

Bien entendu, les femmes utilisaient leur autorité en faveur surtout de la coquetterie, ce que la civilité ne défendait point, mais ce qui mécontentait fort les maris. Aussi, le chevalier de La Tour-Landry, rédigeant, vers 1370, un petit livre destiné à guider ses filles dans la bonne voie, s'efforce-t-il de les prémunir contre de si dangereuses tendances :

« Mes filles, n'imitez ces femmes qui, en voyant une robe ou un atour de nouvelle forme, s'empressent de dire à leur mari : « Seigneur, je vous prie que j'en aie; telle ou telle en a, j'en puis bien avoir. Sire, l'on me dit que telle a telle chose qui trop bel et trop bien lui sied, je vous prie que j'en aie. »

Plus loin, il leur raconte la vie de sa première femme, qui ne semble pas lui avoir laissé de bien vifs regrets. Quand elle fut morte, écrit-il, elle comparut

[1] *Lettre d'un Sicilien*, édit. Val. Dufour, p. 11 et 20.

devant saint Michel assisté du diable. Ils avaient une balance. D'un côté, saint Michel mettait le bien qu'elle avait fait; de l'autre, le diable entassait ses péchés, ses mauvaises paroles, ses « anneaulx et petits joyaux, » surtout ses robes : « Ha, saint Michiel, ceste femme avoit dix paires de robes, que longues que courtes, et vous savez bien qu'elle en eust assez de la moitié moins... » Tout bien pesé, « ses maulx passèrent ses bien faits. » Le diable l'emporta. Il lui fit revêtir toutes ses robes et y mit le feu, « et la povre âme plouroit et se doulousoit[1] moult piteusement[2]. »

Ceci était écrit vers le milieu du XIVe siècle, et c'est précisément en ce temps-là que l'on commença en France à considérer la finesse de la taille et la raisonnable ampleur de la poitrine comme une beauté. De là, l'adoption par les coquettes d'une large ceinture, alors appelée *bandeau*, où l'on pourrait voir l'origine de notre corset actuel. Fortement serrée à la taille au moyen d'un lacet, elle remontait assez pour soutenir les seins, en même temps qu'elle étreignait le milieu du torse, rendu ainsi plus flexible et plus mince. Je lis dans *Le roman de la rose :*

Et si les seins elle a trop lourds,
Qu'un bandeau vienne à leur secours,

---

[1] Se plaignait. L'Académie a encore admis le verbe *se douloir* dans sa dernière édition.

[2] *Le livre du chevalier de La Tour-Landry*, éd. elz., p. 102 et 106.

Dont sa poitrine fasse étreindre
Et tout autour ses côtes ceindre,
Puis attacher, coudre ou nouer[1].

Comme cela paraissait charmant, et qu'avant tout il fallait suivre la mode, les femmes à qui la Providence n'avait rien donné à maintenir usèrent d'un artifice dont le secret s'est fidèlement transmis de siècle en siècle : elles faisaient coudre à la chemise ou au vêtement de dessous certains coussinets rembourrés, piqués et disposés de manière à imiter la nature.

Celles-là pouvaient encore espérer plaire, mais elles devaient renoncer à passer pour de véritables élégantes. On n'avait droit à ce titre que si l'on se décolletait, si l'on portait une robe ou un surcot largement ouverts, non seulement sur la poitrine, mais encore dans le dos :

Belle gorge a-t-elle et cou blanc?
Que le ciseau d'un coup savant
Avec tant d'art la décolète
Que sa chair luise blanche et nette
Demi-pied derrière et devant.
Il n'est rien d'aussi séduisant[2].

Un trouvère grondeur, Robert de Blois, blâme cette coutume malséante, et ajoute que les femmes ne se bornaient pas à laisser voir leur gorge et leurs épaules,

---

[1] Édit. elzév., t. III, p. 237.

[2] *Roman de la rose*, t. III, p. 235.

qu'elles découvraient aussi leurs jambes et même leurs flancs :

De ce se fet dame blasmer
Qui seut[1] sa blanche char monstrer
A ceux de qui n'est pas privée.
Aucune lesse deffermée[2]
Sa poitrine, pour ce c'on voie
Comme fetement[3] sa char blanchoie.
Une autre lesse tout de gré
Sa char apparoir au costé,
Une de ses jambes descuevre :
Prudhom ne loe pas ceste œuvre[4].

N'oublions pas de dire que ces ouvertures étaient en partie défendues par des *affiches*, c'est-à-dire des broches, des agrafes, des épingles. Mais le sévère moraliste à qui nous devons toutes ces indiscrétions n'en recommande pas moins aux femmes de ne permettre à nul homme, sauf à leur mari, d'introduire leur main dans les endroits si mal protégés :

Gardez qu'à nul home sa main
Ne laissiez mettre en vostre sain,
Fors celui qui le droit i a.
Sachiez qui primes controuva

---

[1] Qui a l'habitude de... — Du verbe latin *solere*.

[2] Découverte.

[3] De quelle manière.

[4] *Le chastiement des dames*. Dans Méon, *Fabliaux et contes*, édit. de 1808, t. II, p. 187.

Afiches[1], que por ce le fist
Que nus hom sa main n'i méist
En sain de faine où il n'a droit.

Il leur donne encore d'autres sages conseils. Ne vous laissez embrasser sur la bouche que par votre mari[2]. Quand vous êtes dehors, ne portez pas vos yeux de-ci de-là, mais regardez tout droit devant vous, et respectueuses des règles imposées par la civilité, saluez débonnairement les amis que vous rencontrez :

Après vous di que de sa bouche
Nus hom à la vostre ne touche
Fors cil à cui vous estes toute.
Sovent regardez ne devez
Nul home, se vous ne l'avez
Par droite amor. . . . . .
Si ne musez[3] ne çà ne là,
Tout droit devant vous regardez.
Chascun que vous rencontrerez
Saluez débonèrement.

Ce tableau demande encore à être complété. Si vous voulez voir passer dans la rue une élégante petite Parisienne du XIV^e^ siècle, le pied moulé dans de fines bottines et relevant un peu sa robe afin de le mieux montrer, ouvrons de nouveau *Le roman de la rose*, pré-

---

[1] Sachez que celui qui inventa les épingles.

[2] J'ai dit plus haut que, sur ce point, les mœurs se modifièrent. Voyez t. I^er^, p. 131.

[3] Flânez, regardez.

cieuse encyclopédie des sentiments et des mœurs de cette époque[1] :

Mais bien se soit avant mirée
Pour savoir s'elle est bien parée.
Et quand à point se sentira,
Par la rue elle s'en ira
A belles et fières allures,
Non pas trop molles ni trop dures,
Humbles ni roides, mais partout
Gentille et plaisante surtout.
Les épaules, les hanches meuve
Si noblement que l'on ne treuve
Femme de plus beau mouvement;
Et marche joliettement
Sur ses élégantes bottines,
Qu'elle aura fait faire si fines,
Ses pieds moulant si bien à point
Que de plis on n'y trouve point.
Et si sa robe traîne à terre
Sur le pavé, que par derrière
Elle la lève, ou par devant,
Comme pour prendre un peu de vent;
Ou, comme sait si bien le faire,
Pour démarche avoir plus légère,
Sa retrousse coquettement
Et découvre son pied charmant,
Pour que chacun passant la voie
La belle forme du pied voie.

---

[1] Édit. elzév., t. III, p. 249, vers 14,271 et suiv. Je cite toujours la version littérale de M. Pierre Marteau. — On sait que ce long poème, commencé au XIII^e^ siècle par Guillaume de Lorris, fut achevé au siècle suivant par Jean de Meung.

Franchissons un siècle. Une élégante doit maintenant porter une robe assez longue pour rendre la marche très difficile, ce que nous nommons aujourd'hui une robe à traîne, car la mode en est revenue. Écoutons le docteur Louis Guyon : Les femmes portaient, dit-il, « robes amples et plissées, dont les manches estoyent si amples qu'un bouc eust bien entré dedans, et une queue à leurs robbes, qui estoit communément longue de six pas. Et assembloyent souz icelles, quand elles les traînoyent par les grandes sales ou églises, force stercores[1], ou crottes de chiens, poussières, fanges, et autres saletez; ou si elles ne les laissoyent traîner quand elles estoyent au bal, on leur attachoit ceste inutile queue sur le cropion avec un gros crochet de fer ou un bouton d'os ou d'ivoire. Et cela n'estoit sans beaucoup de charge et fatigue à celles qui les portoyent. Le soir, quand elles s'alloyent coucher, elles avoyent les jambes enflées, à cause du fais qu'elles portoyent en ce temps-là[2]. »

Le crochet de fer dont parle ici Guyon se nommait *troussoire*. Il avait la même destination et à peu près la même forme[3] que les *pages* actuels. Une corde-

---

[1] Ordures.

[2] *Diverses leçons, contenant plusieurs discours,* etc., édit. de 1610, p. 237.

[3] Voyez Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*, t. IV, p. 498.

lière[1] terminée par une forte agrafe[2] servait à tenir relevée la longue jupe de la robe. Ceci dit surtout pour les opulentes bourgeoises, car l'immense queue que traînaient après elles les princesses n'eût pu être ainsi maintenue ; il fallait qu'un page ou une dame d'atours, parfois même plusieurs dames d'atours, se chargeassent de la porter.

Ces robes, si étoffées du bas, ne l'étaient guère du haut ; on les décolletait de manière à montrer le plus possible de la poitrine par devant et une bonne partie du dos par derrière. Les jeunes gentilshommes ne s'en plaignaient pas, mais les sermonnaires et les moralistes en gémissaient. Du haut de sa chaire, Olivier Maillart tonnait contre la coquetterie des Parisiennes ; du fond de son cloître, un austère Franciscain, Pierre des Gros, les adjurait de renoncer aux damnables pratiques par lesquelles elles compromettaient leur salut et celui des autres. De fait, les invectives de Maillart ne paraissent pas les avoir beaucoup émues, et quant au traité de Pierre des Gros, *Le jardin des nobles,* son

---

[1] Mais entre les autres je y vis
Dont l'une y donna ung bréviaire,
Et l'autre ung calice à devis,
Et sa dame une cordelière
Pour lui faire une troussouaire.

(Martial de Paris, *L'amant rendu cordelier*, édit. de 1731, t. II, § CCXXIX, p. 596.)

[2] Elle était souvent en argent et parfois en or. Ducange extrait ces mots d'une lettre de rémission datée de 1474 : « Deux troussouères, l'une ferrée d'argent et l'autre ferrée de boucles d'or ou au moins dorées. » V° *trossellus.*

influence dut se faire d'autant moins sentir qu'il n'a jamais été imprimé. Si l'on en juge par le passage suivant, extrait du manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, l'auteur y manifestait contre les vices de son temps une indignation qui lui tenait lieu d'éloquence : « Par détestable vanité, les femmes maintenant font faire leurs robes si basses à la poictrine et si ouvertes sur les espaules, que on voit presque leur sein et toutes leurs espaules et bien avant en leur dos, et si estroites par le faux du corps[1] que à peine peuvent-elles dedens respirer, et souventes fois grant doleur y seuffrent pour faire le gent corps menu. En cecy je trouve quatre grans maux. Le premier est taverne de luxure. Qu'esse de voir la char nue d'une femme et le sein, sinon provocation, et principalement à gens de court qui sont bien nourris, qui sont ès esbatemens, joieusetés et en oysiveté, auxquelz singulièrement teles démonstracions se font? Et se tu dis, je ne le fais pas par ceste entencion, je te respons que se tu ne le fais pour ceste entencion, toutes fois, ton euvre est telle. Si tu ne veulx vendre vin, pour quoy mests-tu l'enseigne devant ton huys ou ta maison? Et se l'on dit : « elles couvrent leur poictrine et leur col, sinon de leur robe, touteffois d'aultre chose, » je respons que la couverture n'est que vanité, car elles

[1] On nommait *faux-du-corps* la partie de la taille qui est au-dessous des côtes, c'est-à-dire l'endroit où se place ordinairement la ceinture.

le couvrent d'ung drapeau si deslié qu'on voit pleinement la char parmi[1]... »

Donc, les femmes s'efforçaient toujours de faire fine taille. Pour y parvenir, elles n'avaient rien inventé depuis le siècle précédent. Elles continuaient à se serrer dans des ceintures ou bandes d'étoffes dissimulées sous ou sur la chemise. Martin Lefranc, un poète mort vers 1460, nous le révèle, et son témoignage ne laisse guère place au doute. Dans son *Champion des dames*, Malebouche, qui maltraite fort les coquettes de son temps, s'exprime ainsi :

Ne voy tu comment leurs frons tendent,
Visaiges et poitrines oingnent,
Dressent leurs mamelles qui pendent,
Drappeaulx entour elles estraindent
Ou à l'avantaige se saindent[2]
A faire apparoir plus beaulx rains[3].
Toutes telles besongnes faindent
Pour toy prendre aux fourches de rains[4].

Peut-être le poète fait-il ici allusion à une mode que nous avons vue reparaître de nos jours, celle des tour-

---

[1] Voyez Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. II, p. 156.

[2] Ceignent.

[3] Reins.

[4] *Le champion des dames, livre plaisant, copieux et abondant en sentences, contenant la défense des dames contre Malebouche et ses consorts, et victoires d'icelles.* La première édition est sans doute de 1485. Je cite celle de 1530, f° CXVI.

nures postiches, chères déjà aux dames du XV^e^ siècle. L'indiscret Guillaume Coquillart nous a encore révélé ce mystère de leur toilette :

> Soubz grans robes fourrez de martres,
> Nos bourgeoises tiennent ces termes
> De façonner leurs c... de cartes,
> Affin qu'ilz en semblent plus fermes[1].

Mais, quoique les règles de la civilité et celles de la mode se confondent presque sans cesse, je ne me crois pas obligé de raconter ici l'histoire de cette dernière. Comme je l'ai fait pour les hommes[2], tout au plus vais-je l'effleurer dans ses plus caractéristiques manifestations.

Le luxe inouï que déploya la noblesse sous Charles VI passe pour avoir été introduit en France par Isabeau de Bavière, femme du roi. « On lui donne le los[3], écrit Brantôme[4], d'avoir apporté les pompes et gorgiasetez pour bien habiller superbement et gorgiasement les dames. » En réalité, elle se borna à imiter, à exagérer un peu, si l'on veut, l'exemple que lui donnait une Cour où régnait le faste et la débauche.

Cet exemple fut plus contagieux encore sous Charles VII, où l'on vit la bourgeoisie s'efforcer d'imi-

---

[1] *Œuvres*, édit. elzév., t. I^er^, p. 153. Voyez aussi la page 183.

[2] Voyez ci-dessus, t. I^er^, p. 110.

[3] La louange.

[4] *Œuvres*, t. VII, p. 31.

ter le luxe de la noblesse. Autrefois, dit le poète Coquillart, au temps où les femmes s'habillaient avec simplicité, il était facile de se faire aimer d'elles; aujourd'hui, elles sont devenues plus ambitieuses, et il faut être riche pour toucher leur cœur[1].

Pendant la première moitié du XVI^e^ siècle, les deux sexes firent assaut de magnificence, et la Cour de Henri II ne fut guère moins brillante que celle de François I^er^. Élisabeth, fille du roi, « ne porta jamais une robe deux fois, dit-on, et puis la donnoit à ses femmes et ses filles[2]. » Accordée en 1559 à Philippe II d'Espagne, elle eut la gloire d'étaler, le jour de son mariage, la plus longue queue dont l'histoire de France et peut-être aussi l'histoire de la folie humaine fasse mention. Elle mesurait « à vue d'œil plus de vingt aunes[3], » soit environ vingt-quatre mètres, et était soutenue par trois princesses du sang, dont les modestes queues ne dépassaient guère huit mètres.

Le costume des femmes se compose alors de la *vasquine* ou *basquine*, corsage de toile épaisse qui serre fortement la taille et s'élargit jusqu'aux épaules en forme d'entonnoir. La *vertugade* ou *vertugale* joue par en bas exactement le même rôle que la basquine par en haut; on pourrait y voir l'origine de nos jupons

---

[1] *Œuvres*, édit. elzév., t. I^er^, p. 93 et 174.

[2] Brantôme, *Œuvres*, t. VIII, p. 19.

[3] Godefroy, *Le cérémonial françois*, éd. de 1649, t. II, p. 37 et 41.

empesés ou d'une modeste crinoline. La jupe est tendue sur la vertugale comme le corsage sur la vasquine, et la femme s'élargit ainsi dans les deux sens à partir de la taille, ce qui lui donne à peu près l'aspect d'un sablier. Toutefois, la robe de Cour a conservé sa forme et est terminée par une queue immense.

La mode des grands collets plissés appelés *fraises* est due, croit-on, à Catherine de Médicis, qui l'aurait apportée d'Italie. Puis, les femmes déjà engoncées par en haut voulurent l'être aussi par en bas; un coussin rembourré tint la robe relevée au-dessous du dos, et, comme au XVe siècle, il s'est trouvé un impitoyable poète pour nous en instruire :

> Là marchent à graves pas,
> Renforcées par le bas,
> Celles qui deux c... supportent
> Souz les robes qu'elles portent.
> Desquels l'un . . . . . .
> . . . . . .
> L'autre de laine et de bourre
> Autour de leurs fesses embourre [1].

Sur ce point, Henri Estienne s'exprime de façon presque aussi inconvenante :

« Philausone. Sçachez donc que quand elles veulent sortir dehors, elles disent : « Apportez-moy mon c.. ».

---

[1] Pierre Leloyer, *Poésies*, 1578, in-12, p. 232, verso.

Et quelques fois on crie : « On ne trouve point le c.. de madame, le c.. de madame est perdu. »

CELTOPHILE. . . . . .

PHILAUSONE. Et cependant notez qu'il y a de ces c... (qu'aucunes plus honnestes appellent haussec...) qui sont fort précieux[1]. »

Le *bandeau* du XIVe siècle était devenu *corset*. Les femmes emprisonnaient leur taille dans des instruments de supplice nommés *corps piqué*, sans préjudice du *buste* ou *busque*, lame de bois verni, d'ivoire, d'argent ou de baleine[2] qui maintenait la robe par devant. « Les femmes, dit Henri Estienne, appellent leur busque un os de baleine (ou autre chouse, à faute de ceci) qu'elles mettent par dessous leur poitrine, au beau milieu pour se tenir droites[3]. » Très souvent, le busque restait en vue, était doré, damasquiné, couvert de devises, d'ornements, de dessins allégoriques[4].

Sous Henri IV, la reine de la mode fut Gabrielle d'Estrées. Quand le Béarnais fit à Paris son entrée solennelle, Gabrielle « marchoit un peu devant lui, dans une litière toute découverte, chargée de tant de perles et de pierreries si reluisantes qu'elles offusquoient la

---

[1] *Dialogues*, t. Ier, p. 227.

[2] « Des lames qui sortent de la bouche des baleines on en fait des busques pour les femmes. » A. Paré, *Œuvres*, édit. de 1607, p. 1065.

[3] *Dialogues*, t. Ier, p. 210.

[4] Voyez Maze-Censier, *Le livre des collectionneurs*, p. 737.

lueur des flambeaux[1]. » Au mois de novembre suivant, étant marraine avec le roi pour compère, « elle estoit vestue d'une robbe de satin noir, tant chargée de perles et pierreries qu'elle ne se pouvoit soustenir[2]. »

L'inventaire des biens de Gabrielle est conservé aux Archives nationales. Il prouve la passion et en même temps la folle générosité du roi pour une femme qu'il avait enlevée à Bellegarde, lequel avait lui-même succédé dans ses bonnes grâces à Henri III, à Longueville, à Stenay et à bien d'autres. La *Bibliothèque de l'école des chartes* a analysé ce document, où figurent, par vingtaines, des manteaux, des habits de cheval, des robes d'un luxe insensé. L'une d'elles, dont nous avons la description, avait coûté huit cents écus. Et voulez-vous savoir ce qu'ils représentaient? On aurait eu pour ce prix deux riches carrosses et huit chevaux.

M. de Fréville, auteur de l'article que je cite, ajoute en note : « Nous trouvons que la moitié seulement du prix de cette robe de huit cents écus égale la valeur réunie d'un attelage de quatre chevaux gris-pommelés, « aagés de cinq à six ans, prisez trois cents escuz, » et

---

[1] *Journal de Lestoile*, 15 septembre 1594. Henri IV fit son entrée à Paris « aux flambeaux, entre sept et huit heures du soir. »

[2] *Ibid.*, 6 novembre 1594.

d' « un carosse, doublé par dedans de velours orangé, garny de franges de soye, à crespines d'argent et picqué par escailles, prisé cent escus[1]. »

Gabrielle était morte en 1599. L'année suivante, Henri IV se remariait; mais on ne vit guère avant la fin du règne les fraises remplacées par le *collet montant*, sorte d'éventail formé de dentelles que des fils d'archal maintenaient ouvert derrière la tête.

Au début du règne de Louis XIII, la vertugade a changé de nom et s'appelle maintenant vertugadin; elle constitue une armature plate qui fait le tour des hanches et dont la jupe retombe en plis tout droits. C'était fort laid, et pourtant le vertugadin ne disparut qu'assez tard. Il fut alors remplacé par trois jupes superposées qui reçurent de galantes dénominations. La première, celle de la robe, était *la modeste*, elle recouvrait *la friponne*, qui elle-même dissimulait *la secrète*. La friponne surtout était destinée à être vue, soit que la modeste fût ouverte en pointe du haut jusqu'en bas, soit qu'on la relevât dans la ceinture, autour de laquelle elle se drapait en pans écartés. Retroussée ainsi, elle devenait *manteau*, et le manteau de Cour se terminait par une queue dont la longueur était déterminée par la condition des personnes. On l'augmenta même vers la fin du règne. En 1710, on accorda :

---

[1] *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1re série, t. III (année 1841-42), p. 158.

| | | |
|---|---|---|
| A la reine, | une queue de | 11 aunes[1]. |
| Aux filles de France, | — | 9 — |
| Aux petites-filles de France, | — | 7 — |
| Aux princesses du sang, | — | 5 — |
| Aux duchesses, | — | 3 — [2]. |

Le règne de Louis XV inaugure la mode des *paniers*. Il serait, en vérité, assez curieux de rechercher d'où peut provenir la passion des femmes pour les robes bouffantes, pour ces exagérations de la jupe qui s'appelèrent successivement *vertugade*, *vertugadin*, *panier* et *crinoline*. On abandonne de temps en temps ce volumineux ajustement parce qu'il paraîtrait ridicule de porter toujours le même costume, mais la séparation n'est jamais bien longue, et une force invincible y ramène sans cesse. Cette ténacité est d'autant plus remarquable que chaque réapparition est saluée par des anathèmes et des plaisanteries, auxquelles s'associent volontiers les femmes elles-mêmes, et qui n'influent en rien sur l'universalité et la durée d'une mode si tenace. Maintenue dans de raisonnables proportions, je ne la condamnerais qu'à moitié, car ses inconvénients sont compensés par d'indéniables avantages. Elle a le mérite de mettre en relief l'étoffe de la jupe, d'en faire ressortir les dessins et la beauté, surtout de

---

[1] L'aune de Paris représentait environ 1 m. 19 c.

[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 307.

...uire des plis bien autrement gracieux que les ...x réguliers tombant le long des jupes plates. ...-ci dessinent le corps, et ne constituent dès lors ... défense suffisante contre d'indiscrètes curiosités, ...e protection assez mystérieuse de charmes qui ...ent souvent d'autant plus enviables qu'ils sont ...lissimulés. C'était l'opinion de Montaigne : « Pour- ... les femmes couvrent-elles de tant d'empesche-mens, les uns sur les autres, les parties où logent principalement nostre désir et le leur? Et à quoy servent ces gros bastions de quoy les nostres viennent d'armer leurs flancs, qu'à leurrer nostre appétit, et nous attirer à elles en nous esloignant[1]. »

Les premiers paniers ne remontent guère avant l'année 1719. Mais depuis longtemps, « toutes les femmes de théâtre, qui ont ordinairement des habits fort riches, principalement dans le sérieux, portoient une espèce de jupon qui ne venoit guère qu'à mi-jambe, fait d'une grosse toile gommée, assez large pour donner de la grâce, tenir les jupes en état et faire paroître la taille. Le bruit que faisoient ces espèces de paniers, pour peu qu'on les pressât, leur fit donner le nom de *criardes*. Les plus larges n'avoient pas deux aunes, et hors le théâtre il n'y avoit que les dames du plus grand air qui en portassent[2]. »

---

[1] *Essais*, liv. II, chap. xv.

[2] *Mercure de France*, numéro d'octobre 1730, p. 2311.

Une comédie, imprimée en 1724[1], met en scène une soi-disant marchande de paniers, nommée Mme de la Vertugadière. Elle endoctrine une vieille cliente, énumère la beauté, l'utilité de ses marchandises, lui décrit la variété des modèles entre lesquels une élégante peut choisir. Elle lui vante les paniers *solides*, à l'usage des prudes; les *plians*, préférés par les dames galantes; les *mixtes*, adoptés par les femmes « du tiers état, » et aussi les *matelas postérieurs*, que j'ai décrits déjà et sur lesquels je vais avoir à revenir.

En 1727, le chevalier J.-F. d'Hénissard comparait à des boules les femmes rendues par leurs paniers aussi larges que hautes. Encore, disait-il :

On loûroit les inventions
De ces ridicules parades
Si c'étoient des précautions
Pour leur servir de palissades.
Mais le public, trop indiscret,
Dit que cette vaine parure
N'est que pour prendre au trébuchet
Ceux qui viennent à l'aventure.
Et la critique, sans égard,
Tient qu'incivile est l'habitude
D'avoir placé le traquenard
D'une façon qui soit si rude[2].

---

[1] *Les paniers ou la vieille Précieuse*, in-12.

[2] *Satyre sur les cerceaux, paniers, criardes et manteaux volans des femmes, et sur leurs autres ajustemens*, in-12.

*Traquenard* était le nom donné au premier cerceau des paniers, à celui d'en haut. On en mettait ordinairement cinq. Les paniers dits *à l'anglaise* en avaient huit; faits en toile glacée ou en taffetas, ils coûtaient de dix à cinquante livres. On payait beaucoup plus cher ceux qui étaient ornés de broderies, de galons d'or et d'argent[1]. Il y en avait de plus communs pour les petites gens, car, en 1729, tout le monde prétendait s'en parer : « Les dames n'en veulent pas démordre. Les paniers, plus grands qu'ils n'ont encore été, quoiqu'aussi embarrassans pour celles qui les portent qu'incommodes et choquans pour les autres, sont toujours fort à leur gré. Elles les chérissent extrêmement, et il n'y a pas jusqu'aux servantes qui ne sçauroient aller au marché sans panier[2]. »

Le corsage, très ajusté et un peu long, était souvent terminé par de petites basques. Les manches, dites *pagodes*, sont très courtes, très ouvertes et s'achèvent en entonnoir. La *robe volante*, restée pendant longtemps en faveur, avait la forme d'un peignoir que rendait gracieux l'ampleur de l'étoffe flottant sur les côtés et sur le dos. Tenue longue par derrière, il fallait, pour qu'elle ne traînât pas à terre, la relever soit avec la main, soit avec des épingles. La jupe était maintenue bouffante par le panier appelé *janséniste*, jupon piqué

---

[1] *Mercure de France*, numéro d'octobre 1730.

[2] *Ibid.*, numéro de mars 1729.

et doublé de crin, qui ne descendait guère plus bas que les genoux.

La toilette de cérémonie, le costume de Cour, représentait l'exagération de cet habillement élégant et assez commode. Ce que l'on nommait le *grand habit* se composait d'un *corps*, d'une *jupe*, d'un *jupon* et d'un *bas de robe*.

Le *corps*, armé de baleine, condamnait à un véritable martyre les malheureuses qui y étaient sanglées. Cinquante ans après sa présentation à la Cour, Mme de Genlis se souvenait encore des souffrances qu'elle avait endurées à cette occasion. « La veille, écrit-elle, Mmes de Puisieux et d'Estrées voulurent que j'eusse mon grand corps pour dîner, afin de m'y accoutumer. Ces grands corps laissoient les épaules découvertes, coupoient les bras et gênoient horriblement ; d'ailleurs, pour montrer ma taille, elles me firent serrer à outrance[1]. »

Les plus dures exigences de la civilité sont bien anodines si on les compare au hautain despotisme de la mode ? On peut, dans une certaine mesure, se montrer indulgent vis-à-vis des paniers ; mais comment expliquer qu'il se soit trouvé des gens assez imbéciles pour inventer ces effroyables instruments de torture, des femmes assez sottes pour en préparer la vogue, des coquettes assez folles pour se soumettre à un supplice qui n'avait même pas le mérite de les rendre gracieuses ?

---

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 241.

Louis XIV, au temps de sa toute-puissance, au temps où il était adoré comme un dieu, vit sur deux points son autorité méconnue : il ne put obtenir des hommes qu'ils renonçassent aux perruques et à la poudre, des femmes qu'elles abandonnassent leurs hautes coiffures. Il courba le front, se reconnut vaincu, humilia son orgueil, porta perruque et se poudra malgré ses répugnances, toléra sur les jolies têtes de sa Cour des échafaudages qu'un beau jour une petite étrangère renversa d'un coup d'œil[1].

Blâmées, réprouvées par tout le monde, les cruelles armatures de baleines et d'acier résistaient à toutes les attaques. L'anatomiste Winslow, J.-J. Rousseau, Buffon et bien d'autres en firent vainement ressortir les dangers, et le comte de Vaublanc pouvait encore écrire en 1782 : « Il faut se réjouir de ce que les femmes, en se donnant par leurs corsets une taille roide, se privent ainsi du plus dangereux des attraits, de cette souplesse élégante qui, dans d'autres pays, est le plus séduisant de leurs charmes[2]. » Somme toute, pour détruire la mode des corps baleinés, il ne fallut rien moins que la tempête révolutionnaire de 1789.

Je dois signaler ici une mode qui date de la fin du règne de Louis XV et qui a reparu de nos jours. Les élégantes portaient alors une montre à découvert sur

---

[1] Voyez ci-dessous, p. 76 et suiv.

[2] *Souvenirs*, p. 136.

leur jupe. Les premières femmes qui parurent ainsi en public « scandalisèrent autant que si elles eussent fait une indécence, et trois mois après, cette nouvelle mode fut universellement adoptée[1]. »

La *polonaise*, le *caraco*, la *lévite*, constituant une tenue un peu négligée, n'excluaient pas le corset baleiné. La lévite avait été mise à la mode par Marie-Antoinette, lors de sa première grossesse, en 1778.

Un ouvrage imprimé en 1779 nous décrit ainsi la toilette des dames à cette époque : « La robe de la couleur la plus à la mode est appelée *cheveux de la reine*. A celle-là succède la couleur *puce*. On porte les robes garnies de la même étoffe : le satin *paille à boyau* est surtout fort en vogue. On les garnit de différentes façons, soit en gaze, soit en dentelle ou fourrure.

« On compte cent cinquante espèces de garnitures. Ensuite viennent les satins brochés et peints, qui ont chacun un nom. Les plus à la mode sont couleur *de soupir étouffé*. Les *verd de pomme* rayé de blanc ont aussi un grand succès; on les nomme *vive-bergère*. On porte les rubans qui tranchent le plus.

« Voici les noms de quelques garnitures : *les plaintes indiscrètes*, *l'insensible*, *la grande réputation*, *le désir marqué*. Il y en a *à la préférence*, *aux vapeurs*, *au doux sourire*, *à l'agitation*, *aux regrets superflus*, *à la composition honnête*, etc.

---

[1] Comtesse de Genlis, *Étiquettes de la Cour*, t. Ier, p. 402.

« Les rubans les plus à la mode s'appellent *attention*, *marque d'espoir*, *œil abattu*, *soupir de Vénus*, *un instant*, *une conviction*, etc.

« On a vu à l'Opéra une dame avec une robe *soupir étouffé*, ornée de *regrets superflus*, avec un point au milieu de *candeur parfaite*, une *attention marquée*, des souliers *cheveux de la reine*, brodés en diamans *en coups perfides*, et le *venez-y voir*[1] en émeraudes; frisée en *sentimens soutenus*, avec un bonnet de *conquête assurée*, garni de *plumes volages*, avec des rubans *d'œil abattu*; ayant un *chat* sur les épaules, couleur de *gens nouvellement arrivés*, derrière une *médicis* montée *en bienséance*, avec un *désespoir* d'opale et un manchon *d'agitation momentanée*[2]. »

En 1783, la complainte de Marlborough, révélée à la Cour par la nourrice du Dauphin, est dans toutes les bouches, et « tout se fait *à la Marlborough*. Il y a des rubans, des coëffures, des gilets, mais surtout des chapeaux à la Marlborough[3]. » La petite-fille du fameux général se fit expédier « un essai de toutes les modes imaginées *à la Marlborough*[4]. »

---

[1] On nommait ainsi la couture placée derrière le soulier.

[2] Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de Paris*, 1779, 4 vol. in-8°, t. III, p. 535. — Cette citation est reproduite en entier dans les *Souvenirs du marquis de Valfons* (Paris, 1860, in-18, p. 415), qui se l'approprie et l'applique à l'année 1786. La dame de l'Opéra est nommée, ce serait la célèbre Duthé.

[3] *Mémoires secrets* de Bachaumont, 17 juin 1783, t. XXII, p. 12.

[4] *Ibid.*, 14 août 1783, t. XXIII, p. 103.

Vers la fin du règne de Louis XVI, Marie-Antoinette, compromise dans l'obscure affaire du Collier, dut abdiquer le sceptre de la mode. On avait vu jusque-là la frivole princesse tenir conseil avec ses faiseuses de costumes comme le roi avec ses ministres. Mme Bertin, Mme Éloffe travaillaient avec la reine et dictaient des lois à l'Europe. Une fois par mois au moins, l'on expédiait à Londres *la poupée de la rue Saint-Honoré*, mannequin chargé d'aller porter aux dames anglaises le type de la mode nouvelle. De Londres, la poupée était successivement transmise à toutes les grandes capitales et jusqu'à Constantinople. « Ainsi, dit Mercier, le pli qu'a donné une main françoise se répète chez toutes les nations, humbles observatrices du goût de la rue Saint-Honoré[1]. »

Cette coutume remontait au milieu du XVIIe siècle, car elle est mentionnée par Furetière[2], et elle paraît avoir pris naissance parmi les *Précieuses*. C'est chez Mlle de Scudéry qu'étaient alors attifées la *grande pandore*, destinée à reproduire la tenue d'apparat, et la *petite pandore*, qui se bornait à porter le déshabillé du matin. Durant la dernière guerre de Louis XIV contre l'Angleterre, « par une galanterie qui n'est pas indigne de tenir rang dans l'histoire, les ministres des deux Cours accordoient, en faveur des dames, un pas-

[1] *Tableau de Paris*, t. II, chap. CLXXIII, p. 213.

[2] *Le roman bourgeois*, édit. elzév., p. 76.

seport inviolable à la poupée ; et pendant les hostilités furieuses qui s'exerçoient de part et d'autre, elle étoit ainsi la seule chose qui fût respectée par les armes [1]. »

Le goût français s'imposait donc déjà presque au monde entier. Mais les variations du costume étaient si fréquentes, si imprévues parfois, qu'à en croire le *Mercure galant*, les modes avaient déjà vieilli quand elles arrivaient à l'étranger. « Elles passent de la Cour aux dames de la ville, des dames de la ville aux riches bourgeoises, des riches bourgeoises aux grizettes [2], qui

---

[1] Abbé Prévost, *Contes, aventures et faits singuliers*, édit. de 1704, p. 493. — M. d'Haussonville raconte que, pendant l'émigration, « l'esprit, le ton et les modes de Paris ne cessèrent pas un instant de régner exclusivement parmi ce monde qui n'avait pas craint de se liguer avec l'étranger, mais qui redoutait plus que tout de devenir provincial. » (*Ma jeunesse*, p. 31.)

[2] A l'origine, le mot grisette désigna une étoffe dont la chaîne était en soie et la trame en coton. Elle ne se faisait qu'en gris, couleur recherchée, au début du XVII^e^ siècle, par les petites bourgeoises et les ouvrières ; aussi son nom désigna-t-il d'abord les femmes de condition médiocre. Dans une comédie de Regnard jouée en 1694, Pasquin dit à Dorante, son maître : « Je suis las d'être bien battu et mal nourri ; je suis las de passer le jour à vous détourner des grisettes. » (*Attendez-moy sous l'orme*, sc. I^re^.) Dans la *Marianne* de Marivaux, M. de Climal dit à Marianne : « Mon neveu vous regardera comme une jolie grisette à qui il se promet bien de tourner la tête. » (P. 59 de l'édit. de 1877.) Voici maintenant la définition que Sébastien Mercier donne de la grisette à la fin du XVIII^e^ siècle : « On appelle grisette la jeune fille qui, n'ayant ni naissance, ni bien, est obligée de travailler pour vivre, et n'a d'autre soutien que l'ouvrage de ses mains. Ce sont les monteuses de bonnets, les couturières en linge, etc., qui forment la partie la plus nombreuse de cette classe. » (*Tableau de Paris*, t. VIII, p. 133.) Depuis longtemps, on teignait la grisette en toutes couleurs.

les imitent avec de moindres étoffes... De ces grizettes elles passent aux dames de province, des dames de province aux bourgeoises des mêmes lieux, et de là elles passent dans les pais estrangers; de manière que, lorsqu'elles commencent à y avoir leur cours, celles qu'on avoit depuis ce temps-là inventées à la Cour commencent déjà à devenir vieilles[1]. »

Si l'on est curieux de connaître l'ajustement très compliqué de la *poupée du 18 août 1788*, on le trouvera décrit, avec de minutieux détails, par Mme Éloffe elle-même, dans son *Livre-journal* qu'a publié M. Reiset[2]. Le baron de Risbeck, qui rédigeait alors son voyage en Allemagne, écrivait : « On suit généralement ici les usages françois. On fait venir des poupées de Paris, afin que les dames puissent en imiter le costume. Les hommes même ont, de temps en temps, des mémoires de notre capitale; ils les font voir à leurs tailleurs et à leurs perruquiers. J'entendis dire, avant-hier, à une dame qui étoit à la comédie et qui affectoit un air de suffisance, que la reine de France avoit porté au spectacle une coiffure semblable à la sienne, il y avoit un mois[3]. »

A ce moment, les paniers avaient perdu beaucoup de leur ampleur. Ils s'étaient vus peu à peu remplacés

---

[1] Année 1673, t. III, p. 322.

[2] *Livre-journal de Mme Éloffe*, t. Ier, p. 268.

[3] *Voyages en Allemagne*, 1788, in-8°, p. 215.

par des *coudes* qui accusaient les hanches, et en arrière par le *c*.. qui faisait bomber la jupe. Notez qu'il n'y avait pas d'autre mot pour désigner ce dernier accessoire de la toilette. On avait jadis proposé *matelas postérieur*, mais cet euphémisme n'avait eu aucun succès. Un recueil très grave, l'*Encyclopédie méthodique*[1], tenant à modifier ce désagréable substantif, et ne trouvant pas d'équivalent acceptable, prit le parti d'enlever une de ses trois lettres. On y lit : « Le *cu* n'est qu'une toile garnie en crin entre ses doubles et piquée à larges carreaux; on lui donne une demi-aune de largeur sur un tiers de hauteur. Il est froncé à la ceinture, de façon qu'il bouffe en arrière et fait relever la robe sans la charger beaucoup[2]. »

La comtesse de Genlis qui fut, comme on sait, gouvernante des princesses, puis des princes de la famille d'Orléans, écrit dans ses *Mémoires :* « M^me^ de Matignon, arrivant de Naples, fut obligée d'aller sur-le-champ à Marly, où étoit la Cour; elle ne s'arrêta à Paris que pour y coucher. Elle n'y avoit vu que deux ou trois personnages très-sérieux, qui n'avoient pas imaginé de la mettre au fait des modes nouvelles; il s'en étoit établi une, devenue universelle depuis douze ou quinze jours. Cette mode, qui n'avoit rapport qu'à l'habillement des femmes, consistoit à se mettre par derrière,

[1] Paris, 1782-1832, 166 vol. in-4°.

[2] *Manufactures et arts* (1785), t. I^er^, p. 87.

au bas de la taille et sur la croupe, un paquet plus ou moins gros, plus ou moins parfait de ressemblance, auquel on donnoit sans détour le nom de c..[1]. Mme de Matignon ignoroit complètement l'établissement de cette singulière mode. Elle n'arriva à Marly que pour se coucher. On la logea dans un appartement qui n'étoit séparé de celui qu'occupoit Mme de Rully (aujourd'hui Mme la duchesse d'Aumont) que par une cloison très-mince et une porte condamnée. Qu'on se figure, s'il est possible, la surprise de Mme de Matignon, lorsque le lendemain, deux heures après son réveil, elle entendit entrer chez Mme de Rully Mme la princesse d'Hénin, qu'elle reconnut à la voix, et qui, sur-le-champ, dit : « Bonjour, mon cœur, montrez-moi votre c... » Mme de Matignon, pétrifiée, écouta attentivement et recueillit le dialogue suivant. Mme d'Hénin, reprenant la parole, s'écria avec le ton de l'indignation : « Mais, mon cœur, il est affreux, votre c.., étroit, mesquin, tombant; il est affreux, vous dis-je. En voulez-vous voir un joli? tenez, regardez le mien. » — « Ah! c'est vrai! » reprit Mme de Rully, avec l'accent de l'admiration. « Regardez donc, Mademoiselle Aubert (c'étoit la femme de chambre présente à cette scène), il est réellement charmant le c.. de Mme d'Hénin, comme il est rebondi!... le mien est si plat, si maigre!... Ah! le joli, le joli c..! Voilà comme il faut avoir un c.. quand on veut réussir dans le monde.

[1] Mme de Genlis écrit partout le mot en toutes lettres.

Il est bien heureux que j'aie été chargée du soin de vous surveiller[1]. »

La Révolution revint au costume collant, et détrôna ainsi le c.. qui, comme toutes les modes évanouies, a fini par reparaître, et porte le nom de *tournure*.

En 1788, à l'imitation de la fashion anglaise, les femmes rapprochèrent le plus possible leur costume de celui des hommes. Elles inaugurèrent les robes-redingotes et le gilet, se chaussèrent de souliers à talons plats, mirent sur leur tête un chapeau de castor et prirent à la main une canne légère[2].

Paris s'était résigné à accepter des modes au lieu d'en imposer, car c'est encore de Londres que nous arriva la mode des pantalons féminins. En Angleterre, ils servaient aux jeunes miss à qui l'on enseignait la gymnastique. Mais, au printemps de 1809, quelques Parisiennes s'éprirent de ce vêtement. « On les vit se promener en pantalon de perkale garnie de mousseline, les unes sur les boulevards, les autres aux Tuileries. Quoique leur robe fut longue et le pantalon très peu visible, elles marchaient les yeux baissés, parce que tout le monde avait les regards fixés sur elles[3]. »

Durant les dernières années de la monarchie, les

---

[1] Édit. de 1825, t. VI, p. 195.

[2] Mercier, *Tableau de Paris*, t. XI (1788), p. 17.

[3] P. De La Mésangère, *Dictionnaire des proverbes français*, édit. de 1821, p. 351.

idées nouvelles, prônées par la philosophie du XVIII^e^ siècle, avaient rencontré des adeptes à la Cour même ; et, par le costume au moins, il semblait qu'une fusion complète se préparât entre les différentes classes de la société. Les grands seigneurs raffolaient du costume bourgeois, de la *chenille ;* les femmes de la halle portaient des dentelles et des diamants. L'amour du luxe avait, en effet, gagné la bourgeoisie et même le peuple. De son côté, la Cour affichait un certain dédain de l'étiquette, parce que l'on s'y voulait affranchir de la gêne et des obligations qu'elle impose.

## II

I. Les parfums. — II. La poudre. — III. Les fards. IV. Les mouches. — V. Faux cheveux et fausses dents.

I. Les parfums. — Les parfums au XIII^e^ siècle. — Parfums préférés par le XIV^e^. — Les sachets de senteur. — Parfums en vogue au XV^e^ siècle. — Le cabinet de toilette comparé à une boutique d'apothicaire. — La parfumerie au XVI^e^ siècle. — Catherine de Médicis et ses fils. — Rabelais. — Le linge parfumé. — Les oiselets de Chypre. — Fureur des parfums au XVII^e^ siècle. — Étrange emploi des parfums. — Les muguets. — Louis XIV. — Le prince de Condé, la maréchale d'Aumont. — Le parfumeur Martial. Sa célébrité constatée par Molière et par Corneille. — Parfums pour la bouche, le cachou, la cannelle, la lavande, etc. — Le musc et l'ambre. — *Le parfumeur françois.* — *Le parfumeur royal.* — Décadence des parfums. — Propriétés malfaisantes des parfums. — La Révolution. — L'eau de Bully.

Dès le XIII^e^ siècle, les femmes estimaient fort les drogues destinées à teindre les cheveux, les cosmétiques pour la peau, les pâtes épilatoires, les poudres dentifrices, les parfums. Elles recherchaient le musc et l'ambre, se barbouillaient le visage de blanc, de rouge et surtout de jaune. Elles raffolaient alors de la couleur crème, et c'est de safran que les véritables élégantes se badigeonnaient. Tout était prétexte à odeurs, et l'on plaçait au milieu du linge des sachets,

dits *coissines* ou *coussines*, pour l'imprégner de senteurs.

Au XIVe siècle, la haute société paraît avoir estimé surtout la lavande et la violette. En 1365, Charles V fit planter dans les jardins du Louvre, château qu'il venait de réédifier pour son usage, de la sauge, de l'hysope, de la lavande, des rosiers, des lis et des violettes[1].

Les femmes portaient, en guise de flacon, des joyaux d'or et d'argent appelés *pommes à mettre senteur*, et l'on parfumait les appartements avec des *oiselets de Chypre* dont je parlerai plus loin.

Au XVe siècle, les parfums préférés étaient la poudre de violette et celle de Chypre, la civette, le musc, l'ambre gris, les essences de fleurs d'oranger, de roses et de romarin. On ne jaunissait plus son linge, mais les cheveux blonds, naturels ou teints, étaient en grande faveur. Le poète Coquillart nous le dit[2], et son contemporain Martin Lefranc compare le cabinet de toilette des femmes à une boutique d'apothicaire. Il leur reproche d'employer des drogues puantes et malsaines; de dégrader, dans l'espoir de mieux plaire aux hommes, le divin ouvrage de la nature[3].

Charles VIII eut un parfumeur en titre. Catherine de

---

[1] Voyez Le Roux de Lincy, *Compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre*, p. 33 et 34.

[2] *Monologue des perruques*, édit. Coustelier, p. 175.

[3] *Le champion des dames*, etc.

Médicis eut le sien, et le règne de ses trois fils fut aussi celui des pâtes, des odeurs et des fards. Leur composition était alors devenue presque une science, mais une science à demi mystérieuse dont les secrets ne se prodiguaient pas, et un parfumeur semblait bien proche parent d'un alchimiste.

Rabelais nous apprend[1] que, dans le manoir des Thélémites, « les parfumeurs fournissoient par chascun matin les chambres des dames d'eau rose[2], d'eau de naphe[3] et d'eau d'ange[4]. » Le marquis del Vasto[5] parfumait « jusques aux selles de ses chevaux, » dit Brantôme[6], qui reconnaît que les Espagnoles et les Italiennes « ont été de tout temps plus curieuses et plus exquises en parfums que nos grandes dames de France[7]. »

A vrai dire, ces dernières s'en empestaient bien suffisamment. Leurs vêtements et leur linge sentaient la rose, la pomme de capendu et la poudre de violettes que recélaient leurs armoires[8]. Le pain d'épice était

---

[1] *Gargantua*, liv. Ier, chap. LV.

[2] Eau déjà employée au moyen âge. Elle servait surtout pour le lavage des mains avant le repas.

[3] Eau de fleurs d'oranger.

[4] Eau célèbre; il y entrait du benjoin, du storax, de la cannelle, de l'iris, des citrons, des clous de girofle.

[5] Alfonso d'Avalos, mort en 1546.

[6] *Œuvres*, t. Ier, p. 203.

[7] *Ibid.*, t. IX, p. 253.

[8] Bruyerin Champier, *De re cibaria* (1560), p. 611.

musqué[1]. Le musc, la cannelle, le safran semblaient indispensables à toutes les sauces[2]. L'ambre entrait jusque dans les lavements; « il n'étoit pas un mariage où les nouveaux mariés, avant d'entrer dans le lit nuptial, n'eussent pris chacun un lavement d'ambre gris[3]. »

Les *oiselets de Chypre* n'avaient pas cessé d'être à la mode. Ces oiselets étaient faits d'étoffes, et parfois recouverts de plumes afin de mieux imiter la nature. Après les avoir remplis de poudre parfumée, on les plaçait, comme de véritables oiseaux, dans de riches cages suspendues aux plafonds; ou bien, on les enfermait dans des encensoirs, dans des coffrets entr'ouverts. Parfois aussi, on en modelait au moyen d'une pâte où entraient des aromates[4] et des matières inflammables. Ceux-là s'employaient comme nos pastilles du sérail, constituaient des boules de senteur, « lesquelles on brusle lentement au feu, pour joüir de la suave et agréable fumée qui sort d'iceux[5]. »

Les parfums étaient aussi regardés comme un sûr préservatif des maladies contagieuses et de la peste en

---

[1] *Statuts des paindépiciers*, février 1596.

[2] Brantôme, t. II, p. 249. — H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. II, chap. XXXVII, p. 280.

[3] De Mayer, *Galerie philosophique*, t. Ier, p. 141.

[4] Du benjoin, du storax, etc. Voyez le *Traicté nouveau intitulé bastiment de receptes*, p. 54.

[5] Jean de Renou, *Œuvres pharmaceutiques*, trad. Louis de Serres, 1637, in-folio, p. 191.

particulier. On trouve, dans le *Traité de la police* de Delamare[1], la composition des « parfums pour airier les personnes, les habits, les maisons et les meubles. » Les pauvres se contentaient de brûler du genièvre, du soufre et de la poudre à canon; mais il y avait des « parfums plus doux pour les personnes de condition. »

A aucune époque, l'on abusa autant des parfums qu'au XVII^e^ siècle. L'odorat, blasé par les senteurs que l'Inde et l'Amérique fournissaient depuis cent ans, ne pouvait plus se contenter que d'essences et de quintessences. Dans l'inventaire du mobilier de la Couronne, on rencontre une foule de riches coussins de senteur, sans compter les « seringues servant à jeter de l'eau de fleurs d'orange[2]. » L'iris de Florence, dont l'odeur rappelle celle que produit la violette, fut fort à la mode au début du siècle. On enfermait de la poudre d'iris dans de petits sachets de taffetas ou de satin : « les femmes punaises, dit Jean de Renou, en portent entre leurs deux tétins pour couvrir et corriger leur imperfection[3]. » Elles n'en mettaient pas que là; mais sur

---

[1] Livre IV, titre XIII, chap. XI : *Des préservatifs contre la peste, et des parfums pour purifier et airier les maisons qui en ont esté infectées.*

[2] Voyez, entre autres, t. I^er^, p. 37 et 63; t. II, p. 103. — Les deux seringues mentionnées page 37 étaient « marquées aux armes du Roi. »

[3] Jean de Renou, p. 190.

ce point, force m'est de renvoyer aux *Diverses leçons* du médecin Louis Guyon[1]. Ses révélations compromettent à la fois les femmes et les hommes, tout au moins « les jeunes damoyseaux, courtisans et efféminés. » Toutefois, plusieurs de ceux-ci se couvraient d'essence de muguet, et le nom leur en est resté[2]. On disait d'Anne d'Autriche qu'avec du beau linge et des parfums on la mènerait en enfer. Par contre, c'est le moment que choisirent le tabac et la pipe pour faire leur apparition.

Louis XIV eut d'abord les mêmes goûts que sa mère. « Jamais homme, dit Saint-Simon[3], n'aima tant les odeurs et ne les craignit tant après, à force d'en avoir abusé. » Pendant quelque temps, il veilla lui-même à la confection des parfums qu'il préférait, et le gantier Martial, celui que la comtesse d'Escarbagnas confondait si bien avec son homonyme latin[4], les composait en sa présence : « Le plus grand des monarques qui ait jamais été sur le trône s'est plu à voir souvent le

---

[1] Voyez le chapitre intitulé *A quelles saletez sont emploiées les senteurs aujourd'huy*, p. 141 de l'édition de 1690. La première parut en 1604.

[2] Ménage, *Dictionnaire étymologique*, t. II, p. 232.

[3] *Mémoires*, t. Ier, p. 499.

[4] Le vicomte vient de citer deux épigrammes du poète Martial.

LA COMTESSE.

Quoi! Martial fait-il des vers? Je pensois qu'il ne fit que des gants.

M. TIBAUDIER

Ce n'est pas ce Martial-là, madame; c'est un auteur qui vivoit il y a trente ou quarante ans.

(*La comtesse d'Escarbagnas*, scène XVI.)

sieur Martial composer dans son cabinet les odeurs qu'il portoit sur sa sacrée personne[1]. » C'était là, au reste, une occupation fort à la mode. Le 8 juin 1611, le petit Louis XIII trouve sa mère occupée « à faire des parfums; il y travaille avec elle[2]. » Le prince de Condé, « dont la mémoire sera toûjours en vénération à la France, faisoit parfumer devant luy le tabac et plusieurs choses de cette nature dont il se servoit. Le nom de poudre à la maréchalle n'a été donné que parce que Mme la maréchalle d'Aumont se divertissoit à la faire[3]. »

Pendant un demi-siècle, Martial fut traité en personnage important. Le frère du roi lui confère la charge de valet de chambre, il reste honoré de la confiance de Louis XIV, comblé d'égards par les plus grands seigneurs et les plus nobles dames. Molière n'est pas le seul qui l'ait cité; bien d'autres écrivains ont célébré ses mérites. S'il faut en croire Corneille, Martial était, en 1634, un des sujets ordinaires de la conversation dans le beau monde :

. . . . . Le joli passe-temps
D'être auprès d'une dame et causer du beau temps,
Lui jurer que Paris est toujours plein de fange,
Qu'un certain parfumeur vend de fort bonne eau d'ange[4].

---

[1] Préface du *Parfumeur françois*, p. 7. — Voyez ci-dessous.
[2] Héroard, *Journal de Louis XIII*, t. II, p. 66.
[3] *Le parfumeur françois*, p. 8.
[4] *La veuve* (jouée en 1634), acte Ier, scène Ire.

En tout ceci, il n'a pas encore été question des substances destinées à parfumer la bouche. Croyez qu'elles étaient aussi nombreuses que bien choisies. Scarron nous en a transmis une liste assez longue. D'abord, dom Diègue venait de perdre son oncle, et Filipin, avant de s'entretenir avec Paquette, avait appris à son maître que, parmi les objets laissés par le défunt, figurait

Du cachou plein deux quaisses[1].

Ailleurs[2], il prend à partie les « demoiselles » qui, dit-il,

Ont en bouche canelle et cloux,
Afin d'avoir le flairer doux,
Ou du fenoüil, que je ne mente,
Ou herbe forte comme mente,
Marjollaine, tin, poulliot,
Fleur de lavande et mélilot.
Comme d'anis elles s'emplissent,
Lorsque leurs entrailles bruissent,
Et pour s'empescher de rotter,
Ce qu'elles nomment sanglotter.

Par suite d'une étrange inadvertance, Scarron ne mentionne ici ni le musc ni l'ambre, les parfums alors préférés, mais cet oubli est facile à réparer. L'auteur du volume intitulé *Les amours, intrigues, etc., des do-*

---

[1] *L'héritier ridicule*, acte III, scène II.

[2] *Épistre burlesque à madame de Hautefort.* Dans les *Œuvres*, édit. de 1663, t. Ier, p. 233.

*mestiques des grandes maisons*[1] nous présente une servante qui parle ainsi d'une amie de sa maîtresse : « Cette autre vient à la messe à midy et demy, parce qu'elle demeure depuis onze heures à composer ses yeux, à faire des révérences, des grimaces et quantité d'autres postures dans deux ou trois grands miroirs... Elle a toujours une petite boule musquée dans la bouche, afin que ses joues ne paroissent point creuses et que son haleine sente l'ambre et le musc. »

*Le parfumeur françois*, publié en 1693, engage ses lectrices et même ses lecteurs à se distraire par la confection de parfums variés : « Les personnes de condition, écrit-il, et celles qui ont un honnête loisir rempliront leur temps et se désennuyront en campagne, lorsqu'ils employeront l'abondance des fleurs à en faire des parfums à juste prix. Le beau sexe même, à qui la propreté est si naturelle, trouvera icy de quoy contenter son inclination. »

L'auteur, un sieur Barbe, annonce que son livre « enseigne à tirer les odeurs des fleurs, à faire toutes sortes de compositions de parfums, » et, en outre, à « purger le tabac en poudre, et le parfumer de toutes sortes d'odeurs. » Il a été écrit, d'ailleurs, « pour le divertissement de la noblesse et l'utilité des personnes religieuses. » Ce Barbe était parfumeur et il demeurait rue des Gravilliers, *A la toison d'or*. Il trouva moyen

[1] Paris, 1633, in-8°, p. XIII.

de placer son manuel sous la protection du prince d'Harcourt; et, dans la dédicace qu'il lui adressa, il eut l'art de se montrer tout à la fois courtisan, parfumeur et poète : « Les princes, lui dit-il, étant l'image la plus visible de la divinité, je n'en pourrois trouver un à qui je pus présenter ce traité des parfums qu'à celui dont l'éclatant mérite en a, pour ainsi parler, parfumé toutes les Cours de l'Europe... Si votre sage conduite vous a attiré l'admiration d'un chacun, votre valeur n'a pas été d'une moindre odeur dans le monde... »

Au *Parfumeur françois* succéda *Le parfumeur royal*[1], compilation qui semble exclusivement destinée aux gens du métier. Ici, plus de dédicace, plus de préface : l'auteur n'affiche plus la prétention d'écrire pour le divertissement de la noblesse ni pour l'utilité des personnes religieuses. On sent que la vogue des parfums a cessé. D'où venait ce revirement? Ils avaient eu la maladresse d'incommoder Louis XIV. Dès lors, pour eux, tout fut fini, et la civilité cessa de les recommander. « Les étrangers, dit Marana[2], jouissent à Paris de tous les plaisirs qui peuvent flatter les sens, excepté l'odorat. Comme le Roi n'aime pas les senteurs[3], tout le monde

[1] *Le parfumeur royal, ou traité des parfums, des plus beaux secrets qui entrent dans leur composition, et de la distillation des eaux de senteur et autres liqueurs précieuses.* Je n'ai pu me procurer que la *nouvelle édition* de 1761, in-12.

[2] *Lettre d'un Sicilien*, édit. V. Dufour, p. 47.

[3] « Le roi aimoit extrêmement l'air, et quand il en étoit privé,

se fait une nécessité de les haïr; les dames affectent de s'évanouir à la vue d'une fleur. » Les parfums reparurent après la mort de Louis XIV, mais ils ne retrouvèrent jamais l'éclatante faveur dont ils avaient joui au début de son règne. La princesse Palatine leur attribuait toutes sortes de propriétés malfaisantes. A l'entendre, leur usage compromit la santé de la duchesse de Berry, fille du Régent, et la Dauphine faillit être empoisonnée par des gants parfumés[1].

La Révolution porta aux parfums un coup dont ils ne se relevèrent heureusement pas. Toutefois, afin de ne pas oublier un nom resté longtemps célèbre, je rappelle que, le 7 juillet 1809, le sieur Bully prit un brevet de cinq ans « pour une eau antiméphitique, » dans la composition de laquelle entraient quatorze ingrédients différents[2]. Le 20 septembre 1814, il obtint un brevet de perfectionnement, d'une durée de cinq ans[3].

---

sa santé en souffroit par des maux de tête et par des vapeurs que lui avoit causés un grand usage de parfums autrefois, tellement qu'il y avoit bien des années que, excepté l'odeur de la fleur d'orange, il n'en pouvoit souffrir aucune, et qu'il falloit être fort en garde de n'en avoir point, pour peu qu'on eût à l'approcher. » Saint-Simon, *Mémoires*, t. XII, p. 178.

[1] *Lettres* du 2 et du 8 avril 1719, t. II, p. 85 et 87.

[2] *Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention*, t. IV (1823), p. 97.

[3] *Ibid.*, t. VIII (1824), p. 89.

II. La poudre. — Début de la poudre au XVIe siècle. — L'argentine. — Imitations. — Louis XIV. — Extrait des *Mémoires* du comte de Vaublanc. — Poudrage d'un élégant. — Salles spéciales disposées pour le poudrage. — Comment on était poudré *en frimas*. — Les poudreurs dans les rues. — Consommation de la poudre. — L'*accommodage*. — La poudre et la civilité en 1782. — La Révolution.

J.-F. Sobry écrivait en 1786 : « L'usage de la poudre tient autant à la bienséance qu'à la commodité, et il a été regardé comme de première nécessité chez tous les peuples policés[1]. » Mais la poudre brava victorieusement bien d'autres railleries.

Elle datait seulement du roi Henri III, que l'on rencontrait par les rues « fardé comme une vieille coquette, le visage empâté de blanc et de rouge, les cheveux couverts de poudre, » dit d'Aubigné[2]. Les Parisiens, si faibles pourtant en présence de toute mode nouvelle, ne l'imitèrent pas. C'est seulement à la toilette des mignons que l'on voyait un valet « ayant en ses mains une boiste pleine de poudre semblable à celle de Chipre[3], avec une grosse houppe de soye, laquelle il plongeoit dans cette boiste, et en saupoudroit la teste du patient[4]. » Lestoile parle en 1593 de religieuses qui se montrèrent publiquement « masquées,

---

[1] *Le mode françois*, p. 419.

[2] *Les tragiques*, liv. II.

[3] Poudre parfumée.

[4] *Description de l'isle des hermaphrodites*, édit. de 1724, p. 10.

fardées et pouldrées[1]. » Cette fois, c'en était fait, et pour longtemps, en dépit de l'Église et des sermonnaires qui, comme le petit Père André[2], reprochaient aux femmes de se présenter dans le saint lieu « poudrées comme des meuniers[3]. »

Dès 1624, il était entendu qu'

> Une dame ne peut jamais estre prisée
> Si sa perruque n'est mignonnement frisée,
> Si elle n'a son chef de poudre parfumé[4].

La poudre la plus recherchée était l'*argentine*. Mais on en faisait de toutes les couleurs, et l'engouement était si grand, que les filles pauvres, n'osant montrer leurs cheveux tels que les avait faits la nature, les « saupoudroient de poudre de bois pourri qu'on trouve parmy les vieux bastimens, aux poutres et pièces de bois sur lesquelles il n'a point pleu[5]. » Quand un irréparable malheur venait à frapper une femme, et qu'elle prétendait renoncer, momentanément au moins, à ce que l'existence offre de plus agréable, si elle devenait veuve par exemple, elle cessait de se poudrer[6]. Ce sacrifice modifiait tout à fait l'aspect d'une toilette, car

---

[1] *Journal du règne de Henri IV*, 8 décembre 1593.

[2] André Boullanger, religieux augustin.

[3] Tallemant des Réaux, t. IV, p. 333.

[4] *Le satyrique de la court* (1624). Dans Éd. Fournier, *Variétés historiques*, t. III, p. 253.

[5] L. Guyon, *Diverses leçons*, t. II, p. 137.

[6] Mme de Genlis, *Dictionnaire des étiquettes*, t. II, p. 68.

une élégante ou un petit maître ne se bornaient pas à poudrer leur tête, les vêtements devaient participer à la distribution :

> Ça qu'on lui donne son manteau,
> Dont le collet sera fort beau,
> Pourvu qu'il ait de la farine
> Jusques au milieu de l'échine,

dit une très curieuse *Mazarinade*[1] que j'ai déjà citée.

Louis XIV avait une répugnance instinctive pour ces cheveux blanchis, cette vieillesse anticipée, et il ne se soumit que fort tard aux exigences d'une mode qu'il ne cessa de désapprouver.

Sous Louis XV et sous Louis XVI, tout le monde, hommes, femmes, enfants, portait de la poudre ; la tenue militaire même l'imposait. « Les hommes, écrit le comte de Vaublanc, avaient des coiffures *à l'oiseau*, *en cabriolet*, *à la grecque*, *en marrons*. La grecque était surtout remarquable : les cheveux poudrés, frisés et surtout crêpés, s'élevaient sur la tête. Les procureurs et les avocats aimaient cette coiffure.

« Il résultait de la quantité de poudre que recevait la tête que les chambres, les cabinets en étaient salis. Lorsque la coiffure était finie, on la poudrait à la grande houppe et de loin ; il fallait se mettre alors sur le palier de l'appartement, et c'était l'escalier qui recevait tous ces nuages de poudre. Il arrivait souvent que, lorsqu'on

[1] *Vers à la Fronde sur la mode des hommes.*

poudrait ainsi un élégant en l'environnant d'un nuage de poudre, un autre élégant tout habillé montait ce même escalier, s'arrêtait tout à coup devant le nuage poudreux, et demandait grâce au poudreur. Il fallait, non seulement suspendre l'opération, mais encore attendre un moment, afin que toute la poudre fût tombée et dissipée. Mais, malgré cette suspension, l'homme habillé en recevait encore beaucoup trop, il la remarquait avec douleur sur ses habits.

« D'autres élégans, et c'étaient les plus merveilleux, avaient un cabinet particulier destiné à cet usage. Quand l'échafaudage de la coiffure était achevé, le coiffeur, armé de sa longue et grosse houppe de soie, rempli d'un noble enthousiasme, lançait de toute sa force la poudre la plus fine en l'air, contre le plafond. L'élégant se plaçait de manière à recevoir sur sa tête cette poudre fine, lorsqu'elle retombait du plafond. L'artiste, animé par le succès, recommençait avec vigueur le jet de la poudre jusqu'à ce qu'il fût content de l'effet de cette neige blanche ou demi-blonde. Le poudré sortait triomphant de son cabinet, sûr du succès que lui préparait dans les salons et dans les coulisses une tête si bien poudrée. Cela s'appelait *poudré en frimas;* d'autres disaient *poudré aux œufs*, et je ne sais pourquoi. On ne manquait pas de mettre une grande quantité de poudre dans les cheveux de derrière, quoiqu'on les enfermât dans une bourse de taffetas noir, qui d'abord fut très grande, diminua ensuite peu à peu,

et devint très petite. Elle prit alors le nom élégant de *crapaud*.

« Cette nécessité de la frisure et de la poudre nous donnait dans les rues un spectacle amusant : c'était d'y voir à chaque pas des perruquiers, bien blanchis par la poudre, courant de toutes leurs forces, la houppe et le peigne à la main, pour aller chez leurs pratiques qui les attendaient. Malheur à l'homme habillé qui les rencontrait! Il était couvert de poudre du côté qui recevait le choc; et de là des reproches, des injures et des menaces. On avait un autre spectacle dans les maisons : c'était celui des hommes qui attendaient impatiemment leur coiffeur. Ils étaient souvent pénétrés d'une cruelle douleur en ne voyant pas arriver l'artiste sans lequel ils ne pouvaient sortir[1]. »

Aussi se fit-il pendant deux siècles une effroyable consommation de poudre. Les philanthropes en gémissaient, disant qu'avec la farine ainsi employée « on nourrirait dix mille infortunés. » M. Paul Boiteau, qui a le tort de ne pas citer les sources où il a puisé, dit qu'en 1789, au moment où la farine était si rare, on transformait chaque année en poudre à poudrer vingt-quatre millions d'amidon[2]. « L'*accommodage* devint, de plus en plus, une opération de meunerie. Un nuage

---

[1] *Mémoires de M. le comte de Vaublanc*, édit. de 1883, p. 70, 132 et 137.

[2] *État de la France en 1789*, p. 510.

épais enveloppait le patient, qui avait dû s'emmailloter dans un peignoir et, pour n'être point aveuglé, enfouir son visage dans un cornet de carton. »

Les femmes portaient alors des coiffures si élevées que leur tête se trouvait placée presque au milieu du corps. Ces pyramides gonflées de crin, bourrées de coussins, chargées de poudre, baignées de pommade, maintenues par une forêt d'épingles dont la pointe atteignait la peau, devenaient l'origine d'une foule de malaises, en même temps que la vermine engendrée par la poudre causait aux malheureuses victimes de la coquetterie d'insupportables démangeaisons. La civilité permit d'abord de se frapper doucement la tête avec un doigt pour calmer le prurit qu'occasionnaient les indiscrètes bestioles. Puis on inventa, en faveur de ces martyres volontaires, le *grattoir*, longue tige terminée par une main ou un crochet d'ivoire, d'argent et même d'or, secours bien doux, mais impuissant contre « la crasse infecte qui séjournait sous ces brillants diadèmes[1]. »

Les *Civilités* les plus sévères n'osaient encore interdire la poudre, même aux enfants, en 1782. Elles se bornaient à leur recommander de n'en mettre que très peu, « parce qu'elle engendre de la vermine, ce qui les engage quelquefois à imiter certaines dames qui

---

[1] S. Mercier, *Tableau de Paris*, t. IV, p. 212.

frappent la tête avec le doigt dans les endroits où cette vermine se fait sentir[1]. »

La Révolution eut grand'peine à détrôner la poudre. L'élégant Robespierre était toujours fraichement poudré, et Bonaparte n'abandonna cette mode inepte et sale qu'après sa campagne d'Italie.

III. Les fards. — Les fards au XIVe siècle. — Le *Roman de la rose*. — Conseils aux anémiques. — Cathos et Madelon. — La panne de porc et les pieds de mouton. — Le vermillon succède au blanc. — Le blanc d'Espagne. — Les femmes ne peuvent plus pleurer, ni se laisser embrasser. — Les blancs, les rouges, les bleus. — Le sang noble et le sang plébéien. — Toutes les femmes ont le même âge. — On farde jusqu'aux cadavres. — Marie-Thérèse refuse de se farder. Conseil de cabinet. Le duc de Richelieu porte à la Dauphine l'ordre de se farder. — Extraits des *Mémoires* du comte de Vaublanc et du *Journal* de Mme d'Oberkirch. — Mlle Martin, fournisseuse de la Cour. — Mme de Monaco met du rouge pour aller à l'échafaud. — Le rouge condamné par les artistes, par les moralistes, par les médecins. — La Révolution.

Les fards étaient bien plus anciens que la poudre. Un mercier du XIVe siècle, dont le boniment nous a été conservé, prévient les femmes qu'il possède dans son magasin :

« Eve[2] rose dont [elles] se forbissent, queton[3] dont [elles] se rougissent, blanchet dont [elles] se font blanches[4]. »

---

[1] *Civilité* de J.-B. de la Salle, p. 8.

[2] Eau.

[3] Coton.

[4] Voyez *Le dit d'un mercier*.

Un peu plus tard, le *Roman de la rose* conseille aux dames dont le teint aurait pâli de se farder en tapinois :

Si de sa florissante mine
Elle perd la belle couleur,
Dont moult auroit au cœur douleur,
Que toujours elle ait onguents moites
En sa chambre, dedans ses boîtes,
Pour se farder en tapinois[1].

Un autre poète du XIV^e^ siècle se préoccupe des pauvres anémiques, aux joues blêmes et aux lèvres décolorées. Il leur recommande de bien manger et de boire des vins généreux. Si elles ont mauvaise haleine, qu'elles songent à la retenir lorsqu'elles vont baiser la patène à l'offrande ; qu'elles aient soin aussi de s'éloigner un peu des personnes à qui elles parlent ; enfin, qu'elles prennent chaque matin de l'anis, du fenouil et du cumin :

Dame qui a pale color,
Ou qui n'a mie[2] bone odor,
Se doit par matin desjuner;
Vins bons fet moult bien colorer,
Et qui bien menjue[3] et bien boit
Meillor[4] color avoir en doit.
Vous qui mauvese odor avez,
Quant vous pais[5] au moustier prenez,

---

[1] Édit. elzévir., t. III, p. 235.
[2] Qui n'a pas.
[3] Bien mange.
[4] Meilleure.
[5] D'après Littré, *paix* et *patène* ne seraient pas absolument synonymes.

Entretant vous metez en paine
De bien retenir vostre alaine.
D'anis, de fenoil, de commin
Vous desjunez sovent matin.
Quant vous à cui que soit parlez,
En sus de lui si vous tenez,
Qu'à lui vostre alaine ne viegne[1].

Il faut aussi apprendre à confectionner soi-même les produits qui permettent de feindre la jeunesse et la santé.

C'est bien ce que faisaient encore, trois siècles plus tard, Cathos et Madelon, au grand désespoir de Gorgibus, qui s'écriait : « Ces pandardes-là, avec leur pommade, ont, je pense, envie de me ruiner. Je ne vois partout que blancs d'œufs, lait virginal et mille autres brimborions que je ne connois point. Elles ont usé, depuis que nous sommes ici, le lard d'une douzaine de cochons[2] pour le moins ; et quatre valets vivroient tous les jours des pieds de mouton[3] qu'elles emploient[4]. »

---

[1] *Le chastiement des dames*, par Robert de Blois. Dans Méon, *Fabliaux et contes*, édit. de 1808, t. II, p. 196.

[2] La panne de *porc mâle* entrait dans la composition de plusieurs pommades. Citons, entre autres, d'après *Le parfumeur françois*, la pommade parfumée aux fleurs, la pommade pour rafraîchir le teint et ôter les rougeurs du visage, et la pommade pour le visage très bonne. On y ajoutait des pommes de reinette, de l'huile d'amandes douces, de la cire vierge, etc. Voyez p. 39 et suiv.

[3] On trouve dans *Le parfumeur royal* la recette de la « pommade de pieds de mouton. »

[4] *Les Précieuses ridicules*, scène IV.

Au reste, jusque vers la fin du XVII^e^ siècle, se farder consistait en général à se mettre du blanc, à s'enduire le visage de céruse ou de blanc d'Espagne. Il est vrai que Henri III et ses mignons avaient

*Leur* visage de rouge et de blanc empasté[1].

Mais ces infâmes drôles étaient des exceptions. Et puis, au moment où ils promenaient dans Paris leurs faces insolentes, la mode de la poudre commençait, et c'est elle qui, par une opposition naturelle, mit en honneur le vermillon.

Croyez qu'en adoptant le rouge, on se garda de renier le blanc; l'un ou l'autre furent utilisés suivant les circonstances : « Celles qui auront le visage blanc de trop, ainsi que pasle, trop rouge ou trop triste, elles pourront, pour la blancheur, y appliquer le vermillon destrempé sur la rondeur de leurs joues, et pour la rougeur, le blanc d'Espagne deslayé assez clairement, qu'elles appliqueront très doucement sur leurs visages[2]. »

Un peu plus loin, le même auteur reproche aux femmes d'avoir trop bien suivi ces conseils :

Vos visages fanez, barbouillez et rouillez
Semblent des parchemins de lescive mouillez
Quand d'un fard espagnol vous râclez la peinture[3].

---

[1] D'Aubigné, *Les tragiques*, liv. II, t. IV, p. 94.

[2] *Le style des courtisannes* (1618). Dans Éd. Fournier, *Variétés*, t. I^er^, p. 335.

[3] *Ibid.*, p. 341.

Qu'était-ce que ce fard espagnol, du rouge ou du blanc? Tout était espagnol alors en France. Le blanc d'Espagne avait donc le droit d'avoir pris naissance dans la Péninsule, bien que peut-être il s'en fabriquât déjà au Bas-Meudon. Mais Courval-Sonnet paraît avoir connu seulement le vermillon d'Espagne[1].

On y ajouta ensuite le bleu, venu je ne sais d'où. Quelque générale que fût alors la mode des fards, les vieilles femmes devaient s'en abstenir sous peine d'être ridicules[2], et les jeunes y renonçaient en signe de deuil ou d'austérité. Anne d'Autriche cessa de mettre du rouge après la mort de Louis XIII, « ce qui, ajoute Mme de Motteville, augmenta la blancheur et la netteté de son teint[3]. » Et, quand Mme de Thianges se fut faite dévote, elle renonça à mettre du rouge et à montrer sa gorge, écrit Mme de Sévigné[4]. Mais cela ne dura pas. Et dans la suite, on eût été, en ne se poudrant pas, ridicule à tout âge et en toute circonstance.

Les romanciers et les auteurs dramatiques qui nous représentent de grandes dames du XVIIIe siècle éclatant en sanglots, versant d'abondantes larmes, se jetant

---

[1] *Les exercices de ce temps*, 1re satire, p. 8.

[2]
PHILINTE.
...Quoi? Vous iriez dire à la belle Émilie
Qu'à son âge il sied mal de faire la jolie,
Et que le blanc qu'elle a scandalise chacun?
(*Le misanthrope*, joué en 1666, acte Ier, sc. 1re.)

[3] *Mémoires*, édit. Petitot, 2e série, t. XXXVII, p. 71; édit. Michaud, p. 68.

[4] *Lettre* du 5 janvier 1674, t. III, p. 347.

dans les bras d'une sœur, d'un frère ou d'un amant, et les couvrant de baisers, — tous ces gens-là mentent et nous trompent. Les grandes dames alors ne pouvaient rien faire de tout cela, ne pouvaient surtout ni pleurer, ni se laisser embrasser. Ce n'est pas qu'elles fussent cruelles, oh non! Depuis la mort de Louis XIV, les temps n'étaient plus à la dévotion, vraie ou fausse. Sous la Régence, sous Louis XV, régnait une aimable dépravation, aussi franche qu'élégante, aussi universelle que raffinée. Ce qui interdisait les pleurs à ces yeux mutins, ce qui condamnait ces jolis visages, où se lisait tant d'esprit et de corruption, à refuser des baisers, c'était l'épaisse couche de céruse dont on les revêtait chaque matin. On ne saurait se faire une idée exacte du spectacle que présentait une figure partout recouverte de cet enduit, si l'on n'a vu de près une actrice au moment où elle vient de *faire sa tête* pour entrer en scène.

L'opération était compliquée et demandait beaucoup de temps, une heure au moins. Sa coiffure terminée, madame prenait ses godets et ses pinceaux. Avec le noir, elle régularisait ses sourcils et grandissait ses yeux; elle étendait sur ses joues une couche de rouge, et tout le reste de la figure recevait un épais placage de blanc. Le bleu servait à tracer une ou deux veines légères, qui devaient affirmer la finesse de la peau[1] et

[1] *Lettres de la princesse Palatine*, 28 septembre 1718, t. II, p. 5.

en faire ressortir la blancheur nacrée. Elles témoignaient aussi de la richesse de ce *sang noble* qui, disait-on, était d'une essence particulière, différente de celui qui entretenait la vie des plébéiens.

Tout cela, pensez-vous, représente trois godets seulement. Détrompez-vous. Il existait pour chacune de ces couleurs une infinie variété de nuances. On comptait, par exemple, au moins dix sortes de rouges[1].

« Le bon ton exigeait, écrit le comte de Vaublanc, que le rouge fût très épais, qu'il touchât les paupières inférieures des yeux. Cela, disait-on, donnait du feu aux yeux. On tenait tant à ce rouge que toutes les femmes avaient dans leur poche une boîte plus ou moins riche, dans laquelle étaient les mouches, le rouge, le pinceau, et surtout le miroir. Plusieurs dames renouvelaient sans façon, à leur aise, leurs belles joues rouges partout où elles se trouvaient[2]. »

Durant la longue période où l'on réunit l'emploi des fards, de la perruque et de la poudre, toutes les têtes paraissaient avoir à peu près le même âge. A la vivacité de son regard, à l'éclat de sa carnation, une femme de quarante-cinq ans se regardant dans son miroir s'imaginait n'en avoir que vingt-cinq, et, autant qu'elle pouvait, se conduisait en conséquence. « Il n'y a qu'à Paris, écrivait Séb. Mercier, où les femmes de

---

[1] *Affiches, annonces et avis divers*, n° du 10 nov. 1773.

[2] *Mémoires*, édit. de 1883, p. 132.

soixante ans se parent encore comme à vingt, offrent un visage fardé et moucheté[1]. »

Notez que ces coloriages étaient une nécessité à laquelle personne n'eût osé se soustraire. Le frais visage de seize ans qui se serait aventuré au milieu de ces poupées de cire eût semblé appartenir à un cadavre ambulant. Et encore, non! J'allais oublier que l'on fardait même les cadavres. Quand mourut[2] Madame Henriette, fille de Louis XV, son corps fut transporté de Versailles à Paris dans un carrosse. « Elle fut, dit Barbier, mise sur un matelas; elle étoit en manteau de lit, coiffée en négligé, avec du rouge[3]. »

L'Europe, fidèle imitatrice de nos modes, n'avait pas partout accepté celle-là. En 1745, Marie-Thérèse arriva d'Espagne pour épouser le Dauphin. On s'aperçut avec terreur qu'elle ne se fardait point. Pendant le voyage, on eut soin de lui expliquer qu'à la Cour de France son teint frais et rose paraîtrait blafard, et qu'il était de toute nécessité qu'elle le peignît un peu. Elle s'y refusa nettement; et comme on insistait, finit par répondre qu'elle y consentirait « si le roi, la reine et M. le Dauphin le lui ordonnoient. » Un exprès fut dépêché à Versailles, où, la matière ayant été mise en délibération, tout le monde convint que l'aspect de cette

---

[1] *Tableau de Paris*, t. II, p. 233.

[2] Le 10 février 1752.

[3] *Journal*, 19 février 1752, t. V, p. 166.

tête blême épouvanterait le Dauphin. Le duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre, eut donc mission d'aller au-devant de la Dauphine et de lui transmettre la décision prise. Marie-Thérèse se résigna[1].

Je trouve dans les œuvres de Moncrif une pièce en vers[2] qui est précédée de ce titre un peu long : *Alexandrine, allégorie tirée de l'histoire des saintes du désert, et dédiée à une dame charmante qui a quitté le rouge à vingt-deux ans, mais qui, sans y songer, a conservé toutes ses grâces*[3]. C'était là une bien rare exception, et que l'absolu renoncement au monde ou un accès de dévotion pouvaient seuls excuser. Beaumarchais voulant peindre la joie d'Eugénie au moment où elle revoit son frère, s'exprime ainsi : « *Eugénie, sortant de sa chambre, l'air troublé, l'habillement en désordre, les cheveux à bas, sans collier ni rouge et absolument décoiffée* : Qu'ai-je entendu? mon frère[4] ! »

A la fin du XVIII^e^ siècle, cet amour du rouge se changea en vraie folie. La baronne d'Oberkirch, de passage à Paris en 1785, écrivait dans son *Journal* : « Nous allâmes chez Sikes, qui continue à être le rendez-vous du bel air, et chez M^lle^ Martin, au Temple, pour acheter du rouge. M^me^ la princesse de Montbéliard en faisait

[1] *Journal* de Barbier, février 1745, t. IV, p. 14.

[2] Ecrite vers 1760.

[3] *Œuvres*, édit. de 1791, t. II, p. 303.

[4] *Eugénie*, acte V, scène I^re^.

prendre de quoi farder toute sa Cour. Mlle Martin avait le haut du pavé pour le rouge; brevetée de la reine et de toutes les royautés féminines de l'Europe, c'était une vraie puissance. Son rouge a, du reste, une supériorité incontestable sur tous les autres. On le paye en conséquence. Le moindre pot coûte un louis; et pour en avoir un qui sorte de l'ordinaire, il faut y mettre soixante à quatre-vingts louis. Elle a la permission d'en faire faire à Sèvres exprès pour elle. Ceux-là, elle les envoie aux reines; à peine une duchesse en obtient-elle un par hasard[1]. »

Huit ans plus tard, Mme de Monaco mettait du rouge avant de monter dans la charrette qui allait la conduire à l'échafaud[2]. Peut-être aussi craignait-elle qu'on la vît pâlir devant la mort.

Tout le monde réprouvait cet abus des fards. Les artistes le condamnaient au nom de l'art, les moralistes au nom de la simplicité chrétienne, les médecins au nom de l'hygiène. Mais rien ne prévalut contre cet usage insensé. Pour vaincre cet amour du rouge, il fallut un fleuve de sang; il fallut surtout la dispersion complète de la société qui donnait le ton alors, et l'impossibilité où elle fut pendant longtemps de se reconstituer.

---

[1] Tome II, p. 300.

[2] D'Hézecques, *Souvenirs d'un page*, p. 105.

IV. Les mouches. — La mode des mouches en 1782. — Son origine. — Les mouches sous Henri IV. — L'enseigne du mal de dents. — Les mouches et le clergé. — Nom des mouches le plus à la mode. — Massillon et les mouches. — Les boîtes à mouches.

Une *Civilité* publiée en 1782 nous apprend qu'à cette date la mode des mouches n'avait pas encore disparu ; car on y lit : « C'est une chose très messéante de mettre des mouches sur son visage. Cette vanité prouve que ceux qui en usent ainsi n'ont pas de beauté naturelle[1]. » Les femmes n'étaient point de cet avis.

On ne sait quelle est la Parisienne au teint bruni qui eut la première l'idée de se coller sur la figure des petits morceaux de taffetas noir ; mais je suis assez fier d'avoir retrouvé dans un livre peu connu l'origine de cette coutume. A la fin du XVI[e] siècle, on soignait les maux de dents en appliquant sur les tempes de mignons emplâtres étendus sur du taffetas ou du velours[2]. Il ne fallut pas longtemps à une coquette pour remarquer que ces taches noires faisaient ressortir la blancheur de la peau, et que si le remède était inefficace contre l'odontalgie, il jouissait d'une vertu bien autrement précieuse, celle de donner de l'éclat au visage le plus fané.

Les mouches firent ainsi leur entrée dans le monde,

---

[1] *Civilité* de J.-B. de la Salle, p. 12.

[2] L. Guyon, *Diverses leçons* (1625), t. II, p. 138.

réunirent tous les suffrages, triomphèrent enfin des obstacles suscités contre elles par de sévères moralistes ennemis de la beauté et par de fâcheux faiseurs de *Civilités*.

Sous Henri IV, toutes les femmes portaient des mouches[1], même à l'église, car on lit dans un couplet satirique du temps :

> Portez-en à l'œil, à la temple[2],
> Ayez-en le front chamarré.
> Et, sans craindre votre curé,
> Portez-en jusque dans le temple[3].

L'austère Fitelieu s'en indigne, et déclare aux coquettes qui se couvrent de mouches « qu'il y en a bien davantage dans leurs cervelles[4]. » Les hommes pouvaient prendre leur part de ce compliment, puisque les *Lois de la galanterie* permettent aux « galands de la meilleure mine de porter des mouches rondes et longues, ou bien l'emplastre noire assez grande sur la temple, ce que l'on appelle l'enseigne du mal de dents[5]. » La mode finit par gagner jusqu'au clergé : une *Mazarinade*, écrite en 1649, menace de la colère de Dieu « les abbés frisez, poudrez, le visage couvert de mouches[6]. »

---

[1] Voir le *Journal* d'Héroard, t. Ier, p. 49 et 380.

[2] A la tempe.

[3] Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. IV, p. 335.

[4] *La contre-mode* (1642), p. 373.

[5] Page 27.

[6] *Suite des maximes morales*, p. 22.

On en portait même dans les couvents[1], et chacune d'elles avait son nom. Placée

| | |
|---|---|
| Près de l'œil, elle se nommait . . . . | *la passionnée.* |
| Au coin de la bouche . . . . . | *la baiseuse.* |
| Sur les lèvres . . . . . | *la coquette.* |
| Sur le nez. . . . . | *l'effrontée.* |
| Sur le front. . . . . | *la majestueuse.* |
| Au milieu de la joue. . . . . | *la galante.* |
| Sur le pli de la joue en riant . . . . | *l'enjouée.* |
| Sous la lèvre inférieure . . . . . | *la discrète.* |
| Sur un bouton. . . . . | *la voleuse.* |

En 1692, « la bonne faiseuse de mouches » demeurait rue Saint-Denis, *A la perle des mouches*[2].

Massillon s'étant un jour avisé de prêcher, à Versailles, contre la mode des mouches, eut l'imprudence de s'écrier : « Pourquoi n'en mettez-vous pas partout? » Le conseil fut suivi, et certains endroits restés jusque-là indemnes, la poitrine entre autres, s'en virent bientôt décorés.

Sous Louis XV, le bon ton exigeait qu'une femme eût toujours avec soi sa boîte à mouches, petit coffret d'or, d'argent, d'ivoire ou d'écaille, qui renfermait un miroir, du rouge et des mouches. On pouvait ainsi, même en visite, aviver son rouge ou remplacer une mouche tombée. Faites en général de papier gommé,

---

[1] Voyez les *Mémoires de la duchesse de Mazarin*, dans Saint-Réal, *Œuvres*, t. III, p. 577.

[2] *Le livre commode*, t. II, p. 76.

celles-ci affectaient toutes les formes : il y en avait de rondes, de carrées, d'ovales. On s'amusa même à les découper de manière à imiter les étoiles, la lune, le soleil, un croissant, un cœur, des personnages, surtout des animaux, ce qui permettait d'avoir toute une ménagerie sur la figure. Pendant un moment, la grande mode fut de se coller sur la tempe droite une large mouche ronde en velours noir, qui ressemblait à un emplâtre[1] et que l'on ornait parfois de petits brillants[2]. C'est cette dernière qui était dite l'*enseigne du mal de dents.*

V. Faux cheveux et fausses dents. — Dédain du moyen âge pour les femmes brunes. — Les cheveux de mortes et de damnées. — Les faux cheveux de Marguerite de Valois. — Les marchands de cheveux. — Les coupeurs. — Les *cheveux de pays*. — *Cheveux vifs, cheveux morts, cheveux naturels.* — Rareté des cheveux sous Louis XIV. — Les tombeaux en fournissent.

Antiquité des fausses dents, les râteliers complets des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. — Le râtelier de M^lle^ de Gournay. — On les ôte pour manger. — Les dents de M^me^ de Maintenon. — La prothèse dentaire au XVIII^e^ siècle. — Femmes dentistes.

J'ai parlé ci-dessus[3] des avantages postiches qui avaient le vêtement pour complice; je ne m'occuperai donc ici que des cheveux faux ou teints et des fausses

---

[1] Comtesse de Genlis, *Mémoires*, t. IX, p. 222.

[2] Comtesse de Genlis, *Dictionnaire des étiquettes*, t. I^er^, p. 406

[3] Voyez p. 32 et suiv.

dents, toutes choses que n'interdisait pas la civilité la plus raffinée.

Constatons d'abord qu'au moyen âge, toutes les femmes brunes se transformaient en blondes, car on ne pouvait passer pour jolie avec une chevelure noire[1]. Ceci était très bien toléré par l'Église. Ce que condamnèrent de bonne heure les saints Pères et les prédicateurs, c'étaient les nattes postiches, « des cheveux de mortes[2], » disaient-ils, et ce qui est bien pis, des cheveux de personnes peut-être impures, peut-être criminelles, peut-être condamnées aux peines de l'enfer, « capitis forsan immundi, forsan nocentis et gehennæ destinati[3]. »

Peine perdue. Sous Henri III et Henri IV, toutes les femmes s'affublaient de faux chignons. La reine Marguerite, écrit Brantôme, « s'habilloit quelques fois avec ses cheveux naturels, sans y adjouster aucun artifice de perruque; elle les sçavoit très bien tortiller, frizonner et accommoder... et pourtant peu souvent s'en accommodoit, si non de perruques bien gentement façonnées[4]. » Tallemant des Réaux affirme tout crûment qu'elle fut chauve de bonne heure, et qu' « elle avoit

---

[1] Voyez Monmerqué, *Théâtre français au moyen âge*, p. 58.

[2] Clément d'Alexandrie, *Pædagogus*, lib. III, cap. XI.

[3] Tertullien, *De cultu feminarum*, lib. II, cap. VIII. — M. Quicherat, qui traduit inexactement ce passage, en tire la conclusion inexacte que l'exploitation des têtes vivantes n'était pas alors pratiquée. Voyez son *Histoire du costume*, p. 189.

[4] Édit. Lalanne, t. VIII, p. 35.

de grands valets de pied blonds que l'on tondoit de temps en temps[1]. »

L'article 63 des statuts accordés en 1718 à la corporation des barbiers-perruquiers leur accorde le monopole de « la vente et revente des cheveux; » les marchands en gros devaient, avant d'écouler leurs ballots, les apporter au bureau de la corporation, où ils étaient examinés. Il se faisait alors une incroyable consommation de poil. Les têtes des femmes vivantes et mortes étaient mises à contribution dans les quatre parties du monde, et le commerce des cheveux avait pris une extension considérable. Colbert songea même à en arrêter l'importation qui menaçait, disait-il, de devenir aussi ruineuse pour l'État que l'avait été naguère celle des ouvrages de fil. Mais les perruquiers se montrèrent meilleurs économistes que le ministre. Ils dressèrent des statistiques et démontrèrent, chiffres en mains, que la vente des perruques à l'étranger faisait rentrer plus d'argent dans le royaume qu'il n'en sortait par l'achat des cheveux[2]. En effet, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, etc., étaient nos tributaires; le perruquier français avait acquis déjà dans toute l'Europe la réputation qu'il conserva jusqu'à la fin d'être un artiste inimitable. Le commerce en gros était représenté à Paris par les sieurs Pelé, Vincent,

---

[1] Édit. Téchener, t. Ier, p. 148.

[2] *Encyclopédie méthodique*, Arts et métiers, t. VI, p. 259.

Potiquet, Rossignol, etc.; ces deux derniers demeuraient « sous la galerie des Innocents[1]. » Tous ces commerçants avaient des coupeurs qui parcouraient la Normandie, la Flandre, la Hollande. Certains villages fournissaient jusqu'à dix livres de cheveux, qui devaient toujours avoir de vingt-quatre à vingt-cinq pouces de long. Les cheveux des climats chauds étaient réputés mauvais; les plus estimés étaient ceux de Normandie, que l'on nommait *cheveux de pays*. L'Angleterre en fournissait fort peu, « le peuple, qui est à son aise, ne consentant pas aisément à laisser couper les cheveux de leurs femmes et de leurs filles. » Le prix variait entre quatre francs et cinquante écus la livre; les plus chers étaient les blonds et les blancs. On appelait *cheveux vifs*, ceux qui avaient été coupés sur la tête de leur propriétaire, vivante ou morte; *cheveux morts*, ceux qui avaient été arrachés par le peigne ou étaient tombés à la suite de quelque maladie; *cheveux naturels*, ceux qui frisaient naturellement. Au début du XVIII^e^ siècle, il y avait à Paris une cinquantaine de marchands de cheveux[2].

La rareté des cheveux était devenue telle à la fin du règne de Louis XIV, qu'on fut obligé de fabriquer en crin les perruques communes. Jean-Paul Marana écrivait vers 1700 : « Depuis que la perruque a été reçue,

---

[1] Nicolas de Blégny, *Le livre commode pour 1692*, t. II, p. 41.

[2] Voyez Savary, *Dictionnaire du commerce*, t. I^er^, p. 746.

les têtes des morts et celles des femmes se vendent cher, étant la mode que les sépulcres et les femmes fournissent le plus bel ornement à la tête des hommes[1]. »

L'usage des fausses dents remonte à une respectable antiquité. Au premier siècle de l'ère chrétienne, le poète Martial disait impoliment à une vieille Romaine : « Tu ôtes tous les soirs tes dents comme ta robe[2]. » On pouvait, en effet, se procurer déjà des râteliers d'os ou d'ivoire[3], reliés par des fils d'or et adhérant aux gencives[4].

Les ignorants barbiers qui représentèrent d'abord en France l'art chirurgical n'avaient pas hérité de ces procédés, mais le XVI^e^ siècle les possédait[5], car il connut les râteliers complets. Leur construction laissait, il est vrai, fort à désirer; c'étaient purs artifices de coquetterie, que l'on retirait pour manger. M^lle^ de Gournay, la « fille d'alliance » de Montaigne, « avoit, dit Tallemant des Réaux, un ratelier de dents de loup marin; elle l'ostoit en mangeant, mais elle le remettoit pour parler plus facilement, et cela assez adroictement. A table, quand les autres parloient, elle ostoit son rate-

---

[1] *Lettre d'un Sicilien*, édit. V. Dufour, p. 42.

[2] « Nec dentes aliter quam serica nocte deponas. » *Epigr.*, lib. IX, ep. 38.

[3] *Ibid.*, lib. II, epigr. 73.

[4] Cicéron, *De legibus*, lib. II, cap. XXIV.

[5] Voyez ci-dessus, t. I^er^, p. 20.

lier et se dépeschoit de doubler ses morceaux, et après, elle remettoit son ratelier pour dire sa ratelée[1]. »

Le satirique auteur à qui nous devons la *Description de l'isle des hermaphrodites* nous révèle aussi que « beaucoup d'entre eux avoient des dents artificielles, qu'ils avoient ostées devant que se mettre à table[2]. » Mme de Maintenon, devenue vieille, n'avait pas de meilleures dents que son royal époux[3]. Elle écrivait, le 9 juillet 1714, à la princesse des Ursins : « Je ne vois presque plus, j'entends encore plus mal, on ne m'entend plus, parce que la prononciation s'en est allée avec les dents[4]. » D'où l'on peut conclure que la bienséance n'exigeait pas encore leur remplacement. Les femmes furent les premières à réclamer les secours de la prothèse dentaire, qui s'était fort perfectionnée avec le temps. Un journal de 1780 annonce que « le sieur Ladoucette, l'aîné, chirurgien-dentiste, reçu au collège de chirurgie, quai Pelletier, près la Grève, maison d'un parfumeur, » venait « d'imaginer de nouveaux ressorts en or, pour maintenir, avec toute la solidité possible, les mâchoires artificielles dans l'usage de la mastication et de la parole. Ces mâchoires sont conformées de manière à imiter la belle nature et à exécuter tous les

---

[1] *Historiettes*, t. II, p. 346.

[2] Page 105.

[3] Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 55.

[4] A. Geffroy, *Madame de Maintenon, d'après sa correspondance*, t. II, p. 352.

mouvemens de la bouche sans être exposées à la fragilité; elles servent surtout, au défaut de dents naturelles, à une trituration des alimens, ce qui, comme l'on sait, est la base de toute l'économie animale[1]. »

Un arrêt du 19 avril 1755, dû aux instances de Lamartinière, premier chirurgien du roi, interdit aux femmes la profession de dentiste. Deux femmes pourtant l'exerçaient encore en 1760 : c'étaient M^lles^ Calais, rue de Grenelle-Saint-Honoré, et Hervieux, rue Geoffroy-Lasnier[2]. Paris ne comptait guère alors qu'une trentaine de dentistes.

---

[1] *Affiches, annonces et avis divers*, numéro du 20 décembre 1780, p. 201.

[2] Voyez Jèze, *État de la ville de Paris*, etc., p. 5.

## III

### La coiffure et la chaussure.

La coiffure des femmes aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. — Les chapeaux de bièvre, d'orfrois, d'or et de perles. — L'escoffion et le hennin. — Louis XIV et la mode des fontanges. — Les atourneresses. — Les coiffeuses de femmes. — M^me^ de Sévigné et la coiffure hurlubrelue. — Coiffeurs de grandes dames. — Les hautes coiffures du XVIII^e^ siècle. — Trois cent mille francs de chiffons. — Vingt-quatre mille francs de coiffures par an. — Marie-Antoinette et la toilette.

Le tricot. — Les chausses et les bas. — Les jarretières. — Les caleçons et les pantalons. — Les chaussures. — Les semelles de liège. — Chaussures diverses. — Les talons au milieu du pied.

Des statues qui ne peuvent être antérieures à 1150 ont fait jusqu'ici attribuer aux mérovingiennes la gracieuse coiffure que portaient les grandes dames du XII^e^ siècle : leurs cheveux, partagés au milieu de la tête, descendaient par devant en deux longues tresses nattées et galonnées[1]. Au siècle suivant, les nattes ont disparu. Les femmes mariées les ont remplacées par un volumineux chignon attaché derrière le crâne ; les jeunes filles

[1] *Galonner* la barbe ou les cheveux, c'était les diviser en plusieurs touffes autour desquelles on enroulait des fils d'or ou d'argent. Le sens actuel du mot galonner est venu de là. On nommait *gallon* l'instrument employé pour galonner la barbe ou la chevelure.

laissent pendre leurs cheveux sur le dos, mode qui demeura très longtemps en France le signe de la virginité, comme en témoignent les anciennes représentations de la Vierge.

Mariées ou non, et depuis le milieu du XIII^e^ siècle jusqu'au début du XV^e^, la civilité exigea des femmes élégantes qu'elles portassent des chapeaux dits de bièvre, d'orfrois, d'or ou de perles, les plus riches qui aient jamais couvert une tête féminine. L'escoffion et le hennin firent leur glorieuse apparition vers la fin du XV^e^ siècle. L'escoffion était une sorte de coussin revêtu d'une résille et orné de joyaux ; on lui donna la forme d'un cœur, d'un trèfle, de deux cornes, etc..., etc... Quant au hennin, dont nos pains de sucre fournissent une idée assez exacte, il se composait d'un cornet terminé soit en pointe, soit en cône tronqué, et sur lequel flottait un voile, dit flocard, qui descendait au moins jusqu'au bas des reins. Les bourgeoises se contentaient d'un petit hennin de 50 à 60 centimètres, mais les grandes dames ne craignaient pas d'arborer de nobles hennins élevés de 1 mètre.

L'Église fit une guerre acharnée aux hennins, que de pieux prédicateurs et d'austères moralistes présentaient comme une invention satanique. Leur but était de ramener toutes les femmes au chaperon, coiffure sage et hygiénique qui abrita indistinctement la tête des deux sexes et qui, sous divers modèles, resta à la mode pendant quatre cents ans. Jusqu'à la fin du

XIXe siècle, bien d'autres couvre-chefs lui firent concurrence, que je ne mentionnerai point, car ils sont aussi nombreux que les étoiles du ciel et les grains de sable de la mer. Le seul qui ait joué un rôle vraiment important dans l'histoire de la mode et même dans l'histoire de la France est la fontange, dont je suis bien forcé de dire un mot.

La fontange naquit sur la tête de la sotte favorite de ce nom, aimable enfant qui, en trois ans, coûta à la France plus de vingt millions de notre monnaie. Compliquée de *choux*, de *tignons*, de *confidentes*, de *crève-cœurs*, de *bergers*, de *palissades*, de *chicorées*, de *culbutes*, de *solitaires*, etc., la fontange régna longtemps sur la Cour la plus coquette de l'Europe.

Dix ans après sa première apparition, Louis XIV, qui ne pensait plus guère à la marquise de Fontanges et qui n'aimait plus les hautes coiffures, avait beau protester, les blâmer même, on n'en tenait aucun compte. Il finit par se fâcher, et au mois de mai 1691, il invita les princesses à y renoncer[1]. Ce fut l'événement le plus considérable de l'année, et Mme de Sévigné, encore sous le coup de l'émotion qu'il avait causée, transmettait en ces termes la nouvelle au duc de Chaulnes : « Parlons maintenant de la plus grande affaire qui soit à la Cour. Vous croyez, n'est-ce pas, que le Roi, non content

[1] Bussy-Rabutin, *Correspondance*, édit. Lalanne, t. VI, p. 485 et 486.

d'avoir pris Mons et Nice, va entreprendre le siège de Namur? Vous n'y êtes point du tout. C'est une chose qui a donné plus de peine à Sa Majesté et qui lui a coûté plus de temps que ses dernières conquêtes, c'est la défaite des fontanges à plate couture... Les princesses ont paru de trois quartiers[1] moins hautes qu'à l'ordinaire. Ce changement a fait un bruit et un désordre à Versailles qu'on ne sauroit vous représenter[2]. »

C'est ce qui put s'appeler beaucoup de bruit pour rien. Le tout-puissant monarque fut obéi, cela est vrai, et pendant quelques années les hauts talons remplacèrent les hautes coiffures, qui s'humilièrent devant la volonté du maître. Mais le maître dut bientôt s'humilier à son tour devant la coquetterie féminine : les fontanges reparurent, plus audacieuses et plus incommodes que jamais. Il en supporta encore la vue jusqu'en 1714, et ce n'est même pas lui qui eut la gloire de renverser ces orgueilleux édifices. « Le roi, dit Saint-Simon, si maître jusque des plus petites choses, ne pouvoit souffrir les ridicules coiffures des femmes. Elles duroient depuis plus de dix ans sans qu'il eût pu les changer, quoi qu'il eût dit et fait, sans en venir à bout. Ce que ce monarque n'avoit pu, le goût et l'exemple d'une vieille folle étrangère l'exécuta avec la rapidité la plus surprenante[3]. » La vieille folle en question était la du-

[1] De trois quarts d'aune.
[2] *Lettre* du 15 mai 1691, t. X, p. 24.
[3] *Mémoires*, t. IX, p. 428.

chesse de Shrewsbury, femme de l'ambassadeur d'Angleterre. Elle se présenta à la Cour avec une coiffure très basse, que tout le monde trouva charmante : et, le lendemain, les fontanges avaient vécu.

En présence de ce subit revirement, Louis XIV ne put s'empêcher de dire : « J'avoue que je suis piqué quand je vois qu'avec toute mon autorité de roi, j'ai eu beau crier contre les coiffures trop hautes, pas une personne n'a eu la moindre envie d'avoir la complaisance pour moi de les baisser. On voit arriver une inconnue, une guenille d'Angleterre, avec une petite coiffure basse; tout d'un coup, toutes les princesses vont d'une extrémité à l'autre[1]. »

Je rappellerai ici que, dès le XV^e^ siècle, il y avait eu des coiffeuses pour les femmes. On les trouve nommées *atourneresses*, *atourneuses*, *achemeresses*, etc. ; elles n'étaient guère employées d'ailleurs que dans les grandes occasions : bals, mariages, etc. Le soin des chevelures féminines restait donc en général réservé aux chambrières, et c'est seulement vers le début du XVII^e^ siècle qu'un homme de génie en son genre, le sieur Champagne, créa la spécialité des coiffeurs de femmes. Il manœuvra avec tant d'adresse que les plus grandes dames ne tardèrent pas à se disputer ses services[2]. Il mourut assassiné au cours d'un voyage[3], mais

[1] *Correspondance de la princesse Palatine*, éd. Brunet, t. I^er^, p. 242.
[2] Voyez Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. V, p. 412.
[3] Loret, *Muze historique*, numéro du 12 novembre 1658.

les dames continuèrent à rechercher pour leur chevelure des mains plus habiles que celles de leurs femmes de chambre.

Mme de Sévigné a transmis à la postérité le nom de la Martin, qui inventa la coiffure *hurlubrelue* ou *hurlupée*, dite aujourd'hui coiffure à la Maintenon, parce que c'est celle que porte la grande favorite sur ses premiers portraits. Cette mode date de 1671. Le 18 mars, Mme de Sévigné écrit à sa fille de s'en garder, elle lui déclare que « c'est la plus ridicule chose qu'on puisse s'imaginer, » et la supplie de rester fidèle à la jolie coiffure que sa femme de chambre Montgobert fait si bien[1]. Quinze jours après, la Cour a adopté la nouvelle coiffure, et dès lors Mme de Sévigné en raffole. Elle mande aussitôt à sa fille que, frisée ainsi, elle sera « belle comme un ange, » et que décidément « la coiffure que fait Montgobert n'est plus supportable[2]. »

Depuis le règne de Louis XV, les coiffeurs l'emportèrent sur les coiffeuses. Frison fut mis à la mode par la marquise de Prie; Dagé, coiffeur de Mme de Châteauroux et de Mme de Pompadour, avait équipage; Larseneur était le confident de Mesdames, filles du roi[3], et Legros publiait *L'art de la coeffure des dames françoises*, livre illustré de curieuses gravures, qui eut trois

---

[1] Tome II, p. 117.

[2] *Lettre* du 4 avril 1671, t. II, p. 143.

[3] Comtesse de Genlis, *Mémoires*, t. II, p. 224.

éditions en trois ans, et fut suivi de plusieurs suppléments.

« De l'extrémité du haut, les dames se jetèrent dans l'extrémité du plat, » écrivait Saint-Simon[1] après la défaite des fontanges. Mais, aux coiffures basses succédèrent les plus élevées, les plus extravagantes qui se puissent concevoir. « Les femmes de petite taille, dit la baronne d'Oberkirch, avoient le menton à moitié chemin des pieds[2]. »

Sur ce point, les témoignages contemporains sont aussi nombreux qu'unanimes; en aucun temps, sans même excepter ceux qui virent le règne des hennins, des escoffions et des commodes, la démence n'avait été poussée plus loin. « Les coiffures, dit Mme Campan, parvinrent à un tel degré de hauteur, par l'échafaudage des gazes, des fleurs et des plumes, que les femmes ne trouvoient plus de voitures assez élevées pour s'y placer, et qu'on leur voyoit souvent pencher la tête ou la placer à la portière. D'autres prirent le parti de s'agenouiller, pour ménager d'une manière plus certaine encore le ridicule édifice dont elles étoient surchargées[3]. » Le comte de Vaublanc n'est pas moins sévère : « J'ai vu une dame qui, non seulement étoit à genoux dans sa voiture, mais encore passoit la tête

[1] *Mémoires*, t. IX, p. 428.
[2] *Journal*, t. Ier, p. 62.
[3] *Mémoires*, t. Ier, p. 96.

par la portière. J'étois assis auprès d'elle. Quand une femme ainsi panachée dansoit dans un bal, elle étoit contrainte à une attention continuelle de se baisser lorsqu'elle passoit sous les lustres, ce qui lui donnoit la plus mauvaise grâce que l'on puisse imaginer[1]. »

L'exemple venait du trône. Marie-Antoinette était devenue reine de France en 1774, et la folie de la parure possédait à tel point ce frivole cerveau que, dès la première année, elle dépensa, à l'insu du roi, trois cent mille francs en chiffons. La comtesse de Matignon en vint à passer un marché avec le modiste Beaulard, qui devait, moyennant vingt-quatre mille livres par an, lui fournir chaque jour une coiffure nouvelle[2]. Les *Mémoires secrets* racontent qu'à un bal donné en 1776 par la duchesse de Chartres, « la reine ayant redoublé la hauteur de son panache, il fallut le baisser d'un étage pour qu'elle pût entrer dans son carrosse, et le lui remettre quand elle en est sortie[3]. » Comme on imitait la reine, même dans la bourgeoisie, les théâtres étaient troublés par des querelles sans cesse renaissantes; à ce point que de Visme, directeur de l'Opéra, se vit forcé d'interdire l'entrée de l'amphithéâtre aux coiffures trop élevées[4].

La reine de France, reine surtout des poufs et des

---

[1] *Mémoires*, p. 133.

[2] Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. II, p. 257.

[3] Tome XII, p. 154.

[4] Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 148.

chiffons, avait pour ministres la Bertin, sa marchande de modes, et Léonard Autier, son coiffeur, dont le génie s'était élevé jusqu'à faire entrer quatorze aunes d'étoffes dans une coiffure. Elle les comblait de faveurs, ne sachant rien refuser à des personnages dont le concours lui semblait si précieux. Il était de règle que tout artisan pourvu d'une charge à la Cour cessât de servir le public; mais Marie-Antoinette, craignant que le goût de son coiffeur se perdît s'il n'exerçait plus son état, voulut qu'il conservât sa clientèle, « ce qui, dit très bien Mme Campan[1], multiplia les occasions de connaître les détails de l'intérieur de la Reine et souvent de les dénaturer. » Quand l'infortunée princesse, décidée à quitter la France, préparait la fuite de Varennes, sa folle coquetterie survivait tellement aux dangers de la situation, aux angoisses endurées, aux humiliations subies, qu'elle ne put se résoudre à se séparer de Léonard, et qu'elle le fit partir quelques heures avant elle, sous la protection de M. de Choiseul[2].

Du côté des jambes, les femmes ne se montraient guère plus sages.

Le tricot était connu dès l'antiquité, et l'on possède des bas du VIIe siècle, tissés à l'aiguille et en rond,

---

[1] *Mémoires*, t. Ier, chap. IV, p. 100.

[2] Duc de Choiseul, *Relation du départ de Louis XVI*, p. 69 et suiv.

talent que depuis longtemps devait posséder toute bonne mère de famille; c'est même ainsi que se faisaient ces robes sans couture dont il est parlé dans l'Evangile[1]. Le tissu de mailles, désigné sous le nom de *travail à l'aiguille*, ne cessa jamais d'être employé, et au XIII^e^ siècle on tissait à l'aiguille des gants, des bonnets; mais, fait vraiment étrange, l'habitude d'appliquer ce travail à la confection des bas, des chausses comme on disait alors, s'était absolument perdue. Les chausses, en toile, en feutre, en soie ou en drap, tantôt recouvertes de bandelettes croisées, tantôt bouffant ou plissant sur les jambes, s'attachaient aux genoux avec des jarretières parfois fort élégantes et dont on laissait pendre les bouts.

C'est seulement au XVI^e^ siècle que l'on eut, de nouveau, l'idée de tisser des bas à l'aiguille. En 1540, François I^er^ portait encore des chausses de laine rase; mais, dès l'avènement de son successeur, on commence à se servir de bas tricotés en soie. Vers la fin du siècle, apparaît enfin le métier à bas, merveilleuse invention dont l'Angleterre et la France se sont disputé l'honneur, et depuis ce moment un homme un peu élégant ne put porter que des bas de soie[2]. La couleur seule variait. On eut, un moment, la passion du vert sous Henri III. On

---

[1] *Évangile de saint Jean*, chap. XIX, v. 23-24.

[2] Voyez Laffémas, *Règlement général pour les manufactures.* Dans Leber, *Pièces relatives à l'histoire de France*, t. XIX, p. 535.

préféra le rouge sous son successeur. Durant la domination de Richelieu, le rouge, le vert, le noir et le bleu régnèrent simultanément. Sous Louis XIV, on s'engoua des bas couverts de dessins en couleurs : « Il faut, disait le *Mercure galant*, que les dames qui porteront de ces bas de soye figurez soient résoluës à faire voir leurs jambes, car sans cela il leur seroit inutile de porter de pareils bas[1]. » Mais il en avait été ainsi à peu près de tout temps. Du XIVe à la fin du XVIe siècle, les femmes ne cachèrent nullement leurs jambes.

La façon de porter les bas soulevait de graves controverses. Les uns voulaient qu'ils fussent « tirés tout droit, » ainsi que l'on s'efforçait de disposer les anciennes chausses; les autres tenaient qu'ils faisaient bien meilleur effet lorsqu'ils « étoient plicés sur le gras de la jambe, » procédé préféré par Montaigne[2]. Les partisans du premier système l'emportèrent, mais ce ne fut pas sans lutte[3].

L'usage des bas de coton, dits d'abord *bas de Barbarie*, des bas blancs et des bas chinés ne se généralisa guère avant le XVIIIe siècle. Le *Mercure de France*, alors moniteur de la mode, disait en 1730[4] : « Les dames portent beaucoup de bas de fil de coton, dont les coins

---

[1] Année 1673, t. III, p. 286.

[2] *Essais*, liv. Ier, ch. XXV.

[3] Sur cette grave question, voyez Furetière, *Le roman bourgeois*, p. 73.

[4] Page 2315.

sont brodez en laine de couleur. Les bas de soye sont brodez en or ou en argent. Les bas blancs ont mis les souliers blancs à la mode. » Au moment de la Révolution, on avait repris les bas noirs.

La civilité, ai-je dit tout à l'heure, enjoignit fort tard aux femmes de cacher leurs jambes. Pendant très longtemps, au contraire, la mode fut de les montrer, comme le font aujourd'hui, sans que personne songe à s'en scandaliser, les petites dames qui cultivent la bicyclette. La jarretière n'était donc point du tout une pièce secrète du costume; on la couvrait d'ornements, on y peignait des devises, des larmes, des pensées, des armoiries, parce qu'elle était destinée à être montrée. Aussi voyons-nous Isabeau de Bavière en 1387 et la duchesse d'Orléans en 1400 se commander des jarretières de satin et de soie, un peu plus tard même des « jartières d'or, esmailliées à larmes et à pensées[1]. » Le bon ton exigeait alors que les ferrets d'or ou d'argent pendissent de chaque côté du genou.

Olivier de la Marche n'a pas oublié les jarretières dans son poème sur la toilette des dames à la fin du xv^e^ siècle; mais, tout moraliste qu'il s'y révèle, il ne prétend point que les femmes doivent dissimuler leurs jarretières, il leur recommande seulement de n'y point laisser toucher, sauf par leur mari. Et il ajoute sagement :

---

[1] Voyez L. de Laborde, *Notice des émaux*, p. 348.

Qui met la main jusque à la jarretière,
Il prétendra de plus hault advenir[1].

Au XVI^e^ siècle, les femmes continuaient à « faire parade » de leurs jambes. Catherine de Médicis inventa même la selle actuelle des femmes, qui permettait de montrer la jambe droite, relevée sur l'arçon de devant. Aussi attachait-elle une importance extrême à avoir toujours des bas bien soutenus par de riches jarretières[2]. On ne songeait pas davantage à dissimuler les jambes au début du XVIII^e^ siècle, époque où les bas étaient brodés d'or et de soie depuis la cheville jusqu'au milieu du mollet.

Le désir d'exhiber ses jambes uni à la mode des jupes très amples, des vertugades, des vertugadins, ancêtres de notre crinoline, rendirent indispensables, au XVI^e^ siècle, la création d'une pièce nouvelle, complément de la toilette féminine, le caleçon, qui fut remplacé, au début du XIX^e^ siècle, par le pantalon.

Béroalde de Verville constate tout crûment que les femmes ont adopté la mode des « caleçons ou brides à fesses pour se garantir[3] ; » mais Henri Estienne raconte, avec toute la précision désirable, les origines de ce vêtement intime : « Les femmes ont commencé à porter une façon de haut de chausses qu'on appelle des

---

[1] *Le parement des dames*, chap. IV.
[2] Brantôme, t. IX, p. 306.
[3] *Le moyen de parvenir*, chap. XLVI.

calçons[1], et ce, pour ce qu'elles ont l'honnesteté en grande recommandation. Car, outre que ces calçons les tiennent plus nettes, les gardant de la poudre (comme aussi ils les gardent du froid), ils empeschent qu'en tumbant de cheval ou autrement, elles ne monstrent... Ces calçons les assurent aussi contre quelques jeunes gens dissolus; car, venans mettre la main soubs la cotte, ils ne peuvent toucher aucunement leur chair[2]... »

Lorsque, après l'assassinat de son mari, l'on vint arrêter la maréchale d'Ancre, du Hallier, capitaine des gardes, fut chargé de saisir tous ses bijoux. Il eut l'infamie de la fouiller, de la fouiller jusqu'au caleçon : « Et enquise si elle n'avoit point de bijoux sur elle, elle haussa sa cotte, et monstra jusques près des tétins. Elle avoit un calson de frise rouge de Florence. On lui dit en riant qu'il falloit donc mettre les mains au calson; elle respondit qu'en autre temps elle ne l'eût pas souffert, mais lors tout estoit permis, et du Hallier tasta un peu sur le calson[3]. »

Dans les dernières années du XVIII[e] siècle, quand reparut la mode des costumes collants, le caleçon disparut. Sébastien Mercier écrivait vers 1780 : « Excepté les actrices, les Parisiennes ne portent point de caleçon.

---

[1] On les appelait aussi *bragues*. Voyez J. Nicot, *Thrésor de la langue françoise* (1606), p. 88.

[2] *Dialogues*, t. I[er], p. 223.

[3] *Relation de ce qui s'est passé à la mort du mareschal d'Ancre*, édit. Michaud, p. 470.

S'ils étoient adoptés, nos femmes délicates, qui aiment à courir partout, se préserveroient d'une infinité de maux, que le froid et l'humidité leur occasionnent[1]. » Les Parisiennes trouvèrent sans doute fort sages les conseils de Mercier; toutefois, ne voulant pas reprendre les caleçons, elles leur substituèrent les pantalons, mode qui nous arriva de Londres[2].

Ces pantalons primitifs descendaient presque jusqu'à la chaussure dont je dois ici dire un mot.

Dès le XIV^e^ siècle, il existait une grande variété de souliers pour les femmes. Dans les comptes de cette époque, je trouve mentionnés des souliers à lacets, à boucle, à poulaine, des souliers découpés, fourrés, escoletés, escorchiés, de cuir bouilli, de vache, etc. On les teignait en noir, en blanc, en rouge, et volontiers les élégantes donnaient à chacun de leurs souliers une couleur différente.

On voit aussi mentionnés à cette époque des bottes, des bottines et des brodequins. Tous trois étaient à l'usage des hommes et des femmes. Dans le *Roman de la rose*, l'amant promet à la vieille, si elle apporte une bonne nouvelle, un chaperon à fourrure grise et des « botes à sa devise[3]. » Le même poème nous apprend que les élégantes portaient des bottines très fines et

---

[1] *Tableau de Paris*, t. VI, p. 19.

[2] Voyez ci-dessus, p. 35.

[3] Vers 1,599 et 1,600, t. III, p. 320.

qui moulaient exactement leur petit pied; elles ne négligeaient même pas de relever un peu leur robe afin de mieux montrer leur étroite chaussure[1].

Jusqu'au milieu du XV^e^ siècle, les dames n'avaient songé à se grandir qu'en parant leur tête de fières coiffures, des hennins, par exemple, dont je parle plus haut. Elles eurent enfin l'idée d'en faire autant par en bas, et elles se juchèrent sur des patins auxquels, Brantôme l'affirme, on donna parfois un pied de hauteur[2]. Gabrielle d'Estrées, qui était petite, portait des patins très luxueux et de couleurs variées, car on voit figurer dans son inventaire : « Six paires de patins de velours de plusieurs couleurs; une paire de patins incarnadins en broderie d'or; huit paires d'autres patins de diverses couleurs[3]. »

Mais on ne pouvait rester sans cesse montée sur des patins, et la mignonne qui les retirait en rentrant chez elle voyait sa taille subitement réduite de trente-trois centimètres. On pourvut à cet inconvénient en superposant dans toutes les chaussures une foule de semelles en liège.

Depuis longtemps, l'on avait cherché à se protéger ainsi du froid et de l'humidité. En 1545, de petits marchands parcouraient les rues en criant des :

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 11.

[2] Tome IX, p. 324.

[3] L. de Laborde, *Notice des émaux*, p. 433.

Semelles à bouter dans les bottes.
Ils sont bonnes pour la froidure[1].

Il paraît que depuis longtemps l'on ne craignait pas de les multiplier, car le poète Coquillart écrivait vers 1480 :

Noz mignonnes sont si très haultes[2],
Que pour sembler grandes et belles
Elles portent panthoufles haultes
Bien à vingt-quatre semelles[3].

Et elles continuèrent à en porter jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, car je lis dans un curieux volume publié en 1633 : « Vous cognoissez bien celle noire qui a un pied et demi de liège, et veut passer pour avoir belle taille[4]. »

Dans *Le maître valet* de Scarron, joué en 1645, Jodelet dit à Isabelle :

Dites-moi, ma maîtresse, avez-vous bien du liège ?
Si vous n'en avez point, vous êtes sur ma foi
D'une fort belle taille, et digne d'être à moi[5].

Dans le *Virgile travesti*, Didon s'informe

Si dame Hélène avoit du liége,
De quel fard elle se servoit,

---

[1] *Les cent et sept cris*, etc.

[2] Hautaines, ou, par ironie, si petites.

[3] *Œuvres*, édit. elzév., t. I^er^, p. 157.

[4] *Les amours, intriques... des domestiques des grandes maisons*, p. XIV.

[5] Acte II, scène VII.

Combien de dents Hécube avoit,
Si Pâris étoit un bel homme[1].

Au liège succédèrent les talons très élevés et placés au milieu du pied. Les femmes alors durent, pour marcher, s'aider d'une canne et raidir le corps sans cesse rejeté en avant[2].

---

[1] Livre Ier, p. 85.

[2] Comte de Vaublanc, *Mémoires*, p. 136.

## IV

### LE MARIAGE. — L'ACCOUCHEMENT. BAPTÊME DE L'ENFANT.

I. Origine des billets de faire part. — Celui du duc de Richelieu. — Premiers billets imprimés. — Billets gravés d'avance. — Examen médical subi par Isabeau de Bavière avant son mariage. — Satires du mariage. — Épithètes données aux maris trompés. — On ne se marie plus pour se créer un intérieur. — C'est un ridicule d'aimer sa femme. — Opinion de Labruyère et de la princesse Palatine sur le mariage. — Louis XIV ordonne à ses courtisans d'aimer leur femme. — Les mariages du duc de Richelieu. — *L'école des bourgeois.* — *Les lettres persanes.* — Louis XVI aime sa femme et s'attire ainsi le mépris de la Cour. — Le mariage à la fin du XVIIIe siècle. — Nouvelle mariée déshabillée à la frontière. — Cérémonial du coucher des mariés à la Cour. — Visites reçues par les mariées le lendemain de leur noce et après leur accouchement. — La chambre à coucher résume la vie privée. — Description du lit. Les femmes y passent leur journée, et c'est là qu'elles reçoivent.

Jadis, lorsqu'un mariage était conclu entre deux familles, les parents des futurs époux allaient eux-mêmes en informer toutes les personnes de leur connaissance. C'étaient beaucoup de visites à faire, et parfois chez des gens que l'on ne voyait pas avec plaisir. L'on s'arrangea donc pour se présenter chez eux à une heure où l'on savait ne pouvoir les rencontrer; on

se munit alors de billets manuscrits qui contenaient l'annonce du mariage et que l'on déposait à leur porte. Dans les maisons riches, ces billets étaient écrits avec soin, sur beau papier, et ornés de peintures, d'arabesques, d'emblèmes, etc. L'un des billets exécutés pour le mariage du célèbre duc de Richelieu a été retrouvé au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale et reproduit par le *Magasin pittoresque*[1]. Dans un cadre assez gracieux, au bas duquel figurent des épis de blé, une cage fermée, des jouets d'enfant, on lit :

*M. le duc de Richelieu a épousé, la nuit du 6 au 7 aoust 1734, au château de Montjau en Bourgogne, la seconde fille d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, comte de Harcourt.*

On s'avisa ensuite de substituer aux manuscrits des billets imprimés et d'un très petit format. Cette innovation fut due, croit-on, au marquis de Pons. Les billets qu'il fit imprimer à l'occasion de son mariage sont ainsi conçus :

*Monsieur et Madame de Pons sont venus pour avoir l'honneur de vous faire part du mariage de monsieur le marquis de Pons, leur fils, avec mademoiselle de Brosse.*

*Madame de Castellane est venue pour avoir l'honneur de vous faire part du mariage de mademoiselle de Brosse, sa fille, avec M. le marquis de Pons.*

A la fin du XVIII^e^ siècle, il se vendait des lettres gra-

[1] Tome X, année 1842, p. 184.

vées sur lesquelles on n'avait plus qu'à ajouter les noms à la main. Un journal de 1777 publiait l'annonce suivante : « On trouve chez Mme Colson, rue de la Tissanderie, maison des Trois-Couronnes, vis-à-vis le cul-de-sac S.-Faron, de très jolis billets de visite pour la nouvelle année, des billets d'invitation pour les repas et des billets de mariage, tous fort bien gravés[1]. »

Le désir de conserver la race belle et pure dans les familles nobles avait donné naissance à une étrange coutume, qui m'a été révélée par une phrase de Froissart. Il écrit, au sujet du mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière : « Il est d'usage en France que quelconque dame, comme fille de hault seigneur que elle soit, que il convient que elle soit regardée et avisée toute nue par dames, à savoir si elle est propise et fourmée à porter enfans[2]. » Les dames ou matrones qui procédèrent à cet examen vis-à-vis d'Isabeau durent se montrer satisfaites, puisque le mariage eut lieu, et la reine ne démentit pas leur diagnostic, puisqu'elle donna à son royal époux douze enfants au moins.

Les mariages, en général très féconds, formaient un lien assez respecté, mais qui se relâcha peu à peu, surtout dans les classes élevées. A la fin du XVe et au XVIe siècle, la littérature le prend sans cesse pour texte

---

[1] *Affiches, annonces et avis divers*, numéro du 31 décembre 1777, p. 211.

[2] *Chronique*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. X, p. 345.

de ses railleries. Les *Nouvelles* dites de Louis XI, celles de Marguerite d'Angoulême et de Bonaventure Desperriers, les contes de Noël Dufail et *Le moyen de parvenir*, pour ne citer que les ouvrages les plus célèbres, abondent en mésaventures conjugales, et sans pitié ils déversent le ridicule sur les maris trompés. Le *Roman de la rose* les avait qualifiés de *cous*, et Villon ne leur épargne pas l'épithète dont Molière a fait le titre d'une de ses comédies. Un peu plus tard, on les nomme surtout des *Jean*. On lit dans une lettre de rémission accordée en 1565 : « Icelle femme vint à l'encontre du suppliant, son mary, et lui dist telles parolles : Traistre, paillard, larron, je t'ay fait plusieurs fois Johan, et en despit de toy, je te le feray encores[1]. » On disait dans le même sens, *janin*, *génin*, *janot*, etc.

En somme, il se trouve encore, au XVI^e^ siècle, une grande dame qui repousse l'amour du roi, un grand seigneur, un Condé qui, dédaigneux de l'honneur que le souverain veut faire à sa femme, s'enfuit avec elle, gagne la Belgique, puis l'Italie, et ne revient en France qu'après la mort du galant monarque.

Ces délicatesses ne sont plus de mise au siècle suivant. Les plus nobles maisons s'accommodent très bien d'un partage où elles trouvent leur compte. Les maris imbus des préjugés d'un autre âge ferment les yeux pour ne rien voir, d'autres spéculent effrontément sur

---

[1] Ducange, *Glossarium*, au mot *Joannes*.

l'inconduite de leur femme, briguent l'honneur de fournir au maître des favorites, recherchent cette industrie fructueuse, et en vivent. Je ne veux citer ici aucun nom; si l'on tient à en connaître, on les trouvera dans les mémoires du temps, dans ceux de Saint-Simon entre autres.

Le jour arrive enfin où l'on cesse de se marier pour constituer une famille et se créer un intérieur. Le gentilhomme prend femme parce qu'il lui faut bien procréer un fils de son sang, un héritier du nom, des biens et des armes de sa maison. Cette formalité accomplie, on abandonne sa femme au premier venu; parfois même, comme M. d'Épinay, on violente ses scrupules, on tient à faire le bonheur d'un ami, on l'introduit soi-même dans la chambre conjugale durant le sommeil de l'épouse[1]. Qu'importe après tout? Dès qu'un fils est né, le bon ton exige que les époux vivent chacun à sa guise. Les enfants qui pourraient survenir n'embarrassent personne; si ce sont des fils, on obtiendra bien pour eux une abbaye; si ce sont des filles, à défaut d'un riche mariage, le couvent est là, où elles iront vivre et mourir. « J'aime mon fils, dit un des personnages de Collé, je l'aime comme s'il n'étoit pas de mon mari. Et il en est bien sûrement, car c'est mon premier[2]. »

Je n'exagère rien en tout ceci. Je me borne à exposer

---

[1] Mme d'Épinay, *Mémoires*, édit. Boiteau, t. Ier, p. 87.

[2] *La vérité dans le vin*, scène Ire. Comédie jouée en 1750.

la grande loi de civilité qui, à cette époque, régit le mariage.

Labruyère écrivait vers 1690 : « Il étoit délicat autrefois de se marier; c'étoit un long établissement, une affaire sérieuse et qui méritoit qu'on y pensât. L'on étoit pendant toute sa vie le mari de sa femme, bonne ou mauvaise : même table, même demeure, même lit. L'on n'en étoit point quitte pour une pension. Avec des enfans et un ménage complet, l'on n'avoit pas les apparences et les délices du célibat.

« Qu'on évite d'être vu seul avec une femme qui n'est point la sienne, voilà une pudeur qui est bien placée. Mais quelle mauvaise honte fait rougir un homme de sa propre femme, et l'empêche de paroître en public avec celle qu'il s'est choisie pour sa compagne inséparable, qui doit faire sa joie, ses délices et toute sa société; avec celle qu'il estime, qui est son ornement, dont l'esprit, le mérite, la vertu, l'alliance lui font honneur?

« Je connois la force de la coutume, et jusqu'où elle maîtrise les esprits et contraint les mœurs dans les choses même les plus dénuées de raison et de fondement; je sens néanmoins que j'aurois l'impudence de me promener au Cours[1] avec une personne qui seroit ma femme[2]. »

---

[1] Le Cours-la-Reine, alors promenade à la mode.

[2] *Les caractères*, édit. Servois, t. II, p. 180.

Il fallait, pour braver à ce point le ridicule, un courage dont bien peu d'hommes étaient capables; et La-bruyère ne fut guère écouté, car, moins de quatre ans après, dans une pièce du théâtre italien, la tendre Isabelle disait au bel Octave : « Il faut vous l'avouer, j'ai des défauts que vous ne démêlez pas. Quand vous serez mon mari, je voudrois être souvent avec vous, et ce n'est pas la mode que les maris soient avec leur femme[1]. »

La bienséance, sans doute, s'opposait moins à ce qu'ils les martyrisassent, puisque le prince de Conti abreuvait la sienne d'injures, de coups de poing et de coups de pied[2].

Tout de même, cela sentait d'une lieue son manant, et bien peu de gentilshommes daignaient s'occuper de leur femme à ce point. Aussi est-ce dans le monde des manants que se rencontraient encore des exemples d'union conjugale parfois paisible et souvent heureuse. Voici ce qu'écrivait la princesse Palatine en 1721 : « On trouve encore, parmi les gens d'une condition inférieure, de bons ménages. Mais parmi les gens de qualité, je ne connais pas un seul exemple d'affection réciproque et de fidélité[3]. »

---

[1] *Arlequin, défenseur du beau sexe*, acte II, scène v. Dans le *Théâtre italien* de Gherardi, t. V, p. 226.

[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, p. 330.

[3] *Correspondance*, lettre du 16 août 1721, édit. G. Brunet, t. II, p. 237.

Au moment où la Palatine traçait ces lignes, Louis XIV venait de mourir. Il laissait huit enfants adultérins, légitimés de par sa royale volonté, et dont les plus grands seigneurs et les plus grandes dames avaient sollicité l'alliance. Si la lettre que je citais tout à l'heure avait été écrite avant sa mort, la Palatine eût dû compléter son tableau par celui de l'hypocrisie qui voilait ces désordres. Uni en 1684 à Mme de Maintenon, le roi faisait si bon ménage avec sa femme qu'il eût voulu assurer un semblable bonheur à tous ses sujets. Il commençait par les courtisans. Ceux à qui il portait le plus d'intérêt recevaient l'ordre d'aimer leur femme[1]. Richelieu, encore duc de Fronsac, en fit la dure expérience, au temps où il commençait à émerveiller la Cour par le nombre et l'audace de ses galanteries. Il avait quinze ans à peine. Mme de Maintenon crut avoir trouvé un excellent moyen de corriger le jeune duc, en le mariant et en se chargeant de surveiller sa conduite. Il en résulta que, deux mois après, il était mis à la Bastille.

Je tiens à répéter que ces sentiments et ces mœurs n'avaient pas encore passé de la noblesse dans la bourgeoisie, et j'invoquerai sur ce point le témoignage de d'Allainval, écrivain de talent mort à l'hôpital. En 1728, il fit représenter *L'école des bourgeois*, comédie fort gaie, restée au répertoire du Théâtre-Français. Dans le

[1] *Mémoires de Richelieu*, édit. Barrière, t. Ier, p. 10.

premier acte, la naïve Benjamine, petite bourgeoise sur le point d'épouser le marquis de Moncade, est mise par lui au courant des habitudes du beau monde et des exigences du bon ton. Elle apprend ainsi qu'en général, un jeune gentilhomme époux d'une femme charmante serait tout disposé à adorer sa séduisante compagne, si elle n'avait le tort impardonnable d'être unie à lui par les liens du mariage :

« BENJAMINE

Oui, monsieur le marquis, je ferai mon bonheur le plus doux de vous voir tous les momens de ma vie.

LE MARQUIS

Eh! mademoiselle, vous avez un air de qualité; défaites-vous donc de ces discours et de ces sentimens bourgeois.

BENJAMINE

Qu'ont-ils donc d'étrange?

LE MARQUIS

Comment! ce qu'ils ont d'étrange? Mais ne voyez-vous pas qu'on n'agit point ainsi à la Cour? Les femmes y pensent tout différemment; et loin de s'ensevelir dans un mari, c'est celui de tous les hommes qu'elles voient le moins.

BENJAMINE

Comment pouvoir se passer de la vue d'un mari qu'on aime?

LE MARQUIS

D'un mari qu'on aime! Mais cela est fort bien. Continuez, courage! Un mari qu'on aime! Gardez-vous bien de parler ainsi, cela vous décrieroit, on se moqueroit de vous. Voilà, diroit-on, le marquis de Moncade, où donc est sa petite femme? Elle ne le perd pas de vue, elle ne parle que de lui, elle en est folle. Quelle petitesse! Quel travers!

BENJAMINE

Est-ce qu'il y a du mal à aimer son mari?

LE MARQUIS

Du moins, il y a du ridicule. A la Cour, un homme se marie pour avoir des héritiers, une femme pour avoir un nom; et c'est tout ce qu'elle a de commun avec son mari.

BENJAMINE

Se prendre sans s'aimer! Le moyen de pouvoir bien vivre ensemble?

LE MARQUIS

On y vit le mieux du monde, en bons amis. On ne s'y pique ni de cette tendresse bourgeoise, ni de cette jalousie qui dégraderoit un homme comme il faut. Un mari, par exemple, rencontre-t-il l'amant de sa femme. — Eh! bon jour, mon cher chevalier. Où diable te fourres-tu donc? Je viens de chez toi; il y a un siècle que je te cherche. Mais, à propos, comment se porte

ma femme? Êtes-vous toujours bien ensemble? Elle est aimable, au moins; et, d'honneur, si je n'étois son mari, je sens que je l'aimerois. D'où vient donc que tu n'es pas avec elle? Ah, je vois, je vois... je gage que vous êtes brouillés ensemble. Allons, allons, je vais lui envoyer demander à souper pour ce soir; tu y viendras, et je veux te raccommoder avec elle[1]. »

Les jaloux, ceux au moins qui avaient le mauvais goût de ne point dissimuler, enfreignaient, par cela seul, les règles les plus élémentaires de la bienséance. Sous la Régence, Usbeck, esprit très observateur, écrivait à son ami Rhédi, resté en Orient : « Les François ne parlent presque jamais de leurs femmes; c'est qu'ils ont peur d'en parler devant des gens qui les connoissent mieux qu'eux.

« Il y a parmi eux des hommes très-malheureux, que personne ne console, ce sont les maris jaloux; il y en a que tout le monde hait, ce sont les maris jaloux; il y en a que tous les hommes méprisent, ce sont encore les maris jaloux.

« Aussi n'y a-t-il point de païs où ils soient en si petit nombre que chez les François. Leur tranquillité n'est pas fondée sur la confiance qu'ils ont en leurs femmes, c'est au contraire sur la mauvaise opinion

---

[1] Acte Ier, scène xv. — Je me suis servi d'une édition imprimée à Paris en 1774, « édition conforme à la représentation, » dit le titre.

qu'ils en ont : toutes les sages précautions des Asiatiques, les voiles qui les couvrent, les prisons où elles sont détenues, la vigilance des eunuques, leur paroissent des moyens plus propres à exercer l'industrie du sexe qu'à la lasser. Ici, les maris prennent leur parti de bonne grâce et regardent les infidélités comme des coups d'une étoile inévitable. Un mari qui voudroit seul posséder sa femme seroit regardé comme un perturbateur de la joye publique et comme un insensé qui voudroit jouir de la lumière du soleil à l'exclusion des autres hommes...

« Tu t'imagines facilement que les François ne se piquent guères de constance; ils croient qu'il est aussi ridicule de jurer à une femme qu'on l'aimera toujours que de soutenir qu'on se portera toujours bien et qu'on sera toujours heureux. Quand ils promettent à une femme qu'ils l'aimeront toujours, ils supposent qu'elle, de son côté, leur promet d'être toujours aimable; et si elle manque à sa parole, ils ne se croyent plus engagés à la leur[1]. »

On sait que Louis XVI eut la petitesse d'aimer bourgeoisement sa femme. On en rougissait pour lui à la Cour, son entourage en faisait risée, et ce fut là une des causes du discrédit dans lequel il tomba. « Sa faiblesse, dit Louis Blanc, l'exposait au mépris du peuple. Ce qui lui attira le mépris des grands, ce fut l'honnê-

[1] *Lettres persanes*, 53e lettre.

teté de ses mœurs. » Mais un ingénieux et fidèle peintre de la vie privée, Sébastien Mercier, s'est chargé de nous révéler l'état du mariage sous ce règne, où le désordre des mœurs gagna jusqu'à la haute bourgeoisie. Il écrivait vers 1787 : « Voyez dans toutes nos comédies, si l'on ne rit pas toujours aux dépens des maris; voyez les petits vers de nos poètes légers, ils plaisantent incessamment sur le mariage avec un sel qui réjouit tout le monde. Ces gentillesses ne sont qu'une apologie perpétuelle de l'adultère; on diroit qu'on a peur que les femmes ne comprennent assez tôt que leurs charmes ne sont pas faits pour n'appartenir qu'à un seul[1]. »

Lorsqu'un fils de France se mariait avec une princesse étrangère, un envoyé spécial venait la recevoir à la frontière, et lui remettait le trousseau fourni par la Cour de France. On la déshabillait complètement, l'on changeait jusqu'à sa chemise, car tout ce qu'elle portait sur elle à dater de ce moment devait provenir de sa nouvelle patrie. Mais la jeune princesse était arrivée avec un magnifique trousseau, qu'on lui enlevait, et que se partageaient la dame d'honneur et la dame d'atours[2].

Les princes et les princesses se mariaient toujours à Versailles, dans la chapelle du château. Le marié se

---

[1] *Tableau de Paris*, t. IV, p. 75.

[2] Mme Campan, *Mémoires*, t. Ier, p. 288.

déshabillait dans sa chambre et le roi lui passait la chemise; la mariée quittait ses vêtements en présence des dames de la Cour : la reine ou une proche parente lui donnait la chemise, l'aidait à se mettre au lit. Le mari arrivait alors, conduit par le roi et escorté des princes. Il se couchait, l'on tirait les rideaux, puis un aumônier bénissait le lit et les nouveaux époux[1].

Le duc de Croy raconte ainsi les dernières formalités qui accompagnèrent le mariage du Dauphin, fils de Louis XV, en février 1747 : « Nous assistâmes à la toilette de madame la Dauphine, qui se fit en public jusqu'au moment où la Reine lui donna la chemise. A cet instant, le Roi fit passer tous les hommes à la toilette du Dauphin, à qui Sa Majesté passa la chemise. Les deux cérémonies terminées, tout le monde revint dans la chambre à coucher de madame la Dauphine. Elle étoit en bonnet de nuit et assez embarrassée, mais moins que le Dauphin. Quand ils furent couchés, on ouvrit les rideaux, et tout le monde les contempla durant quelque temps[2]. »

C'est étendue sur ce lit que, dès le lendemain, et sous peine de manquer aux lois les plus élémentaires du savoir-vivre, la jeune mariée était tenue de se mon-

---

[1] Voyez Saint-Simon, *Mémoires*, t. IX, p. 451 et 467. — *Gazette de France*, année 1680, n° 6, p. 35. — Sévigné, *Lettre* du 17 janvier 1680, t. VI, p. 202. — *Mercure galant*, numéro de décembre 1697, p. 227. — Comtesse de Genlis, *Dictionnaire des étiquettes*, t. I^er^, p. 192.

[2] *Mémoires*, p. 49.

trer à toutes ses connaissances, de supporter, trois jours durant, leurs compliments, d'assez mauvais goût parfois[1].

Les plus grandes dames ne pouvaient se dérober à ce supplice. Le lendemain de son mariage avec le duc de Lauzun, Mlle de Quintin « vit tout le monde sur son lit; Lauzun fit trophée de ses prouesses[2]. » Le duc de Saint-Simon racontant son mariage avec la fille aînée du maréchal de Lorges, en 1695, écrit : « Nous couchâmes dans le grand appartement de l'hôtel de Lorges. Le lendemain, la mariée reçut sur son lit toute la France à l'hôtel de Lorges, où les devoirs de la vie civile et la curiosité attirèrent la foule[3]. » Le jour suivant, elle reçut, toujours sur son lit, toute la Cour dans l'appartement de la duchesse d'Arpajon, jugé plus commode parce qu'il était de plain-pied. En effet, l'on empruntait assez souvent pour cette cérémonie la maison d'une amie. Lors du mariage du maréchal de Tallart avec une fille du prince de Rohan, celle-ci reçut « les visites de toute la Cour sur le lit de la duchesse de Ventadour[4]. » En 1698, le comte d'Ayen épousa Mlle d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon. « Après souper, on coucha les mariés. Le Roi donna la che-

---

[1] Voyez Labruyère, *Les caractères*, t. Ier, p. 293.

[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. Ier, p. 242.

[3] *Ibid.*, t. Ier, p. 241.

[4] *Ibid.*, t. IX, p. 451.

mise au comte d'Ayen, et madame la duchesse de Bourgogne à la mariée. Le Roi les vit au lit avec toute la noce; il tira lui-même leur rideau, et leur dit pour bonsoir qu'il leur donnoit à chacun huit mille livres de pension... » Le lendemain, « madame de Maintenon sur son lit et la comtesse d'Ayen sur un autre, dans une pièce joignante, reçurent toute la Cour[1]. »

En ce temps, où le salon n'existait pas encore, la chambre à coucher résumait la vie d'une femme. Non seulement elle y couchait, mais la civilité l'autorisait à y passer la journée entière. Au centre de ce sanctuaire se dresse le lit, vaste monument aussi large que long, élevé sur une estrade, surmonté d'un dais, enveloppé de rideaux, souvent séparé du reste de la pièce par la balustrade, légère protection dont l'étiquette fait une ligne fortifiée. Sur ce trône, garni de moelleux oreillers, la dame est étendue ou assise, et c'est là qu'elle reçoit les visites de ses amis, les hommages de ses adorateurs; c'est là qu'elle attend, en grande cérémonie, les compliments de ses connaissances dans toutes les circonstances graves de sa vie, quand elle se marie, quand elle accouche, quand elle devient veuve, etc.; c'est là aussi qu'elle juge les vers nouveaux que viennent lui soumettre un poète à la mode ou un petit abbé mondain.

Deux jeunes Hollandais qui visitèrent Paris en 1657

---

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 39.

écrivaient dans leur *Journal*, à la date du 25 octobre : « Nous fusmes voir madame l'Advocat, qui est la femme d'un ministre des comptes. Nous la treuvasmes sur son lict, où elle s'estoit mise pour recevoir ses visites avec moins de contrainte[1]. » La marquise de Sablé, dit Tallemant des Réaux[2], « est toujours sur son lit, faite comme quatre œufs[3]. »

Le 2 octobre 1686, quand les ambassadeurs de Siam eurent vu le roi, ils allèrent rendre visite aux principaux personnages de la Cour. Dangeau écrivait le jour même : « Les ambassadeurs ont eu audience de Madame la Dauphine, qui les a reçus dans son lit. Ils ont aussi eu audience de toutes les princesses du sang, qui les reçurent sur leur lit[4]. » En été, l'on s'y étendait parfois dans un déshabillé qui pouvait présenter des dangers. Une anecdote de Tallemant[5] et des vers de Gombault l'ont bien prouvé. Le poète était accueilli fort privément par la reine Marie de Médicis, qui lui laissait libre accès auprès d'elle. Étant un jour entré dans sa chambre, il la trouva couchée sur son lit, « les jupes relevées... » Sept vers d'un sonnet célèbre nous ont dit le reste[6].

---

[1] A.-P. Faugère, *Journal de deux Hollandais*, p. 303.
[2] *Historiettes*, t. III, p. 135.
[3] Comme des œufs brouillés ?
[4] *Journal*, t. Ier, p. 396.
[5] *Historiettes*, t. III, p. 239.
[6] Gombault, *Poésies*, p. 68.

II. L'accouchement dans la bourgeoisie. Rôle du mari. — *Les quinze joyes de mariage.* — *Les caquets de l'accouchée.* — Les relevailles. — Naissance d'un enfant de France. — Précautions prises pour écarter tout soupçon de supposition ou de substitution d'enfant. — Rôle du garde des Sceaux. — Privilège du gouverneur de Paris. — Le nouveau-né transporté dans ses appartements. — On lui confère l'ordre de Saint-Louis. — Les neuf femmes de chambre. — La chambre de la reine après l'accouchement.

J'ai dit que l'accouchement fournissait aux femmes une nouvelle occasion de se montrer sur un lit, d'y recevoir en grande cérémonie, si l'on était une noble dame, en malade intéressante, si l'on n'était qu'une simple bourgeoise. Couchée dans son lit ou étendue dessus, l'accouchée, parée comme une châsse, donnait audience à tous ses parents, à tous ses amis, à toutes ses connaissances, à toutes les commères racolées par celles-ci. Car il ne s'agissait pas d'une visite ; on prenait possession de la maison, et sous prétexte de distraire la pauvre malade, on revenait régulièrement s'installer chaque jour auprès d'elle pendant un mois ou six semaines, échangeant de joyeux propos et faisant bonne chère aux dépens du mari.

Les tribulations de cet infortuné ont été très comiquement décrites, au milieu du xv^e^ siècle, dans un livre célèbre, intitulé par antiphrase : *Les quinze joyes de mariage*. Le pauvre homme sue sang et eau pour contenter sa femme et les commères qui l'entourent. Elles ne s'en plaignent pas moins ; c'est sur lui que re-

tombe leur mauvaise humeur, et il est souvent le point de mire de leurs plaisanteries. « Et tousjours boyvent comme bottes, et prennent congié jusques au lendemain. »

Le bon mari va, vient, court, sort pour faire les provisions. Sa femme trouve mauvais tout ce qu'il lui offre, et finit par lui demander de préparer lui-même un mets dont elle a envie, « ung bon coulis de chapon au sucre. »

« — Par ma foy, m'amie, je vous en feray, et vous en mangerez pour l'amour de moy.

— Je le veil bien, mon amy, fait-elle.

Lors se met le bon homme à la voye, et est cuisinier, et s'art[1] à faire le brouet, ou se eschaude pour le garder de fumer; et tence ses gens, et dit qu'ilz ne sont que bestes et qu'ilz ne scèvent rien faire.

— Vraiement, Monsieur, dit la matrone qui garde la dame et qui représente un docteur en sa science, votre commère de tel lieu ne fist aujourd'huy aultre chose fors efforcer madame de menger; mais elle ne tasta aujourd'huy de chose que Dieu feist croistre. Je ne scey que el a. J'en ay gardé maintes et d'unes et d'aultres, mès madame est la plus fèble femme que je veisse oncques.

Lors le bon homme s'en va et porte son brouet à la dame; et la efforce et prie tant que elle en prend une

[1] Se brûle.

partie pour l'amour de lui, ce dit-elle, en disant qu'il est très bon.

Lors, il commande aux femmes que facent bon feu en sa chambre, et que elles se tiennent près elle. Le bon homme s'en va soupper; on lui apporte de la viande froide, qui n'est pas seulement demeurée des commères, mès est le demourant[1] des matrones, que elles ont patrouillé à journée[2], en beuvant Dieu sait comment. Ainsi s'en va coucher en tout soussy[3]. »

Quinze jours se passent de la sorte. Le mari est harassé; et puis, à mener pareille vie, la dépense est lourde. La femme, de son côté, a recouvré ses forces. Il lui demande doucement si elle ne sera pas bientôt en état de se lever.

« Ha, fait la dame, maudite soit l'eure que je fu oncques née, et que je ne avorté mon enfant!

Elles furent hier céans quinze proudes femmes, mes commères, qui vous ont fait grand honneur de venir, et me portent grand honneur partout où elles me trouvent; mais elles n'avoient pas de viande qui fust digne pour les chambérières de leur mésons quand elles gisent[4]. Je le scey bien, je l'ay veu. Aussi elles

---

[1] Le restant.

[2] Qu'elles ont tripoté toute la journée.

[3] Tout souci.

[4] Digne des servantes de leur maison quand elles sont en couches.

s'en scèvent bien mocquer entre elles. Hélas! quand elles sont au poinct où je suy, Dieu sçeit comme elles sont chier[1] tenues et honnestement gardées.

Hélas! il n'y a encore guère que je suy acouchée, et ne me puis soustenir; et il vous tarde bien que sois jà à patrouiller par la méson, à prendre la peine qui m'a tuée. Par Dieu, vous voudriez que je fusse morte, et je le vouldroie aussi; et par ma foy, vous ne aviez que faire de estre en mesnage. »

Le bon homme s'efforce de la calmer. Il lui promet une belle robe pour ses relevailles, lui dit qu'il accueillera toujours ses amies avec joie.

« Et tantoust[2] viennent les commères, et le proudomme va au devant, qui les festoye. Il les maine devers la dame en sa chambre, et vient le premier devers elle, et lui dit :

— M'amie, voiez cy[3] vos commères qui sont venues.

— Ave Maria, fait-elle, je aimasse mieulx que elles fussent à leurs mésons.

— M'amie, fait le proudomme, je vous pri, faites très bonne chière.

Lors les commères entrent. Elles desjunent, elles disnent, elles menjent à raassie; maintenant boivent au lit de la commère, maintenant à la cuve, et confondent

---

[1] Tendrement.

[2] Tantôt.

[3] Voici.

des biens et du vin plus qu'il n'en entreroit en une botte.

Et le pouvre homme, qui a tout le soussy de la despense, va souvent veoir comment le vin se porte, quand il voit terriblement boire. L'une lui dit un brocard, l'autre li gète une pierre en son jardin[1]. »

Durant ce temps, les langues allaient leur train. L'intarissable babil des commères s'attaquait à tous les sujets, passait en revue les voisins et les voisines, blasonnait grands et petits, commentait tous les cancans du quartier, s'égarait à l'occasion sur la religion et la politique. Les radotages, la loquacité de ces inépuisables caillettes avaient fait donner le nom de *caquetoires* aux sièges qui entouraient le lit de la malade : les occupantes, dit Henri Estienne, tenant à prouver « qu'elles n'avoient pas le bec gelé[2]. » Les mots *caquets de l'accouchée* étaient passés en proverbe, étaient même devenus le titre d'un livre très curieux, dont l'auteur a prudemment gardé l'anonyme et qui parut au XVI^e^ siècle. En voici le titre complet : *Recueil général des caquets de l'accouchée, ou discours facétieux où se voient les mœurs, actions et façons de faire des grands et petits de ce siècle. Le tout discouru par dames, damoiselles, bourgeoises et autres ; et mis par ordre en huit après disnées qu'elles ont faict leurs assemblées : par un secré-*

[1] Édit. elzév., p. 21 et suiv.

[2] *Dialogues*, t. I^er^, p. 187.

*taire qui a le tout ouy et escrit. Avec un discours du relèvement de l'accouchée. Imprimé au temps de ne se plus fascher*[1].

Un jour arrivait enfin où l'accouchée voulait bien reconnaître que ses forces étaient revenues. Elle revêtait alors soit une belle toilette, soit sa robe de noce, et se rendait à l'église pour la cérémonie des relevailles.

Elle s'arrêtait sur le seuil, tenant un cierge allumé. Le prêtre s'avançait, faisait sur elle le signe de la croix, lui jetait de l'eau bénite, récitait une antienne et un psaume; puis, lui mettant à la main l'extrémité de son étole, il l'introduisait dans la nef, en lui disant : « Entrez dans le temple de Dieu, adorez le fils de la sainte Vierge Marie, qui vous a fait la grâce de devenir mère[2]. »

Avant le XVe siècle, les princesses, les grandes dames attendaient, richement parées et assises sur leur lit, les chevaliers qui, précédés de trompettes et de ménétriers, venaient les prendre pour les mener au temple. Dans la suite, elles ne voulurent plus quitter leur hôtel, et il fallut que le prêtre s'y rendît. Comme compensation, l'accouchée lui faisait trois dons; elle lui offrait : une chandelle sur laquelle était fichée une pièce d'or ou

---

[1] Paris, 1623, in-8°.

[2] Voyez Richard, *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, t. IV, p. 718.

d'argent, un pain enveloppé d'une serviette et un pot plein de vin[1].

La naissance d'un enfant à la Cour de France constituait toujours un grave événement. Dès que la grossesse était reconnue, le roi écrivait à l'archevêque de Paris pour solliciter des prières en faveur de la reine. Le prélat répondait par un mandement qui les ordonnait. Vingt-quatre coups de canon annonçaient la naissance d'une fille, cent vingt coups celle d'un Dauphin. Dans ce dernier cas, un *Te Deum* était aussitôt chanté à Notre-Dame; l'archevêque prescrivait ensuite une procession générale. Puis, tous les corps de l'État, souvent même des députations représentant jusqu'aux plus humbles corporations ouvrières, allaient féliciter les souverains. La ville de Paris organisait des réjouissances qui tenaient en liesse, pendant plusieurs semaines parfois, toute la population. Enfin, l'on voyait pleuvoir sur le berceau du nouveau-né des odes, des chansons, des discours, des horoscopes, dans lesquels il était toujours démontré que jamais prince n'avait donné de si belles espérances, qu'il était l'honneur et la joie de toute la France, qu'il ferait trembler ses ennemis, etc., etc.

La nécessité de prévenir tout soupçon relatif à une supposition ou à une substitution d'enfant fit instituer, vers le XVII^e^ siècle, un cruel cérémonial, auquel nos

[1] Aliénor de Poitiers, t. II, p. 201.

reines devaient se soumettre au moment de leur *gésine*, terme qui resta longtemps consacré. Quand l'accoucheur constatait l'approche des premières douleurs, la surintendante de la maison de la reine donnait l'ordre d'avertir le roi, les princes et les princesses de la famille royale, les ministres, les ambassadeurs, etc. Ils se rendaient aussitôt auprès de la patiente et l'entouraient. Le chancelier ou le garde des Sceaux se mettait à genoux au pied du lit de travail, et un vaste paravent se fermait derrière l'auguste assistance. On ouvrait alors les portes du palais. Tout le monde était admis à y pénétrer, et une foule formée de gens de toute condition envahissait la pièce.

Avant d'emmailloter l'enfant, on le présentait au chancelier, qui constatait le sexe, et alors seulement pouvait se relever. Cette constatation était renouvelée par le gouverneur de Paris, à qui la gouvernante du nouveau-né devait « faire voir l'enfant tout nu[1]. » Si c'était un Dauphin, des courriers, qui attendaient en selle, transmettaient la nouvelle à Paris, où les cloches de l'Hôtel de Ville, du Palais et de la Samaritaine ne cessaient de sonner pendant toute la journée, souvent même pendant deux jours. Les deux dernières cloches n'étaient mises en branle « que le jour de la naissance des Dauphins, majorité des Roys et à leur mort[2]. »

---

[1] Duc de Luynes, *Mémoires*, 25 août 1754, t. XIII, p. 321.

[2] Godefroy, *Le cérémonial françois*, t. II, p. 216 et 220.

Le sexe une fois reconnu, si l'enfant se trouvait être un Dauphin, il était placé sur un bassin d'argent, et porté ainsi dans ses appartements. Le capitaine des gardes l'escortait, suivi d'officiers et de gardes du corps. Un riche berceau y attendait. Dès que le nouveau-né y reposait, le grand maître des cérémonies ou un ministre désigné par le roi était introduit, et par-dessus le maillot du bébé, bien indifférent à tant d'honneur, il passait les insignes de l'ordre de Saint-Louis, auxquels venait s'adjoindre, peu d'années après, le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit. Auprès de ce berceau veillait chaque nuit une femme qui ne devait pas s'endormir un seul instant. Dans le personnel composant la maison du duc de Bourgogne figurent « neuf femmes de chambre pour veiller. »

Autour de la mère s'empressait aussi un service très nombreux et qui, seul, durant neuf jours, pouvait pénétrer dans la chambre hermétiquement close, éclairée par la faible lueur d'une bougie placée près du lit[1]. Outre les femmes de la reine, le premier médecin, le premier chirurgien, le premier apothicaire, les chefs du gobelet, etc., veillaient de même neuf nuits de suite sans se coucher[2].

---

[1] Dionis, *Traité général des accouchemens*, p. 326.

[2] Mme Campan, *Mémoires*, t. Ier, p. 206.

III. La première chemise de bébé. — Baptême des enfants de France. — Baptême dans la bourgeoisie. — Sevrage. — Passage dans les mains des hommes.

Quand l'accouchée avait repris ses forces, l'on procédait à la cérémonie des relevailles, puis à celle de la première chemise passée à l'enfant. Louis XIII avait quinze jours quand il la vêtit. Elle lui fut apportée par une huguenote, la duchesse de Bar, sœur de Henri IV. La remueuse dut lui rappeler qu'en cette circonstance, il fallait faire le signe de la croix. « Faites-le donc pour moi, dit-elle en souriant, car je ne sais pas le faire[1]. »

Les premières chemises de Louis XIV lui furent fournies par le pape. Au mois de juillet 1639, le cardinal Sforza, nonce apostolique, apporta à Paris les langes que le Saint-Père avait bénits et qu'il offrait au petit Dauphin, « pour tesmoignage qu'il le reconnoist fils aisné de l'Église. »

A dater du XVI[e] siècle, les fils de France, ondoyés au moment de leur naissance, furent baptisés fort tard : Henri III et Henri IV à deux mois et demi, Louis XIII à six ans, Louis XIV à quatre ans, Louis XV à deux ans. Ces cérémonies étaient l'occasion de grandes magnificences. Au baptême de Louis XIII, la robe que portait

[1] Héroard, *Journal de Louis XIII*, t. I[er], p. 7.

la reine « estoit estoffée de 32,000 perles et de 3,000 diamants[1]. »

Par privilège spécial, on faisait tiédir l'eau lustrale destinée aux enfants de France[2].

Je n'ai pas besoin de dire que le peuple et les petits bourgeois ignoraient ces coûteuses exigences de l'étiquette, remplacée chez eux par les manifestations d'une gaieté souvent fort bruyante. Ainsi, vers la fin du XVI^e^ siècle, l'usage se répandit, surtout dans les campagnes, de sonner les cloches après chaque baptême. Le bedeau conduisait le parrain et la marraine au pied du clocher et leur présentait les cordes, qu'ils s'empressaient de tirer. Jusque-là, le mal n'était pas grand; mais la maladresse de ces sonneurs improvisés produisait de si étranges carillons que l'on accourait de toutes parts. « Le petit peuple et la canaille arrivoient en foule à l'église pour sonner aussi, et la maison du Seigneur, qui est une maison de prières, devenoit une maison de trouble et de confusion, un lieu aussi peu respecté qu'une place publique[3]. »

Une coutume, qui fut plus difficile à déraciner, voulait qu'en quittant l'église tout le cortège se rendît avec l'enfant au cabaret. Alors commençaient de bru-

---

[1] *Mercure françois*, t. I^er^, p. 110. — Voyez aussi Jean de Serres, *Inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 260.

[2] Dionis, *Opérations de chirurgie*, p. 410.

[3] J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, t. II, p. 159.

tales réjouissances, des débauches même dont l'enfant se trouvait parfois fort mal, car il n'était pas rare que l'on finît par oublier sa présence.

On sevrait les enfants entre dix-huit mois et deux ans. Dans les grandes familles, ils sortaient des mains des femmes entre sept et neuf ans ; la gouvernante était alors remplacée par un gouverneur, et d'Argenson écrit très sagement à ce sujet : « Comme ils ont passé des femmes aux hommes dès la première enfance, ils retournent aux femmes dès leur entrée dans le monde[1]. »

---

[1] *Mémoires*, édit. elzév., t. II, p. 334.

## V

### Madame. — Mademoiselle.

Les femmes des chevaliers portent le titre de Madame, les femmes des écuyers celui de Mademoiselle. — Pour les femmes non mariées, le titre de Madame désigne celles du plus haut rang. — Ces principes n'ont encore subi aucune atteinte au XVI^e siècle. — Témoignages de Brantôme, d'Olivier de La Marche, de Bonaventure Desperriers. — Au XVII^e siècle, le mot Mademoiselle appartient à la petite noblesse et à la haute bourgeoisie. — Femme devenue demoiselle par la décollation. — La femme de Georges Dandin. — Madame de Sotenville et Mademoiselle Molière. — Emploi des mots Madame et Dame suivis d'un nom propre ou d'un qualificatif.

Toutes ces distinctions tendent à s'effacer. — Toutes les femmes veulent être appelées Madame. — Citations de Boursault, de Tallemant des Réaux, de Gui Patin. — Madame et Mademoiselle Racine. — Doit-on dire : ma femme ou madame X...? — Le Dictionnaire de Furetière constate et accepte les faits accomplis. — Le mot Demoiselle désigne les femmes non mariées. — Le mot Mademoiselle exclu de la poésie. — Le mot Madame au théâtre : Madame Chimène, madame Cléopâtre, madame Andromaque, madame Phèdre, madame Athalie, etc. — Satire de d'Hénissart contre les bourgeoises qui se font appeler Madame. — Les mots Madame et Mademoiselle au XVIII^e siècle. — L'étiquette de la Cour. — Titre donné à la reine. — Différence entre le mot Madame employé seul et ce mot suivi d'un prénom.

Titre donné aux filles légitimées de Louis XIV, à la belle-sœur et aux petites-filles du roi. — La fille aînée du Dauphin. — Les nièces du roi. — La fille aînée du frère du roi, etc.

L'emploi des mots Madame et Mademoiselle resta

pendant longtemps un des problèmes les plus compliqués de la bienséance. Au début, les mots Dame et Madame désignèrent les femmes des chevaliers, celles des écuyers étaient dites seulement Damoiselle et Mademoiselle[1]. Ainsi, Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin et issue des rois de Sicile, étant devenue veuve avant que son mari eût été fait chevalier, ne fut jamais appelée que Mademoiselle. Si l'on trouve qualifiées de Madame quelques femmes d'écuyers, c'est qu'elles étaient veuves en premières noces d'un chevalier; celui-ci « leur avoit communiqué le caractère de la chevalerie, qui est ineffaçable[2]. » Toutefois, les titres de Dame et Madame, bien qu'ils dussent suffisamment prouver à eux seuls la noblesse des femmes qui les portaient, étaient souvent accompagnés d'épithètes destinées à en confirmer le sens[3]. Une ordonnance d'août 1343 mentionne « noble Dame, madame Béatrix de Saint-Paul, dame de Neelle; noble Demoiselle, mademoiselle de Rayneval[4], etc. »

Quant aux femmes non mariées, le titre de Madame paraît avoir été l'apanage des personnes du plus haut

---

[1] Voyez La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, édit. de 1773, p. 192.

[2] Le Laboureur, *Histoire de la pairie de France*, édit. de 1740, p. 317.

[3] Voyez La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, aux mots Dame, Demoiselle, Madame et Mademoiselle.

[4] *Ordonnances royales*, t. II, p. 208.

rang. C'est ce qui explique pourquoi on l'appliquait à la Vierge[1], que l'on nommait madame Marie, madame la Vierge, Notre Dame, etc., et aux saintes, dites alors madame sainte Geneviève, madame sainte Catherine, etc. Pour la même raison, c'était le seul titre que l'on donnât à la reine, et les amants célébraient toujours la dame, non la demoiselle de leurs pensées.

Ces règles générales comportaient dans la pratique une foule d'exceptions, mais leur principe n'avait encore reçu aucune atteinte sérieuse au XVI^e^ siècle. En voici une preuve. Vers 1544, François I^er^ ayant conféré le collier de Saint-Michel à Gui XVII, comte de Laval, le nouveau chevalier s'empressa d'écrire à sa femme pour lui raconter en détail toute la cérémonie, et il termina sa lettre en lui rappelant que dorénavant elle pouvait se faire appeler Madame. Brantôme semble faire allusion à cette circonstance quand il écrit : L'on courait à une bataille « comme à un jubilé, l'un pour gaigner le salut de son âme, l'autre pour gaigner l'honneur de chevalerie et faire appeler sa femme Madame[2]. » Écoutez aussi Olivier de La Marche : « Il y a une coustume en France, de toute ancienneté observée, que l'on y appelle les damoyselles du tiltre de Madame quand leurs marys sont honorez du grade de chevalerie[3]. »

---

[1] L'on disait aussi messire Dieu.

[2] *Œuvres*, t. IV, p. 312.

[3] *Mémoires*, édit. Michaud, p. 105.

Bonaventure Desperriers, qui avait un jour osé traiter la reine Marguerite, non de Dame, mais de Damoyselle, dut fort s'en excuser. Lui-même l'avoue :

> Puisque c'est pis que sacrilège
> L'un de ces motz pour l'autre eslire[1].

Au XVII^e^ siècle, les expressions employées pour désigner les femmes se classent dans cet ordre. On appelle :

MADAME, les femmes de la haute noblesse. « Il me semble, écrit Mathieu de Montreuil, que je vois une Nanon ou une Catos à qui il est arrivé quelque heureuse aventure, et qui se fait appeler Madame gros comme le bras[2]. » C'est donc toujours le titre d'honneur par excellence. Dans *L'amour médecin*, Lisette dit à Lucinde, fille de Sganarelle : « Mais d'où vient, madame, que jusqu'ici vous m'avez caché votre mal[3] ? » Dans *Don Juan*, Charlotte dit à Pierrot : « Pierrot, si tu m'aimes, ne dois-tu pas être bien aise que je devienne Madame[4] ? »

MADEMOISELLE, les femmes appartenant à la petite noblesse et à la haute bourgeoisie. Loret rapporte en 1659 qu'une marchande ayant été condamnée à être pendue, le bourreau tira si bien sur elle que la tête finit par se détacher du tronc; en réalité, la coupable

---

[1] *Œuvres*, édit. elzév., t. I^er^, p. 157.

[2] *Lettres*, édit. de 1680, p. 288.

[3] Acte I^er^, scène IV. Pièce jouée en 1665.

[4] Acte II, scène III. Pièce jouée en 1665.

subit ainsi la décollation, supplice réservé à la noblesse. D'où cette réflexion du gazetier :

> Cette chétive créature
> N'étoit que de naissance obscure.
> . . . . . .
> On pourroit pourtant dire d'elle
> Qu'elle mourût en Demoiselle,
> Car le bourreau par ses efforts
> Luy sépara le chef du corps[1].

En 1668, le pauvre Georges Dandin, regrettant de s'être allié aux de Sotenville, s'écrie : « Ah! qu'une femme Demoiselle est une étrange affaire, et que mon mariage est une leçon bien parlante à tous les paysans qui veulent s'élever au-dessus de leur position[2]! » Et encore : « Eh bien, Georges Dandin, vous voyez de quel air votre femme vous traite. Voilà ce que c'est que d'avoir voulu épouser une Demoiselle; la gentilhommerie vous tient les bras liés[3]. » Au reste, sa belle-mère ne laisse échapper aucune occasion de lui répéter : « Souvenez-vous que vous avez épousé une Demoiselle[4]. »

Remarquons toutefois que, dans cette même pièce, ladite belle-mère, quoique de fort mince noblesse, est

---

[1] *Muze historique*, numéro du 25 octobre 1659, édit. Livet, t. III, p. 120.

[2] Acte Ier, scène Ire.

[3] Acte Ier, scène III.

[4] Acte II, scène IX.

toujours nommée Madame de Sotenville, et que, dès 1663, Molière appelait sa femme Mademoiselle Molière[1].

Le plaignant d'une cause curieuse, plaidée en 1684, disait à ses juges : « Je suis né gentilhomme; il y a eu des charges dans ma maison, et les gens de mon nom se sont alliés à des Demoiselles[2]. » D'Ouville raconte l'histoire d'un paysan qui, menacé d'un procès, « fut à la ville pour consulter sa cause à un avocat. Il fut pour le trouver chez luy, mais il n'y étoit pas pour l'heure, et ne trouva que mademoiselle sa femme[3]. »

A condition qu'ils ne fussent pas employés seuls, le titre de Madame, et plus souvent celui de Dame, s'appliquaient aux femmes du peuple. Montaigne, s'amusant à rechercher « choses qui se tinssent par les deux bouts extrêmes, » trouva le mot Sire et le mot Dame, lesquels se donnent aux gens de la plus basse classe, quoique l'un désigne le chef de l'État, et l'autre les femmes de la plus haute qualité[4]. Le 11 octobre 1605, Indret, attaché à la personne du Dauphin[5], lui raconte qu'il arrive de la foire Saint-Germain, où il a rencontré Madame Briant, marchande de drap. « Pourquoi l'ap-

---

[1] Voyez *L'impromptu de Versailles.*

[2] Dans Robert Estienne, *Causes amusantes et connues*, édit. de 1749, t. II, p. 35.

[3] *Élite des contes*, édit. de 1883, t. Ier, p. 70.

[4] « Les femmes de qualité, on les nomme Dames, les moyennes Damoiselles, et Dames encore celles de la plus basse marche. » *Essais*, liv. Ier, chap. LIV.

[5] Devenu Louis XIII.

pelle-t-on Madame? » demande le Dauphin. Et Indret lui répond : « Monsieur, on les appelle ainsi à Paris [1]. » La comédie d'*Alison*, écrite en 1637, est dédiée à « mesdames les beurrières de Paris [2]. »

Les distinctions que je viens d'établir tendirent vite à s'effacer. Dès le milieu du XVII[e] siècle, les moindres bourgeoises ambitionnent toutes la qualification de Mademoiselle et même celle de Madame; et comme l'usage seul leur interdit de les prendre, elles n'hésitent guère à s'en parer. De là naît bientôt une confusion si complète entre les rangs et les titres, que ces derniers perdent toute signification précise et qu'aucune règle ne préside plus à leur emploi.

Voici ce qu'écrivait, vers 1650, un fécond romancier : « Avant ce siècle, on ne voyoit point des femmes de secrétaires, de procureurs, de notaires ou de marchands peu aisés se faire nommer Madame. Ce n'est pourtant pas là ce qui surprend, parce que la vanité et l'ambition ridicule ont toujours été propres aux femmes; mais ce qui étonne, c'est la sotte complaisance de leurs maris de le souffrir et de payer souvent cet excès bien cher [3]. »

Le dictionnaire publié en 1685 par César de Rochefort ne témoigne pas d'un moindre désespoir : « Le

---

[1] Héroard, *Journal de Louis XIII*, t. I[er], p. 155.

[2] *Ancien théâtre françois*, t. VIII, p. 398.

[3] Milliet de Challes, *Les illustres Françoises*, édit. de 1748, t. I[er], préface, p. XII.

nom de Madame est un nom de dignité et d'honneur; cependant les plus petites bourgeoises se font appeler Madame : elles veulent toutes cette qualité. On commence par les domestiques de la maison à se faire donner ce titre, les parens ensuite l'autorisent, et par un malheur extrême, de cette peste, il s'en fait une contagion parmy le public[1]. »

Écoutons maintenant les auteurs dramatiques.

Dans une comédie que je citais tout à l'heure, un bon bourgeois, M. Karolu, dit à la vieille Alizon, qu'il désire épouser :

Il faut premièrement changer de qualité.
Il faut que désormais vous soyez Damoiselle.
Mais, parce que Madame a l'emphase plus belle,
Il vous faut appeler, s'il vous semble à propos,
Madame Karolu ou de la Sausse-au-Ros :
C'est un bon fief que j'ay proche de Bourg-la-Reine[2].

Dans *Les mots à la mode*, comédie de Boursault jouée en 1694, la femme d'un orfèvre, M. Josse, est appelée « ma sœur » par son frère, l'avocat Brice. Elle l'en reprend aigrement :

. . . . . Avez-vous peur
Que l'on ne sache pas que je suis votre sœur?
A qui plus justement voulez-vous qu'appartienne
Le titre de Madame?

---

[1] *Dictionnaire général et curieux de la langue françoise*, p. 385.

[2] Acte II, scène II.

M. Brice.

Oh ! qu'à cela ne tienne.
C'est un titre abusif que tant de femmes ont
Qu'il ne fait plus d'honneur à celles qui le sont.
On traite également, tant on rend de justice,
Et la femme d'un duc et celle de son suisse ;
Et l'on distingue à peine en un même quartier
Celle d'un président de celle d'un huissier.
Jadis un conseiller défendoit à sa femme
De souffrir que les gens l'appelassent Madame,
Et le clerc de son clerc, moins scrupuleux que lui,
Trouve bon que la sienne ait ce titre aujourd'hui[1].

On ne s'en tint pas là, et de cette époque date une innovation dont la civilité subit encore la loi. Un mari parlant de sa femme cesse de la désigner ainsi, et fait précéder son nom de famille du nom de Madame. Hauteroche n'a pas oublié ce ridicule dans ses *Bourgeoises de qualité*, qui furent jouées en 1691 :

Anselme.

Mais une bonne fois, écoutez bien cela,
Ma femme.

Olympe.

Le beau nom que vous me donnez là.

Anselme.

Comment vous appeler? N'êtes-vous pas ma femme?

[1] Acte Ier, scène VI.

OLYMPE.

Je vous nomme Monsieur, appelez-moi Madame.
Ma femme est si bourgeois!

ANSELME.

Que diable sommes-nous?
Voilà l'entêtement qui produit tant de fous.
Chacun de qualité se pique, ose y prétendre.

OLYMPE.

On soutient ce qu'on est, pourquoi vouloir descendre?

ANSELME.

Mais, mon père par vous dans les nobles rangé,
Qu'étoit-il que marchand[1]?...

Ce fut Olympe qui l'emporta.

A peine l'académicien François de Callières ose-t-il protester contre un usage que pourtant il condamne : « Je crois qu'il seroit plus séant à un mari parlant de sa femme de l'appeler *ma femme*, suivant l'usage de nos pères et d'une partie de ceux qui vivent encore aujourd'huy, que de l'appeler toujours *Madame* en parlant d'elle en compagnie, selon le nouvel usage introduit par les jeunes gens. Mais il est présentement trop établi pour espérer de le changer. Il a commencé à s'introduire par des gens d'une si grande qualité qu'on

[1] Acte II, scène VI.

ne pouvoit les blâmer d'en user ainsi. Ceux d'un rang un peu au-dessous ont cru être en droit de les imiter, et cet usage a enfin descendu par degrés depuis le prince jusqu'au marchand du Palais, qui dit aussi madame Laigu, madame le Gras, et ainsi des autres, en parlant de leurs femmes[1]. »

Lesdites femmes ne cédaient pas plus sur ce point que sur les autres. Elles laissaient dire et continuaient tranquillement leurs usurpations, au milieu desquelles on s'embrouille de plus en plus.

Tallemant des Réaux n'hésite pas à qualifier de Madame les femmes de tous les magistrats[2]. Gui Patin écrit à son ami, le médecin Charles Spon : « Nous buvons à votre santé comme à celle de Mademoiselle votre femme[3]. » D'un autre côté, Somaize dédie sa comédie des *Précieuses ridicules* à « Mademoiselle Marie de Mancini, » grande dame s'il en fut, puisqu'elle était nièce de Mazarin et qu'il la déclare « autant au-dessus du commun par son mérite qu'elle l'est déjà par le rang que lui donne sa naissance[4]. » Pour comble de désordre, nous voyons Racine appeler sa sœur Madame

---

[1] *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler*, édit. de 1693, p. 252.

[2] Madame Pilou, femme d'un procureur au Châtelet. Madame Coulon, madame Lescalopier, femmes de conseillers au Parlement, etc.

[3] *Lettre* du 10 mars 1654, t. II, p. 122.

[4] Ch. Livet, *Dictionnaire des Précieuses*, t. II, p. 41.

pendant qu'elle reste fille[1], et Mademoiselle après qu'elle a épousé le médecin Rivière[2].

C'est à ce moment que parut le grand Dictionnaire de Furetière, qui se décida à accepter les faits accomplis. Voici donc quel était l'état de la question vers 1688 :

« Madame. Titre d'honneur qu'on donne en parlant ou en écrivant aux femmes de qualité, comme princesses, duchesses et autres femmes de gens titrés ou de gentilshommes.

On le dit aussi des femmes de magistrats et de ceux qui sont dans les premiers emplois de la robe.

Madame se dit absolument de la maîtresse d'une maison, surtout à l'égard des valets et des domestiques : Voilà madame qui heurte, madame veut que cela soit ainsi, laquais de monsieur, laquais de madame.

Madame se dit encore en parlant des femmes roturières et bourgeoises. Elles sont séparées des dames de qualité par le rang des Demoiselles, qui est entre elles deux.

On appelle aussi les filles de basse condition Madame, en y joignant leur nom : madame Marie, madame Margot; et l'abus a crû à tel point que les servantes se veulent faire appeler Madame. »

---

[1] « A madame, madame Marie Racine. »

[2] « A mademoiselle, mademoiselle Rivière, à la Ferté-Milon. » Voyez Racine, *Œuvres*, édit. P. Mesnard, t. VI, p. 374, 376, 517 et suiv.

« Mademoiselle. Titre d'honneur qu'on donne aux filles et aux femmes des simples gentilshommes, qui est entre la Madame bourgeoise et la Madame de qualité.

Un de nos poëtes s'est servi du mot de Mademoiselle dans une comédie. En quoi il n'est pas à imiter. Il faut se servir de Madame, sans distinction de fille ou de femme. Mademoiselle n'entre pas dans la poësie.

Mademoiselle est aussi un nom qu'on donne à toutes les filles qui ne sont point mariées, pourvu qu'elles ne soient pas de la lie du peuple ou filles d'artisans. »

L'Académie française allait mentionner cette dernière acception dans son *Dictionnaire*[1] : « Le mot Demoiselle est un titre commun à toutes les filles de condition, et par lequel on les distingue des femmes mariées. »

De fait, on peut affirmer que, vers la fin du XVII^e^ siècle et en dépit des protestations, les mots Madame et Mademoiselle s'employaient dans le même sens qu'aujourd'hui.

Mais, comme on vient de le voir, le mot Mademoiselle n'était pas admis dans la poésie. Aussi, les poètes attribuaient-ils le titre de Madame aux femmes et aux filles de toutes les conditions, de tous les pays et de tous les temps[2] :

---

[1] En 1694, première édition.

[2] Je cite ici, pour chaque nom, un passage pris au hasard dans la pièce.

Nérine le donnait à Médée[1].

Don Sanche à Chimène[2].

Polyeucte à Pauline[3].

Achorée à Cléopâtre[4].

Phocas à Pulchérie[5].

Persée à Cassiope[6].

Sertorius à Viriate[7].

Marinette et Éraste à Lucile[8].

Clitandre à Henriette et à Armande[9].

Trissotin à Philaminte[10].

Antigone et Étéocle à Jocaste[11].

Pyrrhus à Andromaque[12].

Bajazet à Roxane[13].

---

[1] *Médée*, 1635, acte Ier, scène v.

[2] *Le Cid*, 1635, acte III, scène II.

[3] *Polyeucte*, 1640, acte IV, scène III.

[4] *Pompée*, 1641, acte II, scène II.

[5] *Héraclius*, 1647, acte Ier, scène II.

[6] *Andromède*, 1650, acte Ier, scène Ire.

[7] *Sertorius*, 1662, acte IV, scène II.

[8] *Le dépit amoureux*, 1654, acte II, scène IV, et acte IV, scène III.

[9] *Les femmes savantes*, 1672, acte Ier, scène III, et acte IV, scène II.

[10] *Ibid.*, acte III, scène IV.

Dans *Le malade imaginaire* (1673), Thomas Diafoirus appelle toujours Angélique Mademoiselle, et Cléante parlant d'elle à Argan, dit : « Mademoiselle votre fille. » (Acte II, scène III.)

[11] *La Thébaïde*, 1664, acte Ier, scènes II et III.

[12] *Andromaque*, 1667, acte Ier, scène IV.

[13] *Bajazet*, 1672, acte II, scène Ire.

Xipharès à Monime[1].

Ænone à Phèdre[2].

Joas à Athalie[3].

Etc., etc., etc.

Et ces expressions : madame Chimène, madame Cléopâtre, madame Andromaque, madame Phèdre, madame Athalie, ne paraissaient alors choquer personne[4]. Pas plus, d'ailleurs, que le costume des artistes en scène, car il faut se souvenir que la Champmeslé, par exemple, jouait les rôles d'Iphigénie, de Monime et de Phèdre habillée comme Mlle de Fontanges ou Mme de Montespan.

En 1713, un sieur d'Hénissart publia, sur le sujet qui nous occupe, un gros volume dont le titre attractif est fort trompeur. Le voici en entier : *Satyres sur les femmes bourgeoises qui se font appeler Madame. Avec une distinction qui sépare les véritables d'avec celles qui ne le sont que par le caprice de la fortune, la bizarrerie et la vanité du siècle.* Le tout développé en 492 pages représentant environ douze mille mauvais vers dont il n'y a pas grand'chose à tirer. La première satire est intitulée : « L'origine de la première ambition des femmes. » J'en détache une vingtaine de vers, qui suffiront pour donner une idée du reste :

---

[1] *Mithridate*, 1673, acte Ier, scène II.

[2] *Phèdre*, 1677, acte Ier, scène III.

[3] *Athalie*, 1691, acte II, scène VII.

[4] Voyez pourtant S. Mercier, *Tableau de Paris*, t. V, p. 50.

Pourquoi donc vous parer d'une robe étrangère,
Et d'une fausse gloire emprunter la lumière,
Vous qui n'avez dans l'âme et dans ses mouvemens
Que bassesse d'esprit et grossiers sentimens?
Lorsque dans votre cœur ce vain désir s'enflamme,
La fureur à l'instant vous prend d'être Madame,
De vous faire porter par un fort grand valet
La robe détroussée, avec le tabouret.
De ce désir ardent nuit et jour enflammée,
Vous voulez, quoi qu'on dise, être Dame damée.
Ne vous y trompez pas, une dame à Paris
Prise sur ce ton-là n'est pas d'un fort grand prix.
L'on ne sépare point dame Anne la beurrière,
Dame Jeanne du coin, Perrette l'harangère
D'avec ces Dames-là, qui sans comparaison
S'appellent à la Cour Madame au chaperon.
Mais pour qu'à l'avenir aucun ne les confonde,
De ces distinctions instruisons tout le monde.

Aucune des satires suivantes ne revient sur ce point. Mais la page que j'ai citée réclame quelques éclaircissements. L'on nommait *dame damée* toute fille noble, toute demoiselle officiellement présentée à la Cour et que le roi avait, fût-ce par erreur, appelée Madame. Une *dame à tabouret* ou *à carreau* était la noble dame qui avait le droit de faire porter pour elle un tabouret ou un coussin à l'église, au temps où les sièges y étaient encore rares. Les mots *dame à chaperon* désignaient une bourgeoise, cette coiffure n'ayant plus été portée que par la bourgeoisie à dater du XVII^e^ siècle.

Comme je l'ai dit, l'emploi des mots Madame et

Mademoiselle était une question résolue dans le sens actuel depuis le règne de Louis XIV. Mais les récriminations contre les empiétements de la bourgeoisie ne s'en succédaient pas moins, et ils se reproduisaient encore cent ans plus tard. J'en citerai deux exemples. On lit dans le Dictionnaire de Richelet, édition donnée en 1719[1] : « MADAME. Quelques flatteurs du siècle donnent sottement la qualité de Dame damée à quelques femmes de riches commis ou partisans[2] de nulle naissance; mais c'est un abus que le Roi corrigera par un bel édit quand tel sera son plaisir. »

« MADEMOISELLE. On appelle parfois de ce nom une femme ou une fille qui est belle et bien mise, ou qui paraît riche; mais c'est un abus que l'amour et la flatterie ont introduit. »

Je recueille enfin les lignes suivantes dans une sorte de *Civilité* publiée en 1741[3] : « Le titre de Madame a été usurpé depuis quelque tems par un très grand nombre de personnes du sexe, qui n'y avoient point de prétention légitime. Il n'appartient qu'aux femmes des nobles; mais il ne faut pas fâcher les autres qui s'y sont accoutumées, en le leur refusant mal à propos, et ce

---

[1] *Le nouveau dictionnaire françois contenant, etc.*, 2 vol. in-folio.

[2] Financiers.

[3] *Le nouveau secrétaire de la Cour, ou lettres familières sur toutes sortes de sujets...*, p. 517.

sera toujours mal à propos qu'on le leur refusera quand on ne sera pas d'un rang plus relevé. Cette usurpation est un des moindres désordres que la vanité a causés. Il y a des villes où cet abus est moins commun qu'en d'autres, mais il n'est dans aucun lieu du monde aussi général qu'à Paris. »

Lorsqu'il s'agissait des membres de la famille royale, les règles fort embrouillées relatives à l'emploi des mots Madame et Mademoiselle étaient fixées avec précision par le cérémonial. Dans ce milieu, elles ont le mérite de n'avoir guère varié. Je vais m'efforcer d'établir clairement quelle était à cet égard l'étiquette de la Cour de France.

Jusqu'à la Révolution, les personnes, les princesses même qui avaient l'honneur de parler à la reine la nommaient Madame, et continuaient en se servant des mots : Votre Majesté. En parlant d'elle, l'on disait d'abord la reine, puis Sa Majesté. Les lettres qui lui étaient adressées devaient porter pour suscription : « A la Reine, ma souveraine dame. »

Le titre de Madame appartenait encore aux filles, aux sœurs et aux belles-sœurs du roi.

Les filles ne possédant point d'apanage faisaient suivre le mot Madame de leur prénom seulement. Par exemple, les filles de Louis XV étaient dites : madame Adélaïde, madame Louise, madame Sophie, madame Victoire. La fille aînée prenait le titre de Madame royale : c'est ainsi que l'on désignait Marie-Thérèse-

Charlotte de France, fille aînée de Louis XVI, celle qui épousa le duc d'Angoulême.

Je rappelle que Napoléon donna à sa mère le titre de Madame mère.

Les filles naturelles légitimées de Louis XIV eurent seulement le nom de Mademoiselle. Les trois filles que lui donna Mme de Montespan sont : Louise-Françoise de Bourbon, dite mademoiselle de Nantes; Louise-Marie de Bourbon, dite mademoiselle de Tours; Françoise-Marie de Bourbon, dite mademoiselle de Blois.

La belle-sœur du roi avait droit au titre de Madame. C'est celui que portèrent les deux femmes qu'épousa Philippe, frère de Louis XIV : Henriette d'Angleterre et la princesse Palatine.

Les petites-filles du roi se contentaient d'être Mademoiselle. Madame Élisabeth, petite-fille de Louis XV, ne prit le nom de Madame qu'en devenant sœur du roi après l'avènement de Louis XVI, son frère.

Toutefois, la fille aînée du Dauphin ou, s'il n'y avait pas de Dauphin, la fille aînée la plus rapprochée du trône, s'intitulait Madame dès sa naissance, « pour l'asseurance de la couronne de leur père, » écrit du Tillet[1].

Les nièces du roi prenaient le titre de Mademoiselle, précédant le nom de leur apanage : mademoiselle d'Orléans, mademoiselle d'Alençon, mademoiselle de Va-

[1] *Recueil des roys de France*, édit. de 1607, p. 309.

lois, mademoiselle de Chartres étaient filles cadettes de Gaston, frère de Louis XIII.

A dater du XVII^e^ siècle, la fille aînée du frère du roi se fit appeler Mademoiselle tout court. La duchesse de Montpensier, fille aînée de Gaston, fut la première que l'on désigna ainsi. Mais la fille aînée de Philippe, frère de Louis XIV, était aussi et en même temps Mademoiselle tout court : la fille de Gaston, pour ne pas se voir confondue avec elle, fut désignée sous le nom de *la grande Mademoiselle*.

La duchesse de Berry, l'aînée des filles du Régent, petit-fils de Louis XIII et neveu de Louis XIV, fut nommée également Mademoiselle tout court, tandis que ses sœurs cadettes étaient mademoiselle de Valois, mademoiselle de Montpensier, mademoiselle de Beaujolais et mademoiselle de Chartres.

# CHAPITRE V

## L'étiquette.

Les débuts de l'étiquette. — Aliénor de Poitiers. — Code de l'étiquette au XV^e^ siècle. — Les épithètes *beau* et *belle*. — Le XVI^e^ siècle. — Le grand maître des cérémonies. — La famille de Sainctot. — Les bévues de N.-S. de Sainctot. — Facile accès du peuple dans les résidences royales. — Le droit de *pour*. — Les justaucorps à brevet. — Le petit lever et le petit coucher de Louis XIV. — Ses repas. — Les dîners du roi en public. — Une présentation à la Cour.

Aucune des *Civilités* qui ont entrepris de former à la politesse les enfants ou les hommes n'ont cru devoir se préoccuper des règles spéciales usitées à la Cour, en un mot, de ce qu'on appelle l'étiquette. J'ai fait de même, et, dans les pages précédentes, je me suis borné à mentionner celles de ses prescriptions qui touchent au domaine de la civilité proprement dite ou celles qui en diffèrent assez pour ne pouvoir se concilier avec celle-ci. Ce n'est pas assez, et l'histoire de l'étiquette offre d'assez intéressantes particularités pour mériter qu'on lui consacre au moins un court chapitre.

Toutes les actions du souverain étaient soumises à un cérémonial fort compliqué. Depuis le moment où il ouvrait les yeux le matin dans son lit, jusqu'à l'heure

où il s'y étendait le soir pour dormir, ce maître absolu n'avait pas un instant de liberté. Gai ou triste, bien portant ou malade, l'étiquette, autorité despotique à laquelle il devait obéissance, se dressait à ses côtés.

Et cela remontait très haut. On croit en général que l'étiquette a été créée de toutes pièces par Louis XIV; on veut bien parfois en reculer l'origine jusqu'à François Ier, à qui l'on fait ainsi trop d'honneur. Avant le règne de Charles VII, de nombreuses prescriptions, constituant un code fort détaillé de l'étiquette et des préséances, étaient rigoureusement observées. Une grande dame, Aliénor de Poitiers, vicomtesse de Furnes, allait même mettre par écrit ces principes qui, dit-elle, « ont esté si bien ordonnez et débatus en la cour des Roys et Roynes par les Princes et Nobles, aussi par les Hérauts et Roys d'armes, que nul depuis n'a sceu ne deu différer à les garder. » Aliénor rédigeait *Les honneurs de la cour* entre 1484 et 1491, mais elle invoque sans cesse le témoignage de sa mère et d'autres personnages qui vécurent dans les premières années du XVe siècle. Elle nous apprend aussi qu'avant 1429, Jeanne d'Harcourt, comtesse de Namur, était renommée pour « la plus sçachante de tous estats que dame qui fut au royaume de France, et avoit un grand livre où tout estoit escript[1], » livre dont Aliénor reconnaît s'être inspirée, et qui n'a pas été retrouvé.

---

[1] Aliénor, p. 154.

En 1445, la duchesse de Bourgogne[1], fille de roi, vint rendre visite à la reine de France. Elle était accompagnée du duc de Bourbon, son *beau*[2] neveu, et de plusieurs gentilshommes. Bien qu'elle fut attendue, elle s'arrêta avant d'entrer chez la reine et envoya Jean de Créquy[3], son chevalier d'honneur, demander à la souveraine si elle daignerait la recevoir. Jean de Créquy ayant rapporté une réponse favorable, la duchesse prit elle-même la queue de sa robe, mais en entrant elle la laissa traîner sur le sol. Elle « s'agenouilla ensuite bien près de terre[4], » marcha jusqu'au milieu de la chambre, s'agenouilla de nouveau, « puis recommença à marcher toujours vers la Royne, laquelle estoit toute

---

[1] Isabelle, fille du roi de Portugal. Elle avait épousé Philippe le Bon en 1429.

[2] Les épithètes *beau*, *belle* mises devant les titres de parenté ne se donnèrent d'abord qu'aux personnes de sang royal ou appartenant à la haute noblesse. Aliénor (voyez p. 212) semble indiquer qu'elles s'employaient seulement de supérieur à inférieur, et impliquaient une sorte de familiarité. Néanmoins, dans une pièce du XIIIe siècle à laquelle j'ai fait ailleurs de nombreux emprunts, *Le castoiement que li père ensaigne à son filz*, ce dernier se sert toujours des expressions *beau père* ou *beau très doux père*. On s'adressait même ainsi à Dieu, que l'on tutoyait; voici, par exemple, le commencement d'une prière qui nous a été conservée dans *Le ménagier de Paris* (t. Ier, p. 11) : « Beau sire Dieu tout-puissant et père pardurable (*éternel*), qui m'a donné parvenir au commencement de ceste journée, garde moy, etc. » Saint Louis disait également à Dieu : « Biaus sire Diex, je léveray m'âme à toy. » (Joinville, édit. de 1768, p. 25.) Il me semble résulter de tout ceci que le mot *beau* pris dans cette acception correspondait à peu près à notre mot *cher*.

[3] Il avait la Toison d'or.

[4] Ce n'était donc qu'une humble révérence.

droite; » la duchesse s'agenouilla une troisième fois, et la reine fit alors trois pas vers elle, lui mit une main sur l'épaule, l'embrassa et la fit lever[1]. Je ne sache pas que Louis XIV ait jamais inventé beaucoup mieux que cela. Et encore n'ai-je pas tout dit, car la malheureuse duchesse dut encore s'agenouiller devant la Dauphine, qui était près de sa mère.

La reine seule avait droit à tant de génuflexions; pour les autres personnes de la Cour, le cérémonial était moins compliqué, mais tout aussi inflexible. S'il fallait suppléer à son silence ou à son obscurité, on ne l'interprétait qu'après mûres réflexions. Mlle de Penthièvre, de la maison des ducs de Bourgogne, devant se rencontrer avec Mme de Charolais, « on tint conseil » pour savoir quelles formalités observeraient chacune d'elles. Il fut arrêté que Mlle de Penthièvre, après son entrée dans la pièce, ferait deux révérences et que Mme de Charolais avancerait alors de trois pas au-devant d'elle[2]. Le traité d'Aliénor est rempli de faits semblables.

Il existait, nous dit-elle encore, une ligne de démarcation très respectée entre les rois, reines, ducs, duchesses, princes et princesses, et les autres membres de la noblesse. A table, par exemple, ces derniers ne devaient ni se servir d'une double nappe, ni laisser

---

[1] Aliénor, p. 155.

[2] *Ibid.*, p. 151.

porter un bâton de commandement à leur maître d'hôtel, ni faire l'essai à table. Il leur était interdit de donner à aucun de leurs serviteurs les noms de panetier, d'échanson ou d'écuyer tranchant; les gentilshommes qui les servaient avaient la serviette enroulée autour du bras, ils outrepassaient leur droit s'ils la posaient sur l'épaule. C'était une marque d'infériorité de manger à plats découverts et sans essai préalable avec une personne dont les mets étaient couverts et essayés[1] : « Quand Mme la duchesse[2] mangeoit où monsieur le Dauphin estoit, l'on ne la servoit point à couvert, et ne faisoit-on point d'essay devant elle[3]. » Enfin, les femmes appartenant à la noblesse inférieure ne pouvaient faire porter la queue de leur robe par des femmes; elles n'avaient pas de dames d'honneur, on ne leur accordait que des dames de compagnie.

Nous savons aussi par Aliénor qu'après les repas de cérémonie, on offrait aux convives les épices, hypocras, gingembre, sucre rosat, anis, coriandre, cannelle, qui étaient présentés, non par les valets, mais par des convives et le plus souvent par des femmes; « et les servoit-on aux seigneurs, dames et damoiselles, selon qu'ils estoient grands personnages[4]. » Au festin donné

---

[1] Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 261.
[2] Isabelle de Portugal.
[3] Aliénor, p. 168.
[4] *Ibid.*, p. 170 et 187.

par Charles V à l'empereur Charles IV, en 1378, « comme l'Empereur ne pouvoit commodément se lever, le Roi fit servir sur la table même le vin et les épices ; le duc de Berry[1] offrit, par ordre du Roi, les épices à l'Empereur, le duc de Bourbon[2] les offrit au Roi[3]. »

Il semble que l'étiquette ait été un peu négligée sous les règnes suivants. Elle n'a pourtant abdiqué encore ni sous François Ier, ni sous Henri II. En voici la preuve : « Le Roi estant éveillé, sa chemise lui est apportée. Lors, tous les grands et la plupart de la noblesse entrent pour le saluer, sa chemise prise, qui lui est baillée par le premier et le plus grand des princes qui se trouvent là[4]... » En 1563, Catherine de Médicis croit nécessaire de réglementer l'étiquette ; elle rédige, à l'usage de Charles IX, un mémoire dans lequel elle rappelle et loue les règles en usage sous François Ier, et reproche à son fils de les avoir trop méconnues[5].

Henri III succède à Charles IX, et, lui aussi, obéit le moins qu'il peut à un cérémonial dont il supporte im-

---

[1] Frère de Charles V.

[2] Beau-père de Charles V.

[3] Christine de Pisan, *Fais et bonnes meurs du roy Charles*, édit. Michaud, p. 110.

[4] *Mémoires sur la Cour de Henri II*, dans la *Revue rétrospective*, t. IV (1834), p. 8.

[5] *Avis donné par Catherine de Médicis à Charles IX pour la police de sa Cour*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. V.

patiemment la tyrannie, mais il se heurte bientôt à une autre. Son entourage n'étant contenu ni par le respect, ni par l'étiquette, l'obsède de ses familiarités. Le roi voudrait bien qu'on le laissât manger tranquille; mais on se presse autour de lui, on s'appuie sur son siège, on l'assourdit de propos grivois : « Veult Sa Majesté qu'Elle estant à table, l'on se tienne un peu loing d'Elle, afin qu'Elle ne soit pressée; et que nul ne s'appuye sur sa chaise que le capitaine des gardes qui sera en quartier. Lequel sera appuyé sur le costé droict de ladicte chaise, et un des gentilzhommes de la chambre qui sera aussy en quartier, sur l'autre costé[1]... Sa Majesté désirant manger en repos et se garder de l'importunité qu'Elle reçoit durant ses repas, défend désormais qu'en ses disners et souppers personne ne parle à Elle que tout hault et de propos communs et dignes de la présence de Sa dicte Majesté; et se tiendra chacun qui y assistera assez loing de sa table, et s'il y a des barrières au lieu où elle mangera, n'entrera en icelles[2]. »

Pour compléter ce règlement, le roi crée (2 janvier 1585) la charge de grand maître des cérémonies de France, dont il gratifie Jean Pot, seigneur de Rhodes. Le roi entend que désormais « toutes choses

---

[1] Règlement d'août 1578, dans Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 7.

[2] Règlement de janvier 1585, dans Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 9.

soient conduites et maintenues en la Cour avec l'ordre requis pour faire reconnoître la dignité et splendeur convenables à sa royale grandeur[1]. »

Le titulaire de cette charge va avoir à régler toutes les questions de préséance, à organiser toutes les cérémonies publiques, mariages, baptêmes, sacres, couronnements, pompes funèbres, réceptions d'ambassadeurs, communications royales au Parlement, etc.[2]. Il a l'épée au côté, il porte à la main un bâton de commandement couvert de velours noir et garni d'ivoire. Je dirai tout de suite que cette charge passa de la famille Pot à la maison de Blainville, qui la transmit aux Dreux-Brézé. Trois membres de cette famille s'y succédèrent et la conservèrent jusqu'au marquis Henri-Évrard, qui fut immortalisé par une phrase de Mirabeau en 1789.

Le grand maître avait sous ses ordres un maître des cérémonies. Ce titre resta pendant près d'un siècle dans la famille de Sainctot. Jean-Baptiste de Sainctot, qui en fut pourvu le premier, eut pour successeur Nicolas-Sixte, que ses bévues ont rendu célèbre[3].

Un jour, durant un lit de justice, il s'oublia jusqu'à saluer les évêques avant le Parlement. « Sainctot, lui dit tranquillement le premier président Lamoignon, la

---

[1] Godefroy, *Cérémonial françois*, édit. de 1649, t. Ier, introduction.

[2] Il y restait couvert, comme représentant du roi.

[3] Sur cette famille, voyez Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1100.

Cour n'accepte pas vos civilités. » Une autre fois, Sainctot envoie jusque dans l'antichambre, au-devant de l'ambassadeur de Savoie, la dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Saint-Simon raconte encore[1] comment la fille de cet ambassadeur fut, sur l'avis de Sainctot, embrassée par la duchesse, et l'émotion que cette infraction à l'étiquette causa dans toute l'assemblée. La duchesse d'Orléans ne s'y laissa pas prendre. Voyant la jeune fille s'avancer vers elle, la joue tendue, elle se rejeta en arrière et apostropha durement Sainctot, qui, admonesté ensuite par le roi, faillit perdre sa charge.

Pour revenir à Henri III, un témoin oculaire, l'ambassadeur vénitien Lippomano, écrivait à son gouvernement : « Pendant le dîner du roi, presque tout le monde peut s'approcher de lui, et lui parler comme on ferait à un simple particulier[2]. » On voit que le premier titulaire de la grande maîtrise des cérémonies n'avait pas introduit à la Cour une étiquette bien sévère. Ce qui le prouve encore, c'est que, lorsque Jacques Clément se présenta au palais, il fut aussitôt admis auprès de Henri, qui, venant de se lever, était encore assis sur sa chaise percée, une robe de chambre jetée sur ses épaules[3].

---

[1] *Mémoires*, t. II, p. 4.

[2] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 567.

[3] Lestoile, *Journal de Henri III*, 1er août 1589.

L'accès des résidences royales est plus facile encore sous Henri IV. Les épousées de village viennent y danser le jour de leurs noces; les merciers, les porte-paniers y entrent pour débiter leurs marchandises, les musiciens ambulants pour y racler leurs instruments, des mendiants pour y demander l'aumône. Pendant les années qui suivirent la naissance du petit Louis XIII, une véritable procession assiège le château de Saint-Germain. Ce sont des seigneurs avides de contempler leur futur roi; ce sont aussi des gens appartenant aux plus basses classes de la société : ils veulent voir le Dauphin dans son berceau ou dans les bras de sa nourrice. Tous sont accueillis, jusqu'à une vieille revendeuse à moitié folle, qui se prend à danser devant lui. Héroard, médecin du petit prince, nous révèle ce fait et une foule d'autres identiques :

« *Le lundi 27 mai 1602.* Il arrive une vieille femme de Paris, comme une revendeuse. Elle pleure en le voyant, l'appelle « mon fils, la petite courte à sa mère, » et puis s'est prise à danser devant lui.

*Le mercredi 3 août 1605.* A dîner, il mange sans dire mot et comme transporté de joie d'ouïr jouer un flageolet d'un estropié que l'on nommoit cul-de-jatte, lequel, après avoir joué long temps et deux violons avec lui, lui va dire d'une voix rude : « Monsieur, buvez à nous. » Il devient rouge, disant soudain : « Je veux qu'il s'en aille, je veux qu'il s'en aille, maman. » Je lui dis : « Monsieur, il est un pauvre, il ne les faut

pas chasser. — Il ne faut pas que les pauvres viennent ici. — Monsieur, non pas tous, oui bien ceux qui vous font jouer comme lui. — Qu'il aille donc jouer là-bas. »

*Le mercredi 12 mars 1608.* Éveillé à sept heures et demie, il s'amuse dans son lit. Quatre grands garçons et portefaix, qui avoient aidé à transporter les meubles et bagages à Fontainebleau, viennent le supplier de leur donner quelque chose; il les regarde, puis demande : « Où est mamanga? »

*Le lundi 14 avril 1608.* Il trouve sur la terrasse près de sa chambre un petit mercier, achète demi-douzaine de verres blancs.

*Le jeudi 25 septembre 1608.* Le roi est parti à cinq heures après minuit. Le Dauphin rencontre un porte-panier qu'il fait venir en sa chambre, achète une horloge de sable[1], une paire de couteaux et la gaine.

*Le 10 octobre 1608.* Il vient un mercier qui portoit des besognes d'ambre jaune : il avoit un cordon incarnat avec des grains d'ambre entre deux. Il l'essaye à son chapeau, et dit gaiement : « Il est bon à mettre à mon chapeau, combien en voulez-vous? »

Quoi qu'on en ait dit, Louis XIV ne se montra guère moins débonnaire que son aïeul. L'imposante étiquette établie à la Cour pesait sur les seuls courtisans, et il n'était guère difficile au petit peuple de parvenir jus-

[1] Un sablier.

qu'à ce demi-dieu dont les grands seigneurs se disputaient un regard. Un jour, on lui vole, sous son lit, son pot de chambre d'argent[1]. Dans son jardin, il laisse entrer tout le monde; l'affluence du populaire y devient même si gênante, s'y permet tant d'indiscrétions, qu'il faut se décider, en avril 1685, à « n'y plus laisser pénétrer que la Cour; la canaille, dit Dangeau[2], avait gâté beaucoup de statues. »

On avait jugé sans doute que le fait de se promener dans les jardins ne constituait pas assez clairement le désir de se rapprocher du souverain, car, en ce qui concerne le palais et même les appartements particuliers du roi, l'accès continua à en être aussi facile. De tout temps, un bourgeois en habit noir, le claque sous le bras et l'épée au côté, pouvait, sans être inquiété par personne, monter le grand escalier de Versailles, s'arrêter dans la salle de l'Œil-de-Bœuf, s'y promener parmi les courtisans, et suivre le roi lorsqu'il se rendait à la chapelle.

Cette confiance vraiment touchante dura autant que la monarchie, et tendit même plutôt à s'augmenter qu'à s'affaiblir. Le voyageur anglais Arthur Young, qui visita Paris en 1787, écrivait dans son *Journal*, à la date du 10 octobre : « *Versailles encore une fois.* En parcourant l'appartement que le roi venait de quitter de-

---

[1] *L'art de plumer la poule sans crier*, 8e aventure, p. 89.

[2] *Journal*, 13 avril 1685, t. Ier, p. 153.

puis un quart d'heure à peine, et qui portait les traces du léger désordre causé par son séjour, je m'amusais à voir les figures de vauriens circulant sans contrôle dans le palais, jusque dans la chambre à coucher, d'hommes dont les haillons accusaient le dernier degré de misère. Et cependant j'étais seul à m'ébahir et à me demander comment diable ils s'étaient introduits[1]. »

Napoléon devenu empereur interdit l'entrée des Tuileries et y établit une très sévère étiquette. S'ils n'étaient pas attachés à son service, ses plus intimes compagnons d'armes devaient, pour être admis près de lui, solliciter, et attendre longtemps parfois, une lettre d'audience. La Restauration respecta cette règle, nul ne put pénétrer dans les Tuileries sans avoir été présenté ou sans être porteur d'une lettre d'introduction[2].

Même au temps où la monarchie et la noblesse sont à leur apogée, des femmes du monde, de hauts personnages trouvent le moyen de dérober quelques heures à leurs plaisirs ou à leurs affaires pour venir visiter les prisons, adoucir le sort des malheureux qui couchaient sur la paille, vivaient de pain et d'eau, leur distribuer des vêtements et de l'argent[3]. Une jolie gravure

---

[1] *Voyage en France*, trad. Lesage, t. Ier, p. 125.

[2] *Vie publique et privée des François*, t. II, p. 201.

[3] Si l'on vient pour me voir, je vais aux prisonniers
Des aumônes que j'ai distribuer les deniers,
dit Tartufe.

d'Abraham Bosse nous a conservé ce souvenir. Une autre, très connue aussi, nous révèle que de grandes dames se faisaient un devoir d'aller dans les plus répugnants hôpitaux remplir les fonctions d'infirmières. Et point n'était nécessaire pour cela d'être dévote.

Je ne sais si le XVII^e^ siècle avait conservé une sage et démocratique coutume que m'ont révélée les statuts accordés aux lingères en 1485. J'y lis que des parents appartenant à la riche bourgeoisie et même à de nobles familles plaçaient leurs filles chez des lingères pour leur « apprendre honneste maintien et les former aux travaux d'aiguille. » Les plus grandes dames, en effet, ne dédaignaient pas de s'y livrer. J'en ai trouvé une preuve intéressante dans la correspondance de l'empereur Maximilien. Le 17 mai 1511, il écrivait à sa fille Marguerite, l'habile négociatrice qui fut gouvernante des Pays-Bas et qui éleva Charles-Quint : « J'ay resceu par le peurteor de ceste les belles chemises, lesquelles avez aydé de les faire de vostre main, dont sumus fort jeouieulx[1]. » Voici le texte du passage dont je parlais tout à l'heure ; il mérite d'être reproduit textuellement : « Lequel mestier (celui de lingère) est notable, et auquel pour apprendre honneste maintien, cuvre de couture, état de marchandise et éviter oysiveté, les gens nobles de justice, bourgois, marchans et

[1] *Correspondance de Maximilien*, publiée par M. Le Glay, t. II, p. 380.

autres notables personnes de nostre ville de Paris mectent leurs filles[1]. »

Pour revenir au XVII^e siècle, je rappellerai une singularité concernant l'étiquette à observer pour les visites. L'étiquette voulait qu'une égalité absolue régnât de chaque côté. Louis XIII, devant visiter le cardinal de Richelieu alité, fit préparer auprès de lui un second lit pour s'y étendre. Louis XIV, allant voir le maréchal de Villars blessé, suivit le même cérémonial[2].

Je dois mentionner encore deux curiosités appartenant à l'histoire de l'étiquette, et qui sont aujourd'hui peu connues, malgré la notoriété qu'a conservée leur nom. Je veux parler du droit de *pour* et du justaucorps à brevet.

Quand le roi partait en voyage, il était précédé de quelques jours par les fourriers des logis attachés à la Cour; ils étaient chargés de visiter les localités que l'on allait traverser, d'y préparer des logements, d'y *poser la craie*. Ces mots sont ainsi expliqués par un savant juriste du XVIII^e siècle : « La plus grande distinction en craie est ce qu'on appelle AVOIR LE POUR; c'est-à-dire qu'on écrit en craie sur la porte d'une maison le nom de la personne à qui cette maison est destinée, en le faisant précéder du mot *pour* : POUR *le Roi*, POUR *la Reine*, POUR *M. le Dauphin*, POUR *M. le duc d'Orléans*, etc.

---

[1] *Ordonnances royales*, t. XIX, p. 576.

[2] De Laborde, *Le palais Mazarin*, notes, p. 303.

Cet honneur n'est accordé qu'aux princes et aux princesses du sang ou légitimés, et à quelques autres princes, tels que ceux des maisons de Lorraine, de Bouillon, de Rohan, aux cardinaux et à M. le chancelier.

Le POUR est pareillement accordé aux ambassadeurs lorsqu'il leur est assigné un quartier dans un lieu où n'est pas la personne du Roi. Mais les envoyés n'ont pas cette distinction.

Il faut remarquer que le premier POUR, tel que celui du Roi ou de la Reine, anéantit les autres POUR qui s'appliquent à la même maison.

Observez d'ailleurs qu'il n'y a que les maréchaux et les fourriers-des-logis du Roi qui puissent marquer les maisons en craie blanche. Les maréchaux-des-logis et les fourriers de la Reine ou des princes doivent marquer en craie jaune seulement, sur les portes du dedans des maisons et non sur celles de la rue.

On doit respecter la craie du Roi ; et si quelqu'un était assez téméraire pour l'effacer ou la changer, il encourrait des peines très sévères, tels que d'avoir le poing coupé, etc. C'est ce qui résulte d'un édit du mois de juillet 1606 et de plusieurs ordonnances du Roi[1]. »

L'histoire du justaucorps à brevet est plus compliquée, et mérite d'être racontée en détail.

Il faut se souvenir que des ordonnances dites somp-

[1] J.-N. Guyot, *Traité des offices*, t. Ier, p. 616.

tuaires, rendues au commencement du XVII^e^ siècle, avaient prohibé, avec une inflexible sévérité, l'or et l'argent sur les vêtements. Ceci ne faisait guère l'affaire de Louis XIV, jeune, beau et passionné déjà pour la magnificence sous toutes ses formes. Exception fut donc autorisée en faveur « de gentilshommes de sa Cour et suite, à qui Sa Majesté aura permis, par ordre et brevet signé d'Elle, de porter de l'or et de l'argent, soit galon, dentelle ou broderie, sur leur juste-au-corps [1]. » Ainsi fut créé le *justaucorps à brevet*, dont on s'est beaucoup moqué depuis, mais auquel aspirait tout courtisan, car le nombre en était limité, et la faveur du maître pouvait seule l'accorder.

Saint-Simon nous apprend que cette casaque était doublée de rouge, brodée d'un dessin magnifique, or et peu d'argent. « Jusqu'à la mort du roi, dès qu'il en vaquoit une, c'étoit à qui l'auroit entre les gens de Cour les plus considérables, et si un jeune seigneur l'obtenoit, c'étoit une grande distinction [2]. »

Ce bienheureux personnage recevait alors un brevet signé du roi et contresigné par un secrétaire d'État. J'en copie l'auguste formule sur celui qui fut accordé en 1665 au prince de Condé :

« Aujourd'hui, 4 du mois de février 1665, le Roi étant à Paris, ayant par son ordonnance du 17 janvier

---

[1] Delamare, *Traité de la police*, t. I^er^, p. 406.

[2] *Mémoires*, édit. de 1874, t. XII, p. 69.

dernier[1] ordonné que personne ne pourroit faire appliquer sur les justaucorps des passemens de dentelles ou de broderies d'or et d'argent, sans avoir la permission expresse de Sa Majesté par brevet particulier : Sa Majesté, désirant gratifier M. le prince de Condé, et lui donner des marques particulières de sa bienveillance qui le distinguent des autres auprès de sa personne et dans sa Cour, elle lui a permis et permet de porter un justaucorps de couleur bleue, garni de galons, passemens, dentelles ou broderies d'or et d'argent, en la forme et manière qui lui sera prescrite par Sa Majesté. Sans que, pour raison de ce, il lui puisse être imputé d'avoir contrevenu à la susdite ordonnance ; de la rigueur de laquelle Sa Majesté l'a relevé et dispensé, relève et dispense par le présent brevet. Lequel, pour témoignage de sa volonté, elle a signé de sa main et fait contresigner par moi son conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances. »

La forme du vêtement changea plusieurs fois, et ces modifications procurèrent au marquis de Vardes, courtisan accompli, l'occasion d'un joli mot que Mme de Sévigné nous a conservé. Vardes, ami du jeune roi et confident de ses premières amours, abusa des secrets qu'il possédait, et fut exilé en 1664. Rappelé dix-neuf

[1] Cette ordonnance, qui est datée du 16 et non du 17 janvier, a été publiée pour la première fois (et par extraits) dans la *Revue rétrospective* (3e série, t. II, 1838, p. 381). Elle se borne à renouveler les édits précédents.

ans après, il reparut à la Cour avec le justaucorps à brevet qu'il portait au temps de sa faveur. Le roi s'en moqua, et M. de Vardes lui dit : « Sire, quand on est assez misérable pour être éloigné de vous, non seulement on est malheureux, mais on est ridicule[1]. »

Je demande la permission d'ouvrir ici une parenthèse pour rappeler que ce pauvre de Vardes commit l'inconvenance de saluer le Dauphin en présence du roi. Louis XIV se contenta d'en rire et dit à de Vardes : « Voici encore une sottise, Vardes, avez-vous donc oublié qu'on ne salue personne devant moi? — Hélas! Sire, j'ai tout oublié et Votre Majesté aura bien à me pardonner encore trente sottises semblables. — J'y consens, dit Louis XIV, pourvu que celle-ci soit la vingt-neuvième. »

Le nombre des justaucorps à brevet était de quarante en 1686[2]. A la fin du règne, ils ne conféraient plus guère d'autre prérogative que celle de pouvoir « être portés quoi qu'on fût en deuil de Cour ou de famille, pourvu que le deuil ne fût pas grand ou qu'il fût sur ses fins[3]. » Ils n'en restaient pas moins recherchés. Le Régent accorda le justaucorps bleu à M. de

---

[1] *Lettre* du 26 mai 1683, t. VII, p. 237.

[2] Dangeau, *Journal*, 27 septembre 1686, t. Ier, p. 393.

[3] Saint-Simon, t. XII, p. 70.

Saint-Sernin en 1717[1], au comte de Guise en 1719[2] et à bien d'autres encore. Puis, il « en donna à qui en voulut, sans s'arrêter au nombre, et les fit par là tomber tout à fait[3]. »

Je reviens maintenant à Louis XIV, qui resta jusqu'à sa mort esclave docile de la tyrannique étiquette qu'il avait imposée. Encore faut-il rappeler que le Louis XIV intime n'est pas le Louis XIV de l'histoire officielle : ce n'est pas le brillant cavalier si aimé des dames, l'auguste souverain dont toute la personne revêt une incomparable majesté[4], et dont nul ne peut supporter le regard. Ses médecins, Fallot, Daquin et Fagon, ont successivement tenu de sa santé un journal[5] bien curieux, bien humiliant aussi pour un si puissant monarque. Ce fut d'abord un jeune homme faible, malsain, lymphatique, valétudinaire avant l'âge; puis, bientôt après, un vieillard morose, sujet aux vertiges et aux indigestions, tourmenté par les rhumatismes, la gravelle, la goutte, la fièvre, les catarrhes, abreuvé de tristesses, de chagrins et de dégoûts. A cet égard, nul homme ne fut plus homme.

---

[1] D'Argenson, *Journal*, édit. Rathery, t. Ier, p. 22.

[2] Son brevet, qui, seulement au début, diffère de celui que j'ai reproduit ci-dessus, a été également publié dans la *Revue rétrospective*.

[3] Saint-Simon, t. XIII, p. 287.

[4] « Une majesté effrayante, » dit Saint-Simon, t. Ier, p. 20.

[5] *Journal de la santé de Louis XIV*, publié par Le Roi, bibliothécaire de Versailles, 1882, in-8°.

Malgré tout, dans ces grands appartements de Versailles où le vieux roi, sans cesse médicamenté, saigné, purgé, gèle en face de sa seconde femme, il reste soumis à une étiquette inflexible, même pour lui. En public, il ne fléchit pas un instant sous ce poids écrasant; il impose jusqu'à la fin un respect servile et une obéissance passive. « On devroit servir Dieu comme on sert le roi, » écrit Mme de Sévigné[1]; et, presque mourant, il soutient encore de ses mains débiles tout l'appareil du pouvoir absolu, qui va disparaître avec lui.

« Être heureux comme un roi, » dit le peuple hébété :
Hélas! pour le bonheur, que fait la majesté[2]?

Mais, aux yeux de la Cour, Louis XIV n'est plus un être humain, c'est un monument immuable dans sa grandeur, qui personnifie la royauté, et qui semble devoir rester debout toujours. « Me croyiez-vous donc immortel? » dit-il, au dernier moment, à ceux qui pleuraient autour de lui[3]; et Chamfort[4] nous a conservé cette exclamation naïve d'un courtisan : « Après la mort du roi, on peut tout croire. »

Si vous le voulez bien, nous allons assister au petit lever de cette déité. Le tableau suivant m'est fourni par

---

[1] *Lettre* du 2 août 1689, t. IX, p. 147.

[2] Voltaire, *Discours sur l'inégalité des conditions*, édit. Beuchot, t. XII, p. 46.

[3] Duclos, *Mémoires*, édit. Petitot, t. LXXVI, p. 157.

[4] *Caractères*, édit. Stahl, p. 133.

l'*État de la France pour 1712*, un livre contemporain et presque officiel :

« Au moment que le Roy sort du lit, il chausse ses mules, que lui présente le premier valet de chambre. Le grand chambellan met la robe de chambre à Sa Majesté.

« Cependant le Roy s'habille, et commence par se chausser. D'abord, un garçon de la garderobe donne les chaussons et les jarretières au premier valet de garderobe, qui présente premièrement à Sa Majesté les chaussons l'un après l'autre, que le Roy chausse luy-même. Ensuite, un valet de garderobe lui présente son haut de chausse, où sont attachez ses bas de soie. Un garçon de la garderobe lui chausse ses souliers, dont ordinairement les boucles sont de diamans. Les deux pages de la chambre qui sont de jour ou de service relèvent les mules ou pantoufles du Roy. Puis le premier valet de chambre lui donne ses jarretières à boucles de diamans, l'une après l'autre, que le Roy attache luy-même ; et quand le Roy prend des bottes, le valet de garderobe les luy présente. Lorsque les éperons ne tenoient pas aux bottes, l'écuïer qui se trouvoit au lever du Roy prenoit des mains des officiers de garderobe les éperons qu'il mettoit à Sa Majesté ; et en l'absence de l'écuïer, l'officier de garderobe mettoit les éperons au Roy... »

Le cérémonial du coucher était un peu moins compliqué : « Sa Majesté s'assied en son fauteuil. Le pre-

mier valet de chambre et le premier valet de garderobe lui défont ses jarretières à boucles de diamans, l'un à droite, l'autre à gauche. Le premier valet de chambre donne ces jarretières à un valet de garderobe, et le premier valet de garderobe à un valet de garderobe. Les valets de chambre ôtent du côté droit le soulier, le bas et le haut de chausse pendant que les valets de garderobe qui sont du côté gauche lui déchaussent pareillement le pié, la jambe et la cuisse gauche. Les deux pages de la chambre qui sont de jour ou de service donnent les mules ou pantoufles à Sa Majesté. Un valet de garderobe enveloppe le haut de chausse du Roy dans une toilette de taffetas rouge, et le va porter sur le fauteuil de la ruelle du lit, avec l'épée de Sa Majesté[1]. »

L'étiquette observée durant les repas mérite aussi une mention spéciale. « Le dîner du Roi, écrit Saint-Simon, étoit servi sur une table carrée, vis-à-vis de la fenêtre du milieu[2]. Il étoit plus ou moins abondant, car il ordonnoit le matin petit couvert ou très petit couvert. Mais ce dernier étoit toujours de beaucoup de plats et de trois services sans le fruit.

« La table entrée, les principaux courtisans entroient, puis tout ce qui étoit connu, et le premier gentilhomme de la chambre en année alloit avertir le Roi. Il le servoit si le grand chambellan n'y étoit pas.

---

[1] Tome Ier, p. 255, 261 et 299.

[2] De sa chambre à coucher.

« J'ai vu, mais fort rarement, Monseigneur[1] et Messeigneurs ses fils au petit couvert, debout, sans que jamais le Roi leur ait proposé un siège. J'y ai vu continuellement les princes du sang et les cardinaux tout du long. J'y ai vu assez souvent Monsieur[2], ou venant de Saint-Cloud voir le Roi, ou sortant du conseil des dépêches, le seul où il entroit. Il donnoit la serviette et demeuroit debout. Un peu après, le Roi, voyant qu'il ne s'en alloit point, lui demandoit s'il ne vouloit point s'asseoir; il faisoit la révérence, et le Roi ordonnoit qu'on lui apportât un siège. On mettoit un tabouret derrière lui. Quelques momens après, le Roi lui disoit : « Mon frère, asseyez-vous donc. » Il faisoit la révérence, et s'asseoyoit jusqu'à la fin du dîner, qu'il présentoit la serviette. D'autrefois, quand il venoit de Saint-Cloud, le Roi en arrivant à table demandoit un couvert pour Monsieur, ou bien lui demandoit s'il ne vouloit pas dîner. S'il le refusoit, il s'en alloit un moment après sans qu'il fût question de siège; s'il l'acceptoit, le Roi demandoit un couvert pour lui. La table étoit carrée; il se mettoit à un bout, le dos au cabinet. Alors le grand chambellan, s'il servoit, ou le premier gentilhomme de la chambre, donnoit à boire et des assiettes à Monsieur, et prenoit de lui celles qu'il ôtoit, tout comme il faisoit au Roi; mais Monsieur recevoit

---

[1] Le Dauphin.

[2] Frère du roi.

tout ce service avec une politesse fort marquée. Quand il étoit au dîner du Roi, il remplissoit et égayoit fort la conversation. Là, quoique à table, il donnoit la serviette au Roi en s'y mettant et en sortant. Le Roi, d'ordinaire, parloit peu à son dîner, quoique par-ci par-là quelques mots, à moins qu'il n'y eût de ces seigneurs familiers avec qui il causoit un peu plus, ainsi qu'à son lever[1]. »

Louis XIV ne but jamais de vin pur ni aucune liqueur alcoolique[2]. Les eût-il aimées, ce n'est toujours pas à table qu'il eût pu en abuser; l'étiquette s'y opposait absolument, même au petit couvert. Écoutons encore l'*État de la France :* « Lorsque le Roy demande à boire, le contrôleur ordinaire en avertit le chef d'échansonnerie-bouche qui prépare et porte la soucoupe[3], précédé de l'aide d'échansonnerie-bouche, qui porte l'essai[4]. Sur cette soucoupe sont les deux carafes garnies de vin et d'eau, et le verre couvert. Le chef d'échansonnerie-bouche la présente au grand chambellan, au premier gentilhomme de la chambre, au grand maître de la garde robe ou au maître de la garde robe, enfin à celui d'entre eux qui sert le Roy, qui fait faire l'essai à cet officier. Le Roy ayant bu, et le verre et la

---

[1] *Mémoires*, t. XII, p. 175.

[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 386; *Écrits inédits*, t. Ier, p. 85. — *Journal de la santé de Louis XIV*, p. 71.

[3] Elle était en or.

[4] Petite tasse de vermeil. — Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 262.

soucoupe étant rendus au chef d'échansonnerie-bouche, il reporte le tout au buffet[1]. »

Il n'est question en tout ceci que des repas intimes où le roi mangeait seul, mais il y avait les repas à grand couvert. Très fréquemment aussi, il dînait en public, tradition fort ancienne, fort touchante, et à laquelle la royauté se soumit jusqu'à la Révolution. Ces jours-là, le couvert était dressé dans une vaste salle communiquant avec la pièce dite *de l'Œil-de-Bœuf*, qui précédait elle-même la chambre à coucher. Sous Louis XV et sous Louis XVI, le roi, la reine et tous les membres de la famille royale dînaient très souvent en public. Les gardes admettaient tout le monde, mais il était interdit de stationner. Entré par une porte, on sortait par une autre, après avoir décrit dans une marche rapide un quart de cercle autour de la table royale. « Ces jours-là, dit Mme Campan, les huissiers laissoient entrer tous les gens proprement mis. A l'heure des dîners, on ne rencontroit dans les escaliers que de braves gens qui, après avoir vu le Dauphin manger sa soupe, alloient voir les princes manger leur bouilli, et qui couroient ensuite à perte d'haleine pour aller voir Mesdames manger leur dessert. Ce spectacle faisoit le bonheur des provinciaux[2]. »

Je le crois sans peine. Mais il ne faisait guère celui

---

[1] Tome Ier, p. 103.

[2] *Mémoires*, t. Ier, p. 101.

des pauvres princesses obligées de se soumettre à un si ennuyeux cérémonial. Je sais bien qu'une rangée de courtisans les entourait, leur dérobant autant que possible la vue de la foule qui se pressait derrière eux; il n'en fallait pas moins, comme le dit Mme Campan, avoir « pris dès l'enfance l'habitude de manger ainsi, pour que tant d'yeux inconnus dirigés sur vous n'ôtassent pas l'appétit. » Casanova, qui assista, en curieux privilégié, à un de ces repas, nous le dépeint ainsi :

« J'arrive dans une salle superbe, où je vois une dizaine de courtisans qui se promenaient, et une table d'au moins douze couverts, qui cependant n'était préparée que pour une seule personne.

— Pour qui est ce couvert?

— Pour la reine. La voilà qui vient.

Je vois la reine de France, sans rouge, simplement vêtue, la tête couverte d'un grand bonnet, ayant l'air vieux et la mine dévote. Dès qu'elle fut près de la table, elle remercia gracieusement deux nonnes qui y déposaient une assiette avec du beurre frais. Elle s'assit, et aussitôt les douze courtisans se placèrent en demi-cercle à dix pas de la table. Je me tins auprès d'eux, imitant leur respectueux silence. Sa Majesté commença à manger, sans regarder personne, tenant les yeux baissés sur son assiette. Ayant trouvé bon un mets qu'on lui avait servi, elle y revint, et alors elle parcourut des yeux le cercle devant elle, sans doute pour voir si dans le nombre de ses observateurs il n'y avait pas

quelqu'un à qui elle dût compte de sa friandise. Elle le trouva et dit :

— Monsieur de Lowendal!

A ce nom, je vois un superbe homme qui s'avance en inclinant la tête, et qui dit : Madame!

— Je crois que ce ragoût est une fricassée de poulets.

— Je suis de cet avis, Madame.

Après cette réponse faite du ton le plus sérieux, la reine continue à manger, et le maréchal reprend sa place à reculons. La reine acheva de dîner sans dire un mot de plus[1]. »

Je doute que ces repas aient contribué à répandre en France l'habitude de l'aimable abandon et le goût de la fine conversation dont les étrangers nous faisaient honneur. Il est vrai qu'il s'agit ici de Marie Leczinska, princesse plus pieuse que spirituelle, mais je ne vois pas que l'on s'en tirât beaucoup mieux autour d'elle. Il est vrai, cependant, que Louis XV faisait l'admiration des badauds par l'adresse avec laquelle il ouvrait un œuf à la coque d'un coup de fourchette[2].

Marie Leczinska dînait presque chaque jour en public. Elle s'imposait cette obligation, comme bien d'autres du même genre que la royauté se faisait alors

---

[1] *Mémoires*, édit. de 1833, t. III, p. 228; édit. de 1863, t. II, p. 201. — La Cour résidait alors à Fontainebleau.

[2] Mme Campan, *Mémoires*, t. Ier, p. 16.

un devoir de remplir, avec une patience vraiment édifiante.

Marie-Antoinette, tant qu'elle fut Dauphine, imita Marie Leczinska. Elle voulut ensuite se soustraire à une si tyrannique exigence, et décida que ces repas auraient lieu seulement une fois par semaine. Chaque dimanche, dans la pièce qui précédait sa chambre, on dressait une table de deux couverts, où elle prenait place avec le roi. « Les dames titrées s'asseyoient sur des pliants placés aux deux côtés de la table; les dames non titrées restoient debout autour de la table. Le capitaine des gardes, le premier gentilhomme de la chambre étoient derrière le fauteuil du roi; derrière celui de la reine, son premier maître d'hôtel, son chevalier d'honneur, le premier écuyer. Le maître d'hôtel de la reine tenoit un grand bâton de six à sept pieds de hauteur, orné de fleurs de lis en or et surmonté de fleurs de lis en couronne. Il entroit dans la chambre avec ce signe de sa charge pour annoncer que la reine étoit servie. Le contrôleur lui remettoit le menu du dîner. Le prince le plus près de la couronne présentoit à laver les mains au roi au moment où il alloit se mettre à table; une princesse rendoit les mêmes devoirs à la reine[1]. »

Arthur Young assista à un de ces repas, en 1787, et l'impression qui lui en resta ne diffère guère de celle

[1] Mme Campan, *Mémoires*, t. Ier, p. 315.

qu'avait ressentie Casanova sous le règne précédent. « Le dîner du roi en public, écrivait-il, a plus de singularité que de magnificence. La reine s'assit devant un couvert, mais ne mangea rien : elle causait avec le duc d'Orléans et le duc de Liancourt qui se tenaient derrière sa chaise. C'eût été pour moi un très mauvais repas, et si j'étais souverain, je balayerais les trois quarts de ces formalités[1]. » Marie-Antoinette était tout à fait de cet avis, car elle ne put jamais s'habituer à manger ainsi en public. Elle touchait aux mets du bout des lèvres, et dînait ensuite dans ses appartements. Quant à Louis XVI, sa bonne humeur et son formidable appétit émerveillaient tous les assistants[2].

Je dois noter ici que la reine ne mangeait jamais avec des hommes qu'en présence du roi. Pendant l'hiver, lors des parties de traîneau qui s'organisaient à Versailles, sur la pièce des Suisses, la reine invitait à déjeuner toutes les personnes qui devaient y prendre part; les femmes étaient reçues à sa table, et les hommes mangeaient ensemble dans une autre pièce[3].

Napoléon, Louis XVIII et Charles X restèrent, dans une certaine mesure, fidèles à la tradition des repas en public. La veille de l'Assomption, la veille de la Saint-Louis et la veille de la Saint-Charles, le souverain

---

[1] *Voyage en France*, t. Ier, p. 19.

[2] Comte d'Hézecques, *Souvenirs d'un page*, p. 197.

[3] Comtesse de Genlis, *Dictionnaire des étiquettes*, t. Ier, p. 187.

dînait à grand couvert, en présence de toutes les personnes ayant leurs entrées à la Cour et de celles qui avaient pu se procurer une carte d'admission [1].

Le dédain que Marie-Antoinette témoignait pour le cérémonial imposé autour d'elle contribua certainement à avancer la chute de la monarchie ; mais il faut reconnaître que, pour suppléer au prestige qui commençait à leur manquer, les derniers Bourbons en vinrent à exagérer même les minuties de l'étiquette. Voici, par exemple, comment les choses se passaient à la Cour de Louis XVI, plus formaliste encore que celle de Louis XIV, lors de la présentation d'une femme à la Cour. J'emprunte le récit suivant à une grande dame qui avait gardé de ce supplice un bien amer souvenir :

« La présentation des femmes consistoit, après les preuves [2] faites et examinées par le généalogiste de la Cour, à être présentées publiquement, en cérémonie, en grand habit de Cour, par une femme déjà présentée.

« Le roi et la famille royale donnoient leur heure et leur jour : c'étoit toujours un dimanche.

« La veille de la présentation, la présentée alloit à Versailles avec celle qui devoit la présenter, faire des visites à tout ce que l'on appeloit *les honneurs* : c'étoit la dame d'honneur et la dame d'atours de la reine, et

---

[1] *Vie publique et privée des François* (1826), t. II, p. 53.

[2] De noblesse.

celles de Mesdames et des princesses ses belles-sœurs. On y retournoit encore le lendemain.

« On avoit pris des leçons de révérences pour la présentation. On avoit un énorme panier, une queue qui pouvoit se détacher, afin qu'on put l'ôter quand on rentroit chez soi : cette queue s'appeloit *bas de robe*. Elle étoit assez étroite et d'une longueur démesurée; il falloit 20 ou 22 aunes d'étoffes pour faire un grand habit[1], sans garniture.

« La présentée faisoit une révérence à la porte, ensuite quelques pas et une seconde révérence, et une troisième près de la reine. Alors elle ôtoit le gant de sa main droite, se penchoit et saisissoit le bas de la jupe de la reine pour le baiser; la reine l'empêchoit de le prendre en retirant sa jupe, et en se retirant un peu elle-même : l'hommage étoit rendu, on en restoit là. La reine disoit quelques phrases obligeantes, ensuite elle faisoit une révérence, ce qui signifioit qu'il falloit se retirer, ce qu'on faisoit à reculons, malgré la grande queue, qu'on poussoit adroitement en faisant la révérence d'adieu.

« Si la présentée étoit duchesse, elle ne faisoit point l'humiliante démonstration du baisement de bas de robe : elle étoit *saluée* par la reine et les princesses. On

---

[1] Après tout, une petite bourgeoise emploie bien aujourd'hui 20 à 22 mètres de soie pour une robe de cérémonie. — L'aune de Paris valait 1 m. 19 c.

appeloit *saluer en présentation* l'honneur de présenter sa joue droite à la reine, qui sur cette joue appliquoit légèrement la sienne[1]. »

---

[1] Comtesse de Genlis, t. II, p. 72.

# ÉCLAIRCISSEMENTS

# ÉCLAIRCISSEMENTS

I. Extrait de la *Civilité* de Jean Sulpice, traduite en français par Guillaume Durand. — Année 1483.

II. Extrait de la *Civilité* de Josse Bade, traduite en vers français par Pierre Broë. — Fin du xv^e^ siècle.

III. Extrait de la *Civilité* d'Érasme, traduite en français par Pierre Saliat. — Année 1530.

IV. Extrait de la *Nouvelle civilité pour les enfans*, par Gilbert Calviac. — Année 1559.

V. *Les quatrains du seigneur de Pibrac.* — Année 1574.

VI. Extrait du *Nouveau traité de la civilité*, par Antoine de Courtin. — Année 1672.

VII. Extrait de la *Civilité honneste pour l'instruction des enfans,* par un missionnaire. — Année 1714.

# I

## Extrait de la *Civilité* de Jean Sulpice, traduite en français par Guillaume Durand. — Année 1483[1].

Je n'approuve pas commencer à manger et boire dès incontinent que tu es hors du lict. Selon mon jugement, on doit ordonner une heure pour prendre son repas, comme à six ou sept heures après qu'on est levé, et après qu'on a fait suffisant exercice du corps et de l'esprit.

Et ne tenez longue table devant le feu en mangeant et yvrongnant. Faire telles choses, c'est acte de tavernier et non d'homme sobre. Celuy qui est studieux de civilité, et qui a la santé pour recommandée, évite les occasions de telles gourmandises et dissolutions aux repas.

Mets en ordre les licts pour dresser les bancs, chaises et escabelles le plus nettement que tu pourras[2]. Mets sur table des assiettes ou de pain ou d'estain, lesquelles

---

[1] Voyez ci-dessus la préface, p. XIX.

[2] On voit que l'auteur donne à la fois ses conseils à l'enfant qui sert et à celui qui mange.

communément on appelle des tranchoirs[1], du sel, du pain, du vin, un vaisseau d'eaue nette ou pour laver les mains ou pour mettre l'eaue au vin.

Il faut garder civilité en mangeant.

Les antiques se tenoient à table comme courbés et pendans sur l'estomach. Toutesfois l'aage auquel nous sommes tient pour plus honneste qu'en estant à table on soit droit depuis le fond du corps, sans trop baisser la teste ou la poictrine.

Les riches ont de coutume de faire toutes choses à leur plaisir et d'estre insolens plus que de raison. Parquoy il advient qu'ils soyent pleins d'insolence à table. De laquelle usans, s'ils tiennent les coudes sur la table, tu ne les imiteras en cela.

Ayant évité le vice des dessusdits, mets seulement les mains sur la table, et les mets avec une certaine dextérité et civilité, et non pas avec gestes rustiques et agrestes.

S'il y a des gens vieux ou plus honorables que toy, laisse les seoir chacun en son lieu, et ne prends place pour toy sinon celle que tu verras vuide et n'estre occupée d'aucun[2].

Ou estant debout, sers de verser à boire, assieds les plats ou les oste. Mais quand tu fais l'office que dessus.

---

[1] Il y a dans le texte : « Et appone lautos orbiculos qui vulgo scissoria vocantur. » Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 303.

[2] « Jubeo ut tu puer sedeas raro, » dit le texte.

donne toy garde, en servant ou desservant, de rien respandre sur les habillemens de ceux qui sont à table : car par cela souvent les robes sont diffamées par taches qu'à grand peine on peut faire en aller.

Fay soudain et de bon cueur ce que ton maistre te commandera, sans avoir aucunement esgard à ta peine. Et s'il est de si grande humanité qu'il veuille que tu sois assis, mets toi au lieu qu'il te dira.

Ne refuse point ce qu'un personnage honneste t'aura baillé à table, encores qu'en cela tu ayes honte de le prendre. Ne prends rien toutesfois sans remercier avec bonne grâce et honnestes paroles celuy qui t'aura départy de quelques metz.

Prends la viande avec trois doigts, et ne remply la bouche de trop gros morceaux. Ne répute pareillement honneste mettre de la viande en la bouche de chacune main et manger des deux costez.

Si tu es riche, fuy avarice, et ne sois chiche à faire bonne chère et bien traiter tes amis.

Fais part à celuy qui est auprès de toy des viandes que tu as plus à main que luy. Sois aussi libéral de tes viandes envers les pauvres.

Nous reprendrons et vitupérerons tousjours en vous incivilité, gourmandise et tout autre vice duquel vous userez à table.

Il ne faut pas vivre pour manger, mais manger pour sustenter la vie. Par lequel dicton il faut entendre que, sans nécessité, l'homme honneste et de bonnes mœurs

ne doibt prendre aucune viande, ains tousjours éviter toute occasion de volupté et plaisir quant à la gorge. Car si tu te remplis de viande et de vin, cela portera un grand dommage à la teste et à l'estomach, et gastera toute ta santé. Car telle gourmandise et yvrongnerie n'estaindra seulement les forces et puissances du corps, mais affoiblira aussi et consumera toute la vivacité de l'esprit.

Ne salis point la nappe ou ta serviette en y laissant tomber quelque saulse, quelque brouët ou du vin. Et te garde aussi que par semblables choses tu macules ta robe devant l'estomach.

Garde toy pareillement que quelque chose ne te pende du menton[1], comme quand on a humé le brouët de souppes, ou quand on a trempé son morceau en la saulce, ou quand on a beu.

D'avantage, la main de laquelle tu prends la viande ne soit point grasse ou sale, par les morceaux que tu auras touchez.

Tu torcheras souvent ta bouche et tes doigts de ta serviette[2].

Tu ne doibs point tenir long temps les mains sur le tranchoir ou dedans le plat.

Prends ce qui t'est nécessaire de la viande qui est mise

---

[1] « Ne mentum tibi stillet. »

[2] Le texte dit : « Sæpe ora et digitos mappa siccabis adapta, » et le commentateur ajoute : « Tergebis sæpe linteolo quod tibi a collo pendet os et digitos. »

devant toy ; non pas toutefois en virant le plat, comme ouvrant la gorge après les plus friands morceaux.

Si celuy qui est assis auprès de toy ou devant toy taille quelque morceau, ne mets la main au plat jusqu'à ce qu'il ait prins ce qu'il voudra et qu'il ait retiré sa main.

Mais quand celuy qui mange avec toy taillera ou deschiquetera quelque viande, garde toy de prendre ou manger les morceaux ce pendant qu'il fait cela.

Un gourmand et un homme subject à sa gorge va cherchant et espiant sans aucune honte les plus friands morceaux. Quant à toy, tu doibs éviter tel vice.

On te tiendra pour vilain et deshonneste si tu mets les mains au sein, ou que tu te frottes quelque partie du corps deshonneste, et puis après tu viennes à esparpiller la viande avec les doigts.

Ne bransle point les jambes à table, à fin que tu ne faces tomber quelqu'un des assistans, ou que tu ne blesses personne, ou que tu te monstres inconstant ou mal appris.

Couppe en morceaux la part du pain ou de la viande que tu auras mise sur ton tranchoir devant que de la mettre en la bouche et devant que de la mascher.

Cela ne sent point la civilité tremper de rechef en la saulce le morceau que tu auras desjà mis en la bouche ou demy mangé.

Il est pareillement peu honneste de lécher ses doigts.

Ne ronge point les os avec les dents, comme les chiens ; ou ne les decherne avec les ongles, comme font

les oiseaux de proie. Mais tu les peux honnestement racler, amasser la chair avec le couteau.

Tout ce qui s'amasse de superflu sur la table, comme les croustes de pain, la peleure du froumage, des pommes et des poires, les os et autres choses, mets les dans un panier ou autre vaisseau pour ce accommodé, ou jette les os soubz la table auprès de toy[1]: mais que ce soit toutesfois sans blesser personne.

Ne taste point avec la main et ne marque point avec les yeux les meilleurs morceaux de la table.

Et quelque partie de la viande que tu touches ou prennes pour coupper, jette là dessus ta veuë et non autre part.

Ne regarde point de costé ou de travers ce que mange ou ce que taille celuy qui prend son repas avec toy. Prends plustost garde à tes gestes et à tes mœurs.

Essuye toy la bouche devant que tu boyves et après que tu auras beu.

Si tu t'essuyes avec la main, je ne te loueray point en cela.

Porte le voirre[2] ou la tasse à la bouche d'une main seule[3], si la tasse où tu bois n'est de telle magnitude ou pesanteur qu'estoient les vaisseaux desquels Theseus

---

[1] « Si cortex cumuletur super mensam, ossa jace in pateram vel præ pedibus. »

[2] Le verre.

[3] « Una manus sumat pateram. »

se défendit contre les Centaures, si elle n'est aussi grande et pesante que le hanap de Belus, père de Dido, duquel hanap Virgile escrit au premier livre de son Ænéide[1].

Mais si le hanap où tu boiras est si pesant qu'il faille que tu le lièves avec les deux mains, tu feras cela avec grâce et honnesteté.

Pour le plus commun usage, prens le vaisseau où tu boiras avec trois doigts[2].

Ne presche point sur la vendange[3], ne cause point en tenant le verre.

Il est aussi deshonneste d'avoir la bouche pleine de viande quand tu veux boire.

Si le verre est un peu trop plein, ostes en du vin, à fin que quand tu auras beu il n'en demeure beaucoup, et que ton compagnon refuse à bonne cause de le boire[4].

Celuy qui veut garder sa santé ne boit point de vin qu'il n'y mette beaucoup d'eau, et mettra plus d'eau au verre que de vin.

En beuvant, tu ne feras plusieurs traicts, mais tout d'un traict tu boiras à ta suffisance.

---

[1] Vers 733 et suiv.

[2] « Sume pocula tribus digitis. »

[3] « Ne fare supra pocula. »

[4] « Deme merum cyatho, ne forte supersit multum, quod tuus socius rite nolit sumere. » Il n'y avait souvent qu'un verre pour deux personnes. Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 312.

Et ne bois tant en un traict qu'il semble après que tu sois las, et que tu sois contraint de respirer comme ayant perdu l'haleine. Car apres avoir attrait son haleine, il s'ensuit un sifflement de lèvres, ce qu'il faut éviter après avoir beu.

Tu ne boiras point de si grande ardeur qu'il semble plustost que tu humes un œuf que tu boives.

Ne boy pas aussi trop lentement.

Boy trois fois à ton repas pour le plus. Si tu bois plus de trois fois, je te tiendray pour yvre. Regarde que c'est, et combien tu doibs boire.

Devant que tu boives à ton escient, il est honneste de taster le vin [1].

Sois que tu boives en verre, ou en tasse, ou en hanap, il faut pour honnesteté que le vaisseau soit petit.

Quand tu auras beu, essuye toy tousjours la bouche.

Après le repas, lave toy les mains et la bouche avec un peu d'eaue ou de vin.

En faisant la révérence et serrant les bras avec bonne grace, dy le terme commun : Bon vous face [2].

Mais si tu es en tel estat de fortune qu'il te faille faire l'office de serviteur, ou par le commandement de tes parens ou par l'absence des serviteurs, dessers tout selon son ordre.

---

[1] « Antequam plene bibas, vinum gustare honestum est. »

[2] « Et inflectens genu, et jungens brachia, dicito : Prosit. » Mot que le commentateur explique ainsi : « Jube cibum sumptum prodesse conviviis. »

## II

Extrait de la *Civilité* de Josse Bade, traduite en vers français par Pierre Broë. — Fin du XV^e^ siècle.

Au lever de ton lit, ton Dieu adorera
De cueur humble et entier, et luy présentera
La dévote oraison que son filz Jésus-Christ
En son saint Évangile a laissé par escrit,
En faisant dessus toy le signe de la croys :
C'est l'oraison de Dieu le Père en qui tu croys.
Après saluëras la douce Vierge mère
De Jésus, qui pour nous endura mort amère;
Et disant, tout d'un train, et bien à jeun propice
Humblement à genoux tout ton divin service.
Quand de tous points auras ton service achevé,
Et que tu te seras de l'oraison levé,
Si tu as père et mère, à eux t'adresseras,
Et par humble salut bon jour leur donneras.
Autant en feras tu, tout d'un train, droitement
A ceux qui ont de toy charge et gouvernement.
Et si tu vois passer quelque homme vénérable,
Prestre ou religieux, un tien parent notable,

Quelque bonhomme vieux, quelqu'un bien renommé,
Digne d'honneur, et bien en vertu consommé,
Un juge, un magistrat aiant Royal office,
Un consul, gouverneur de ville et de police,
Ou, comment qu'il en soit, homme d'autorité
Comme il en est plusieurs en bourg, ville et cité,
Si tu es lors assis quand passer le verras,
Lève toy promptement du siège où tu seras,
Ou si tu es debout venant au rencontrer,
Tu n'oublieras point à humble te monstrer,
Lui donnant ton salut, le bonnet à la main,
L'un des genoux baissé, comme doux et humain.
Ton précepteur aussi en tous endroits révère,
A qui tu doys honneur comme à ton propre père.
A lui soys attentif, ton esprit élevé
Pour ouir sa leçon tant qu'il ait achevé,
Tenant les yeux sur lui et ouverte l'oreille,
Pour apprendre vertu qui n'a point de pareille.
Et si le cas estoit qu'en faisant sa lecture
Il ne t'auroit donné la parfaite ouverture
De quelque enseignement que tu n'as entendu,
Viens à tes compagnons, les priant en temps dû
Te donner et monstrer la vraie intelligence
De ce que tu n'as sceu comprendre en sa présence.
Et lorsque tu l'auras parfaitement comprins,
A fin de n'oublier ce que tu as apprins,
Prens ta plume à la main et encre à l'escritoyre,
Et l'écris tout d'un train pour en avoir mémoyre,

En un certain livret de papier blanc exprès
Que tu liras souvent, et le tiendra de près.
Et lors que tu seras docte suffisamment,
Bien instruit à vertu pour vivre honnestement,
Il te faut avoir soin, sollicitude et cure
De vivre selon Dieu, sans faire à nul injure,
Rendre à chascun le sien, et ne faire à l'autrui
Ce que tu ne voudroys que ce fust fait par lui;
Faisant participer de tes meurs et science
Ceux que tu cognoystras en avoir indigence,
Ausquelz tu monstreras de bon cueur en tout lieu
Tout le bien que tu sçais, et que tu tiens de Dieu.

## III

### Extrait de la *Civilité* d'Érasme[1], traduite en français par Pierre Saliat. — Année 1530.

Il y en a qui sans cesse boyvent et mangent, non point qu'ils ayent faim ou soif, mais pource qu'ils ne sauroient aultrement maintenir leurs gestes s'ils ne se grattent la teste, ou s'ils ne se fouillent en leurs dents, s'ils ne font quelque singerie des mains, s'ils ne se jouent de leur coulteau, s'ils ne toussent, ou s'ils ne crachent. Telle manière de faire procède d'une honte rustique, et porte semblant de sotie. Il fault passer ceste fâcherie en escoutant les propos des aultres, si l'opportunité de parler ne s'offre point.

C'est chose incivile d'estre assis à table comme pensif et rêvant. Vous en verrez d'aulcuns si mornes et si songeurs que mesmes ils n'oyent point ce que disent les aultres, et ne sentent point qu'ils mangent; et si vous les appelez par leur nom, ils semblent estre réveillés de quelque grant somme, tant ils ont le cueur à la mangeaille.

Il est deshonneste en tournant les yeulx à l'environ

---

[1] Voyez ci-dessus la préface, p. xx.

de la table regarder ce que chascun mange, et ne fault tenir longuement sa veue sur aulcun des assistens. Et est encores plus deshonneste regarder du coing de l'oeil ceulx qui sont à chascun costé de toy. Il est très deshonneste en tournant le col regarder ce qui se faict en une aultre table.

Il n'est beau ne honneste, non seulement à ung enfant mais aussy à nul aultre, de reporter et babiller s'il a esté dict ou faict à table quelque chose en liberté.

Quant l'enfant buvra et mengera avec ses supérieurs, qu'il ne parle jamais si la nécessité ne le contrainct, ou s'il n'est invité de quelqu'un à parler. Qu'il se soubzrie tout doulcement des choses qui seront dictes joyeusement; qu'il ne se rie jamais de paroles ordes et villeines, mais qu'il retire le front si celuy qui les aura proférées est homme de dignité, et face semblant comme si ne les avoit point ouyes ou entendues.

Le silence apporte honneur aux femmes, mais beaucoup plus aux petis enfans[1]. Aulcuns respondent devant que celuy qui parle à eulx ait achevé son propos; et, par ce, se faict souvent que tel respondeur est mocqué, et qu'il donne lieu à l'ancien proverbe : *tu rentres de picques*[2]. Ce enseigne le grand roy très saige,

---

[1] Il y a dans le texte : « Mulieres ornat silentium, sed magis pueritiam. »

[2] Érasme avait écrit : « Detque veteri locum proverbio Ἅμας ἀπήτουν. »

Grâce à Suidas, l'expression grecque est plus facile à expli-

lequel attribue a sotie de respondre devant que tu ayes

---

quer que l'expression française. Comme dans beaucoup de locutions proverbiales, une partie seulement de la phrase était exprimée; elle suffisait pour éveiller l'idée complète que voici : « *Je demandais des faux* et tu me réponds que tu n'as point de hoyaux. » Ce reproche fait bien penser à un interlocuteur distrait, qui répond sans avoir écouté. (Voyez le Lexique de Suidas, au mot Ἄμη.)

La phrase française que le traducteur donne pour équivalent aux mots grecs se comprend moins facilement. Il n'est toutefois pas douteux qu'elle fût proverbiale depuis le XVIe siècle. Voici les exemples que j'ai recueillis :

« C'est, dist le moine, bien rentré de piques. »

Rabelais, *Gargantua*, liv. Ier, ch. XLV.

« C'est bien rentré de picques noires, monsieur mon maistre. »

Rabelais, *Pantagruel*, liv. III, ch. XXXIV.

« A l'aultre, dit Panurge, c'est bien rentré de picques noires. »

Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, ch. XXXIII.

« Comme ces causoires (causeuses) finissoient leurs propos, une autre, rentrant, comme l'on dit, de treffes en picques rouges, commença à discourir. »

G. de Rebreviettes, *Le philaret* (1611), 1re partie, p. 65.

« Mais, pour rentrer de pique noire, parlons de nostre capitaine. »

Ad. de Montluc, *La comédie des proverbes* (1630), acte II, scène III.

Tout le monde est d'accord sur le sens qu'il faut donner à ces phrases.

« C'est bien rentré de picques vertes et noires, pour dire qu'une personne parle hors de propos. »

Ant. Oudin, *Curiositez françoises* (1640), p. 426.

« On dit : Voilà bien rentré de pique noire à celui qui interrompt mal à propos une conversation. Et en cette phrase, pique est féminin. »

*Dictionnaire de l'Académie*, éditions de 1694, de 1718, de 1740 et de 1762, au mot *Pique*. — Lignes reproduites en 1727 dans le Dictionnaire de Furetière, et avec quelques variantes dans celui de Trévoux, en 1771.

ouy[1] : et certes cestuy n'oyt point qui n'a point entendu[2]. Si l'enfant n'a point entendu celuy qui parle à luy, qu'il se taise quelque peu, jusques à ce qu'il répète de soy-mesme ce qu'il aura dit. S'il n'en fait rien, mais le presse de respondre, l'enfant priera humblement qu'il luy pardonne, et qu'il luy plaise dire derechef ce qu'il a dit. La demande entendue, qu'il interpose quelque peu de pause, puis qu'il responde briefvement et joyeusement.

---

Où tout s'embrouille, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer l'origine de cet étrange proverbe.

Voici ce qu'écrit Le Duchat (1711), dans ses notes sur Rabelais (t. III, p. 187) :

« On lit *rentré de treufles noires* dans les trois éditions de Lyon et dans celle de 1826. Au lieu de *rentrer de treufles*, on dit aujourd'hui *rentrer de trèfles*, par allusion à cette couleur du jeu de cartes; et c'est ce changement qui a fait qu'on a dit aussi *rentrer de piques*. Mais c'est *rentrer de treufles* ou *de truffes* qu'on a dit originairement dans la signification de parler mal à propos, et cette expression pourroit bien être venue de ce que les truffes (lisez *truffes*) étant une espèce de dessert, il y a de l'incongruité à les servir à l'entrée du repas. »

Il y a bien plus d'incongruité encore à tirer par les cheveux des étymologies aussi saugrenues. Pardonnons toutefois à Le Duchat, qui paraît s'être repenti sur son vieil âge, car voici l'article qu'il fournit au *Dictionnaire étymologique* de Ménage :

« *Rentrer de piques*, pour ce qu'on dit aujourd'hui *rentrer de trèfles*, c'est-à-dire faire un coq-à-l'âne, parler ou répondre mal à propos. Je crois que c'est proprement jouer, par exemple, pique au lieu de trèfle, ou comme on dit *mettre du cœur sur le quarreau*, ou comme on dit encore *juste et quarré comme une flûte*. Rabelais dit *rentrer de picques noires*, comme les paysans, en jouant aux cartes, disent *quarreau rouge* lorsqu'ils rentrent ou jouent quarreau. »

[1] « Qui prius respondet quam audiat, stultum se esse demonstrat et confusione dignum. » Salomon, *Proverbes*, XVIII, 13.

[2] « Non audit autem qui non intellexit. »

Il ne fault rien dire à table qui trouble la bonne chère. De y toucher la renommée d'aultruy, c'est très mal faict. Et n'y fault renouveller sa douleur à personne.

Blasmer les viandes qui se présentent sur table est réputé incivil, et n'est agréable à celuy qui te reçoit. Si c'est du tien que se faict le bancquet, ainsi qu'il est civil d'excuser le petit appareil et traictement, aussy est une saulse peu savoureuse pour les assistens que louer les viandes ou dire combien elles ont cousté. Finablement, s'il y a quelqu'un à table qui par sotie face quelque chose assez lourdement, il fault plustôt la dissimuler civilement que s'en mocquer.

Il fault qu'en une table y ait liberté. C'est chose villeine et vitupérable, ce dict Horace, de tirer à descouvert si on a dit quelque chose à table peu sagement ou sans y penser. Tout ce qui s'y faict ou dit se doit imputer au vin, affin que tu n'oyes la loy des Grecs : *Je hays l'hoste qui est mémoratif.*

Si le repas est plus long que ne requiert l'eage puerile et semble qu'il tende à superfluité, incontinent que tu auras satisffaict à nature, retire toy ou secrètement ou en demandant congé. Ceulx qui contraingnent les enfans à endurer faim, certes selon mon opinion ils raffollent; et ne raffollent guère moins ceulx qui les crèvent presques de menger. Car ainsy que l'une de ces manières débilite les forces du petit corps, pareillement l'aultre offusque l'esprit. Il fault apprendre une

modération dès le commencement. Il fault repaistre le corps de l'enfant sans le saouler entièrement, et fault ce faire plustost souvent que largement.

Il y en a qui ne savent quant ilz sont saouls, sinon quant le ventre leur tend si bien qu'ils sont en dangier de crever ou de rendre leur gorge par vomissement.

Ceulx aussi hayent[1] leurs enfans, qui combien qu'ilz soient jeunes et tendres, les laissent tenir table presque toute la nuict. S'il te fault doncques lever d'ung repas qui sera trop long, oste ton assiette et trenchoir avec les reliefz, et ayant salué celuy qui semble estre le plus honnorable de la compagnie, puis tous les aultres ensemble, retire toy. Mais retourne tantost après, à celle fin qu'il ne semble que tu te sois levé pour jouer, ou pour quelque chose peu honneste. Estant retourné, s'il est besoing sers, ou te tiens debout devant la table bien révéremment, comme attendant s'il y aura personne qui te commande. Si tu sers ou dessers, garde toy de gaster la robe de quelqu'un, ou de jus, chauldeau ou aultre chose.

Voulant moucher la chandelle, oste la premièrement de la table, et marche du pied dessus ce que tu en auras mouché, affin que nulle maulvaise odeur n'offense les narines.

Si tu bailles ou verses quelque chose, garde toy de le faire avec la main gauche.

---

[1] Haïssent.

Quant on t'aura commandé de dire Grâces, dispose toy comme tout prest à dire quand il sera temps et que chacun se taisra. Alors le visaige soit tourné révéremment et constamment au plus hault assis de la table.

## IV

### Extrait de la *Nouvelle civilité pour les enfans*, par Gilbert Calviac[1]. — Année 1559.

D'aucuns prient Dieu avant que de s'asseoir à table, ou estant assis font prier les enfans debout et avant que de les faire asseoir. Les autres prient tout en estant assis, en quoy n'y a point d'inconvénient, moyennant qu'on s'accommode aux lieux, aux personnes et coustumes. Par quoy l'enfant y procédera selon qu'il luy sera commandé sans aucune difficulté.

L'enfant estant assis, s'il ha une serviette devant luy sur son assiette, il la prendra et la mettra sur son bras ou espaule gauche, puis il mettra son pain du costé gauche et le cousteau du costé droit, comme le verre aussi, s'il le veut laisser sur la table et qu'il ait la commodité de l'y tenir sans offenser personne. Car il pourra advenir qu'on ne sçauroit tenir le verre à table ou du costé droit sans empescher par ce moyen quel-

---

1 Voyez ci-dessus la préface, p. XXI.

qu'un, ou d'attaindre au plat, ou d'avoir ses commoditez. Et pourtant il fault que l'enfant ait la discrétion de cognoistre les circonstances du lieu où il sera. Le plus souvent en France on ne tient point le verre à table, parquoy, d'autant que c'est principalement pour les Françoys que icy j'ay escript ce petit livre, ne sera de besoing d'incister plus longuement sur ce poinct.

Cela fait, l'enfant tiendra son corps droit avec une juste et honneste mesure, sans se pancher et tenir courbé sur sa viande, ne aussi trop renversé, comme s'il regardoit au souliveau de sa chambre, comme font les pensifz et ceux qui ayment trop ou mesprisent la viande que leur est présentée.

Il ne faut point qu'il se verse en sa chaire ou escabelle, ne qu'il bransle les jambes ou les remue, ou les cuisses, tantost l'une tantost l'autre (si non que le propos que l'on pourroit tenir l'y contraignit) : car ceste contenance n'est pas moins deshonneste que odieuse aux assistans.

Semblablement, il faut que l'enfant tienne ses deux mains sur la table et non pas au giron, au sein, ny en autre part, ne l'une, ne les deux, car cela est à faire aux sotz. Et ne doit point tenir les deux mains joinctes ensemble en croix l'une sur l'autre, ne autrement, ny aussi toutes deux sur son tranchoir, car tout cela n'est honneste.

L'enfant ne doit point tenir ses mains sur la table plus avant que jusques à la manche du pourpoint, ou

tout au plus jusqu'au demi bras et l'un des bras. Si la nécessité ou commodité s'y présente d'y tenir un ou les deux coudes comme les gens vieux ou ennuyés, cela ne peust estre tenu que pour sot à un jeusne enfant, veu que mesme aux grans cela ne peust estre trouvé bien séant ne honneste, si non que par maladie ou autre telle juste occasion ilz y feussent contrainctz.

Il ne faut point que l'enfant commence son repas par le boire, combien qu'il soit fort altéré, car s'il boit sans premier avoir mangé, ce boire le luy fera mal. Davantage, de commencer par le boire, c'est le propre des yvrongnes, qui boyvent plus par coustume que par soif.

Il commencera donc par le manger, et en premier lieu couppera du pain avec son cousteau, et non point avec les mains comme les affamés, ne avec le bout des deux doigts comme ceux qui veulent contrefaire les délicatz courtisans. Que si c'est au desjeuner ou au disner, et qu'il y ayt des œufs moletz avec la coque à manger, l'enfant couppera premièrement du pain et fera des appretz, et après ouvrira son œuf, et l'ayant salé le mangera avec les appretz de pain qu'il aura couppé auparavant. Et ne sera point le premier qui prendra son œuf du plat, mais après que ceulx qui seront plus grans que soy en auront prins (s'ilz en veulent prendre) il prendra le sien. Et après l'avoir mangé, s'il ha soif et que les plus grans que soy ayent beu, il pourra demander à boire. Or en mangeant son œuf, il ne doyt point nettoyer la coque d'iceluy avec

les doigts, mais seulement le manger avec les dictz apprestz de pain.

Que s'il ny a point d'œufs en ce repas, l'enfant ne sera le premier qui mettra la main au plat, soit au potage ou à la chair. Mais après que les plus grans que soy en auront prins, il en prendra modestement, sans s'y affectionner ne précipiter par trop comme les loups et dissolus, ne aussi s'y porter trop mollement ou cérimonieusement comme les hypocrites et les sotz.

Que si davantage il ha son potage à part soy, et qu'il luy faille commencer son repas par là, il ne boyra pas en mangeant son potage ne soudain après qu'il l'aura mangé, sans que premier il ait mangé autre chose. La seconde[1] au milieu du repas, après avoir mangé de quelque metz sec ou picquant, ou altérant, si point en mange. Et la troisiesme à la desserte.

Le breuvage de l'enfant doit estre du vin si trempé que ne soit que eau, car comme dit Platon à ce mesme propos : « on se doit garder de mettre feu sur feu, » ce que ce seroit si l'enfant (qui n'est que chaleur et feu) beuvoit du vin pur ou mal trempé, ou de la bière ou cervoise violente. Davantage voy-cy quelle punition reçoivent les enfans qui usent du vin mal trempé ou de la bière qui est trop violente : les dens leur deviennent jaulnes ou noires, ou rouillées, les joues pendantes, les yeux chassieux, et l'entendement stupide et hébété.

[1] Il boira une seconde fois.

Si l'enfant ha quelque morceau dans la bouche, il fault qu'il l'avale premièrement, et qu'il nettoye ses lèvres avec sa serviette, et puis il pourra boire.

Que si quelqu'un le convie à boire, il le remerciera et n'en boira que bien peu. Que si quelqu'un boit à sa bonne grâce, il le remerciera et s'il est prest à boire comme luy, il luy pleigera.

En beuvant, l'enfant tiendra le verre par le pied, ou si c'est une coupe ou un verre trop grand, il le pourra prendre honnestement par le meillieu. Item, n'avallera point hastivement et ne mettra point la lèvre d'en haut si avant dans le verre qu'il la trempe toute. Et se gardera de faire résonner son gosier en avallant le vin à la mode des dissolus : car tout cela est deshonneste. Comme aussi de boire en regardant ailleurs qu'en son verre : mais il faut que l'enfant boive modestement, pensant à ce qu'il faict, et ayant la face joyeuse et libérale, et non point avec trop grande craincte ne hardiesse.

En mangeant, comme l'enfant ne doit point estre trop honteux à prendre honnestement ce que luy faut, aussi ne faut-il point qu'il face comme un tas de gourmans qui tiennent tousjours trois morceaux au lieu d'un, l'un à la bouche, l'autre à la main, et le troisiesme des yeulx au plat ou à l'assiette. Mais il doit prendre le premier qui luy viendra en main de son tranchoir. Et après que ce qui est sur son assiette sera finy, ou quand il en voudra prendra au plat, si cela

luy est permis et en usage, il **prendra de la chair qui** est de son costé dans le plat, sans l'avancer jusques à choisir les plus frians morceaux, lesquelz il doit laisser à plus grans que soy, et puis en couppera sur son tranchoir.

Que s'il y a des sauces, l'enfant y pourra tremper sa chair après les autres. Que si les autres y trempent leur pain, il pourra aussi tremper honnestement, et sans tourner de l'autre costé après qu'il l'aura trempé de l'un, ny le gadrouiller dedans le plat. Et n'y doit point tremper des grandes pièces ou morceaux de pain à la rustique, ne ceux auxquelz il aura une fois mordu, ne y retourner trop souvent, car tout cela n'est pas moins deshonneste que sot ou dissolu.

Que si on présente à l'enfant quelque bon morceau par extraordinaire, il le refusera modestement deux ou trois fois pour le plus, en remerciant celuy qui le luy présente. Que si on insiste à le luy présenter et que ce soit chair, il la recevra avec les trois doigts, au-dessus son tranchoir; si c'est chose humide ou liquide, il présentera plustost son assiette pour la recevoir, que les doigts.

Et s'il luy avenoit de la recevoir avec ses doigts, il ne les leschera point comme les frians, mais les essuiera, non point à sa robe comme les villains, ains à sa serviette, ou s'il n'en ha point à la nappe. Et si on luy en ha donné beaucoup plus, il en pourra faire part à ses compaignons.

Que si quelqu'un ha de coustume de trancher à l'enfant pour son ordinaire[1], il ne sera pas si hardy que d'avancer son tranchoir avant qu'on luy présente ; et si on lui présente quelque chose qu'il n'ayme point, il la pourra refuser en remerciant celuy qui la luy présente ; et si on insiste à la luy présenter, il se pourra excuser honnestement et dire pourquoy il ne la reçoit point.

Il est bien nécessaire à l'enfant qu'il apprenne dès sa jeunesse à despécer un gigot, une perdrix, un lapin et choses semblables, afin qu'il puisse trancher[2] plus honnestement tout le tems de sa vie en la compagnie où il se trouvera.

Si on luy présente à trancher pour soy d'une espaule ou autre membre du mouton, il en doit prendre du costé qui est entamé ; car c'est une chose aussi friande que deshonneste de prendre ou trancher de tous les costez qui luy semblent bons.

C'est une chose par trop ords[3] que l'enfant présente une chose après l'avoir rongée, ou celle qu'il ne daigneroit manger, si ce n'est à son serviteur.

Il n'est non plus honneste de tirer par la bouche quelque chose qu'on aura jà mâchée, et la mettre sur le tranchoir ; si ce n'est qu'il advienne que quelque foys il

---

[1] A coutume de le servir.

[2] Découper.

[3] Sale.

succe la moelle de quelque petit os, comme par manière de passe temps en attendant la desserte, car après l'avoir succé il le doit mettre sur son assiette, comme aussi les os des cerises et des prunes et semblables, pour ce qu'il n'est point bon de les avaler ny de les jecter à terre.

Que s'il advient qu'il ait màché quelque chose qui ne soit pas bon de l'avaller, il tournera la face arrière de la table et mettra sa serviette devant icelle du costé de la table, et la jettera avec telle honnesteté que personne de la compaignie n'en soit offensé.

L'enfant ne doit point ronger indécentement les os, comme font les chiens : mais en tirer honnestement la chair ou la moelle qui estame son cousteau. Et après l'avoir nétoyé, il ne le doit point jecter à terre, ne les reliefs de son assiette, ne aussi ne les laisser trainner sur la nappe : mais les séparer en un coing de son assiette et ne les doit point reprendre, ny la viande à demy rongée puis qu'une fois l'aura mise à part, car cela est indécent et deshonneste.

Quand l'enfant voudra du sel, il en prendra avec la poincte de son cousteau, et non point avec les trois doigs; car on dict en commun proverbe que la marque des trois doigs imprimés en la salière sont les armes des villains. Que si la salière est trop loing, tellement que l'enfant n'y puisse attaindre, il pourra demander en tendant son assiette.

Il fault que l'enfant couppe sa chair en menus mor-

ceaux sur son tranchoir, et que la mangeant avec du pain, il la mâche bien avant que l'avaller, car cela est honneste et profitable à la santé du corps. Et ne faut point qu'il porte la viande à la bouche tantost d'une main tantost de l'autre, comme les petis qui commencent à manger : mais que tousjours il le face avec la main droicte, en prenant honnestement le pain ou la chair avec troys doigs seulement.

Quand à la manière de mâcher, elle est diverse selon les lieux ou pays où on est. Car les Allemans mâchent la bouche close, et trouvent laid de faire autrement. Les Françoys au contraire ouvrent à demy la bouche, et trouvent la procédure des Allemans peu ord. Les Italiens y procèdent fort mollement, et les François plus rondement et en sorte qu'ils trouvent la procédure des Italiens trop délicate et précieuse. Et ainsi chacune nation ha quelque chose de propre et différent des autres. Pourquoy l'enfant y pourra procéder selon les lieux et coustumes d'iceux où il sera.

Davantage les Allemans usent de culières en mangeant leur potage et toutes les choses liquides, et les Italiens de fourchettes. Et les Françoys de l'un et de l'autre, selon que bon leur semble et qu'ilz en ont la commodité. Les Italiens se plaisent aucunement[1] à avoir chacun son cousteau. Mais les Allemans ont cela en singulière recommandation, et tellement qu'on leur fait grand

[1] Se plaisent en général.

desplaisir de le prendre devant eux ou de leur demander. Les François au contraire : toute une pleine table de personnes se serviront de deux ou trois cousteaux, sans faire difficulté de le demander, ou prendre, ou le bailler s'ilz l'on. Par quoy, s'il advient que quelqu'un demande son cousteau à l'enfant, il luy doit bailler après l'avoir nettoyé à sa serviette, en tenant la poincte en sa main et présentant le manche à celuy qui le demande : car il seroit deshonneste de le faire autrement.

En mangeant, comme nous l'avons dit, l'enfant doit faire de petis morceaux, et les mâcher bien avant que de les avaller, tant pour l'honnesteté comme pour sa santé. Et non pas dévorer, comme aucuns qui engloutissent plus tost qu'ilz ne mangent, et s'y précipitent comme s'ilz desroboyent ce qu'ilz mangent, et comme si on les devoit tous incontinent mener en prison pour y faire abstinance.

L'enfant ne doit pas si fort remplir sa bouche que les deux joues en sortent comme celles d'un sonneur de trompette ou de cornemuse, ne ouvrir si fort les mâchoires qu'elles sonnent haut comme celles des pourceaux. Ne aussi souffler ses narrines par une affection et ardeur à manger qu'il semble qu'il se veuille étrangler.

## V

### *Les quatrains du seigneur de Pibrac.*

Les anciennes *Civilités* sont très souvent suivies des *Quatrains de Pibrac*, petit poème moral que, durant plusieurs générations, tous les enfants ont été condamnés à apprendre par cœur.

Gui du Faur, seigneur de Pibrac[1], était né à Toulouse vers 1529. Elève de Cujas et d'Alciat, on le trouve, à trente ans, avocat général au parlement de Paris. Il eut même l'honneur d'y être arrêté avec Anne du Bourg, le 10 juin 1559, jour de la célèbre *Mercuriale* où Henri II vint signifier à la Cour sa volonté de noyer l'hérésie dans le sang. Il n'en fut pas moins pourvu plus tard de charges très importantes, devint président à mortier au Parlement, puis chancelier de la reine de Navarre. Ami des plus nobles caractères et des esprits les plus élevés de son temps, il mourut âgé de cinquante-cinq ans à peine.

Il a publié plusieurs ouvrages dont un seul a survécu. Ce sont les vers suivants, qui parurent en 1574 sous ce titre : *Cinquante quatrains, contenans préceptes et ensei-*

---

[1] Pibrac est une petite commune située à 14 kilomètres de Toulouse.

*gnemens utiles pour la vie de l homme, composez à l'imitation de Phocylides, d'Epicharmus et autres poëtes grecs, par le S. de Pyb*[1]. Ce poème, successivement augmenté par l'auteur, fut traduit en vers et en prose dans presque toutes les langues, même en turc, en arabe et en persan.

« Il y a, dit M. Jules Claretie, une sève toute particulière, une grâce piquante de langage, unie à une pensée robuste, dans ces quatrains qui firent partie, durant un si long temps, de toute éducation solide... Ils sont francs et gaulois, c'est-à-dire aussi éloignés de l'hypocrisie officielle inventée par notre temps que de la gouaillerie malsaine qui corrompt et déforme notre tempérament français. » M. Faugère ne prodigue pas moins d'éloges à l'œuvre de « ce bon M. de Pibrac, » comme le nommait Montaigne. Il écrit : « Ses quatrains, où des leçons de piété et de justice étaient données en si beaux vers, que la rouille, disait-on, et le temps « n'y trouveraient que mordre, » furent son principal titre poétique. Il est certain que la concision piquante de la forme, la beauté du sens, la vigueur et la vivacité du style, l'excellence de ces préceptes universels, si pleins et si brefs, ce souffle de l'homme de bien qui y circule, expliquent leur popularité et justifient les éloges contemporains. » Pour moi, qui viens de copier ces 504 vers, je rends pleine justice aux bonnes intentions de l'auteur, mais je trouve

[1] Paris, Gorbin, in-8°.

que ces quatrains sont bien à leur place dans l'oubli où ils sont tombés.

---

I

Dieu tout premier, puis père et mère honore[1].
Sois juste et droit, et en toute saison
De l'innocent prends en main la raison,
Car Dieu te doit là-haut juger encore.

II

Si en jugeant la faveur te commande,
Si corrompu par or ou par argent,
Tu fais justice au gré d'un courtisan,
Ne doute pas que Dieu ne te le rende.

III

Avec le jour commence ta journée,
De l'Éternel le saint nom bénissant.
Le soir aussi, ton labeur finissant,
Loue-le encore, et passe ainsi l'année.

IV

Adore assis, comme le Grec ordonne.
Dieu en courant ne veut être honoré.
D'un ferme cœur il veut être adoré,
Mais ce cœur-là, il faut qu'il nous le donne.

*Nota.* — Les notes sont réunies à la fin de l'article.

V

Ne vas disant : Ma main a fait cet œuvre,
Ou ma vertu ce bel œuvre a parfait.
Mais dis ainsi : Dieu par moi l'œuvre a fait,
Dieu est l'auteur du peu de bien que j'euvre[1].

VI

Tout l'univers n'est qu'une cité ronde,
Chacun a droit de s'en dire bourgeois,
Le Scythe, le Maure, autant que le Grégeois[2],
Le plus petit que le plus grand du monde.

VII

Dans le pourpris de cette cité belle,
Dieu a placé l'homme comme en lieu saint,
Comme en un temple où lui-même s'est peint
En mille endroits de couleur immortelle.

VIII

Il n'y a coin si petit dans ce temple
Où la grandeur n'apparoisse de Dieu.
L'homme est placé justement au milieu,
Afin que mieux partout il le contemple.

IX

Il ne sauroit ailleurs mieux le connoître
Que dedans soi, où, comme en un miroir,
La terre il peut, et le ciel même voir,
Car tout le monde est compris dans son être.

X

Qui a de soi parfaite connoissance
N'ignore rien de ce qu'il faut savoir;
Mais le moyen assuré de l'avoir,
C'est se mirer dedans la sapience.

XI

Ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme,
C'est la prison où il est enserré,
C'est le tombeau où il est enterré,
Le lit tremblant où il dort un court somme.

XII

Ce corps mortel, où l'œil ravi contemple
Muscles et nerfs, la chair, le sang, la peau,
Ce n'est pas l'homme; il est beaucoup plus beau,
Aussi Dieu l'a réservé pour son temple.

XIII

A bien parler, ce que l'homme j'appelle,
C'est un rayon de la divinité,
C'est un atome éclos de l'unité,
C'est un dégout[3] de la source éternelle.

XIV

Reconnois donc, homme, ton origine,
Et brave et haut méprise ces bas lieux,
Puisque fleurir tu dois là-haut ès cieux
Et que tu es une plante divine.

XV

Il t'est permis t'orgueillir de ta race,
Non de ta mère ou de ton père mortel,
Mais bien de Dieu, ton vrai père immortel,
Qui t'a moulé au moule de sa face.

XVI

Au ciel n'y a nombre infini d'idées,
Platon s'est trop en cela mécompté ;
De notre Dieu la pure volonté
Est le seul moule à toutes choses nées.

XVII

Il veut : c'est fait. Sans travail et sans peine,
Tous animaux, jusqu'au moindre qui vit,
Il a créé, les soutient, les nourrit,
Et les défait du vent de son haleine.

XVIII

Hausse les yeux : la voûte suspendue,
Ce beau lambris de la couleur des eaux,
Ce rond parfait de deux globes jumeaux,
Ce firmament éloigné de la vue.

XIX

Bref, ce qui est, qui fut et qui peut être,
En terre, en mer, au plus caché des cieux,
Sitôt que Dieu l'a voulu pour le mieux,
Tout aussitôt il a reçu son être.

XX

Ne vas, suivant le troupeau d'Épicure,
Troupeau vilain qui blasphème en tout lieu,
Et mécroyant ne connoît autre Dieu
Que le fatal ordre de la nature.

XXI

Et ce pendant, il se vautre et patrouille
Dans un bourbier puant de tous côtés,
Et du limon des sales voluptés
Il se repaît comme une orde grenouille.

XXII

Heureux qui met en Dieu son espérance,
Et qui l'invoque en sa prospérité
Autant et plus qu'en son adversité,
Et ne se fie en humaine assurance.

XXIII

Voudrois-tu bien mettre espérance sûre
En ce qui est imbécile et mortel?
Le plus grand Roi du monde n'est que tel,
Et a besoin, comme toi, qu'on l'assure.

XXIV

De l'homme droit Dieu est la sauve-garde.
Lorsque de tout il est abandonné,
C'est lors[4] que moins il se trouve étonné,
Car il sait bien que Dieu lors plus le garde.

XXV

Les biens du corps et ceux de la fortune
Ne sont pas biens, à parler proprement.
Ils sont sujets au moindre changement,
Mais la vertu demeure toujours une.

XXVI

Vertu qui gît entre les deux extrêmes,
Entre le plus et le moins qu'il ne faut,
N'excède en rien, et rien ne lui défaut[5],
D'autrui n'emprunte, et suffit à soi-même.

XXVII

Qui te pourroit, vertu, voir toute nue,
Oh! qu'ardemment de toi seroit épris,
Puisqu'en tout temps les plus rares esprits
T'ont fait la cour au travers d'une nue.

XXVIII

Le sage fils est du père la joie,
Et si tu veux ce sage fils avoir,
Presse-le, jeune, au chemin du devoir :
Mais ton amour est la plus courte voie.

XXIX

Si tu es né, enfant, d'un sage père,
Que ne suis-tu chemin déjà battu?
S'il n'est pas tel, que ne t'efforces-tu,
En bien faisant, couvrir ce vitupère[6]?

XXX

Ce n'est pas peu, naissant d'un sang illustre,
Être éclairé par ses antécesseurs,
Mais c'est bien plus, luire à ses successeurs
Que des ayeux seulement prendre lustre.

XXXI

Jusqu'au trépas, mon fils, tu dois apprendre,
Et tiens perdu le jour qui s'est passé
Où tu n'y a quelque chose amassé
Pour plus savant et plus sage te rendre.

XXXII

Le voyageur qui hors du chemin erre
Et égaré se perd dedans les bois,
En son chemin remettre tu le dois,
Et s'il est chu[7] le relever de terre.

XXXIII

Aime l'honneur plus que ta propre vie,
J'entends l'honneur qui consiste au devoir
Que rendre on doit, suivant l'humain pouvoir,
A Dieu, au Roi, aux lois, à la patrie.

XXXIV

Ce que tu peux maintenant ne diffère
Au lendemain, comme les paresseux;
Et garde bien que tu ne sois de ceux
Qui par autrui font ce qu'ils pourroient faire.

XXXV

Hante les bons, des méchans ne t'accointe,
Et mèmement en la jeune saison
Où l'appétit, pour forcer la raison,
Arme nos sens d'une brutale pointe.

XXXVI

Quand au chemin fourchu de ces deux dames
Tu te verras comme Alcide semond[2];
Suis celle-là qui, par un âpre mont,
Te guide au ciel, loin des plaisirs infâmes.

XXXVII

Ne mets ton pied au travers de la voie
Du pauvre aveugle, et d'un piquant propos
De l'homme mort ne trouble le repos,
Et du malheur d'autrui ne fais ta joie.

XXXVIII

En ton parler soit toujours véritable,
Soit qu'il te faille en témoignage ouir,
Soit que parfois tu veuilles réjouir
D'un propos gai tes hôtes à la table.

XXXIX

La vérité, d'un cube droit se forme,
Cube contraire au léger mouvement.
Son plein carré jamais ne se dément,
Car en tous sens a toujours même forme.

XL

L'oiseleur caut[10] se sert du doux ramage
Des oisillons, et contrefait leur chant ;
Aussi pour mieux décevoir, le méchant
Des gens de bien emprunte le langage.

XLI

Ce qu'en secret l'on t'a dit ne révèle,
Des faits d'autrui ne sois trop enquérant ;
Le curieux volontiers toujours ment,
L'autre mérite être dit infidèle.

XLII

Fais poids égal et loyale mesure,
Quand tu devrois de nul être aperçu ;
Mais le plaisir que tu auras reçu,
Rends-le toujours avecque quelque usure.

XLIII

Garde, soigneux, le dépôt à toute heure,
Et quand on veut de toi le recouvrer,
Ne vas, subtil, des moyens controuver
Dans un Palais[11], afin qu'il te demeure.

XLIV

L'homme de sang te soit toujours en haine
Et hue sur lui, comme fait le berger
Numidien[12] sur le tigre léger
Qu'il voit de loin ensanglanter la plaine.

XLV

Ce n'est pas tout, ne faire à nul outrage,
Il faut de plus s'opposer à l'effort
Du malheureux qui pourchasse la mort
Ou du prochain la honte et le dommage.

XLVI

Qui a désir d'exploiter sa prouesse[13]
Dompte son rire et son ventre, et ce feu
Qui dans les cœurs s'allume peu à peu,
Souffle du vent d'erreur et de paresse.

XLVII

Vaincre soi-même est la grande victoire.
Chacun chez soi loge ses ennemis,
Qui par l'effort de la raison soumis
Ouvrent la porte à l'éternelle gloire.

XLVIII

Si ton ami a commis quelque offense,
Ne vas soudain contre lui t'irriter ;
Ains[14], doucement, pour ne le dépiter,
Fais-lui ta plainte et reçois sa défense.

XLIX

L'homme est fautif. Nul vivant ne peut dire
N'avoir failli. Des hommes plus parfaits
Examinant et leurs dits et leurs faits,
Tu trouveras, si tu veux, à redire.

L

Vois l'hypocrite avec sa triste mine,
Tu le prendrois pour l'aîné des Catons,
Et cependant jour et nuit, à tâtons,
Il court, il va pour tromper sa voisine.

LI

Cacher son vice est une peine extrême,
Et peine en vain. Fais ce que tu voudras,
A toi au moins cacher tu ne pourras,
Car nul ne peut se cacher à soi-même.

LII

Aye de toi plus que des autres honte,
Nul plus que toi par toi n'est offensé.
Tu dois premier, si bien y as pensé,
Rendre de toi à toi-même le compte.

LIII

Point ne te chaille[15] être bon d'apparence,
Mais bien de l'être à preuve et par effet.
Contre un faux bruit que le vulgaire fait,
Il n'est rempart tel que la conscience.

LIV

A l'indigent montre-toi secourable,
Lui faisant part de tes biens à foison,
Car Dieu bénit et accroît la maison
Qui a pitié du pauvre misérable.

LV

Las ! Que te sert tant d'or dedans ta bourse,
Au cabinet maint riche vêtement,
Dans tes greniers tant d'orge et de froment,
Et de bon vin dans ta cave une source ?

LVI

Si ce pendant le pauvre nu frissonne
Devant ton huis[16], et languissant de faim,
Pour tout enfin n'a qu'un morceau de pain
Ou s'en reva[17] sans que rien on lui donne.

LVII

As-tu, cruel, le cœur de telle sorte
De mépriser le pauvre infortuné,
Qui, comme toi, en ce bas monde est né,
Et, comme toi, de Dieu l'image porte.

LVIII

Le malheur est commun à tous les hommes,
Et mêmement aux princes et aux Rois,
Le sage seul est exempt de ses lois.
Mais où est-il, las ! au siècle où nous sommes ?

LIX

Le sage est libre enferré de cent chaînes,
Il est seul riche et jamais étranger,
Seul assuré au milieu du danger,
Et le vrai Roi des fortunes humaines.

LX

Le menacer du tyran ne l'étonne,
Plus se roidit quand plus est agité,
Il connoît seul ce qu'il a mérité,
Et ne s'attend hors de soi à personne.

LXI

Vertus et mœurs ne s'acquièrent par l'étude,
Ni par argent, ni par faveur des Rois,
Ni par un acte, ni par deux, ni par trois,
Ains par coutume et par longue habitude.

LXII

Qui lit beaucoup et jamais ne médite
Semble à celui qui mange avidement
Et de tous mets surcharge tellement
Son estomac que rien ne lui profite.

LXIII

Maint qui pouvoit par temps devenir sage
S'il n'eut cuidé[18] l'être jà tout à fait :
Quel artisan fut onc[19] maître parfait
Au premier jour de son apprentissage?

LXIV

Petites sources font les grandes rivières,
Qui bruyent si haut[20] à leur commencement
N'ont pas long cours, non plus que le torrent
Qui perd nom ès prochaines fondrières.

LXV

Maudit celui qui fraude la semence
Ou qui retient le salaire promis
Au mercenaire, ou qui de ses amis
Ne se souvient sinon en leur présence.

LXVI

Ne te parjure en aucune manière,
Et si tu es contraint de faire serment,
Le ciel ne jure, la terre ou l'élément,
Ni par le nom de la cause première.

LXVII

Car Dieu qui hait le parjure exécrable,
Et le punit comme il a mérité,
Ne veut que l'on témoigne vérité
Par ce qui est mensonger ou muable.

LXVIII

Un artisan plus en lui s'exercite[21],
Et du métier d'autrui ne s'empêchant,
Va dans le sien le parfait recherchant,
Car exceller n'est pas gloire petite.

LXIX

Plus n'embrasser que l'on ne peut estraindre,
Aux grands honneurs convoiteux n'aspirer,
User des biens et ne les désirer,
Ne souhaiter la mort et ne la craindre.

LXX

Il ne faut pas aux plaisirs de la couche
De chasteté restraindre le beau don,
Et ce pendant livrer à l'abandon
Ses yeux, ses mains, son oreille et sa bouche.

LXXI

Ha ! le dur coup que celui de l'oreille,
On en devient quelque fois forcené,
Mêmes alors qu'il nous est assené
D'un beau parler, plein de douce merveille.

LXXII

Mieux nous faudroit des oreillettes[22] prendre
Pour nous sauver de ces coups dangereux :
Par là s'armoient les pugils valeureux
Quand sur l'arène il leur falloit descendre.

LXXIII

Ce qui en nous par l'oreille pénètre
Dans le cerveau coule soudainement,
On ne sauroit y pourvoir autrement
Qu'en tenant close au mal cette fenêtre.

LXXIV

Parler beaucoup ne se peut sans mensonge,
Ou pour le moins sans quelque vanité.
Le parler bref convient à vérité
Et l'autre est propre à la fable et au songe.

LXXV

Du Memphien[23] la grave contenance,
Lorsque sa bouche il serre avec son doigt,
Mieux que Platon enseigne comme on doit
Révérément honorer le silence.

LXXVI

Comme l'on voit, à l'ouvrir de la porte
D'un cabinet royal maint beau tableau,
Mainte antiquaille et tout ce que de beau
Le Portugais des Indes nous apporte.

LXXVII

Ainsi, dès lors que l'homme qui médite
Et est savant, commence de s'ouvrir,
Un grand trésor vient à se découvrir,
Trésor caché au puits de Démocrite.

LXXVIII

On dit soudain : Voilà qui fut de Grèce,
Ceci de Rome et cela d'un tel lieu,
Et ce dernier est tiré de l'Hébreu,
Mais tout, en somme, est rempli de sagesse.

LXXIX

Notre heur[24], pour grand qu'il soit, nous semble moindre,
Les ceps d'autrui portent plus de raisins :
Mais pour les maux que souffrent nos voisins,
C'est moins que rien ; ils ont tort de s'en plaindre.

LXXX

A l'envieux nul tourment je n'ordonne,
Il est de soi le juge et le bourreau,
Et ne fut oncques de Denis le taureau
Supplice tel que celui qu'il se donne [25].

LXXXI

Pour bien au vif peindre la calomnie,
Il la faudroit peindre quand on la sent.
Qui par bonheur d'elle ne se ressent
Croire ne peut qu'elle ait cette furie.

LXXXII

Elle ne fait en l'air sa résidence,
Ni sous les eaux, ni au profond des bois,
Sa maison est aux oreilles des Rois
D'où elle brave et flétrit l'innocence.

LXXXIII

Quand une fois ce monstre nous attache,
Il sait si bien ses cordillons nouer,
Que bien qu'on puisse enfin les desnouer,
Restent toujours les marques de l'attache.

LXXXIV

Juge, ne donne en ta cause sentence,
Chacun se trompe en son fait aisément.
Notre intérêt force le jugement,
Et d'un côté fait pencher la balance.

LXXXV

Dessus la loi tes jugemens arrête,
Et non sur l'homme, et sans affection.
L'homme au contraire est plein de passion,
L'un tient de Dieu et l'autre de la bête.

LXXXVI

Le nombre saint se juge par la preuve,
Toujours égal, entier ou départi[26].
Le droit aussi, en atômes parti,
Semblable à soi, toujours égal se treuve[27].

LXXXVII

Nouvel Ulysse, apprends du long voyage
A gouverner Itaque en équité !
Maint un a[28] Scille[29] ou Charibde évité,
Qui heurt au port, et chez soi fait naufrage.

LXXXVIII

Songes longtemps avant que de promettre.
Mais si tu as quelque chose promis,
Quoi que ce soit, et fut-ce aux ennemis,
De l'accomplir en devoir te faut mettre.

LXXXIX

La loi sous qui l'État sa force a prise,
Garde-la bien, pour goffe[30] qu'elle soit.
Le bonheur vient d'où l'on ne l'aperçoit,
Et bien souvent de ce que l'on méprise.

XC

Fuis, jeune et vieil, de Circé le breuvage,
N'écoute aussi des sirènes les chants,
Car, enchanté, tu courrois les champs,
Plus abruti qu'une bête sauvage.

XCI

Vouloir ne faut chose que l'on ne puisse,
Et ne pouvoir chose que l'on ne doit,
Ne suivant l'un et l'autre par le droit
Sur l'éternel moule de la justice.

XCII

Changer à coup de lois et d'ordonnance,
En fait d'État est un point dangereux,
Et si Lycurgue en ce point fut heureux,
Il ne faut pas en faire conséquence.

XCIII

Je hais ces mots de puissance absolue,
De plein pouvoir, de propre mouvement.
Aux saints décrets ils ont premièrement
Puis à nos lois la puissance tollue[31].

XCIV

Croire léger et jamais ne résoudre,
Ne discerner les amis des flatteurs.
Jeunes conseils et nouveaux serviteurs
Ont mis souvent les hauts États en poudre.

XCV

Dissimuler est un vice servile,
Vice suivi de la déloyauté,
D'où sourd[32] ès cours des grands la cruauté
Qui aboutit à la guerre civile.

XCVI

Donner beaucoup sied bien à un grand prince,
Pourvu qu'il donne à qui l'a mérité,
Par proportion et non par égalité,
Et que ce soit sans fouler la province.

XCVII

Plus que Sylla, c'est ignorer les lettres[33]
D'avoir induit les hommes à s'armer.
Tu trouveras, les voulans désarmer,
Que de fort vils sujets ils sont devenus maîtres.

XCVIII

Ris, si tu veux, d'un ris de Démocrite,
Puisque le monde est pure vanité.
Mais, quelquefois, touché d'humanité,
Pleure nos maux des larmes d'Héraclite.

XCIX

A l'étranger sois humain et propice,
Et s'il se plaint, incline à sa raison ;
Mais lui donner tes biens et ta maison,
C'est faire aux tiens et honte et injustice.

C

Je t'apprendrai, si tu veux, en peu d'heure
Le beau secret du breuvage amoureux :
Aime les tiens, tu seras aimé d'eux,
Il n'y a point de recette meilleure.

CI

Crainte qui vient d'amour et révérence
Est un appui ferme de royauté ;
Mais qui se fait craindre par cruauté,
Lui-même craint et vit en défiance.

CII

Qui sauroit bien que c'est d'un diadème,
Il choisiroit aussitôt le tombeau
Que d'afficher son chef de ce bandeau,
Car aussi bien il meurt lors à soi-même.

CIII

De jour, de nuit faire la sentinelle,
Pour le salut d'autrui toujours veiller,
Pour le public sans nul gré travailler,
C'est en un mot ce qu'empire j'appelle.

CIV

Je ne vis onc prudence avec jeunesse,
Bien commander sans avoir obéi,
Être fort craint et n'être point haï,
Être tyran et mourir de vieillesse.

CV

Ne voise[34] au bal qui n'aimera la danse,
Ni au banquet qui ne voudra manger,
Ni sur la mer qui craindra le danger,
Ni à la Cour qui dira ce qu'il pense.

CVI

Du médisant la langue venimeuse
Et du flatteur les propos emmiellés,
Et du moqueur les brocards enfiellés,
Et du malin la poursuite animeuse.

CVII

Haïr le vrai, se feindre en toutes choses,
Sonder le simple afin de l'attraper,
Braver le foible, et sur l'absent draper,
Sont de la Cour les œillets et les roses.

CVIII

Adversité, la faveur et querelle
Sont trois essais pour sonder son ami.
Tel a ce nom qui ne l'est qu'à demi,
Si ne sauroit endurer la coupelle[35].

CIX

Aime l'État tel que tu le vois être,
S'il est royal aime la royauté,
S'il est de peu ou bien communauté,
Aime le[36] aussi quand Dieu t'y a fait naître.

CX

Il est permis de souhaiter un bon prince,
Mais tel qu'il est, il le convient porter,
Car il vaut mieux un tyran supporter
Que de troubler la paix de la province.

CXI

A ton seigneur et ton Roi ne te joue,
Et s'il t'en prie, il t'en faut excuser,
Qui des faveurs des Rois cuide abuser,
Bientôt froissé, tombe en bas de la roue.

CXII

Qui de bas lieu, miracle de fortune!
En un matin t'a haussé si avant?
Penses-tu point que ce n'est que du vent
Qui calmera peut-être sur la brune?

CXIII

L'état moyen est l'état plus durable :
On voit des eaux le plat pays noyé,
Et les hauts monts ont le chef foudroyé,
Un petit tertre est sûr et agréable.

CXIV

De peu de bien nature se contente,
Et peu suffit pour vivre honnêtement.
L'homme, ennemi de son contentement,
Plus a et plus pour avoir se tourmente.

CXV

Quand tu verras que Dieu au ciel retire
Tout coup à coup les hommes vertueux,
Dis hardiment : l'orage impétueux
Viendra bientôt ébranler cet empire.

CXVI

Les gens de bien sont comme de gros termes
Ou forts piliers servant d'arcs-boutans
Pour appuyer, contre l'effort du temps,
Les hauts États et les maintenir fermes.

CXVII

L'homme se plaint de sa trop courte vie,
Et cependant n'emploie où il devroit
Le temps qu'il a, qui suffire [37] lui pourroit
Si pour bien vivre avoit de vivre envie.

CXVIII

Tu ne saurois d'assez ample salaire
Récompenser celui qui t'a soigné
En ton enfance, et qui t'a enseigné
A bien parler et surtout à bien faire.

CXIX

Es jeux publics, au théâtre, à la table,
Cède le pas au vieillard et chenu.
Quand tu seras à son âge venu,
Tu trouveras qui fera le semblable.

CXX

Cil[38] qui ingrat envers toi se démontre
Va augmentant le los[39] de ton bienfait.
Le reprocher[40] maint homme ingrat a fait :
C'est le payer que du bien faire montre.

CXXI

Boire et manger, s'exercer par mesure,
Sont de santé les outils plus certains.
L'excès ou l'un de ces trois, aux humains
Hâte la mort et force la nature.

CXXII

Si quelquefois le méchant te blasonne[41],
Que t'en chaut-il[42] ? Hélas ! c'est ton honneur.
Le blâme prend sa force du donneur,
Le los[43] est bon quand un bon nous le donne.

CXXIII

Nous mêlons tout, le vrai parler se change,
Souvent le vice est du nom revêtu
De sa prochaine opposite[44] vertu :
Le los est blâme, et le blâme est louange.

CXXIV

En bonne part ce qu'on dit tu dois prendre
Et l'imparfait du prochain supporter,
Couvrir sa faute et ne la rapporter,
Prompt à louer et tardif à reprendre.

CXXV

Celui qui pense et se dit être sage
Tiens pour le fol, et celui qui savant
Se fait nommer, sonde-le bien avant,
Tu trouveras que ce n'est que langage.

CXXVI

Plus on est docte et plus on se défie
D'être savant, et l'homme vertueux
Jamais n'est vu être présomptueux :
Voilà des fruits de ma philosophie.

---

NOTES

[1] Que je fais.
[2] Autant que le Grec.
[3] Une goutte.
[4] Alors.
[5] Ne lui manque.
[6] Ce déshonneur.
[7] S'il est tombé.
[8] Le vice et la vertu.
[9] Invité à choisir.
[10] Rusé.
[11] Un palais de justice, sans doute.
[12] Ou nomade.
[13] De signaler son courage.
[14] Mais.
[15] Il importe peu que tu sois.

[16] Ta porte.

[17] S'en retourne.

[18] Pensé.

[19] Jamais.

[20] Qui font tant de bruit.

[21] Ne s'occupe que de son métier.

[22] Les oreillettes dont les athlètes se servaient pour protéger leurs oreilles.

[23] De l'habitant de Memphis.

[24] Notre bonheur.

[25] Il est probable que Pibrac confond ici Denys, tyran de Syracuse, avec Denys, tyran d'Agrigente. Ce dernier enfermait ses victimes dans un taureau d'airain, sous lequel on allumait un feu ardent. Par un caprice du tyran, Phalaris, qui lui avait fourni l'idée de ce supplice, y fut soumis le premier.

[26] Dans la doctrine de Pythagore, le nombre 4, dit nombre saint, représentait la perfection et la puissance infinie de Dieu.

[27] Ancienne forme du mot *trouve*.

[28] Plusieurs ont.

[29] Scylla.

[30] Ridicule.

[31] Enlevée.

[32] Découle.

[33] L'ignorance de Sylla, bien que mentionnée par Suétone, n'est rien moins que prouvée.

[34] N'aille pas.

[35] L'épreuve.

[36] « Aime l'aussy, » dit l'édition de 1584.

[37] « Suffir, » dit l'édition de 1584.

[38] Celui.

[39] Le mérite.

[40] Le reproche.

[41] Se rit de toi.

[42] Que t'importe?

[43] La louange.

[44] Opposée.

# NOUVEAU TRAITÉ DE LA CIVILITÉ QUI SE PRATIQUE EN FRANCE,

PARMI LES HONNESTES GENS.

*Seconde édition, corrigée & augmentée.*

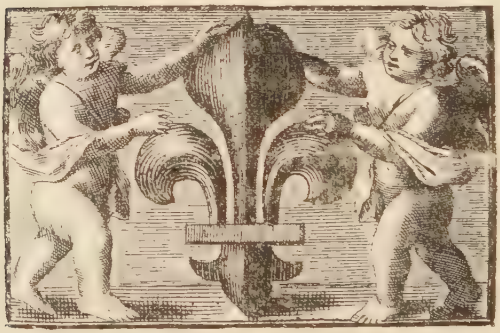

A PARIS,
Chez HELIE JOSSET, ruë S. Jacques
à la Fleur de Lys d'Or.

M. DC. LXXII.

*AVEC PRIVILEGE DV ROY.*

# VI

## Extrait du *Nouveau traité de la civilité*[1], par Antoine de Courtin[2]. — Édition de 1672.

### Chapitre premier

*De quoi il s'agit dans ce traité et en quoi consiste la civilité.*

La civilité, dont nous prétendons donner ici des règles, n'est que la modestie et l'honnêteté[3] que chacun doit garder dans ses paroles et dans ses actions, car il n'est pas question, ce me semble, de la bonne grâce ou d'un certain air et attrait, qui est comme naturel dans les actions de certaines personnes, lesquelles ont un talent particulier de la nature pour plaire en tout ce qu'elles font, et pour ne déplaire jamais quoi qu'elles fassent. On ne sauroit donner de préceptes certains pour acquérir cet heureux agrément, puisque c'est une pure libéralité de la nature.

---

[1] Voyez ci-dessus la préface, p. XXII.

[2] Il fut ambassadeur en Suède, et mourut en 1685.

[3] Sur le sens de ce mot, voyez ci-dessus, t. Ier, p. 61.

Mais comme c'est fort peu de chose de plaire seulement aux yeux du corps si nous n'avons en même temps le bonheur de plaire aux yeux de l'âme, ce n'est pas aussi ce charme extérieur que nous devons seulement rechercher comme le principe de la véritable politesse : nous devons aspirer à quelque chose de plus solide, qui marque la bonne disposition du dedans aussi bien que la belle disposition du dehors.

Et en effet, si nous nous attachions seulement à cette bonne grâce extérieure, il se rencontreroit que ceux qui ont quelque notable incommodité corporelle passeroient pour des monstres dans la vie civile ; au lieu qu'ayant l'âme belle et bien cultivée, leurs actions peuvent être aussi agréables que celles des personnes les mieux faites.

Je trouve donc, que pour établir les règles de la véritable politesse, il ne faudroit que bien déduire celles de la bienséance. Or, cette bienséance n'étant autre chose qu'une certaine modestie ou pudeur honnête qui doit accompagner toutes nos actions, c'est proprement de cette vertu qu'il seroit à propos de parler, si nous en étions capables, puisque ce seroit enseigner tout d'un temps le moyen d'acquérir cette politesse et cet agrément qui sait si bien nous concilier l'affection et l'applaudissement du monde.

## Chapitre II

*La définition, les circonstances et les différentes espèces de la civilité.*

Les anciens l'ont définie : *une science qui enseigne à placer en son véritable lieu ce que nous avons à faire ou à dire*. Or nous ne saurions pratiquer cette science si nous n'observons exactement les quatre circonstances qui suivent : La *1re est de se comporter chacun selon son âge et sa condition*; la *2e de prendre garde toujours à la qualité de la personne avec laquelle on traite*; la *3e de bien observer le temps*, et la *4e de regarder le lieu où l'on se rencontre*. Ces règles, qui vont à se connoître soi-même, à connoître les autres, à observer les lieux et le temps, sont si nécessaires, que si l'une des quatre manque, toutes nos actions, de quelque bonne intention qu'elles partent, paroissent inciviles et difformes.

Mais il seroit bien difficile de donner des règles si exactes de la modestie, qu'elles pussent se rapporter à tous les hommes en général, à tous les lieux du monde et à tous les temps de la vie. L'on sait que ce qui est bienséant chez quelques nations est ridicule chez d'autres, que ce qui est agréable et quelquefois même édifiant en un pays, est offensant et scandaleux dans

un autre; enfin, que ce qui est à propos en un certain temps, déplaît et importune bien souvent un moment après.

A cause donc de cette variété, nous nous déterminerons à traiter seulement de la bienséance qui peut être en usage parmi les chrétiens et particulièrement en France. Nous tâcherons ensuite, par quelques divisions et quelques exemples, d'en faire voir plus distinctement la pratique.

Au reste, pour ce qui regarde les ambassades ou autres cérémonies publiques, soit en France, soit dans les pays étrangers, on en peut consulter les cérémoniaux et ceux qui ont voyagé ou qui en savent la pratique et l'usage, pour apprendre d'eux à se conduire en ces occasions.

Et, en effet, qui pourroit ici marquer les mœurs de toutes les différentes nations vers lesquelles les jeunes gens que nous prétendons instruire peuvent faire voyage; et quelles règles de civilité en peut-on donner, puisque les unes n'en ont point du tout, si on les compare à la civilité françoise; les autres en ont de toutes différentes et dont l'idée corromproit plutôt l'esprit de cette jeunesse qu'elle ne l'édifieroit; et les autres en ont trop, c'est-à-dire que toutes leurs manières sont si compassées, si étudiées et si réglées, que c'est comme se mettre en métier que de vouloir les apprendre. Outre que de les savoir, ce n'est nullement savoir la civilité : car elle doit être naturelle, n'étant autre chose que la

modestie, qui ne prescrit pas le nombre des pas, ni certaines paroles affectées comme l'hypocrisie, mais qui remplit l'esprit d'un mépris chrétien de soi-même et d'une estime pour tous les autres.

Il ne faut donc pas se mettre en peine de ce que nos jeunes gens n'apprendront point toutes ces différentes cérémonies dans ce livre ; car l'on est assuré que pourvu qu'ils puissent bien apprendre cette modestie dont nous voulons traiter, qui est la véritable civilité, ils ne passeront point pour incivils en quelques lieux qu'ils aillent, et qu'ils seront au contraire civils en tous pays s'ils le sont à la mode de France.

Or, pour le dire en peu de mots, cette modestie dont nous entendons parler n'est autre chose à le bien prendre que l'humilité. Je sais bien, et nous en avons l'expérience tous les jours, qu'il y a quantité de personnes qui passent dans le monde pour fort civiles et fort honnêtes, et qui toutefois ne sont pas humbles, couvrant sous cette modestie apparente beaucoup de vaine gloire et d'amour-propre. Mais toujours s'ils n'ont pas d'humilité, ils font semblant d'en avoir ; et cela même sert de preuve aux principes que nous établissons et fait voir que l'on ne peut être modeste si l'on n'est humble, ou que la modestie n'est autre chose que l'humilité. Dieu ensuite juge de la sincérité ou de la fausseté du cœur. Et il en juge en sorte que nous voyons qu'il confond ces âmes doubles, en ce que quelque étude qu'elles apportent à se cacher sous cette humilité feinte, on les découvre toujours et

on les fuit, et tous leurs pièges. C'est donc la véritable humilité qui doit être le fondement de nos actions.

Cette vertu étant bien pratiquée, je dis même par les personnes de la première qualité, le rang que l'on tient ou de la naissance ou de la fortune n'en exemptant personne, et les grands n'étant véritablement grands aux yeux des sages qu'autant qu'ils sont humbles et vertueux, cette humilité, dis-je, étant bien pratiquée n'est autre chose que l'honnêteté et la modestie dont il s'agit.

Or, cette vertu consiste non seulement à ne présumer rien d'avantageux de soi-même, mais aussi à préférer sur toutes choses la satisfaction et la commodité des autres à la sienne propre, jusqu'à avoir de l'horreur pour tout ce qui peut fâcher ou désobliger quelqu'un. C'est être véritablement modeste que d'être dans cette disposition. La raison est que, comme il n'y a rien qui rebute davantage et qui soit plus insupportable que l'orgueil et la vanité, il n'y a rien aussi qui soit plus agréable, plus touchant et qui gagne plus le cœur que l'affabilité et la soumission. C'est un caractère que Dieu a imprimé à toutes les vertus qui émanent de lui, de frapper les yeux et d'attendrir le cœur de ceux qui les voient pratiquer; mais sur tout il a revêtu l'humilité de cette gloire.

D'où vient même que, quelque défaut d'adresse qui se rencontre dans les actions des personnes humbles et modestes, elles ont néanmoins l'avantage que, bien loin

que l'on s'en choque, on le prend en bonne part et on l'excuse ; au lieu que de quelque politesse qu'un homme fier et superbe accompagne ce qu'il fait, tout déplaît, tout offense.

La modestie est donc l'effet de l'humilité, comme la bienséance de nos actions est l'effet de notre modestie[1].

## Chapitre III

### *Le discernement des choses bienséantes d'avec les malséantes, selon l'usage.*

Il faut ajouter de plus le discernement des choses honnêtes et déshonnêtes, convenables et disconvenables. Car, bien qu'un homme fût humble, si en même temps il étoit stupide ou qu'il voulût faire le singulier, il ne passeroit jamais ni pour modeste, ni pour civil et ne seroit nullement propre à vivre parmi les honnêtes gens. Or, pour faire le discernement des choses qui sont bienséantes d'avec celles qui ne le sont pas, il seroit en premier lieu à désirer que l'on eût naturellement bon sens et bon jugement, pour de soi-même connoître la qualité différente de chaque chose ;

---

[1] L'édition de 1728 ajoute ici deux chapitres, dont l'un est intitulé : *De la fausse confiance, qui est directement opposée à la civilité*, et l'autre : *Du respect, qui est la cause immédiate de la civilité.*

car bien souvent, faute d'esprit, on s'égare et on prend le change, faisant mystère de choses frivoles et passant au contraire légèrement par-dessus beaucoup d'autres qui sont très considérables.

En second lieu, il faudroit observer exactement ce que l'usage a établi parmi nous pour honnête, et éviter de même aussi tout ce qu'il a condamné comme indécent.

En troisième lieu, l'on devroit bien prendre garde de ne pas confondre la familiarité avec la bienséance.

Pour le premier, on n'a point de précepte à donner, c'est un bien qui nous vient de la nature sans le secours de l'art; si ce n'est peut-être que par une bonne éducation et par une étude et application extraordinaire sur nous-mêmes, nous ne corrigions et rectifions en quelque façon le défaut de la nature.

Pour le second, il faut savoir que cet usage s'est formé tant du consentement général des honnêtes gens que par la bienséance même dont la nature a donné les premières règles. Cet usage se l'est proposé comme son guide et son modèle, pour la suivre dans les choses qu'elle-même nous suggère être bonnes et honnêtes, et pour imiter sa pudeur et sa retenue dans celles qu'elle juge indécentes.

Par exemple, elle nous a tellement obligés de nous conduire selon les talens qu'elle nous a donnés, que si nous prétendons passer ces bornes en nous contrefaisant, soit dans la parole, soit dans l'action, comme il

arrive à plusieurs qui se font la voix languissante ou la langue grasse, et qui affectent un certain marcher et des gestes qu'ils n'ont point de la nature, la contrainte et l'irrégularité paroissent aussitôt, et l'amour que l'on a pour la simplicité y fait trouver une indécence qui rebute et qui choque.

De même, la nature ayant voulu cacher certaines parties de notre corps et certaines actions, le consentement et l'usage s'accordent tellement à les tenir cachées pour garder l'honnêteté, que celui-là passeroit pour le plus deshonnête du monde qui découvriroit publiquement ce qui ne se doit point découvrir, ou feroit quelques actions et proféreroit quelques paroles pour les exprimer contre l'honneur, pour ainsi dire, et la pudeur de la nature.

Pour les autres actions dont la nature ne se cache point, et qui nous sont cependant communes avec les animaux, comme cracher, tousser, éternuer, manger, boire, etc., la raison nous dicte naturellement que plus nous nous éloignons de la manière des bêtes, plus nous nous approchons de la perfection où l'homme tend par un principe naturel, pour répondre à la dignité de son être. Le consentement de l'honnêteté veut aussi que, puisque l'on ne peut se dispenser de ces actions qui sont naturellement indispensables, on les fasse le plus honnêtement, c'est-à-dire le moins approchant des bêtes qu'il est possible.

Il en est de même de certaines choses qui ne dépen-

dent point de la nature, mais que ce même consentement a introduites de tout temps parmi nous, comme de se découvrir la tête pour témoigner notre respect, de donner le pas à une porte, le haut bout dans une chambre ou à table, la main droite ou le haut du pavé dans une rue, etc. Car ces choses sont tellement de l'essence de la civilité que si un homme n'ôte pas le chapeau pour resaluer jusqu'aux personnes de la plus petite condition qui l'auroient salué le premier, il passera pour un homme très incivil et mal élevé.

Quant au troisième moyen que nous avons dit être nécessaire pour faire un bon discernement, il consiste à bien distinguer la familiarité d'avec la bienséance. Et il est en effet d'autant plus important, qu'en certaine rencontre la familiarité peut être tout à fait bienséante et honnête, là où elle seroit ailleurs extrêmement incivile et choquante.

Pour la connoître, il faut savoir premièrement, que *la familiarité est une liberté honnête, que des personnes qui parlent ou agissent ensemble prennent entre elles, qui leur fait, par une certaine convention tacite et réciproque, prendre en bonne part ce qui les choqueroit étant pris à la rigueur.*

De plus, il faut remarquer que toute la conversation des hommes se passe, ou d'égal à égal, ou d'inférieur à supérieur, ou de supérieur à inférieur.

Et enfin, que tout ce qui se traite dans le monde se passe, ou entre des personnes qui ont une longue habi-

tude ensemble, ou entre celles qui en ont peu, ou entre celles qui n'en ont point du tout.

D'égal à égal, si l'on se connoît beaucoup, la familiarité est une bienséance ; si l'on se connoît peu, elle est une incivilité ; et si l'on ne se connoît point du tout, elle ne sauroit être qu'une légèreté d'esprit.

D'inférieur à supérieur, si l'on se connoît beaucoup ou si l'on se connoît peu (à moins d'un commandement exprès), la familiarité est une effronterie ; et si l'on ne se connoît point du tout, c'est une insolence et une brutalité.

De supérieur à inférieur, la familiarité est toujours dans la bienséance, et elle est même obligeante pour l'inférieur qui la reçoit. Ainsi, selon ces remarques, toutes nos actions à l'égard des autres sont ou absolues et indépendantes, ou dépendantes, selon la différence des trois sortes de personnes : supérieures, égales et inférieures. Aux premières, tout est permis parce qu'elles commandent aux autres, beaucoup de choses se souffrent parce qu'on n'a pas droit de les censurer ; et aux dernières, rien n'est bienséant que ce qui est dans les règles de la modestie. C'est pourquoi la familiarité convient aux deux premières espèces, et non pas à la dernière, sans l'ordre exprès de la personne de qui nous dépendons ; encore faut-il garder de grandes mesures.

Mais comme ces principes généraux pourroient beaucoup servir à une personne qui sauroit les appliquer à

toutes ses actions, il est sans doute aussi que qui pourroit réduire ces règles à certains chefs et les expliquer dans le détail, elles seroient bien plus intelligibles et d'une bien plus grande utilité.

Nous en pouvons faire ici la tentative, en commençant toujours par l'exemple de la conversation d'un inférieur avec un supérieur qui se connoissent peu l'un et l'autre, comme de l'espèce qui a le plus besoin partout de bons préceptes. Représentons-nous donc un jeune homme qui désire d'être instruit, et conduisons-le chez un grand, par tous les lieux, et dans tous les temps qu'il peut converser avec lui.

## Chapitre IV

### *L'entrée dans la maison d'un grand, et ce qu'il faut observer à la porte, dans les antichambres, etc.*

Pour commencer par la porte de la maison d'un prince ou d'un grand seigneur, ce seroit incivilité, en cas qu'elle fût fermée, de heurter fort et plus d'un coup[1].

A la porte des chambres ou du cabinet, c'est ne pas savoir le monde que de heurter; il faut gratter[2].

---

[1] L'édition de 1728 ajoute: « Ce seroit encore une malhonnêteté d'entrer dans la cour en carrosse, à cheval ou en chaise. Il faut mettre pied à terre, à moins que, par ordre du maître de la maison, on n'obligeât de faire entrer votre carrosse ou votre chaise. »

[2] Sur cet usage, voyez ci-dessus, t. Ier, p. 62.

Et quand on gratte à la porte chez le Roi et chez les princes, et que l'huissier vous demande votre nom, il le faut dire, et jamais ne se qualifier de Monsieur.

Il n'est pas de la bienséance de s'envelopper de son manteau[1] quand on entre dans la maison ou dans les chambres. Chez le Roi, entrant ainsi, on s'exposeroit à quelque correction.

C'est effronterie d'entrer de soi-même sans être introduit, si l'on est tout à fait étranger dans la maison.

Que s'il n'y a personne pour nous introduire, et que l'on s'en rapporte à nous pour entrer, il faut voir doucement si la porte est fermée par derrière. Si elle l'est, il ne faut pas la pousser ni rien faire à l'étourdi, mais il faut attendre patiemment qu'on l'ouvre ou gratter doucement. Que si personne ne vient, il faut s'en éloigner, de peur que l'on ne soit trouvé comme écoutant et faisant l'espion, ce qui choque extrêmement ceux qui savent vivre.

Il est de la civilité d'avoir la tête nue dans les salles et dans les antichambres. Et avec cela il faut remarquer que celui qui entre est toujours obligé de saluer le premier.

Il y en a même qui, ayant appris le raffinement de la civilité dans quelque pays étranger, n'osent ni se cou-

---

[1] Il s'agit ici du manteau court, dit *manteau à la clystérique*, dont la mode remontait au règne de Louis XIII.

vrir, ni s'asseoir le dos tourné au portrait de quelque personne de qualité éminente.

Il est contre la civilité de dire à une personne au-dessus de vous de se couvrir. Mais c'est aussi une incivilité si vous vous couvrez vous-même, lorsque vous le pouvez faire à l'égard d'un égal ou inférieur, de ne point faire couvrir la personne avec laquelle vous parlez, quand elle seroit de beaucoup votre inférieure, n'étant pas dans votre dépendance.

Et c'est ce qu'il faut observer particulièrement si ces personnes ont en elles quelque qualité qui mérite qu'on les ménage, comme si ce sont des ecclésiastiques ou des personnes âgées. Et alors, si l'on ne veut pas user de paroles de commandement, comme : *couvrez-vous, Monsieur, soyez couvert, etc.*, on pourra prendre la circonlocution : *il fait froid ici, etc.*, ou la familiarité, en disant par exemple : *voulez-vous m'en croire, laissons-là les façons, couvrons-nous.*

A votre égard, si vous êtes inférieur, il faut bien se garder, comme nous venons de marquer, de dire à une personne supérieure de se couvrir ou de vous couvrir vous-même qu'après qu'elle vous l'aura dit. Et il faut même résister honnêtement à ce commandement si cette personne est de très grande qualité : mais aussi il ne faut pas le lui faire dire importunément trois ou quatre fois.

Que si vous étiez de beaucoup supérieur, il ne faut pas presser de se couvrir une personne si inférieure

qu'elle ne pourroit le faire sans manquer à son devoir.

C'est s'exposer à un affront que d'avoir son chapeau sur la tête dans la chambre où l'on a mis le couvert du Roi ou de la Reine. Et même, il faut se découvrir lorsque les officiers portant la nef et le couvert passent devant vous.

Dans la chambre où est le lit, on demeure aussi découvert. Et même chez la Reine, les dames en entrant saluent le lit, et personne n'en doit approcher quand il n'y a point de balustre.

A l'égard des dames, il est bon de savoir qu'outre la révérence qu'elles font pour saluer, il y a le masque, les coeffes[1] et la robe, avec quoi elles peuvent témoigner leur respect. Car c'est, par exemple, incivilité aux dames d'entrer dans la chambre d'une personne à qui elles doivent du respect, la robe troussée, le masque[2] au visage et les coeffes sur la tête, si ce n'est une coeffe claire. Et il est aussi à remarquer que la révérence ne doit jamais être ni courte, ni trop précipitée, mais basse et grave où il y a lieu de la faire, ou au moins en s'inclinant un peu du corps quand on ne fait que passer.

C'est incivilité aussi d'avoir son masque sur le visage en un endroit où se trouve une personne d'éminente

---

[1] La coiffe consistait en une pièce de crêpe ou de taffetas dont on s'enveloppait la tête et qu'on nouait sous le menton.

[2] La mode des masques subsista jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

qualité, et où l'on en peut être aperçu, si ce n'est que l'on fût en carrosse avec elle.

C'en est une autre d'avoir le masque au visage en saluant quelqu'un, si ce n'étoit de loin, encore l'ôte-t-on pour les personnes royales.

En la chambre d'une personne de grande qualité où le lit est clos, c'est incivilité de s'asseoir sur le balustre.

C'en est aussi une de s'appuyer ou s'asseoir sur le bras ou sur le dossier de la chaise du Roi, qui est d'ordinaire tournée contre la muraille.

Il n'est aussi nullement de la politesse de se promener dans l'antichambre en attendant. Cela est défendu chez le Roi, et si on le fait, les huissiers vous font réprimande ou vous font sortir.

Il n'est pas de la bienséance non plus de chanter ou de siffler en attendant, comme l'on dit, pour se désennuyer : ce qu'il faut aussi se garder de faire dans les rues ou autres lieux où il y a concours de monde.

. . . . . .

## Chapitre VII

*Que l'on doit se conformer à la joie et à l'affliction de la personne qualifiée, et de la propreté en général.*

Il est aussi à remarquer que si nous savons qu'une personne pour laquelle nous avons quelque considération est dans la joie ou dans la tristesse, la bien-

séance nous ordonne absolument de nous y conformer, en telle sorte que cette personne demeure persuadée que nous entrons aussi avant qu'elle-même dans le bien ou dans le mal qui la touche. C'est pourquoi il faut même que nos habits témoignent le sentiment de notre cœur, aussi bien que nos paroles et nos actions. N'imitant pas certains ridicules qui entendent si mal cette convenance que, si une maison est en joie, ils la déconcertent avec une mine froide, grave et sérieuse; et si elle est dans l'affliction ou même en habit de deuil, ils y viennent tout enjoués et tout couverts de rubans, décontenançant les gens avec des contes pour rire et en leur parlant que de divertissemens.

Mais, à propos d'habits, il est bon de dire que la propreté fait une grande partie de la bienséance et sert autant que toute autre chose à faire connoître la vertu et l'esprit d'une personne; car il est impossible que voyant sur elle des habits ridicules, on ne conçoive incontinent l'opinion qu'elle est ridicule elle-même.

Or, la propreté étant une certaine convenance des habits à la personne, comme la bienséance est la convenance des actions à l'égard des autres, il est nécessaire, si nous voulons être propres, de conformer nos habits à notre taille, à notre condition et à notre âge.

Le contraire de la propreté est en la disconvenance, qui consiste dans l'excès ou du trop de propreté, qui est le vice dans lequel tombent les personnes qui s'aiment trop, ou du trop de négligence, qui est celui des

personnes paresseuses, molles, naturellement sales et malpropres.

Ces deux défauts sont aussi blâmables l'un que l'autre; mais celui qui vient de négligence a cela de plus, qu'outre la mauvaise idée qu'il donne de la personne, il désoblige celle devant qui l'on se présente, et manque en quelque façon au respect.

Or, la loi que l'on doit observer indispensablement pour la propreté, c'est la mode. C'est sous cette maîtresse absolue qu'il faut faire ployer la raison, en suivant pour nos habits ce qu'il lui plaît d'ordonner, sans raisonner davantage, si nous ne voulons sortir de la vie civile. Cette mode a les deux mêmes extrémités vicieuses que celles dont nous venons de parler, l'excès de négligence, l'excès d'affectation; l'un et l'autre font passer la personne pour ridicule.

Et de fait, si une personne, quelque modeste et retirée qu'elle soit, veut se roidir contre cette mode qui est un torrent, en paroissant par exemple devant le monde avec un chapeau pointu, à présent qu'ils se portent bas de forme, elle se mettra au hasard d'être courue et montrée au doigt.

Il en est de même de l'excès d'affectation; car si l'on fait des chausses larges par en bas, ils y mettent deux aunes de largeur; si le bas de la robe d'une dame doit traîner de demi-aune, on y en met une et demie; si les manches sont courtes, on ne fait que des ailerons; si l'on porte du ruban à côté des chausses, on en met

jusque dans la pochette ; et tout le reste à proportion, jusqu'aux nœuds des souliers qui sont d'un pied de long.

Pour éviter cette bizarrerie incommode, il faut remonter jusqu'à la source de la mode qui est la Cour, et de plus il faut faire en ceci ce que l'on fait dans les autres choses qui dépendent du caprice : il faut suivre la plus saine partie.

C'est pourquoi ceux qui ne vont point à la Cour doivent tâcher de connoître quelqu'un qui y ait commerce et s'en faire un modèle, le prenant à peu près de sa condition, de son âge et de sa taille ; non seulement il faut que cette personne qui nous doit servir de règle ait habitude à la Cour, mais aussi, pour venir à mon principe, qu'elle ait elle-même de l'esprit et de la vertu. Car ceux qui ont du jugement et de la sagesse retranchent, autant que faire se peut, le luxe et la fadaise des modes, et les réduisent à quelque utilité, à quelque commodité, et surtout à la modestie qui doit être la règle de toute la conduite d'un chrétien.

Il se fait alors une espèce de paradoxe, en ce que la mode qui est capricieuse, bizarre et souvent scandaleuse, devient raisonnable et modeste.

Nous avons dit que les habits doivent avoir rapport à la condition des personnes. Il est aisé de le juger en imaginant, par exemple, un homme destiné à l'Église s'habiller, ou du moins s'approcher autant qu'il peut, de l'habit d'un homme du monde. Car alors on ne peut pas dire que cet ecclésiastique soit en son bon sens,

mais qu'il est en masque et qu'il porte un momon[1] à celui qu'il va visiter, et ainsi du reste.

C'est la même chose pour l'âge. Une vieille femme, par exemple, ou un vieillard vêtus en jeunes gens sont des personnes qui semblent ne se parer, étant proche du tombeau comme ils sont, que pour aller eux-mêmes en pompe à leurs funérailles.

Mais de proportionner les habits à la taille, c'est une chose à laquelle peu de gens prennent garde, et qui est pourtant essentielle à la propreté ; car il se fait sans cela une disconvenance insupportable. C'est pourquoi il faut observer que si la mode fait toutes les choses grandes, elles ne doivent être que médiocres pour les petits hommes : autrement, s'ils portent un grand collet, parce que c'est la mode, on ne voit en eux qu'un collet ; si c'est un chapeau à grand bord, ce ne sera qu'un chapeau que l'on verra marcher, ainsi du reste. Ce qui ne choque pas moins la vue qu'un peintre qui pécheroit contre les règles de la portraiture, donnant de grands bras à une petite figure et de petites jambes à une grande.

Cette convenance doit donc être exacte et égale, tant à l'égard de la personne et de la condition que de l'âge, évitant l'extrémité aussi bien dans l'excès que dans le défaut.

---

[1] Expression tirée du vieux verbe français *momer*, qui signifiait se déguiser.

Et non seulement c'est la propreté et la bienséance des habits qui donnent bonne impression de la personne, mais ses domestiques, son train, sa maison, ses meubles et sa table, tout cela devant avoir aussi proportion et rapport à la qualité et à l'âge, parce que ce sont autant de signes qui nous marquent, sans que le maître parle, s'il a de l'esprit et de la vertu. Outre même que l'on peut, par ce moyen plus que par tout autre, manquer de respect envers les personnes à qui nous en devons, nous élevant au-dessus d'elles par le faste et par la vanité.

La seconde partie de la propreté est la netteté, qui est d'autant plus nécessaire qu'elle supplée à l'autre quand elle manque. Car si les habits sont nets et surtout si on a du linge blanc, il n'importe pas que l'on soit richement vêtu; on sentira toujours son bien, même dans la pauvreté.

Avec cela, il faut avoir soin de se tenir la tête nette, les yeux et les dents, dont la négligence gâte la bouche et infecte ceux à qui nous parlons; les mains aussi et même les pieds, particulièrement l'été, pour ne pas faire mal au cœur à ceux avec qui nous conversons; ayant soin de se rogner les ongles. Il faut aussi se tenir les cheveux longs ou courts, la barbe d'une telle ou telle manière selon la mode ordinaire, tempérant le tout à l'âge, à la condition, etc.

## Chapitre VIII

### *Des complimens.*

Mais, demandent quelques-uns, que dire à ces grands seigneurs et aux dames de qualité quand on les va visiter ? Quelque chose ou rien. Quelque chose, si vous vous proposez quelque fin dans votre visite ; rien, si vous allez seulement pour vous montrer et dire, sans parler à ce grand seigneur, que vous n'êtes pas mort. Et alors le conte que l'on fait pour rire d'un courtisan qui disoit : *Je suis venu, Monseigneur, pour vous faire la révérence*, et du seigneur qui répondit brusquement : *Faites-là*, est tout à fait à propos ; car il ne s'agit que de cela, et ce seroit importuner le grand seigneur et sortir des règles de la bienséance que d'en faire et dire davantage.

Que si c'est pour quelque chose ou pour affaires et choses préméditées, et alors on n'a pas besoin de règles. Il ne faut que savoir bien ce que l'on a à dire, et l'exposer le plus simplement qu'il est possible, sans ambiguïté ni détours. Ou c'est pour s'acquitter de quelque civilité qui s'exprime par ce que nous appelons compliment.

Il y en a de deux espèces, les uns par lesquels nous insinuons quelque passion, comme une conjouissance, qui est une exposition de la joie que nous avons de quelque prospérité arrivée à la personne qualifiée ; une

condoléance, qui est un témoignage de la douleur que nous ressentons d'une affliction qui lui soit survenue; un remercîment, qui est un mouvement de reconnoissance de quelque grâce que nous avons reçue; une protestation de service, de respect, de soumission, d'obéissance, de fidélité; une plainte, un ressentiment, etc. Et alors l'on n'a pas besoin non plus de préceptes. C'est le langage du cœur, il ne faut que le laisser parler. S'il est sincère, il ne peut rien dire qui ne plaise et qui ne persuade, étant l'effet infaillible et admirable de la vérité.

Et de fait, tout ce qui seroit étudié, bien loin de persuader ces passions, les rendroit suspectes. Il ne faut qu'exprimer simplement ce que l'on ressent dans l'intérieur, et garder dans le discours aussi bien que dans le maintien, à l'égard de soi et de celui à qui on parle, toutes les règles de la bienséance que nous avons marquées jusques ici. D'où il s'ensuit que dans cette espèce les bons complimens sont ceux qui se font sans règles, et où le cœur parle sans aucun art, c'est-à-dire où il se montre à découvert sur la langue.

L'autre sorte de compliment est la louange. Par la première espèce nous nous insinuons par nous-mêmes dans l'esprit de la personne à qui nous parlons, et par celle-ci nous nous y insinuons par elle-même. Mais cette espèce est très difficile à traiter; elle demande beaucoup de circonspection et d'adresse pour persuader que l'on dit la vérité.

Et, en effet, quelles louanges peuvent être véritables dans cette nature corrompue? Mais il ne s'agit pas ici de savoir si l'on dit la vérité toutes les fois qu'on loue quelqu'un : c'est assez de croire qu'on la dit, car alors ce n'est pas mentir. C'est pourquoi, si nous pouvons persuader celui à qui nous parlons que nous sommes nous-mêmes persuadés de son mérite, le compliment devient sincère et obligeant, quand bien même celui à qui nous le faisons sauroit dans son âme qu'il est faux.

Ainsi ceux-là se trompent fort qui mettent tous leurs complimens en hyperboles et en grandes exagérations qui se détruisent d'elles-mêmes; qui mettent, par exemple, les Césars et les Alexandres aux pieds du premier qu'ils veulent louer de quelque bravoure; qui mettent l'éclat de la beauté d'une dame au-dessus du soleil et des astres; qui font honte à la neige et au lys en parlant de sa blancheur; qui rendent les roses toutes pâles et le corail tout jaune à la vue des lèvres et des joues vermeilles de ces Vénus imaginaires.

Quelles pensées peuvent avoir les personnes qui s'entendent louer de cette manière, si elles ont l'esprit sain? Elles ne peuvent que penser l'une de ces deux choses : ou que ceux qui les louent ainsi ont de l'esprit, et qu'ils croient qu'elles n'en ont point, s'imaginant qu'elles sont capables de croire des menteries si fades; ou qu'ils sont hors de leur bon sens, et qu'ils croient eux-mêmes dire vrai, quoi qu'ils mentent. La raison est que l'appât est trop grossier, que ces com-

paraisons sont d'elles-mêmes trop éloignées de la vérité. Aussi ne peuvent-elles point servir pour le sérieux, mais seulement pour le burlesque et pour les jeux d'esprit. Il est donc à propos d'insinuer à ceux que l'on complimente que l'on est persuadé soi-même des choses obligeantes que l'on tâche de leur persuader. Et afin d'y réussir, il faut parler humainement, c'est-à-dire que l'on doit proportionner les louanges à l'étendue de l'homme.

Pour la matière de ces louanges, elle est si ample et de tant de sortes, qu'il seroit difficile de lui donner des bornes dans ce chapitre. Ce que l'on peut faire est de prescrire quatre circonstances que l'on a accoutumé de proposer comme les quatre principales sources d'où la plupart de ces discours peuvent dériver, se servant tantôt de l'une et tantôt de l'autre, et versant pour ainsi dire, de celle-ci dans celle-là, et de l'une dans l'autre, pour ne jamais demeurer vide.

Ces quatre circonstances sont *le temps, le lieu, la personne et la chose*. Par le temps, on peut entendre l'âge, les saisons, le passé, le présent, l'avenir, etc.

Par le lieu, les différens endroits du monde, le royaume particulier où l'on est, la ville, la maison, la situation, etc.

Par la personne, celle qui parle, celle à qui on parle, et les autres personnes qui peuvent tomber dans le discours. Ensuite, le corps et l'esprit ou l'extérieur et l'intérieur, c'est-à-dire les qualités corporelles comme

la santé, la beauté, la maladie, etc., et les qualités spirituelles comme l'esprit, le bon sens, la mémoire, la vertu, le savoir, etc.

Et par la chose, généralement tout ce qui peut fournir matière de parler hors les trois autres lieux.

Cela fait, il faut se souvenir de traiter, selon les règles de la bienséance que nous avons données, toutes les choses que l'on tirera de ces sources pour composer le compliment, et faire toujours les mêmes suppositions que nous avons faites au commencement, des personnes supérieures, inférieures et égales, de celles qui s'entre-connoissent beaucoup, peu, ou point; et selon ces suppositions, user de respect et s'abstenir de familiarité, ou passer par-dessus les lois rigides du respect et traiter familièrement.

Faisons-en l'expérience pour la première espèce des complimens, qui est, comme nous avons dit, une expression du cœur, et supposons que ce soit, par exemple, un inférieur qui parle à une personne supérieure qu'il ne connoît point familièrement, et à qui il doit du respect :

*Monsieur, je viens vous remercier de l'amitié que vous m'avez témoignée en recommandant mon procès, et vous assurer que si je puis vous donner aussi des marques de la mienne en quelque occasion, vous reconnoîtrez que je n'ai pas été indigne de votre protection, etc.*

Ce compliment est incivil, parce que premièrement ces expressions qui sont le langage du cœur, et qui

touchent par conséquent plus vivement, donnent lieu de croire que la personne qui parle a de la présomption et trop bonne opinion d'elle-même. Et en second lieu, parce que les termes étant trop familiers, ils blessent le respect.

C'est pourquoi, pour le rendre civil, il faut que la pensée et les termes soient plus humbles, et dire par exemple :

*Monsieur, vous m'avez témoigné tant de bontés pendant mon procès, que j'ose espérer que vous ne trouverez pas mauvais que je sois venu pour avoir l'honneur de vous en rendre très humbles grâces, et vous assurer de ma reconnoissance et du zèle que j'ai de mériter l'honneur de votre protection par mon respect et mon très humble service, en toutes les occasions qu'il vous plaira m'honorer de vos commandemens.*

L'expression et le tour du compliment n'ont rien de présomptueux, et les paroles sont respectueuses. Ce qui donne d'abord une idée à la personne à qui on parle que l'on a, en effet, le cœur touché de reconnoissance et plein de soumission.

De même, ce compliment à une dame :

*Madame, je prends trop de part à votre douleur pour ne pas venir mêler mes larmes avec les vôtres dans cette funeste occasion, etc.,* pourroit se souffrir d'égal à égal, mais d'inférieur à supérieur il faut marquer plus de soumission et dire à peu près :

*Madame, l'honneur que vous m'avez toujours fait de*

*me regarder comme un des serviteurs particuliers de votre maison me donne la liberté de venir vous témoigner, avec le respect que je dois, la part que je prends à votre douleur dans cette triste rencontre, etc.*

Tout de même, il n'est pas de la bienséance d'aller demander à une personne supérieure comment elle se porte, parce qu'en général c'est faire le familier que de vouloir la faire expliquer, quoique cela paroisse un témoignage d'amitié. Outre que c'est une espèce de question, et que cela n'entre point dans le genre soumis. Ce compliment ne seroit bon que pour un ami d'égale condition.

Pour un inférieur, il faut donner un autre tour, et si l'on veut en effet lui témoigner la joie que l'on a de sa santé, il faut s'informer auparavant de quelque domestique comment cette personne se porte, et puis tourner le compliment ainsi : *J'ai beaucoup de joie, Monseigneur, que vous soyez en parfaite santé, etc.*[1].

. . . . . .

[1] Ici se place le long passage que j'ai reproduit dans le tome Ier, pages 104 et suiv.

## Chapitre XV

### *S'il faut chanter, ou jouer des instrumens.*

S'il arrivoit que l'on eût de la voix, ou que l'on sût jouer de quelque instrument, ou même que l'on eût le talent de faire des vers, il ne faut jamais le faire connoître par aucune marque; mais si cela étoit découvert et connu, et que dans la rencontre on fût prié par une personne pour laquelle on eût de la déférence d'en faire voir quelque chose, il est bon et honnête de s'en excuser d'abord. Mais si elle ne se payoit pas de ces excuses, alors il est d'une personne qui sait le monde de ne pas hésiter à chanter ou à jouer de cet instrument, ou à réciter quelques petits ouvrages de sa façon. Cette obéissance prompte et sincère met à couvert de tout événement; au lieu qu'une résistance façonnière sent le maître chanteur, et encore le mauvais maître qui veut se faire valoir et fait que l'on trouve après des censeurs rigides qui disent: *N'est-ce que cela? Cela valoit-il la peine de se faire tant prier?*

Et surtout, il ne faut ni tousser trop, ni cracher, ni être longtemps à accorder sa guitare ou son luth.

Il faut bien se garder aussi de se louer soi-même par certains gestes étudiés, qui marquent notre complaisance, et de dire, par exemple, lorsque l'on chante: *voilà un bel endroit; en voici encore un plus beau; prenez*

*garde à cette chute, etc.*, cela est de l'homme vain ou de peu.

Il faut aussi avoir soin de finir promptement, pour éviter d'être ennuyeux, et pour laisser, comme l'on dit, la compagnie sur la bonne bouche.

Et même, il faut finir d'autant plutôt que personne ne vous dira *c'est assez*, parce que c'est une incivilité de le dire, si celui qui chante est personne de condition : comme c'en est une de parler et de l'interrompre quand il chante.

## Chapitre XVI

### *Ce qu'il faut observer en voyage, en carrosse, à cheval et à la chasse.*

Supposé qu'une personne à laquelle nous devons du respect nous mène en voyage : il est de la bienséance en général de s'accommoder à tout, de trouver tout bon, de ne se plaindre jamais, de ne faire jamais attendre après soi, d'être toujours alerte, vigoureux, officieux à tous, et de ne point imiter ceux qui n'ont jamais de bons chevaux, jamais de bonnes chambres, jamais de bons lits; qui commettent les domestiques les uns avec les autres, et même avec le maître; qui ne sont jamais prêts, qui ne trouvent rien de bien ni de bon, et qui sont fâchés de tout, et toujours de mauvaise humeur.

Et de fait, le voyage étant une espèce de milice qui doit avoir ses précautions, ses petits soins, sa diligence,

comme il a ses fatigues et ses peines, il est extrêmement déplaisant quand, avec tout cela, on rencontre des gens incommodes qui pèsent plus que tout le bagage.

Si on monte en carrosse, il faut laisser monter la personne la plus qualifiée la première et monter le dernier, en prenant la moindre place. Le fond et la droite du fond est la première. La gauche du fond est la seconde. Le devant vis-à-vis de la personne qualifiée est la troisième, et la joignante est la quatrième. Les portières, s'il y en a, sont les dernières, quoique les places des portières du côté du fond soient les principales.

Quand on est en carrosse, il faut se tourner toujours du côté de la personne qualifiée, et ne se couvrir que le dernier, et même après un commandement exprès.

Il faut aussi observer que quand on se rencontre en lieu par où passe le Saint-Sacrement ou une procession ou un enterrement, ou bien le Roi, la Reine, les Princes les plus proches du sang Royal, et des personnes d'un caractère et d'une dignité éminente, comme seroit un Légat, etc., il est du devoir et du respect de faire arrêter le carrosse jusqu'à ce qu'ils soient passés, aux hommes d'avoir la tête nue, et aux dames d'ôter le masque; excepté toutefois qu'à l'égard du Saint-Sacrement, on doit sortir du carrosse quand on le peut, et se mettre à genoux.

Quand on sort de carrosse, il est de la civilité d'en sortir les premiers, afin de donner la main à la personne qualifiée quand elle sort, soit femme ou homme.

Si on doit monter à cheval, il faut aussi laisser monter la personne de qualité la première, et lui aider même à monter, ou tenir l'étrier. En marchant, il faut, de même qu'à pied, lui donner la droite et se tenir même un peu sur le derrière, se réglant sur le train qu'elle va; mais si alors on étoit au-dessus du vent, et que l'on jetât de la poussière sur elle, il faut changer de place.

De même, il faut observer, s'il se présente une rivière, un gué ou un bourbier, qu'il est de l'ordre et de la raison de passer le premier, et s'il se rencontroit que l'on fût derrière et que l'on dût passer après la personne qualifiée, il faut s'éloigner d'elle, en sorte que votre cheval ne lui jette ni de l'eau, ni de la boue.

Si elle galoppe, il faut prendre garde de ne pas aller plus vite qu'elle et ne faire point parade de son cheval, à moins qu'elle ne le commande.

Et même si l'on est à la chasse, il ne faut couper cette personne, ni se laisser emporter par trop d'ardeur, mais on doit la laisser arriver la première à la prise et à la mort de la bête; et s'il faut mettre l'épée à la main ou le pistolet pour lui donner le dernier coup, il faut laisser cet honneur à la personne qualifiée.

S'il arrivoit qu'à cause du mauvais logement on dût coucher dans la chambre de la personne pour qui l'on doit avoir du respect, la civilité est de la laisser déshabiller et coucher la première, et après se déshabiller à l'écart et contre le lit où l'on doit coucher, et se coucher

sans bruit, demeurant tranquille et paisible durant la nuit.

Comme l'on s'est couché le dernier, la civilité veut qu'on se lève le premier, afin que la personne qualifiée nous trouve le matin tout habillé. La bienséance ne souffrant pas qu'une personne que nous devons respecter nous voie nus et en déshabillé, ni aucune de nos hardes traîner çà et là, non plus que notre lit découvert ou la chambre en désordre.

C'est une grande incivilité de se regarder au miroir et de se peigner en présence d'une personne que nous considérons; et même il n'est pas honnête de le faire dans une cuisine où il peut voler des cheveux dans les plats; moins encore faut-il se servir des peignes ou d'aucune des hardes de la personne à qui nous devons du respect.

De là il est aisé de conclure qu'il n'est pas de l'honnêteté de se saisir à grand'hâte de la première chambre, du premier lit, etc. Il faut en cela, outre la civilité, garder quelque justice.

Et même il seroit très malhonnête à une personne qualifiée, si dans un mauvais logement et à l'étroit elle prenoit fièrement tout pour elle, sans se mettre en peine si les autres ont la moindre commodité.

Ces actions ne sont pas de grand seigneur, car il doit avoir partout de la bonté et de l'humanité, même pour ses inférieurs, jusqu'à vouloir dans la rencontre partager avec eux le mal et la peine.

## Chapitre XVII

*Ce qu'il faut observer en écrivant des lettres, et des préceptes pour apprendre à les écrire.*

Les mêmes précautions que l'on observe pour la politesse de l'action et du discours se doivent observer dans les lettres que l'on écrit, qui sont le discours des absens. C'est pourquoi il faut se servir des mêmes expressions d'amitié, d'honnêteté, de respect en écrivant que nous sommes obligés d'observer en parlant, pour être dans les règles de la bienséance.

Il est à remarquer pour la cérémonie de l'écriture d'inférieur à supérieur qu'il est plus respectueux de se servir de grand papier que de petit, et que le papier sur lequel on écrit doit être double et non en simple demi-feuille, quand on n'écriroit à la première page que six lignes; à moins que ce ne fût ou un simple compliment en peu de paroles, ou un billet que l'on écrivît seulement pour faire ressouvenir de quelque chose dont on auroit déjà écrit : car alors on peut prendre du petit papier, pour éviter la façon, mais il faut que ce petit papier soit double, aussi bien que le seroit une feuille.

Qu'après le *Monseigneur* ou le *Monsieur* que l'on met au commencement d'une lettre, et tout au long sans abréviation comme seroit *Mons.* ou *Mgr*, on laisse beaucoup de blanc avant que d'écrire le corps de la lettre,

différemment pourtant, selon la qualité des personnes, et plutôt plus que moins.

Il faut prendre garde que le premier mot du corps de la lettre ne puisse pas faire de liaison et avoir aucune construction avec celui de *Monsieur* ou de *Monseigneur* qui est à la tête, comme, par exemple, si après *Monsieur* on venoit à commencer la lettre par ces mots : *votre laquais m'est venu, etc.*

Que dans le corps de la lettre, toutes les fois que l'on est obligé de répéter *Monsieur* ou *Monseigneur*, lequel on doit répéter par respect de temps en temps, et particulièrement quand le discours s'adresse directement à la personne qualifiée, il se doit aussi écrire tout du long, et non par abréviation ; par exemple, *ainsi vous voyez, Monsieur* ou *Monseigneur*, et non pas *Mons*$^{r}$ ou *Mg*$^{r}$, *combien le bon sens est rare.*

Sur quoi il faut observer de ne le pas répéter deux fois dans une même période, de ne le pas mettre après le mot *de moi* ou d'une personne inférieure, comme : *c'est de moi, Monseigneur; c'est de mon père, Monsieur, dont vous devez attendre, etc.*

Lorsque l'on écrit à une personne à qui on peut donner un titre comme d'Excellence, d'Altesse, etc., non seulement il ne faut point l'omettre, mais il faut le plus qu'il est possible s'en servir, c'est-à-dire quand on peut l'employer naturellement et sans le tirer de loin. Car autrement il faut mettre *vous*. Lors donc que le sens le peut souffrir, il faut mettre le titre et tourner la phrase

à la troisième personne, comme : *votre Excellence sait; elle a entendu; elle me pardonnera, etc.* Il faut observer aussi qu'il faut écrire cette qualité tout du long, au moins la première fois que l'on a sujet de la mettre dans chaque page; après, on pourra continuer par abréviation, comme après avoir dit *Votre Excellence*, on dira *V. E.*, Votre Altesse, *V. A.*, Votre Altesse Royale, *V. A. R.*, Votre Majesté, *V. M., etc.*

L'on met *Votre Excellence* pour un Ambassadeur, *Votre Altesse* pour un Prince ou une Princesse, *Votre Altesse Royale* pour un fils ou une fille de Roi, *Votre Majesté* pour un Roi ou une Reine. A l'égard des ecclésiastiques, on met *Votre Révérence* pour des abbés ou chefs d'ordres, *Votre Grandeur* pour un évêque et archevêque, *Votre Éminence* pour un cardinal, *Votre Sainteté* pour le Pape.

A la fin de la lettre, pour marquer sa soumission, si c'est une personne simplement au-dessus de nous, on met *Monsieur*, et ce *Monsieur* doit être dans le milieu du blanc du papier qui reste entre la fin de la lettre et ces paroles, *Votre très humble et très obéissant serviteur*, qui se doivent mettre tout au bas du papier : *Monsieur mon très honoré père, votre très humble et très obéissant fils.*

Après cela, on peut faire les civilités que l'on veut à d'autres personnes, mais il faut bien se garder de le faire quand on écrit à des personnes élevées au-dessus de nous, ni adresser ses baise-mains ou recommanda-

tions à des personnes qui nous sont de beaucoup supérieures, car c'est une très grande incongruité.

Entre amis ou personnes égales et familières, cela est permis, et se fait ordinairement ainsi : *Vous me permettrez s'il vous plaît, Monsieur, d'assurer Monsieur tel et Madame telle de mes très humbles services ou respects. Vous agréerez que je fasse ici mes très humbles baise-mains à Monsieur et à Madame, etc.*

Que si c'est un Prince ou une personne éminente en dignité, on met *Monseigneur*, et on le met le plus bas que l'on peut; puis, de suite, mais un peu plus bas : *de Votre Altesse* ou *de Votre Excellence*, et après, comme nous avons dit, tout au bas de la page : *le très humble et très obéissant serviteur;* ou *SIRE, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet.*

Que si l'écriture ou la matière de la lettre devoit finir trop bas, il faut la ménager en sorte que l'on en puisse garder deux lignes, pour finir à la page suivante; mais il ne faut pas en avoir moins que deux lignes. C'est pourquoi, s'il se rencontre, par exemple, qu'une feuille de papier soit écrite de tous les côtés et finisse au bas de la dernière page, la bienséance ne voulant pas qu'on la mette ainsi cruement dans l'enveloppe, il faudra couvrir cette dernière page d'une demi-feuille de papier blanc volante, qui se joigne à la feuille écrite par une petite marge.

On n'a point d'autres termes que ceux avec lesquels nous venons de marquer que l'on finissoit les lettres

pour exprimer son respect; les autres regardent l'amitié, la reconnoissance, la familiarité.

Et il est tellement de la bienséance de ne point confondre les termes de respect avec ceux-ci, qu'il n'y a rien qui soit si difforme que de les confondre. Et d'autant plus que les fautes des lettres font bien plus d'impression que celles du discours, que l'on peut redresser sur-le-champ.

C'est pourquoi il faut toujours observer l'égalité du style. Si c'est une lettre sérieuse, prendre garde de n'y jamais couler de termes, d'expressions, ni de pensées familières et présomptueuses, comme font quelques-uns qui ne se possèdent pas assez, et qui, après la première période d'un style grave, s'étourdissent et croient dire merveilles en faisant de petites pointes d'esprit, et exprimant en termes enjoués et figurés, qui ne seroient propres que pour le familier, le galant et le burlesque, ce qui doit être dit en termes simples, humbles et circonspects.

Pour le comprendre mieux, il est bon de savoir que la véritable éloquence consiste principalement dans le rapport du style à la matière et aux personnes, et que pour cet effet il faut premièrement bien discerner les styles; en second lieu observer la qualité des personnes, et en troisième lieu prendre garde à celle de la matière, qui avec la personne est la règle des styles.

Il est vrai que l'on n'auroit pas eu besoin d'autres préceptes ni d'autres règles pour le discours que d'être

sincère et véritable, la vérité seule étant d'une force merveilleuse pour tourner l'esprit où elle veut. Mais parce que, depuis que la malice et l'intérêt se sont emparés de l'esprit de l'homme, les uns substituent le mensonge en la place de la vérité, pour abuser de la créance de ceux avec qui ils agissent, selon leurs différentes vues, et que les autres, par l'expérience trop établie qu'ils ont de la duplicité de l'esprit de l'homme, craignent d'être trompés, et se roidissent souvent par cette crainte, aussi bien contre la vérité que contre le mensonge, l'on a été obligé de faire un art de bien parler, qui est l'éloquence, afin que, comme auparavant l'esprit donnoit de lui-même entrée à la vérité, sans le secours de l'art, par la confiance mutuelle qui régnoit parmi les hommes, cet art pût aussi vaincre la répugnance que le soupçon avoit introduite dans l'esprit pour la vérité, en la disant nettement, et d'une manière agréable et animée, qui non seulement instruise, mais touche et persuade.

Or, pour y parvenir il y a deux moyens : le premier est de rendre intelligible cette vérité; ce qui se fait par la netteté du style en exprimant les choses naturellement et par des termes propres, justes et clairs; et non seulement propres à faire entendre les pensées, mais aussi à les soutenir; en sorte que l'on exprime avec des termes simples ce qui est simple de soi, avec des expressions figurées ce qui doit être figuré, avec des expressions graves et majestueuses ce qui est de

soi grave et majestueux, et avec des termes élevés, grands et pompeux ce qui est de soi grand et magnifique. Et c'est là la diversité des styles et la bienséance que l'on doit observer à l'égard de la matière.

Le second moyen est, en exposant la vérité, d'empêcher qu'elle ne soit combattue et détruite par des raisons étrangères. Pour cet effet, il faut dissiper la répugnance et la défiance que celui ou ceux à qui on l'expose pourroient avoir que ce ne fût pas la vérité. Ce qui se fait en observant qu'il n'y ait rien de choquant dans ce que nous disons et écrivons, car la moindre chose rebute et fait naître de l'aversion ou du moins du scrupule dans l'esprit de celui avec qui nous agissons, qui fait qu'il résiste à la vérité. Pour l'éviter, il faut que celui qui parle ou écrit s'insinue lui-même dans l'esprit et gagne l'amitié de celui à qui il parle ou écrit.

Il y réussira si, outre le soin qu'il apportera de conformer, comme nous avons dit, son style à la matière, il le conforme aussi à la personne en rendant du respect à celui à qui il parle, s'il lui en doit, étant modeste et humble s'il le faut, familier et caressant s'il le doit être; en faisant paroître de la confiance et de l'estime pour la personne à qui on écrit, et en ne donnant aucune marque de passion vicieuse dans ce qu'il écrit, en sorte que, s'il en paroît, elle naisse de la matière et non pas de la personne.

Autrement, non seulement celui qui parle n'insi-

nuera point la vérité, mais il ne pourra pas détruire les répugnances dont elle pourroit être combattue; au lieu que s'insinuant lui-même dans l'esprit de celui à qui il parle par les moyens que nous venons de marquer, il s'en rend le maître, et le ferme à toutes les contradictions qui pourroient s'opposer à lui; donnant poids à ce qu'il dit pour les prévenir, en se les objectant lui-même et y répondant; ou autorisant même son silence s'il n'en parle pas, comme il est de l'art de les taire quand elles sont si grossières et si déraisonnables que ce seroit avoir mauvaise opinion de celui à qui on parle que de témoigner qu'on le croit capable de s'y laisser surprendre. Et c'est en quoi consiste la bienséance à l'égard des personnes.

Pour les styles, il y en a de plusieurs espèces. La première est le style simple et naturel, qui est une manière de parler ingénue et familière, mais qui pourtant est noble dans cette familiarité, et qui ayant la netteté pour qualité essentielle, exige sur toutes choses d'entendre, de construire, d'employer et de placer les mots selon leur signification propre et naturelle et les véritables règles qu'ils ont naturellement, et que leur donne l'usage reçu parmi les honnêtes gens. C'est cet air naturel, *cette simplicité facile, élégante et délicate*. Nous pouvons en apporter pour exemple les paroles suivantes de Notre-Seigneur :

*Il y avoit un homme riche qui étoit vêtu de pourpre et de lin, et qui se traitoit magnifiquement tous les jours.*

*Il y avoit aussi un pauvre appelé Lazare, couché à sa porte, tout couvert d'ulcères, qui eut bien voulu se pouvoir rassasier des miettes qui tomboient de la table du riche, mais personne ne lui en donnoit, et les chiens venoient lui lécher ses plaies. Or, il arriva que ce pauvre mourut, et fut emporté par les anges dans le sein d'Abraham; le riche mourut aussi, et fut enseveli dans l'enfer. Et lorsqu'il étoit dans les tourmens, il leva les yeux en haut et vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein; et s'écriant, il dit ces paroles : Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe dans l'eau le bout de son doigt et qu'il me rafraîchisse la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourmens dans cette flamme. Mais Abraham lui répondit : Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçu vos biens dans votre vie, et que Lazare n'y a eu que des maux, c'est pourquoi il est maintenant dans la consolation et la joie, et vous êtes dans les tourmens, etc.* Où l'on peut observer que tous les termes sont naturels, purs et clairs, sans figures ni ornement étudié, et les périodes courtes, ce qui est encore une qualité singulière de ce style.

Aussi est-il, à cause de cette simplicité et de cette clarté, non seulement la principale partie de l'éloquence, qui est d'exposer intelligiblement ce que l'on dit, mais aussi le fondement de tous les autres styles, parce que sa pureté doit être commune à tous les autres.

Il a pour opposé dans son espèce le style plat et bas,

qui est composé de pensées et d'expressions basses qui laissent une idée d'un esprit rampant et vulgaire; qui même est souvent mêlé de termes impropres et barbarismes, comme *vous m'avez M. fort officié*, pour dire vous m'avez fait un grand office, et ceux-ci : *Il allit, il parta, j'allions, etc.*, et le patois des provinces, qui font un françois corrompu de leur plus belle éloquence, un verbe actif d'un neutre, comme *j'ai tombé mon gant, sortez ce cheval de l'écurie, etc.*, mettent un auxiliaire pour un autre, et font masculin ce qui est féminin. Et comme ces styles informes choquent directement la pureté, il s'ensuit qu'ils sont aussi opposés aux autres styles, qui doivent être naturellement purs.

La seconde espèce est le style figuré, qui sortant des termes simples se sert d'expressions allégoriques et représente une chose par une autre qui y a rapport.

Quand ces figures se prennent de sujets sérieux, et que leur rapport est juste et naturel, ce style est sérieux, comme dans ce qui suit :

*L'amour-propre est le plus grand de tous les flatteurs. Quelque découverte que l'on ait faite dans les pays de cet amour, il y reste bien encore des terres inconnues. Il est plus habile que le plus habile homme du monde. Il semble même qu'il soit la dupe de la bonté, et qu'il s'oublie lui-même lorsque nous travaillons pour l'avantage des autres. Cependant c'est prendre le chemin le plus assuré pour arriver à ses fins, c'est prêter à usure sous prétexte de donner, c'est enfin s'acquérir tout le monde par une magie*

*subtile et délicate, etc.*, où les mots sont presque tous hors de leur signification naturelle, et les expressions sous des métaphores et des comparaisons continuelles.

Mais quand les figures se prennent de choses plaisantes, que l'on substitue en la place de celles que l'on veut exprimer, et que le rapport qu'elles y ont en est éloigné, ou quand même quelquefois elles n'y ont qu'un rapport feint, ce style est un style enjoué et plaisant qui consiste en hyperboles ou exagérations supposées, en allusions plaisantes, en analogies disproportionnées, pour ainsi dire en contre-vérités et passions contrefaites, en comparaisons et imitations irrégulières, en antithèses agréables, etc., comme, par exemple, dans la lettre suivante de M. de Voiture à une demoiselle à qui il envoyoit des lions de cire :

*Mademoiselle, ce lion ayant été contraint pour quelques raisons d'État de sortir de Lybie avec toute sa famille et quelques-uns de ses amis, j'ai cru qu'il n'y avoit point de lieu au monde où il se pût retirer si dignement qu'auprès de vous, et que son malheur lui sera heureux en quelque sorte s'il lui donne occasion de connoître une si rare personne. Il vient en droite ligne d'un lion illustre, qui commandoit il y a trois cents ans sur la montagne de Caucase, et de l'un des petits-fils duquel on tient ici qu'étoit descendu votre bisaïeul, celui qui, le premier des lions d'Afrique, passa en Europe. L'honneur qu'il a de vous appartenir me fait espérer que vous le recevrez avec plus de douceur et de pitié que vous n'avez coutume d'en*

*avoir, et je crois que vous ne trouverez pas indigne de vous d'être le refuge des lions affligés. Cela augmentera votre réputation dans toute la Barbarie, où vous êtes déjà estimée plus que tout ce qui est de là la mer, et où il ne se passe jour que je n'entende louer quelqu'une de vos actions. Si vous leur voulez apprendre l'invention de se cacher sous une forme humaine, vous leur ferez une faveur signalée, car par ce moyen ils pourroient faire beaucoup plus de mal et plus impunément. Mais si c'est un secret que vous vouliez réserver pour vous seule, vous leur ferez toujours assez de bien de leur donner place auprès de vous et de les assister de vos conseils. Je vous assure, Mademoiselle, qu'ils sont estimés les plus cruels et les plus sauvages de tous les pays, et j'espère que vous en aurez toute sorte de contentement. Il y a avec eux quelques lionceaux qui, pour leur jeunesse, n'ont encore pu étrangler que des enfans et des moutons ; mais je crois qu'avec le temps ils seront gens de bien, et qu'ils pourront atteindre la vertu de leurs pères. Au moins, sais-je bien qu'ils ne verront rien auprès de vous qui leur puisse radoucir ou rabaisser le cœur, et qu'ils y seront aussi bien nourris que s'ils étoient dans les plus sombres forêts d'Afrique. Sur cette espérance et l'assurance que j'ai que vous ne sauriez manquer à tout ce qui est de la générosité, je vous remercie déjà du bon accueil que vous leur ferez, et vous assure que je suis, Mademoiselle, etc.*

Tout est, comme l'on voit, agréablement contrefait dans cette lettre, le nombre des périodes même, qui

devroit être concis et coupé, comme du figuré sérieux, est arrondi et plein, comme si c'étoit le style grave qui traitât une matière sérieuse afin de cacher ce style sous un autre, et donner par ce moyen à cette galanterie l'air de lettre d'État pour affaires importantes. Ainsi le style, les expressions et les termes étant figurés, et ces figures désignant ce que l'auteur veut dire par un rapport éloigné et disproportionné, font entrer dans l'esprit de celui qui lit la réalité travestie plaisamment, et causent l'agrément qui est de l'essence de ce style.

Le figuré sérieux a dans son espèce pour opposé certain style de pointe qui subtilise sur toutes les pensées et sur toutes les paroles, qui figure tout hors de propos et sans nécessité; certain style que ceux qui se croient parfaits appellent faux précieux, lequel métaphorise tout, jusqu'aux laquais et aux mouchettes. Et celui-là même qu'ils prennent pour véritable précieux, que les personnes de bon goût ne distinguent pourtant point trop du faux, qui consiste en certaines expressions *de nouvelle estampe*, auxquelles ces orateurs de ruelle ont voulu comme clouer l'éloquence, pour parler comme eux, et dont ils se rendent tellement esclaves, en voulant ne pas sortir des termes de la mode précieuse, qu'au lieu que la figure a été inventée pour donner de la liberté à celui qui écrit et pour plaire à celui qui lit, on voit que leur liberté est une liberté captive, et qu'ils sont parés et redressés comme une mariée qui n'ose se remuer. On ne les lit qu'en les por-

tant sur les épaules, pour parler leur langage, si ce n'est qu'on a plaisir de voir qu'ils se servent de ces mots extraordinaires pour exprimer leur plus grand sérieux, au lieu qu'ils n'ont été imaginés que pour l'enjouement de la conversation.

Le style enjoué a pour contraire le mauvais burlesque, qui ne consiste qu'en ironies basses ou railleries plates, en comparaisons fades, en mots que l'on croit mots pour rire, et qui pourtant n'ont aucun sel, et ne frappent l'imagination que de choses communes et insipides; en sorte que si celui qui les écrit n'en rioit apparemment le premier, personne n'en riroit.

La troisième espèce est le style grave, modeste et soutenu, qui se forme du style simple et du style figuré sérieux. Aussi est-il tout sérieux. C'est pourquoi toutes les figures en doivent être sérieuses, graves et honnêtes; il n'admet rien de trop libre, rien de trop hardi, rien de familier ni d'enjoué. Ses périodes doivent être plus longues, plus arrondies que celles des styles précédents [1].

. . . . . .

Les lettres sont choquantes quand elles sortent de la bienséance du style, de la matière et de la personne,

---

[1] Je supprime ici quarante pages qui constituent un véritable et insupportable traité de style. Ce sujet ne se rattache que bien indirectement, d'ailleurs, à la civilité. Je crois devoir rappeler ici que la *Civilité* de Courtin a eu un nombre presque incalculable d'éditions.

lorsque c'est une personne inférieure qui écrit à une personne supérieure.

Le contraire est également ridicule, quand un grand seigneur écrit à un moindre impérieusement et de haut en bas. Car si cet inférieur n'est point de sa dépendance ou s'il est étranger, cet homme de qualité s'expose à la risée de lui écrire fièrement et en maître.

On met dans la lettre le lieu et la date du jour et de l'année que l'on écrit. Pour plus grand respect, on la met tout au bas de la page où l'on finit la lettre, et à côté, car c'est en user trop familièrement que de mettre cette date en tête de la lettre.

Au reste, lorsque l'on nous commande d'abréger les cérémonies dont j'ai parlé ci-dessus et d'écrire en billet, c'est-à-dire tout de suite, sans *Monsieur*, et sans laisser de vide au commencement, il faut obéir pour ne se point rendre importun.

Pour ce qui est de donner ici des modèles de lettres pour toutes sortes de sujets, on nuiroit plutôt que l'on ne serviroit; car il faudroit les éviter, quelques justes qu'ils fussent, parce qu'ils seroient connus de tout le monde.

Une lettre qui n'est que pour la civilité est ou un compliment qui exprime quelque passion, ou un compliment qui loue la personne à qui nous écrivons. Si c'est pour exprimer quelque passion comme une conjouissance, une condoléance, etc., elle se doit tirer du cœur pour être bonne, ainsi que nous avons dit en

traitant des complimens. Autrement c'est *maniérer*, comme parlent les peintres, que de copier certains complimens vulgaires, qui souvent n'étant point naturels et étant avec cela publics, rendent ceux qui les écrivent ridicules.

Il faut les inventer soi-même, tellement-quellement. Cette sincérité, jointe à la bienséance que nous avons marqué jusques ici à l'égard de la personne, de la manière et du style, rendra une lettre, sinon admirable pour les pensées, du moins obligeante : qui est la fin que l'on doit se proposer, personne n'étant blâmable de n'avoir pas toujours un grand génie.

Que si c'est un compliment pour s'insinuer dans l'esprit de la personne à qui on écrit en louant son mérite, l'on peut, pour l'inventer, user des mêmes règles que nous avons données pour les complimens de louanges.

Si c'est une lettre d'affaire, ou c'est une lettre directe ou c'est une réponse.

Dans une lettre directe qui ouvre la première une négociation ou un récit, il faut aussi observer exactement les circonstances, c'est-à-dire marquer le lieu, le temps, la personne et la chose ; afin que celui à qui on écrit voie dans la lettre les choses dont il s'agit, comme il les verroit s'il étoit lui-même sur les lieux ; de même que dans une lettre qui exprime une passion, il doit voir notre cœur comme s'il le voyoit en effet.

Mais il faut de tout cela ne prendre que ce qui est important pour n'être point long en descriptions inutiles,

ni paroître orateur, car c'est un vice très grand dans une lettre d'un homme d'affaires, qui doit être simple, grave et précise. Elle doit être avec cela claire et intelligible, ce qui se fait en observant de l'ordre dans le composé de la lettre et dans la narration.

Si c'est une réponse, il faut avant toutes choses marquer la date de la lettre que l'on a reçue et répondre article par article à tous les chefs; et puis ajouter ce que l'on auroit de nouveau à faire savoir, observant l'économie et l'ordre dont nous venons de parler. Les lettres du cardinal d'Ossat sont pour l'une et l'autre espèce de ces lettres d'affaires un des plus excellens modèles que l'on puisse proposer, si l'on en réforme quelques termes surannés.

Il est bon aussi de savoir que, pour plus de respect, on met la lettre dans une enveloppe sur laquelle on écrit le dessus[1]. Et pour les dames, on cachète les lettres avec de la soie en mettant le dessus sur la lettre même, ce qui s'observe à l'égard des dames de la plus grande qualité; si ce n'est que pour marque d'un plus grand respect, on peut mettre la lettre déjà cachetée de soie dans une enveloppe sur laquelle on met encore le dessus.

Après avoir dit comme il faut écrire ses lettres, il est bon à présent d'ajouter un mot de la manière dont il faut les recevoir.

---

[1] L'adresse.

Si la personne qui vous rend quelques lettres, billets ou autres papiers est d'une qualité que vous deviez honorer, et qu'elle vous rende cette lettre lorsque vous êtes seuls, il faut d'abord prendre garde à deux choses.

La première, si cette lettre regarde vos propres affaires, ce que vous pouvez aisément juger; et en ce cas, il ne faut ni l'ouvrir, ni la lire devant cette personne.

La seconde est de voir si c'est pour les intérêts de cette même personne, car alors il faut ouvrir et lire la lettre en sa présence, en lui faisant quelque civilité sur ce qu'on la laisse pendant ce temps-là sans l'entretenir.

Que si l'on vous rend une lettre, un billet ou un autre papier en compagnie, la civilité seroit de la lire tout haut, si cela se pouvoit faire sans interrompre la conversation; mais parce qu'il en peut arriver de grands inconvéniens, comme seroit, par exemple, de révéler quelque chose qui doit être secret ou qui toucheroit les intérêts de quelqu'un de la compagnie, ou même quelque affaire où l'on se lieroit les mains en la communiquant : il vaut mieux, si la chose presse, faire une excuse à la compagnie, et lui demander la permission d'expédier la personne qui vous a rendu la lettre. Et après se lever si l'on est assis, et se tirer à l'écart pour la lire et faire la réponse que l'on jugera à propos, remarquant cependant qu'il est obligeant de dire à la compagnie, quand on revient, ce qui se peut déclarer, et particulièrement si c'est quelque nouvelle, afin de ne

point paroître mystérieux ni couvert, ce qui est un grand vice en toutes rencontres.

C'est pourquoi il faut bien se donner de garde d'imiter certaines personnes, qui ayant commencé à lire une lettre tout haut, et venant à rencontrer un endroit délicat, s'arrêtent tout court, et le lisent entre les dents, car cela est tout à fait désobligeant, et offense bien souvent la compagnie, suivant les circonstances et les occasions.

## CHAPITRE XVIII

### *De la bienséance que doivent garder les personnes supérieures à l'égard des inférieures.*

L'ordre nous auroit conduit à dire ici quelque chose de plus précis de la bienséance qu'un supérieur doit garder à l'égard des inférieurs; mais comme ce seroit vouloir prescrire des lois à ceux qui les font, l'on s'en dispensera. Seulement prendra-t-on la liberté d'avertir les jeunes seigneurs que s'ils n'étoient pas assez raisonnables pour voir que les petits et les pauvres sont hommes comme eux, qu'ils ont souvent autant et quelquefois plus de mérite qu'eux, ou s'ils n'avoient pas assez de charité chrétienne pour honorer en leurs personnes l'image de Dieu et pour les regarder comme ayant Dieu pour père aussi bien qu'eux, comme ayant été rachetés par JÉSUS-CHRIST du même sang qu'eux, et comme ayant ce privilège par-dessus eux qu'il a voulu

sanctifier la pauvreté en se faisant pauvre lui-même, ils doivent, du moins, pour leur propre intérêt, être bons, par exemple, à leurs domestiques, et civils et honnêtes à l'égard de ceux qui ne sont point dans leur dépendance. Car quel monstre n'est-ce pas en effet qu'un grand seigneur qui n'a point de civilité! Tout le monde le fuit, tout le monde s'en irrite, on ne lui rend honneur que par manière d'acquit et pour satisfaire à l'usage. Et ainsi l'on peut dire qu'il est au monde sans y être, puisque c'est n'y être pas que de n'y être aimé de personne. Mais il ne faut pas s'en étonner, la civilité étant, comme nous avons dit, l'effet de la modestie qui est l'effet de l'humilité, et l'humilité étant une marque véritable de la grandeur de l'âme, qui est la véritable grandeur et non pas celle de la fortune. C'est elle qui attire les cœurs, qui se rend aimable partout; comme l'arrogance, qui est la marque de la petitesse de l'esprit, est l'objet du mépris de tout le monde.

Les grands seigneurs peuvent même être civils à bien meilleur marché que les autres. Car à l'égard des inférieurs ils n'ont, sans s'incommoder, qu'à être un peu familiers et caressants, ils passeront pour fort honnêtes et fort civils, parce que cette familiarité est obligeante, comme nous l'avons dit au commencement.

## Chapitre XIX

*De la bienséance entre personnes égales et de la raillerie.*

L'honnêteté est partout aimable, et partout la marque d'une personne bien élevée; mais la preuve la plus sensible de la bonne éducation est sa conduite avec les personnes qui lui sont égales. Car, comme à l'égard des personnes qui lui sont supérieures, la pudeur et la crainte peuvent la rendre modeste malgré elle; ici c'est son pur naturel qui la fait civile.

Quand je dis civile, je n'entends pas que l'on observe à l'égard de ses égaux avec lesquels on a accoutumé de vivre les mêmes déférences et les mêmes circonspections qu'avec des personnes supérieures, devant lesquelles il faut témoigner la soumission par des observations étudiées.

Avec ses égaux, on peut abréger ce que l'on appelle cérémonie et faire succéder la familiarité à la place des formalités extérieures.

Mais il est bon de savoir aussi qu'il y a différentes sortes de familiarité.

L'une qui ne se cache de rien, non pas même de ce qui est déshonnête : c'est la familiarité dont usent les personnes qui ont perdu tout sentiment pour l'honneur, et par conséquent ce n'est pas celle dont nos jeunes gens doivent user. Au contraire, ils ne doivent jamais

ni rien dire ni rien faire, quelque liberté qu'ils en aient, qui ne porte le caractère d'un esprit bien fait et qui sente son bien.

Il y en a une autre qui sert de prétexte pour prendre partout impunément ses commodités, et aller à ses fins aux dépens des autres, et c'est une espèce de filouterie, dont certains hardis usent pour abuser de la bonté et de l'honnêteté des autres. Cette liberté est choquante et tout à fait indigne d'une âme bien née.

Il y en a une autre qui est le symbole de l'amitié, et c'est celle-là dont doivent user les égaux entre honnêtes gens : ce qui fait voir qu'ils doivent absolument régler leur conduite à leur égard sur un principe d'amitié, et qu'ils doivent par conséquent éviter en toutes choses de se choquer et de se fâcher les uns et les autres. Ils doivent chercher toutes les occasions de plaire à leurs égaux; ils doivent même leur porter de l'honneur, non un honneur de cérémonie, comme nous venons de dire, mais d'amitié, ainsi que font entre eux les véritables amis. C'est pourquoi, de même que pour vivre dans la bienséance avec les personnes supérieures, l'unique règle est de les considérer partout plus que soi-même, l'unique règle aussi pour vivre dans la bienséance avec des personnes égales est de les considérer partout comme soi-même.

D'où il s'ensuit que c'est une certaine incivilité, et très incommode à une compagnie de personnes égales, de vouloir se faire considérer par-dessus les autres, de

se faire attendre, de régler tout le monde à ses heures, de faire dépendre de son goût celui des autres, de s'attribuer les meilleures choses, de s'ériger en maître et en contrôleur, etc.

Or, comme cette familiarité dispense des actions de cérémonie, elle dispense aussi des paroles de circonlocutions qui marquent la soumission et la déférence : et d'ordinaire la conversation entre égaux est plus libre et plus gaie que celle entre personnes où il y a de l'inégalité. Mais, parce qu'aussi ces conversations, toutes gaies qu'elles sont, doivent être honnêtes, il est bon d'observer quelques règles d'honnêteté pour ne pas confondre les choses qui entrent dans cette conversation. La raillerie est ce qui y a, d'ordinaire, le plus de part : c'est pourquoi il est bon de savoir qu'il y en a de deux espèces.

Naturellement, la raillerie est un discours enjoué et spirituel qui exprime quelque chose d'agréable sans blesser personne ni l'honnêteté.

Mais, parce que par abus l'on en a étendu plus loin la signification, il y en a d'une autre espèce, qui est celle dont la plupart du monde se sert pour exprimer la dérision subtile et ingénieuse de quelque vice ou de quelque défaut en quelque sujet qu'ils se rencontrent, soit en s'en moquant ouvertement, soit en les contrefaisant par gestes. Et c'est la raillerie de certains effrontés qui font un métier de faire rire à quelque prix que ce soit, sans aucun égard ni au temps ni au lieu,

ni aux personnes, comme porte la définition de cette raillerie. Aussi n'y a-t-il pas beaucoup de différence entre railler de cette manière et dire des injures, si ce n'est que l'injure attaque sans chercher d'ornement.

Cette dernière raillerie est tout à fait indigne de personnes bien élevées. Elle blesse l'honnêteté et choque le prochain.

L'autre, qui est toute innocente, peut entrer dans la conversation des honnêtes gens : le secret n'est que de la bien tourner, car non seulement il faut avoir du feu et imaginer heureusement ce que l'on appelle *bons mots*, mais il faut avoir l'esprit net et juste, pour leur donner un tour juste. En effet, cette raillerie ne consiste pas à faire le folâtre, l'enjoué et le rieur sans sujet, à dire de petites pointes plates et tirées de sujets bas et communs, comme la plupart des proverbes que l'on a abolis pour cette raison ; mais à penser et à dire quelque chose de nouveau, de brillant et d'élevé, conforme à la qualité des personnes qui parlent et qui écoutent, et de le dire bien et à propos.

C'est pourquoi, si par l'expérience que l'on peut en avoir faite depuis que l'on est au monde, l'on se sentoit l'esprit pesant, il faut s'abstenir entièrement de la raillerie ; car elle se retourne sur celui qui la fait, en ce que personne n'en rit que pour se moquer de celui qui la fait mal.

Mais il ne faut pas seulement s'en abstenir si l'on ne se sent pas assez de vivacité d'esprit, il le faut même

quand on en auroit, si ceux devant qui l'on parle n'en ont pas assez pour pénétrer le fin de la raillerie. Et de fait, il y en a qui ont, ou les oreilles impénétrables pour tout ce qu'on peut dire de vif et de pénétrant, ou l'esprit tellement de travers qu'ils donnent toujours un sens oblique à ce que l'on peut dire de plus droit. Ce sont gens assurément très incommodes; mais parce que le monde en est rempli, il vaut mieux, ayant à vivre dans le monde, s'accommoder à cette foiblesse que d'imiter l'inconsidération ou la vanité de quelques-uns qui aiment mieux perdre un bon ami qu'un bon mot. Car il en arrive de très grands inconvéniens et le sens commun seul nous apprend assez que tous les bons mots ensemble ne valent pas un ami.

Pour cet effet, il faut se proposer les règles suivantes, ou de semblables pour éviter d'offenser personne :

La première est qu'en général, il ne faut point du tout, s'il se peut, faire de railleries personnelles, c'est-à-dire qui attaquent les personnes et particulièrement les personnes encore vivantes, ou mortes si récemment qu'elles vivent encore dans ceux qui les représentent.

La seconde est que dans la personne il faut distinguer les défauts volontaires de ceux qui sont involontaires. C'est une très méchante raillerie de se moquer d'une personne, par exemple, parce qu'elle sera borgne, boiteuse, etc., car ce n'est pas sa faute; de même que c'est une présomption qui marque un grand défaut de

bon sens de se glorifier de ce que l'on est bien fait, puisqu'on n'y a en rien contribué.

La troisième est qu'il faut distinguer aussi dans la personne l'extérieur de l'intérieur; l'extérieur n'étant pas si sensible que l'intérieur. Et, en effet, un homme, par exemple, ne se fâchera pas qu'on dise qu'il n'a pas grand'mine, mais il se fâcheroit bien fort si l'on disoit qu'il n'eût point d'esprit. Une femme ne sera que mortifiée si l'on dit qu'elle est passablement bien faite, mais on l'outrageroit si l'on disoit qu'elle fût extravagante.

La quatrième est que, dans l'intérieur même, il faut distinguer ce qui fait le mérite réellement, ou ce que l'imagination ou la foiblesse des hommes a substitué en la place du mérite et rendu le plus sensible, comme ce que l'on appelle point d'honneur selon le monde. Car un homme ne se fâchera pas tant si l'on dit qu'il n'a point d'esprit ni de vertu, que si l'on disoit qu'il n'eût point de cœur. Une femme ne s'offensera pas tant que l'on dise qu'elle est stupide et sans piété, que si l'on disoit qu'elle ne fût pas honnête femme.

La cinquième est de distinguer aussi les actions, car celles qui partent des principes délicats touchent bien plus sensiblement que les autres. Comme, par exemple, de railler sur la fuite d'un homme d'épée qui aura lâché le pied dans quelque occasion, l'offensera bien plus que de le railler sur ce qu'il aura fait une mauvaise harangue. De railler de ce qu'une dame se sera ajustée

et fardée pour un mauvais dessein l'offensera bien plus que de la railler de ce qu'elle se sera fardée et ajustée pour quêter dans une église.

La raison est parce que le monde est ainsi fait; parce qu'il fait servir les actions de règles à la vertu, au lieu que la vertu doit être la règle des actions; parce qu'il se figure qu'il y a du mépris où il n'y en a pas, et qu'il se fait un mérite de ce qui ne l'est qu'en imagination.

C'est l'aveuglement et l'enivrement de la nature corrompue. Et comme l'on ne doit pas s'ériger en directeur, y ayant des personnes établies pour cela, l'on doit, puisque l'on est obligé de vivre au milieu de toutes ces foiblesses que l'on ne peut corriger, y conformer sa conduite, et éviter d'offenser personne dans les choses où l'on a établi ce prétendu mépris. Et c'est se conformer à la règle capitale que nous avons marquée, qui est de considérer nos égaux comme nous-mêmes.

Car, si selon le monde il n'y a rien de si sensible que le mépris, et encore le mépris qui vient de personnes qui n'ont aucune autorité sur ceux qu'ils méprisent, il est certain que comme nous ne serions pas bien aises que l'on nous méprisât nous-mêmes, nous serions non seulement malhonnêtes, mais injustes de mépriser les autres.

L'on voit donc combien la raillerie doit être touchée délicatement, pour être dans les règles de l'honnêteté, et combien peu de matière il reste pour railler si l'on veut éviter les pas dangereux que nous avons marqués.

Et en effet, il ne reste que les choses, c'est-à-dire ce qui est hors de l'homme et ne vient point de l'homme.

Et même il y a encore un tempérament à garder, qui est qu'en premier lieu, il ne faut jamais faire raillerie des choses pour lesquelles nous devons naturellement avoir du respect, comme pour celles de la religion, quelque délicate que soit la raillerie. Par exemple, si l'on disoit : *Oui! la grâce elle-même, cette divine grâce qui a fait tant de bruit dans les écoles, et qui fait des effets si admirables dans les âmes; cette grâce si forte et si douce toute ensemble, qui triomphe de la dureté du cœur sans blesser la liberté du franc-arbitre; qui s'assujétit la nature en s'y accommodant; qui se rend maîtresse de la volonté en la laissant maîtresse d'elle-même; cette grâce, dis-je, qu'est-ce autre chose qu'un je ne sais quoi surnaturel, qu'on ne peut ni expliquer, ni comprendre.*

En second lieu, il ne faut pas non plus faire raillerie des choses pour lesquelles on doit avoir de la pudeur et de la retenue, quelque couverte que soit la raillerie. Comme si on disoit, par exemple, après ce vieil original des railleurs[1] : « *Nous en retournant à nos navires, je vis derrière je ne sais quel buisson je ne sais quelles gens faisant je ne sais quoi et je ne sais comment, etc.* » Et un autre railleur reprend et dit : « *C'étoit, comme l'on nous a raconté, deux hommes de je ne sais quel âge, ni de quelle condition, qui étoient allés de compagnie pour je ne sais*

[1] Rabelais sans doute.

*quoi. Après avoir fait chacun, comme ils croyoient, avec satisfaction, ils regardent, par je ne sais quelle complaisance que l'on a pour ses actions (dont Ésope n'a pu rendre raison), si l'effet répondoit à leur opinion. L'un se congratule du bon succès, l'autre regarde et ne trouve rien. Il cherche, rien. Il demande s'il rêve, il n'en sait rien. Il fouille partout, rien. Le voilà dans un étonnement étrange, car il étoit assuré de son fait. Il en appelle à son camarade. Il le presse de chercher avec lui. Cet autre, au contraire, dit qu'il est visionnaire et le lui prouve. Celui-ci enchérit et croit être ensorcelé. Il faisoit froid cependant, c'est pourquoi ils quittent la place, reprennent leur chemin. Et comme l'enchanté voulut se cacher de son manteau, il bride le nez à son compagnon, qui étoit sous sa main, du je ne sais quoi. Celui-ci le discernant à l'odorat, s'écrie. L'on visite. Il se trouve que le je ne sais quoi, qu'il avoit fait dans la doublure du manteau, s'étoit en se levant coulé vers le bout et étoit allé donner justement dans le nez de l'autre, comme toutes choses tendent à leur centre par je ne sais quelle disposition naturelle.* » Et de rire.

Et en troisième lieu, on ne doit point encore railler sur les disgrâces et les infortunes de qui que ce soit. Car une âme bien née ne doit jamais insulter au malheur d'autrui. C'est une lâcheté selon le monde et un péché contre la charité selon Dieu. Par exemple, si l'on faisoit ce conte : « *Un certain homme fort riche avoit convié bon nombre de ses amis à dîner. Et comme on étoit sur le point de servir, on lui vient rendre une lettre d'un nau-*

*frage qui étoit arrivé à un navire qu'il avoit en mer, où étoit tout son bien. La douleur le saisit, il fit ôter le couvert, pria ses amis d'aller dîner chacun chez soi et s'alla enfermer. Voilà un homme bien empêché* (dit un railleur), *il n'avoit qu'à les prier de dîner avec les syrènes et les tritons qui faisoient grand chère de ce qui étoit dans son navire, etc.* » Il n'y a rien de si impertinent et en même temps de moins chrétien. C'est pourquoi il faut très soigneusement s'abstenir de toutes ces sortes de railleries qui blessent la religion, qui blessent l'honnêteté, qui blessent la charité, et qui par conséquent marquent un grand dérèglement d'esprit.

Pour le reste, l'on peut en toute liberté, c'est-à-dire sans sortir des règles de la modestie qui doit être, comme nous avons dit tant de fois, la compagne inséparable des paroles et des actions de ceux que nous instruisons, l'on peut, dis-je, en toute confiance donner carrière à son imagination, si l'on a cet admirable et rare talent de dire bien les choses. Car bien loin qu'on s'offense de voir que l'on s'égaie spirituellement sur des sujets où personne n'a aucun intérêt, chacun en sera charmé, parce que cette gaieté innocente, étant la marque d'un bel esprit et d'un bon naturel, elle rend les personnes qui y excellent très aimables dans leur conversation.

## Chapitre XX

*Comment on doit se faire rendre honneur.*

Il est bon de savoir aussi, pour ce qui nous regarde en particulier, que c'est une incivilité de se faire rendre des honneurs en présence d'une personne plus qualifiée que nous ne sommes, et à qui nous devons nous-mêmes du respect; parce que l'honnêteté, qui demande que l'on s'humilie partout, l'exige de droit absolu dans cette rencontre, où le plus grand, selon l'ordre de la nature, rabaisse et efface le moindre. En sorte, par exemple, qu'il est indécent à des personnes de médiocre qualité de se faire suivre, ou à une dame de se faire mener et faire porter sa robe en l'appartement et en la présence d'une personne qui est d'une condition à son égard beaucoup plus relevée.

---

Ce court chapitre a été très augmenté dans l'édition de 1728. On y lit :

De ce précepte dépend encore d'obliger ses enfans, ses valets ou ceux qui sont dans notre dépendance à adresser aux personnes éminentes, lorsque nous nous trouvons avec elles, tous les devoirs et toutes les civilités qu'ils seroient obligés de nous rendre.

De là vient qu'il faut que ces enfans saluent la personne éminente la première, et si le père ou la mère

leur demande quelque chose en même temps que la personne de respect la demande aussi, ils doivent répondre ou donner cette chose-là premièrement à cette personne.

Et de là s'ensuit encore que c'est une incivilité à des pères et mères de faire correction à leurs enfans en présence de cette personne, et particulièrement à des mères qui interrompent la plus sérieuse et la plus respectueuse conversation pour dire à leurs filles de se tenir droites : *Marotte, l'épaule; Gogotte, la tête; Toinette, le menton,* et ainsi de plusieurs autres avertissemens, fort utiles, à la vérité, mais en cet endroit-là très ridicules et très désagréables, parce qu'elles disent vingt fois la même chose. Il faut faire ces instructions en particulier, ou avertir cette jeunesse par quelque signe que personne n'aperçoive; sur ce principe que tout droit de supériorité cesse et est comme suspendu à l'égard des pères et mères, maîtres et maîtresses, tandis que la personne à qui nous devons du respect est présente.

C'est même très bien fait de s'abstenir le plus que l'on peut de ces fréquentes leçons. Il y a des mères si acharnées, pour ainsi dire, à ces redites, que tout leur entretien se passe à gourmander leurs filles. Et il en arrive un effet tout contraire. Elles les importunent tellement et leur donnent souvent tant de confusion que, pour leur faire lever la tête, avancer l'épaule et retirer le menton, elles démontent toute la machine, et ces enfans se tiennent très mal, pour ne savoir pas comment

se tenir, ce qui retombe, non sur l'enfant, mais sur la mère.

Il est pareillement à propos d'apprendre aux valets et aux servantes à porter respect aux personnes que nous respectons. Nous voyons des laquais si mal instruits que, quand ils ont quelque réponse à rendre, ils passent devant, et viennent familièrement parler à l'oreille de leur maître. Et il faut que cette personne-là attende que ce dialogue soit fini, ce qui fait une très méchante scène.

Il faut faire comprendre à ces laquais qu'ils doivent attendre que leurs maîtres soient seuls pour leur parler, à moins qu'il ne s'agisse d'une chose extrêmement pressante; et alors le maître doit demander pardon de l'incivilité de son laquais à la personne supérieure.

Il faut de même, quand il s'agit de servir, que ces laquais ou domestiques servent la personne qualifiée la première, soit à table, soit ailleurs. Et ceci est d'autant plus essentiel que toutes les fautes que font ces subalternes retournent sur le maître même. On l'accuse de ne pas savoir le monde ni la civilité.

## Chapitre XXI

*De l'application des préceptes de civilité à toutes rencontres, de la flatterie et des trop grands scrupules.*

Il reste à dire qu'encore que ce traité soit divisé par

chapitres pour garder quelque ordre, il ne s'ensuit pas que l'on ne doive pratiquer la civilité qu'à la lettre et selon que les choses y sont disposées. Il ne faut pas l'entendre ainsi, mais il faut se mettre ces préceptes en général dans l'esprit, pour être civil partout.

Il faut de plus les appliquer avec discernement et observer quelques degrés. Par exemple, s'il faut être civil envers nos égaux, d'une civilité d'amitié, il faut l'être encore davantage envers des personnes qui auront quelque qualité sur nous, quoi qu'elle n'y mette pas une grande différence. Et s'il faut l'être envers celles-ci, il faut l'être encore plus à l'égard de celles qui seront d'une qualité éminente par-dessus nous; et encore plus à l'égard des Princes, qui seront par-dessus ces personnes-là; et enfin bien plus exactement envers les têtes couronnées ou des personnes qui les touchent de près et sont au-dessus des autres Princes, puisqu'alors la civilité devient un devoir. Nous nous en acquitterons régulièrement si nous nous souvenons de garder partout la bienséance que nous avons marquée à l'égard des personnes, du temps et du lieu.

Mais pour voir tout d'un coup, dans la rencontre, si nous sommes dans ces observations, et pour en même temps prévenir plusieurs irrégularités qui font de la peine, nous n'avons qu'à observer une règle courte et infaillible, qui comprend toutes les autres.

C'est de considérer l'effet du précepte avec le précepte même. Quelques exemples nous le feront peut-être

mieux entendre. Un des préceptes pour la table est de ne se point découvrir[1]. Sur ce principe, un particulier, par exemple, qui se trouveroit à la table d'un Prince, qui se proposant de l'obliger boiroit à sa santé, ne manqueroit pas, si vous voulez, à la civilité de demeurer couvert; mais quel effet cela feroit-il de voir un homme si différent de qualité et qui doit être effectivement dans le respect, immobile comme sur un piédestal, pendant que le Prince le comble d'honnêteté? Il est aisé de s'en persuader l'absurdité, si on se les représente à table et en la compagnie d'un grand nombre de personnes qui mangent avec eux et qui les voient manger. Ce précepte ne peut donc point s'observer dans cette rencontre à cause de son mauvais effet; et il faut nécessairement se découvrir et s'incliner comme nous l'avons remarqué, puisque par ces actions-là même, qui sont hors de la règle, l'on témoigne davantage son respect.

Tout de même, se trouvant à table avec des personnes à qui l'on doit quelque déférence, et qu'il faut par conséquent servir les premières avant que de se servir soi-même, pour suivre le précepte de civilité qui l'ordonne ainsi, ce seroit, par exemple, une plaisante civilité, si une personne de cette qualité demandant du pain d'ordinaire, comme il arrive souvent, dont on auroit déjà coupé le jour auparavant, si vous voulez, et me priant de lui en couper, je lui coupois et présentois, pour

[1] Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 136.

suivre le précepte, le premier morceau qui seroit dur et sec, et gardois pour moi le second, qui seroit tendre.

De même un des préceptes de civilité est de laisser passer la première une personne que nous devons honorer. Mais si, par exemple, on a un bourbier à passer, et qu'on inonde cette personne d'eau et de boue pour se tenir littéralement au précepte, quel spectacle sera-ce de la voir crottée par honneur.

Il faut donc en toutes rencontres, pour appliquer judicieusement les règles que nous avons marquées, voir d'une même vue le précepte et l'effet du précepte; et si l'effet produit quelque indécence, rectifier et redresser le précepte par le sens commun.

Maintenant il faut savoir que, dans la pratique même de la civilité, on peut en général tomber dans deux extrémités ou défauts très dangereux.

Le premier est lorsque l'on excède dans la civilité, accablant la personne à qui l'on fait sa cour de complaisances aveugles et superflues, et alors on appelle cela flatterie : laquelle ne vient que de bassesse et d'intérêt, et qui tourne tout à fait au désavantage de celui qui la reçoit. Car de même que celui qui flatte fait voir par ses continuelles adorations le caractère d'une âme rampante, double et intéressée, ainsi celui qui la souffre donne à connoître qu'il a lui-même l'esprit bien court et bien présomptueux de ne pas découvrir l'appas, et de se laisser toucher à des soumissions qui ont pour objet tout autre chose que son mérite.

Le second défaut, dans lequel on peut tomber, est quand, pour trop éplucher les choses, nous nous faisons des scrupules sur tout, et que nous nous rendons esclaves de ces cérémonies jusqu'à nous en troubler l'esprit et nous rendre incommodes ou ridicules aux autres par trop d'exactitude.

La civilité doit être toute libre, toute naturelle, et nullement façonnière et superstitieuse; d'où vient même, que quand nous nous sommes mis dans les termes de la bienséance et du respect que les personnes qualifiées peuvent attendre de nous, nous ne devons point après cela paroître timides auprès d'elles; mais nous devons au contraire parler librement et franchement. Car cette crainte, qui va quelquefois jusqu'au tremblement, embarrasse même celui à qui on parle, et est bien souvent la marque d'un naturel sauvage ou d'une éducation basse et mal cultivée.

Ce qui nous fait connoître clairement que la modestie et l'honnêteté n'est pas, comme plusieurs croient, une pusillanimité qui recule et obscurcisse les honnêtes gens; mais qu'au contraire, étant comme un frein à cette audace effrontée qui aliène de nous les personnes de bon sens, il faut tenir pour constant, ce que dit Cicéron, que sans la pudeur et la retenue, il n'y a rien de louable, il n'y a rien d'honnête.

## Chapitre XXII

### *Conclusion de ce traité.*

Ce sont là les observations que l'on a jugé à propos de faire pour l'instruction des jeunes gens. On voit bien qu'il seroit impossible de donner des préceptes de civilité pour toutes sortes de rencontres et pour toutes les actions des hommes qui peuvent servir de matière aux règles de la civilité; et l'on n'ignore pas non plus que l'on a mis dans cet écrit quantités de choses que tout le monde sait et que d'autres peuvent avoir déjà dites. Mais la chose ne se pouvoit faire autrement : car étant question de traiter de la bienséance des actions des hommes, qui sont presque toujours les mêmes, y ayant eu depuis le commencement du monde des gens qui ont bu, mangé, craché, bâillé, etc., l'on ne pouvoit éviter de redire les mêmes règles, parlant des mêmes actions; puisque la bienséance n'étant autre chose que ce que la raison a jugé convenable sur les principes de la nature et de l'usage, il y a eu devant nous des gens raisonnables qui ont pu connoître et enseigner cette convenance aussi bien que nous.

Ce n'est pas que, pour faire ce traité, l'on se soit servi d'aucuns livres de pareil sujet, sachant bien que, pour les préceptes de civilité qui dépendent de l'usage, ces

anciennes règles nuisent plutôt qu'elles ne servent, et que par conséquent il vaut mieux consulter l'usage vivant que l'usage mort. Que si toutefois nous nous étions rencontrés avec ceux qui en ont écrit : comme il est probable qu'entre tant de personnes de mérite qui font profession d'instruire la jeunesse et qui s'y appliquent avec tant de zèle, il s'en sera trouvé qui n'auront pas oublié de lui prescrire des règles touchant la civilité[1], puisqu'elle fait une des plus nécessaires parties de l'instruction, ou du moins celle qui paroît davantage et plus fréquemment aux yeux du monde, nous ne voulons pas finir sans les prier d'être eux-mêmes à notre égard civils et courtois, et de ne pas trouver mauvais que nous les ayons imités en quelque chose.

Et en effet, à le prendre même à la rigueur, comme nous sommes semblables, eux et nous en cette rencontre, à ceux qui compilent des lois qu'ils n'ont pas faites, et dont par conséquent ils seroient ridicules de se faire un mérite ; de même nous n'avons pas lieu de nous offenser s'il y en a qui joignent leur travail au nôtre, puisqu'ils n'ôtent rien de ce qui est à nous. Aussi verrons-nous avec beaucoup de joie que d'autres prennent, comme de main en main, le flambeau que nous leur présentons, et qu'ils perfectionnent ce que nous ne venons que d'ébaucher. Car, quelque chose

[1] Voyez ci-dessus la préface, p. XVII et suiv.

que l'on en puisse avoir dit jusques ici, et il est certain que l'on en a beaucoup dit si l'on a voulu répondre à une matière si abondante, nous sommes assurés qu'il en reste encore beaucoup plus à dire.

Davantage, cet usage dont nous venons de parler ne permet pas que la plupart de ces sortes de lois soient immuables. Et comme il y en a beaucoup qui ont déjà changé, je ne doute pas qu'il n'y en ait plusieurs de celles-ci qui changeront tout de même à l'avenir.

Autrefois, par exemple, il étoit permis de cracher à terre devant des personnes de qualité, et il suffisoit de mettre le pied dessus : à présent c'est une indécence.

Autrefois, on pouvoit bâiller, et c'étoit assez, pourvu que l'on ne parlât pas en bâillant : à présent une personne de qualité s'en choqueroit.

Autrefois, on pouvoit aussi tremper son pain dans la sauce, et il suffisoit, pourvu que l'on n'y eût pas encore mordu : maintenant ce seroit une espèce de rusticité.

Autrefois, on pouvoit tirer de sa bouche ce qu'on ne pouvoit pas manger, et le jeter à terre, pourvu que cela se fît adroitement : et maintenant ce seroit une grande saleté, et ainsi de plusieurs autres.

Il est donc certain que l'usage pourra polir, abolir et changer peut-être une partie des règles que nous donnons; mais néanmoins, comme la civilité vient essentiellement de la modestie, et la modestie de l'humilité, qui comme les autres vertus sont appuyées sur

des principes inébranlables, c'est une vérité constante, que quand l'usage changeroit, la civilité ne changeroit pas dans le fond, et que l'on sera toujours civil quand on sera modeste, et toujours modeste quand on sera humble.

## VII

Extrait de la *Civilité honneste pour l'instruction des enfans*, par un missionnaire[1]. — Édition de 1714.

*La civilité honneste pour l'instruction des enfans. En laquelle est mise au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire.*

*De nouveau corrigée, et augmentée à la fin d'un très beau traité pour bien apprendre l'orthographe.*

*Dressée par un missionnaire.*

*Ensemble les beaux préceptes et enseignemens pour instruire la jeunesse à se bien conduire dans toutes les sortes de compagnies.*

*De ce qu'il faut faire quand on se lève le matin.* — L'heure de votre lever étant venue, faites d'abord le signe de la croix, et donnez aussitôt votre cœur à Dieu. Ne soyez pas de ceux qu'on a bien de la peine à faire lever. Même si vous avez la prudence et l'honneur en

[1] Un missionnaire jésuite.

considération, vous ne souffrirez pas qu'aucune personne d'autre sexe entre en votre chambre pendant que vous y êtes; aussi, vous la tiendrez fermée de votre côté.

Levez-vous avec tant de circonspection qu'aucune partie de votre corps ne paroisse nue, quand même vous seriez seul dans la chambre; et si vous avez quelqu'un qui fasse votre lit, ne le laissez pas découvert quand vous sortez, remettez au moins la couverture.

Prenez d'abord les habits qui vous couvriront le plus, pour cacher ce que la nature ne veut pas qui paroisse. Faites cela pour le respect de la majesté d'un Dieu qui vous regarde, et ne sortez jamais de la chambre à demi-vêtu.

Accoutumez-vous à garder le silence ou à parler de quelque chose de bon en vous habillant. Lorsque vous vous serez entièrement habillé et peigné pour ne point entretenir de vermine, employez au moins un quart d'heure de temps pour faire des prières à genoux devant quelque dévote image, après avoir pris de l'eau bénite.

Si vous êtes dans la chambre de vos pères et mères, donnez-leur le bonjour, en vous courbant tant soit peu devant eux pour leur faire la révérence; mais il ne faut pas faire cela que vos prières ne soient achevées.

Si vous n'êtes pas dans la même chambre, vous vous transporterez dans le lieu où ils sont, pour leur rendre le respect, s'ils sont en état de le recevoir; au moins ne sortez pas du logis sans avoir satisfait à ce devoir.

Dès que vous commencerez à vous connoître, couchez seul autant que vous pourrez; au moins ne souffrez point avec vous aucunes personnes de sexe différent, quand ce seroit votre sœur ou votre mère : cela est très contraire à l'honnêteté, ainsi qu'à la pureté.

Si vous allez ensuite à vos nécessités de nature, ne les faites pas en présence du monde : gardez l'honneur partout.

Il est sain de laver ses mains et son visage le matin, même encore ses yeux avec de l'eau fraîche pour conserver la vue.

Ayez soin que votre habit soit bien fermé par devant, particulièrement sur la poitrine. Tenez vos habits nets et vos souliers sans ordures.

Pour ce qui est de la qualité de vos habits, suivez la coutume du pays et les façons de faire des personnes de votre condition, en retranchant cependant tout le superflu, ce qui ressent la mondanité.

Ayez soin tous les jours de vous bien peigner pour ne point entretenir de vermine, mais ne poudrez jamais vos cheveux, cela n'appartient qu'aux hommes efféminés.

*De la manière avec laquelle l'enfant doit se comporter en marchant dans les rues.* — Prenez garde que vos bas ne tombent, faute d'être attachés, ou que votre chemise ne passe par quelque endroit, ce qui apprêteroit à rire à ceux qui vous verroient en cet état.

Ne marchez pas si doucement qu'il semble que vous

comptiez vos pas, et ne vous hâtez point si fort comme si on vous poursuivoit; que votre marcher ne soit ni trop lent ni trop précipité.

Ne branlez pas les épaules comme le balancier d'une horloge, en vous carrant : car c'est la marque d'un superbe et d'une personne qui s'en fait croire.

Ne courez point par les rues en sautant et en dandinant : cela n'est pas pardonnable à un enfant qui fait profession de bienséance.

C'est contre la civilité de manger par les rues, et de traîner les pieds en marchant, d'avoir les mains pendantes contre terre, ou de branler les bras comme si c'étaient des avirons, pour faire plus de chemin.

Ne marchez pas sur la pointe de vos pieds, ni en dansant, ni en vous entretaillant les talons; encore moins ne donnez pas du pied contre les cailloux, comme si vous vouliez les déplacer.

Il n'est pas honnête de mettre les mains derrière le dos en marchant, et c'est toujours la marche des gens oisifs : ainsi, il ne faut pas les imiter.

*De la vue.* — Les yeux sont les images de l'âme, il semble même qu'elle en sort pour se faire connoître. Ainsi, vous voyez la nécessité de bien régler votre vue. Si la nature ne vous a pas donné des yeux doux et gracieux, corrigez ce défaut par une contenance gaie et modeste, et ne les rendez pas plus mauvais par votre négligence.

Faire des grimaces pour se rendre affreux, contre-

faire le louche pour faire rire les autres, c'est une des plus grandes fautes que puisse faire un enfant, puisqu'il se perd la vue.

Ne tenez point votre vue si fort attachée à un objet, car c'est la marque d'un esprit pensif ou qui machine quelque chose; encore moins n'ayez pas les yeux trop égarés ou effrayés, qui est un signe de légèreté ou de folie; et gardez-vous bien de regarder fixement le soleil, de peur de vous faire mal aux yeux.

C'est une grande incivilité de regarder une personne en tenant un œil fermé comme les arbalétriers qui tirent au but, et ce n'est pas une moindre rusticité de regarder par dessus l'épaule en tournant la tête, ce qui est un signe de mépris.

Regarder une personne de travers, c'est une marque de cruauté, cela n'est jamais permis, si ce n'est peut-être à un maître à l'égard de ses écoliers ou de ses domestiques, pour les reprendre quand ils manquent.

N'ouvrez pas si fort les yeux et ne tenez pas la vue fort baissée, si ce n'est que vous aspiriez à l'état ecclésiastique; car pour lors, il est bon de vous accoutumer à la mortification de vos sens, et de vous tenir dans une plus grande modestie, puisqu'elle est bienséante à cet état.

La meilleure règle que l'on peut vous donner, c'est de faire en sorte que vos regards soient doux, naturels et sans affectation, en sorte que l'on ne remarque en vous aucune passion ou affection déréglée.

. . . . . .

*De la manière de parler dans la conversation.* — Ne soyez pas du nombre de ceux qui parlent sans cesse et qui ne donnent pas le temps aux autres de dire ce qu'ils pensent. Si quelqu'un parle, laissez-lui achever ce qu'il a à dire; écoutez-le paisiblement sans l'interrompre ni couper son discours.

Ne parlez ni trop haut ni trop bas, faites en sorte que vos discours soient doux et honnêtes, familiers et sans affectation, tant en ce que vous dites qu'en la manière de le dire.

Prenez garde aux personnes avec qui vous conversez, ayez égard de savoir leur condition et étudiez leurs humeurs. Ne proposez pas des questions difficiles où les autres n'entendent rien. Ne parlez pas facilement de ce que l'on sait que vous aimez et en quoi l'on sait que vous êtes habile, si on ne vous en prie, de peur que l'on dise que vous vous recherchez et que c'est pour paroître.

Une gravité trop grande et trop ennuyeuse est insupportable, il la faut éviter aussi bien que la légèreté.

N'allez pas dans les compagnies où vous savez que l'on ne vous voit pas volontiers, et ne dites jamais votre avis sur quoi que ce soit, si on ne vous le demande.

Si deux personnes étoient en difficulté ou de sentiment contraire, n'embrassez aucun parti, mais accommodez-les le mieux que vous pourrez, particulièrement en matière indifférente.

Ne vous mêlez pas de reprendre personne, à moins que vous n'y soyez obligé ou que ce soit pour quelque chose qui soit de conséquence.

Il est de mauvaise grâce d'user tout exprès de mauvais langage, particulièrement en présence de personnes à qui on doit du respect. Il est aussi contre l'honnêteté de faire des gestes en parlant, comme de remuer les bras, branler la tête ou tenir une autre posture que la naturelle.

Si quelqu'un, en parlant, peine à trouver ses mots, ne lui suggérez point ce qu'il faut qu'il dise ou ce que vous croyez qu'il faut dire, si ce n'étoit qu'il vous fût inférieur et que ce fût pour l'instruire.

Si vous survenez en compagnie, et que l'on soit au milieu d'un discours, gardez-vous bien de demander de qui l'on parle, à moins que vous ne soyiez le maître de la compagnie. Et si c'est vous qui discourez quand une personne d'autorité arrive, il est bon que vous répétiez en peu de mots ce que vous avez commencé. Ne faites aussi jamais répéter une personne qui parle, en lui disant : « Comment dites-vous ? Je ne vous ai pas entendu », ou autres choses semblables.

Quand ceux qui vous commandent parlent à quelqu'un, il ne faut pas parler à d'autres, ou rire ou vous divertir pendant ce temps-là. Il ne faut pas écouter ce que l'on dit, et ne jamais parler en secret à personne, encore moins retirer quelqu'un de la compagnie pour lui parler en particulier.

Ne débitez pas si facilement des nouvelles que vous ne les croyiez vraies; ne dites jamais de qui vous les avez apprises si vous croyez que celui qui les a dites n'aura pas cela pour agréable. Il ne faut jamais aussi révéler ce qui vous auroit été dit en secret, quand même on ne vous auroit pas dit de n'en point parler.

Il ne faut pas être long à raconter les choses, particulièrement quand elles sont de peu d'importance, et ne jamais faire de digressions inutiles.

Tenez vos promesses, c'est le fait d'un honnête homme. Mais ne les faites pas à la légère, que vous n'ayiez bien pensé si vous les pouvez accomplir fidèlement.

. . . . . .

*La manière de saluer en se rencontrant.* — Si, dans le chemin, vous rencontrez une personne qui vous semble de mérite, ou par son âge ou par sa qualité, vous la saluerez honnêtement, sans beaucoup vous retourner vers elle, si ce n'est que vous la connoissiez particulièrement.

Il ne faut pas qu'un enfant fasse difficulté de saluer des personnes qu'il rencontre, particulièrement si ces rencontres ne sont pas fréquentes, parce qu'il y a de l'honneur à saluer les autres.

La coutume de Paris est de ne saluer que ceux que l'on connoît, à cause du luxe et du faste qui règnent en cette ville, où la qualité des personnes est méconnais-

sable. Il ne faut pas, néanmoins, refuser ce devoir aux ecclésiastiques et aux religieux.

Si une personne vous salue et vous arrête dans le chemin, il faut lui rendre au moins autant qu'elle vous donne, pourvu qu'elle ne vous soit pas tout à fait inférieure. Il ne faut pas dire à toute personne : « Comment vous portez-vous? » mais seulement à ceux qui vous sont à peu près semblables, et que vous connoissez particulièrement.

Dans la rencontre d'une personne d'honneur ou qui vous est semblable, donnez-lui le haut bout, et vous retirez tant soit peu au milieu de la rue pour lui faire honneur.

Il est de mauvaise grâce de dire à une personne : « Couvrez-vous, Monsieur », si ce n'est qu'elle vous soit inférieure. A vos semblables, vous pouvez dire : « Couvrons-nous. » Si vous avez besoin de vous couvrir en présence d'une personne à qui vous voulez faire politesse, vous pouvez lui dire : « Monsieur, j'attends vos ordres pour me couvrir. »

Si on vous dit de vous couvrir, il le faut faire incontinent, sans attendre qu'on vous le dise deux fois; et si la personne qui vous parle est aussi découverte, ne vous couvrez pas le premier, mais faites-le ensemble.

*La manière de qualifier les personnes à qui l'on parle et de souscrire aux lettres.* — Quand on parle au Roi, on se sert de ce terme : *Sire, votre Majesté;* aux princes : *Monseigneur, votre Altesse;* aux grands sei-

gneurs, *Monseigneur*, *votre Excellence*. Les sujets appellent aussi leur seigneur particulier *Monseigneur*, surtout si ce sont des gens de village. En tout cela, il faut suivre la coutume, et imiter les gens qui sont en réputation de bien parler.

Pour l'état ecclésiastique, quand on parle au Pape, qui est le vicaire de Jésus-Christ, on dit : *Saint-Père*, *votre Sainteté;* aux cardinaux, *Monseigneur*, *votre Éminence;* aux évêques, *votre Grandeur;* aux abbés, moines et généraux d'ordres, *mon très Révérend Père*, *votre Révérence;* aux religieux, *mon Révérend Père*. A toute autre personne de l'état ecclésiastique et séculier qui a un peu d'apparence, on se sert de ce terme : *Monsieur*.

On appelle les artisans ou gens de village *mon maître;* les petits enfans, *mon fils, mon petit garçon*. En parlant à son père ou à sa mère, c'est mal de dire *père*, *mère*, mais il faut dire *mon père, ma mère*.

Ne vous servez pas facilement de ces mots : *tu, toi*, à moins que la personne à qui vous parlez ne vous soit beaucoup inférieure, comme sont les jeunes enfans à l'égard de leurs père et mère, ou les serviteurs à l'égard de leurs maîtres. Cela se fait quelquefois entre amis, pour marque de familiarité, mais cela ne doit pas être imité.

Il est contre la bienséance d'appeler une personne autrement que par son propre nom, en lui donnant des sobriquets ; et quand d'autres le feroient, il ne faut pas les imiter.

L'on met les mêmes qualités quand on écrit comme quand on parle. Si on écrit à une personne de qualité ou à une personne à qui on voulût faire honneur, il faudroit laisser un grand vide entre *Monseigneur* et le commencement de la lettre.

C'est une incivilité et une grossièreté d'esprit de souscrire des lettres adressées aux personnes de qualité en mettant *votre affectionné*. Ce terme ne devant être que pour les personnes de moindre ou de semblable condition, il faut se servir de ces termes : *votre très humble et très obéissant serviteur.*

*Du port ou maintien extérieur.* — Ne baissez point le dos, comme si vous aviez un grand fardeau sur les épaules; mais tenez-vous toujours droit, et accoutumez-vous à cette posture.

Ne mettez pas votre chapeau sur l'oreille, ou trop sur le devant de la tête, comme si vous vouliez cacher votre visage; voyez comme font les honnêtes gens.

Portez votre manteau sur les deux épaules, et non retroussé sous le bras. Il est encore plus ridicule de le porter sur le coude.

Ne mettez pas les bras aux côtés comme ces femmes qui sont en colère et qui disent des injures à leurs voisins.

Il est incivil de branler les jambes quand on est assis, comme font les petits enfans qui ne peuvent s'en empêcher.

Il ne faut pas mettre une jambe sur l'autre, cela n'ap-

partient qu'aux grands seigneurs et aux maîtres, mais tenez-les fermées et arrêtées, les pieds également joints et non croisés l'un sur l'autre.

Voyez comme font les honnêtes gens, et tâchez d'imiter leurs façons de faire, ils sont pour vous des règles de civilité et de bienséance.

. . . . . .

*La manière de donner ou de recevoir quelque chose.* — Si vous présentez quelque chose à quelqu'un, il faut baiser la chose si cela se peut : et la lui ayant présentée, il faut faire la révérence.

Si on vous présente quelque chose, telle qu'elle puisse estre, il faut baiser la main avant que de la recevoir, et puis baiser la chose que vous avez reçue. Il ne faut pas néanmoins mettre la main ou la chose si près de la bouche : il suffit de faire semblant de la baiser.

Quand vous présentez quelque chose à quelqu'un, il la faut tellement tenir qu'il la puisse prendre facilement par où elle doit estre prise. Ainsi, lorsque vous présentez un couteau ou une cuillère, il faut tourner le manche vers celui qui doit la recevoir.

C'est contre la bienséance de faire des éloges du présent que vous faites, comme si vous vouliez que l'on eût plus de reconnoissance. Que si d'autres le louoient, il faut répondre que vous souhaiteriez qu'il fust plus beau et plus digne du mérite de celui à qui vous le présentez.

Il est de la civilité, au contraire, de témoigner de l'estime du présent que l'on vous fait, et de ne le point cacher incontinent.

C'est une très-grande faute d'y trouver à redire, particulièrement devant celui qui vous l'a fait, parce qu'il ne faut jamais faire honte à personne.

*La manière de se moucher, cracher et éternuer sans manquer à la civilité.* — Quoique toutes ces actions soient naturelles et quelquefois nécessaires, il y a néanmoins la manière de les faire pour ne pas pécher contre les règles de la civilité.

Quand vous avez besoin de cracher, tournez-vous tant soit peu le visage de côté, en sorte que vous n'incommodiez personne; mettez incontinent le pied dessus avant qu'il puisse être aperçu, si le flegme est considérable.

Il est de mauvaise grâce de cracher par la fenêtre dans la rue, ou sur le feu et en tout autre lieu où on ne pourroit marcher sur le crachat.

Ne crachez pas si loin qu'il faille aller chercher le crachat pour mettre le pied dessus, encore moins ne crachez point vis-à-vis de personne.

Gardez-vous bien de vous moucher avec les doigts ou sur la manche comme les enfans; mais servez-vous de votre mouchoir, et ne regardez pas dedans après vous être mouché.

Il ne faut pas non plus faire un grand bruit en se mouchant, comme pour sonner de la trompette. Mais

on doit se comporter tellement qu'à peine ceux qui en sont présens puissent s'en apercevoir.

Si vous vous sentez disposé à éternuer, tournez-vous tant soit peu de côté, couvrez votre visage de votre mouchoir, et remerciez la compagnie qui vous aura salué, en lui faisant la révérence.

Il faut s'abstenir de bâiller en compagnie autant qu'on le peut, parce que c'est une marque d'une personne ennuyée. Que si, néanmoins, on y étoit contraint, il faudroit s'abstenir de parler pour lors, et mettre le mouchoir ou la main devant la bouche après avoir tourné la tête.

*Comment on doit se comporter au jeu.* — Le jeu n'est pas inventé pour gagner de l'argent ou pour faire fortune, mais seulement pour relâcher un peu l'esprit après l'étude ou le travail, et il n'en faut pas faire coutume.

Le jeu n'étant que pour se divertir, ceux qui jouent doivent faire paroître un visage gai.

Il est cependant contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne, ou de se troubler, fâcher ou impatienter quand on perd : c'est une marque que l'on joue pour le gain.

Il est très incivil de se moquer de quelqu'un qui auroit manqué d'adresse en jouant.

Les jeux qui exercent le corps, comme la paume, la boule, le volant, sont très préférables aux autres, et même à ceux qui exercent et fatiguent trop l'esprit,

parce qu'ils demandent plus d'application, comme les échecs, les dames et le piquet.

Les jeux de hasard, comme le brelan, le lansquenet, les dés et autres semblables, devroient être encore plus défendus qu'ils ne sont, car ce sont des jeux de laquais qu'un enfant bien né ne devroit jamais savoir.

Il est aussi de mauvaise grâce de tromper au jeu. C'est même un larcin, et si on gagne on est obligé à restitution, quand même on auroit gagné en partie par son industrie.

# APPENDICE

# APPENDICE

## TABLE DES SOMMAIRES

### I

#### L'ÉPILATION.

Pages.

L'épilation se pratiquait, pour les deux sexes, dans les étuves. — *Le varlet* et *La chambrière à tout faire.* — *Le banquet des chambrières.* — Redevances curieuses. — La coutume de l'épilation s'affaiblit au XVI^e^ siècle. — L'épilation des sourcils. — Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les femmes s'épilent elles-mêmes. — *Les secrets du seigneur Alexis.* — L'épilation condamnée. — Le grand monde conserve, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, l'habitude de l'épilation. . . . . 15

## II

### La chaise percée.

Pages.

I. Les XIVe et XVe siècles. — Description de la chaise percée. — Luxe et confort. — Celles d'Isabeau de Bavière, de Philippe V, de Jean II, de Charles VI. — Les étoupes et la soie. . . . . 21

II. XVIe siècle. — Retraits, latrines, chambres courtoises, etc. — Rareté des fosses d'aisances. — Luxe des chaises percées. — Assassinat de Henri III. — Recommandations hygiéniques des médecins. — Montaigne. — Le papier remplace les étoupes. — Les papiers du cardinal de Granvelle. . . . . 23

III. Triomphe de la chaise percée. — Louis XIII. Mazarin, la duchesse de Bourgogne. — Le duc de Vendôme. — Débuts du cardinal Alberoni dans la carrière diplomatique. — Les jours de médecine de Louis XIV. — Les porte-chaise d'affaires. — L'office de *porte-coton* a-t-il existé? . . . . . 31

IV. La chaise percée au XVIIIe siècle. — Voltaire et Piron. — Mme de Pompadour et Mme Dubarry. — Louis XV enseveli par des vidangeurs. — Les chaises à lavement. — Les linges de toile et de coton remplacent les étoupes. — Ils figurent dans les trousseaux des mariées. — Marie-Antoinette et la princesse de Savoie . . . . . 40

V. Premiers urinoirs dans les rues. — Garde-robe ambulante. — Aspect repoussant des latrines éta-

Pages.

blies dans les maisons. — Les terrasses des Tuileries. — On y installe des latrines. — Mécontentement du public. — Les cabinets inodores du Palais-Royal. . 45

III

Les vases de nuit.

Orinal, official, urinal et bourrelet. — Étui pour urinal. — Pots de chambre armoriés, pots de chambre d'or, de vermeil, d'argent. — La grand'salle du Palais au XVII^e siècle. — Les murs des appartements, les cheminées, les escaliers tiennent lieu de latrines. — On vole le vase de nuit de Louis XIV. — Les bourdalous. — M^me^ Roland et les pots de chambre. . . . . 49

IV

Sur la boue de Paris.

Étymologie du mot Lutèce. — Aspect des rues au XII^e^ siècle. — Premier pavage. — La *croisée* de Paris. — Ordonnance de 1522 relative au nettoyement des rues. — Montaigne. — Les rues infectées. — Les *trous punais* et les égouts. — Les maîtres fifi. — Le XVII^e^ siècle. . . . . 55

V

Gare l'eau!

Citations de Scarron et de Molière. — Paris et Madrid. 61

## VI

### Sur les flatuosités.

Pages.

Extraits de la *Civilité* de Jean Sulpice et de celle d'Érasme. — Ils autorisent une liberté que l'ancienne Rome condamnait. — Distinction entre les vents d'en haut et ceux d'en bas. — Belle réponse du petit Louis XIII à son gouverneur. — L'école de Salerne. — Sa doctrine commentée au XVIIe siècle. — Un édit de l'empereur Claude. — A quoi le XVIIe siècle attribuait l'amour des femmes pour les chiens. — Roquelaure, Louis XIV et Louis XVI. — Le *Mercure galant* au Théâtre-Français. . . . . 65

# APPENDICE

## AVERTISSEMENT

L'idée de réunir dans un appendice indépendant du volume et tiré à petit nombre les renseignements dont pourrait se froisser, non sans cause, notre pruderie moderne, appartient, je crois, à M. le comte Joseph de Laborde, qui fut membre de l'Institut et directeur général des Archives nationales.

Lorsqu'il écrivit son beau livre sur *Le palais Mazarin*[1], ouvrage qui renferme une foule de recherches éclairant d'un jour tout nouveau les mœurs et les usages du monde au XVII^e^ siècle, il se trouva, comme moi, fort embarrassé par un certain nombre de traits précieux, qu'il jugeait avec raison ne devoir être ni négligés, ni livrés à une trop grande publicité. Il se décida à les réunir sous le titre de NOTES servant de complément à son travail, et, fait curieux, ce complé-

[1] *Le palais Mazarin et les grandes habitations de ville et de campagne au* XVII^e^ *siècle*, 1846, in-8°.

ment est quatre fois plus considérable que le texte auquel il sert d'addition.

Il fit précéder cet énorme appendice de l'avertissement suivant : « Les notes qui suivent n'ont été tirées qu'à cent cinquante exemplaires, parce qu'elles n'intéressent qu'un petit nombre d'érudits, qui sauront prendre dans des anecdotes un peu scabreuses et des chansons par trop libres ce qu'il y a d'utile comme document historique, comme peinture de mœurs. »

Notez que M. le comte de Laborde ne s'intéresse qu'accessoirement aux délicates prescriptions de la civilité, à celles, par exemple, qui touchent les soins du corps ou les détails intimes des bienséances sociales. J'ai donc, plus que lui encore, besoin d'établir que le souci d'éclaircir certains problèmes restés jusqu'ici dans l'ombre a seul été l'origine de cet appendice, qui sera tiré à petit nombre, paginé à part et facile à détacher du volume.

La médecine possède le vieil adage *naturalia non turpia*, derrière lequel j'ai le droit de m'abriter ici, car il explique bien la pensée dont se sont inspirées les recherches historiques qui vont suivre, et il les innocente en même temps.

Me voici donc justifié, plus même peut-être qu'il n'était nécessaire; car, après tout, je me suis borné à suivre l'exemple que m'ont donné les maîtres en civilité, mes prédécesseurs. Presque tous ont cru devoir s'étendre avec complaisance sur ces *turpia* de la bien-

séance, et ils l'ont fait avec un sans-gêne, avec une crudité d'expressions que je me suis bien gardé d'imiter.

Ainsi, au xv^e^ siècle, la *Civilité* de Jean Sulpice était répandue dans toutes les écoles, on la faisait apprendre par cœur aux enfants, et Pierre Broë s'empressa de la mettre en vers français, afin de la rendre plus facile à retenir. Les enfants étaient donc tenus de graver précieusement en leur mémoire les vers que je reproduis ci-dessous, page 66. La *Civilité* d'Érasme succéda à celle de Sulpice, et ne se montra pas plus réservée.

Et qu'on ne suppose pas que ce soient là des faits isolés. Faut-il le prouver?

L'humaniste J.-L. Vivès, que Henri VIII avait choisi pour enseigner le latin à sa fille Marie, publia vers 1530 le *Linguæ latinæ exercitatio,* traité divisé en dialogues assez ingénieux à l'usage des écoliers. J'y cueille cette question : « An non pudendus magis podex sive anus? » P. de la Motte, qui donna, toujours à l'usage des jeunes élèves, une traduction française de l'*Exercitatio*[1], traduit cette phrase inconvenante en termes tels qu'on ne me pardonnerait pas de les reproduire ici.

Le vertueux Mathurin Cordier, le pédagogue le plus

---

[1] *Les dialogues de J.-L. Vivès, traduits du latin en françoys pour l'exercice des deux langues.* L'édition dont je me suis servi est celle d'Anvers, 1571, in-18, feuille marquée R. V. Le volume n'a point de pagination.

accompli du XVI^e^ siècle, celui qui avait pris pour devise : *Pietas et boni mores cum litterarum elegantia*, publia, vers 1563, des entretiens destinés à former les mœurs des enfants, en même temps qu'à les familiariser avec la langue latine. Le livre eut un immense succès, les éditions s'en multiplièrent, et deux ou trois amis de la jeunesse se chargèrent de le traduire en français.

J'ai sous les yeux une de ces traductions donnée en 1672 sous le titre : *Nouvelle traduction des colloques de Mathurin Cordier. Corrigée d'un grand nombre de fautes, et mise dans la pureté des deux langues, pour la plus grande facilité des enfans.* J'en extrait trois passages, qui suffiront pour donner une idée de l'ensemble :

LE MAISTRE. — D'où venez-vous ?

L'ENFANT. — Je viens d'en bas.

LE MAISTRE. — Quelle affaire aviez-vous en bas?

L'ENFANT. — J'estois allé pour pisser[1].

(Livre I^er^, colloque 23, page 33.)

. . . . . .

ROSSET. — Je vous diray encore un autre usage du papier, et très-fréquent au collége.

LE MOINE. — Quel?

ROSSET. — Je n'oserois pas le dire sans compliment[2].

---

[1] Il y a dans le texte : *Iveram redditum urinam.*

[2] *Non ausim dicere sine præfatione honoris.*

LE MOINE. — Qu'est-il besoin de faire des complimens entre amis, car les paroles ne puent pas.

ROSSET. — Je le diray donc, puisque vous le voulez?

LE MOINE. — Dites librement.

ROSSET. — Pour torcher son derrière au privé[1].

(Livre Ier, colloque 27, page 41.)

. . . . . .

LE MAISTRE. — A quelle heure vous êtes-vous éveillé ce matin?

L'ENFANT. — Avant le jour ; je ne sçay à quelle heure.

LE MAISTRE. — Qui vous a éveillé?

L'ENFANT. — Le réveilleur de la semaine est venu avec sa lanterne, il a heurté fort à la porte de ma chambre...

LE MAISTRE. — Dites-moy par ordre tout ce que vous avez fait depuis ce temps-là. Vous autres, enfans, écoutez avec soin des oreilles et de l'esprit, afin que vous appreniez à imiter vostre compagnon.

L'ENFANT. — Estant éveillé, je me suis levé du lit, j'ay mis ma camisole avec mon pourpoint... je me suis bien peigné, j'ay mis mon chapeau, j'ay mis ma robe; ensuite je suis sorty de ma chambre, j'ay descendu en bas, et j'ai pissé contre la muraille[2].

(Livre II, colloque 54, page 210.)

C'est ainsi qu'au XVIe siècle et même à la fin du XVIIe

---

[1] *Usui est ad tergendum nates in latrina.*

[2] *Deinde egressus cubiculo, descendi infra, urinam in aera reddidi ad parietem.*

on entendait l'éducation des enfants. Nous en sommes revenus, et un peu trop peut-être. A une si grande licence, innocente en somme, a succédé une pudeur exagérée. L'histoire s'est faite trop chaste et trop fière pour s'occuper de certains détails qu'elle a pourtant le droit, peut-être même le devoir de recueillir. Laissez-moi en citer un curieux exemple. Vers 1828, un homme de talent, M. F. Barrière, découvre et publie les très intéressants *Mémoires* de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne. Il y rencontre cette phrase : « Sa Majesté me voyant entrer si matin dans sa chambre, dont toutes les entrées m'étoient permises, même de sa garde-robe, où j'entrois à toute heure, *même quand elle étoit sur sa chaise percée...* » Ces derniers mots révoltent M. Barrière, qui les supprime. Il en éprouve pourtant quelque remords, et, dans une note perdue à la fin du volume, il avoue qu'il n'a pas reproduit cette ligne parce qu'elle « figurait assez mal dans une scène d'amour. » Mais, barbare, notre littérature n'est que trop riche en scènes d'amour; ce qui importait, c'était de nous montrer dans quelle position, en dépit de l'étiquette, le grand roi consentait à recevoir ses secrétaires d'État. Saint-Simon, heureusement, a été moins réservé.

En voici assez, j'espère, pour excuser mon éditeur et moi. Les lecteurs sont donc prévenus que je ne reculerai devant aucune des exigences de mon sujet. C'est, d'ailleurs, une nécessité que je subirai, n'ayant

aucune envie de courir au-devant des occasions, et, dans les moments difficiles, je m'effacerai autant que possible pour laisser parler les documents contemporains. J'aurai soin, en outre, de n'admettre dans cet appendice que des pièces historiques ayant directement trait à la question en cause et susceptibles de l'éclaircir.

# I

## L'ÉPILATION [1].

L'épilation se pratiquait, pour les deux sexes, dans les étuves. — *Le varlet* et *La Chambrière à tout faire.* — *Le banquet des chambrières.* — Redevances curieuses. — La coutume de l'épilation s'affaiblit au XVI^e^ siècle. — L'épilation des sourcils. — Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les femmes s'épilent elles-mêmes. — *Les secrets du seigneur Alexis.* — L'épilation condamnée. — Le grand monde conserve, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, l'habitude de l'épilation.

C'est ordinairement aux étuves qu'avait lieu l'épilation, coutume adoptée par toutes les classes de la société. Dans les établissements publics, le barbier, son valet ou quelque vieille matrone se chargeaient de l'opération vis-à-vis des deux sexes. Quand François I^er^ mit à la mode les cheveux courts et la barbe longue, Clément Marot s'amusa à peindre, en vers railleurs, le désespoir des barbiers réduits au métier d'épileur :

> Povres barbiers, vous estes morfonduz
> De veoir ainsi gentilzhommes tonduz

---

[1] Voyez ci-dessus, t. I^er^, p. 12.

Et porter barbe. . . . . .
. . . . . Plus comtes ne ducz
Ne peignerez; mais comme gens perduz
Vous en irez besongner chaudement
En quelque estuve, et là gaillardement
Tondre maujoinct et raser priapus [1].

Nos anciens poètes donnent sur ce sujet des détails curieux.

Parmi les talents variés que prétend posséder le *Varlet à tout faire* de Christophe de Bordeaux [2], figure l'art de manier dextrement le rasoir :

Je suis fort bon barbier d'estuves
Pour raser et tondre maujoint.

La *Chambrière à tout faire* [3] est prête à rendre le même service aux dames plus réservées. Je suis, dit-elle,

Fort bonne barbière d'estuves
Pour raser et tondre le cas.

L'auteur du *Banquet des chambrières* [4] nous introduit dans des étuves où viennent d'entrer trois jeunes servantes délurées, Perrette, Alizon et Ysabeau, conduites par une vieille commère, servante comme elles. Les quatre femmes ont apporté de quoi déjeuner, mais on les invite à se baigner auparavant :

---

[1] Édit. de 1731, t. VI, p. 257.
[2] *Anciennes poésies françoises*, édit. elzévir., t. Ier, p. 84.
[3] *Ibid.*, t. Ier, p. 103.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 284.

Filles, montés sans babiller;
Si vous voulez deshabiller,
Le baing est désormais trop chaud.

Après le bain, la vieille se rendit dans un petit cabinet où

Quelque chambrière ou varlet
Luy ratissa d'ung vieil cousteau
Le ventre jusques à la peau.

Elle fut remplacée par Perrette, puis par Alizon,

Ausquelles on faucha leur prez.

Mais Ysabeau avait peur, et refusait de se laisser raser. Elle finit cependant par céder :

La vieille ratissa en sorte
Que Babeau cuydoit estre morte.
Mais en fin elle fut moult fière
D'avoir ung si mignon derrière.

Le poète, qui n'a pas eu tort de garder l'anonyme, nous apprend ensuite que Babeau, ayant remis sa chemise, le repas commença :

La nappe fut près du baing mise,
Le petit banquet appresté.

Au chapitre des redevances curieuses, Sauval raconte que la comtesse d'Auge recevait chaque année de ses vassaux un rasoir [1], dont l'usage n'est d'ailleurs pas indiqué.

---

[1] *Antiquitez de Paris*, t. II, p. 465.

Il est certain que, dans le peuple et la bourgeoisie, la fermeture des étuves rendit beaucoup moins générale la coutume de l'épilation. Un passage des *Facétieuses paradoxes de Bruscambille*[1], passage que je ne veux pas reproduire, montre bien qu'au XVI^e^ siècle la plupart des femmes y avaient renoncé. Mais, parmi les recherches de la coquetterie à cette époque, il faut mentionner la coutume de s'épiler les sourcils, de manière à ne conserver au-dessus des yeux qu'une ligne à peine visible[2].

Néanmoins, tous les ouvrages qui traitent de la toilette et de la propreté aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles se préoccupent encore de donner à leurs lectrices les moyens de s'épiler elles-mêmes.

Jean Liébaut écrivait vers 1580 : « Si pendant qu'estes au bain, le poil vous nuit en quelque partie, et que vous ne vouliez vous commettre entre les mains de vos servantes, gardes, matrones ou autres telles personnes, pour la honte pudique et vérécunde qui vous retient[3]... »

Alexis le Piémontais, dont les *Secrets* eurent une si grande vogue et furent traduits en toutes langues, se décida à faire connaître, sur son vieil âge, un *Secret*

---

[1] Rouen, 1615, in-18, p. 24.

[2] Voyez A. d'Embry, *Description de l'isle des hermaphrodites*, p. 10, et Gabriel de Minut, *De la beauté*, p. 145.

[3] *Trois livres de l'embellissement du corps humain*, 1582, in-12, p. 376.

*merveilleux, duquel usent les grandes dames mores, par lequel elles n'ont point de poils sous les bras ou autre lieu.* « J'ai, dit-il, tenu ledit secret longtemps caché. Néanmoins que plusieurs fois on m'ait voulu faire de grands dons, si je ne l'ay point voulu divulguer. Toutefois, l'aage où je me trouve et la charité m'ont esmeu à le communiquer en ce présent livre[1]. »

Le docteur Louis Guyon, mort en 1630, condamne cette pratique et blâme les mères qui « s'efforcent d'enlever à leurs filles les poils du ventre : aussi le poil n'est que bienséant en cette partie[2]. »

Dans le grand monde, l'épilation resta en honneur jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. En 1766, quand le duc d'Orléans épousa M^me^ de Montesson, l'époux reçut la chemise le soir des noces avec le cérémonial usité à la Cour. Le marquis de Valençay la présenta, et le prince se dépouillant de celle qu'il portait, offrit à tous les assistants le spectacle d'une épilation complète, suivant les règles de la plus brillante galanterie du temps. « Les princes et les grands, ajoute Soulavie[3], ne consommaient des mariages ou ne recevaient les premières faveurs d'une maîtresse qu'après cette opération préalable. »

---

[1] *Les secrets du seigneur Alexis*, édit. de 1642, p. 191.

[2] *Le cours de médecine en françois*, 1673, in-4°.

[3] *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. II, p. 99.

# II

## LA CHAISE PERCÉE[1].

I. Les XIVe et XVe siècles. — Description de la chaise percée. — Luxe et confort. — Celles d'Isabeau de Bavière, de Philippe V, de Jean II, de Charles VI. — Les étoupes et la soie.

Dans les palais royaux, dans les riches demeures, les appartements recélaient des meubles dont l'usage est facile à déterminer, et que l'on nommait *chaise percée*, *chaire* ou *selle*[2] *nécessaire*, *selle*[3] *aisée*, *chaise à retrait ou de retrait*, etc., etc.

L'intérieur contenait un grand bassin de cuivre ou de laiton, et le siège unissait souvent le luxe au confort. La « selle aisée » de Philippe le Long avait pour garniture une étoffe de laine noire appelée brunette[4]. Le roi Jean possédait deux « selles nécessaires feutrées

---

[1] Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 40.

[2] C'est de là qu'est venu, par métonymie, l'expression *selle* dans le sens que lui donnent les médecins.

[3] Ou chambre.

[4] Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes de l'argenterie*, p. 45.

et couvertes de cuir et de drap[1]; » et la « chaière de retrait » que l'élégante Isabeau de Bavière emportait partout avec elle était garnie de velours bleu garanti bon teint : « de veloux azur sanz destaindre[2]. »

Au mois de janvier 1386, on achète, à l'usage de Charles VI, « deux bacins de laicton, pour mettre dessoubz sa chaière de retrait[3]. »

Un extrait des comptes du même roi va nous fixer sur un point essentiel, en un temps surtout où le papier était rare et épais : en 1398, on acheta, pour la consommation personnelle du duc de Berry, son fils, du coton et 4 livres d'étoupes[4], fournitures qui furent faites par Jehanne la potière[5]. Plus délicat, son frère le duc de Touraine préférait la « soie vermeille[6]. »

Rien de tout cela ne se modifie au siècle suivant. Le duc d'Orléans, régent du royaume, se fait faire une « chaière nécessaire, garnie d'une aulne et demie d'iraigne vermeille, » drap assez fin pour pouvoir être comparé à une toile d'araignée. Louis XI, prince économe, se contente d'une « chaize percée » couverte de

---

[1] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 111. — Voyez aussi de Laborde, *Notice des émaux*, 2e partie, p. 496.

[2] Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes*, p. 149, 181 et 227.

[3] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 224.

[4] Pour le même usage, les Romains employaient une éponge fixée au bout d'un bâton. — Voyez Sénèque, *Lettre* 70 à Lucilius, et Montaigne, *Essais*, liv. Ier, chap. LXIX.

[5] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 318.

[6] Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes*, p. 146.

drap bleu; et, au mois de février 1480, on acquiert pour son usage des « orignaulx et 2 livres et demye d'estouppes de lin[1]. »

II. XVIe siècle. — Retraits, latrines, chambres courtoises, etc. — Rareté des fosses d'aisances. — Luxe des chaises percées. — Assassinat de Henri III. — Recommandations hygiéniques des médecins. — Montaigne. — Le papier remplace les étoupes. — Les papiers du cardinal de Granvelle.

Gilles Corrozet fit figurer la *chambre secrète* ou *retraict* dans ses *Blasons domestiques, contenant la décoration d'une maison honneste et du mesnage estant en icelle*[2]. La description qu'il en donne prouve même que les retraits de cette époque ressemblaient assez aux nôtres :

Retraict de grand commodité,
Soit aux champs ou en la cité;
Retraict auquel personne n'entre,
Si ce n'est pour purger son ventre;
Retraict de grande dignité
Où le c.. sied en majesté;
Retraict qu'on n'ose descouvrir
Ny le dessus du siège ouvrir,
De peur, affin que je ne mente,
Que le fort perfun ne s'esvente;

---

[1] Voyez V. Gay, *Glossaire archéologique*, t. Ier, p. 305. — L. de Laborde, *Notice des émaux*, 2e partie, p. 418. — Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 364 et 372.

[2] Publiés en 1539.

Retraict où l'on se sent à l'aise,
Il vaut bien mieux que je me taise
Qu'empuantir de tes senteurs
Le lecteur et les auditeurs[1].

Les mots *retraict*, *latrines*[2], *privés*, *lieux secrets*[3], *chambre secrète*, *chambre courtoise*, *chambre basse* étaient indifféremment employés pour désigner ce petit local, et l'on disait alors *aller à chambre*[4] ou *aux chambres*[5], comme nous disons aujourd'hui *aller au cabinet*.

Des mémoires de vidangeurs, relevés par M. Léon de Laborde dans ses *Comptes des bâtiments du roi*, nous montrent qu'il existait des fosses d'aisances à l'Hôtel de Ville en 1499[6], à la Monnaie en 1557, au Palais, au Grand et au Petit-Châtelet en 1558, au Louvre en 1571[7]. Mais, seuls, les gens de peu, domestiques, soldats, bourgeois, ne reculaient pas devant la promiscuité que créaient ces retraits nauséabonds, et, sauf dans un cas

---

[1] Édition publiée par la *Société des bibliophiles françois*, p. 36.

[2] On le fit mettre en une estable
Près les latrines de la cour.
(*Farce du gaudisseur*. Dans l'*Ancien théâtre françois*, t. II, p. 299.)

[3] Rabelais, *Gargantua*, liv. Ier, chap. XXIII.

[4] Pour les boyaux ventitoser
Il vous convient à chambre aller.
(*Ancien théâtre françois*, t. III, p. 313.)

[5] Lesquelz seigneurs si s'esbatoyent
A recueillir les torchec...
Des seigneurs qui estoyent venus
Aux chambres...
(Villon, *La repeue franche du lymousin*, édit. elzévir., p. 279.)

[6] Le Roux de Lincy, *Histoire de l'hôtel de ville*, p. 12.

[7] Tome Ier, p. 312, 361 et 362; t. II, p. 172 et 191.

d'urgence, tout gentilhomme eût cru déroger en les honorant de sa présence; chacun à la Cour tenait à posséder en propre un siège dont il ne partageât la jouissance avec personne.

Lestoile rapporte que le 14 décembre 1596 « y eut une garce pendue à la place Maubert, qui avoit jetté son enfant dans les privés, chose assés commune à Paris. » Si la chose était commune, c'est bien que les privés commençaient aussi à y être communs; mais je crois que Lestoile exagère un peu. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'on s'efforçait de dissimuler à la vue et à l'odorat ce vilain local. Henri Estienne s'exprime ainsi dans son chapitre intitulé *Comment nos prédécesseurs estoyent grossiers en plusieurs actes :* « Mesmement, quant à l'endroit de la maison qui n'est pas honneste à nommer, et toutesfois y est nécessaire, ils n'ont pas imité la nature; car au lieu qu'elle a destourné si loin des yeux et du nez la plus vile et malplaisante partie du corps, ils mettoyent ceste partie de la maison à la veue d'ung chacun et comm'en parade[1]. » Mais n'était-ce pas précisément parce que l'on était alors très fier de posséder chez soi un retrait de ce genre?

Pourtant, comme je l'ai dit, on ne s'en servait guère. Le peuple avait les cours, les culs-de-sac, les passages, les rues, et la noblesse conservait ses anciennes traditions. Charlotte d'Albret possédait « une *chaize percée*

[1] *Apologie pour Hérodote*, édit. Ristelhuber; t. II, p. 134.

couverte de drap vert[1]. » Le duc et la duchesse de Lorraine avaient fait surmonter d'un dais leurs *selles percées*[2] et leurs *cheyres*[3] *à pisser* revêtues de velours « aux armes de monseigneur et de madame[4]. » La *chayère percée* d'Élisabeth, fille de Henri II, reposait également sous un dais où, comme pour l'entourage du siège, on avait prodigué le velours violet frangé d'or[5]. Le duc de Guise avait préféré entourer la sienne d'un double rideau en toile de Hollande et satin cramoisi. Catherine de Médicis se contentait d'une *chaise d'affaires* garnie de velours bleu.

Lorsque Jacques Clément fut introduit auprès de Henri III, celui-ci « estoit sur sa chaise percée, aiant une robe de chambre sur ses espaules, » et c'est dans cette situation qu'il fut frappé[6].

Il était huit heures du matin, dit Lestoile, et le roi sortait de son lit, ce qui explique l'occupation à laquelle il se livrait. Les hygiénistes étaient, chose rare, d'un avis unanime là-dessus. Henri III devait donc avoir lu ceci dans un traité : *de la santé du prince*, qu'avait écrit à son intention Laurent Joubert, un de

---

[1] *Inventaire de Charlotte d'Albret*, publié par Ed. Bonnaffé, nos 26 et 622.

[2] « Ceulx qui auront flux de ventre iront souvent à la selle percée. » Rabelais, *Pronostication pantagruéline*, chap. III.

[3] Chaires.

[4] Voyez V. Gay, *Glossaire archéologique*, t. Ier, p. 305.

[5] Duc de Guise, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 447.

[6] Lestoile, *Journal de Henri III*, 1er août 1589.

ses médecins : « Aussi tost que le Prince est hors du lit, il remerciera et priera Dieu, lui mesme faisant l'oraison à haute voix, comme chief de la troupe, et pour donner meilheur exemple de piété à sa cour, et par conséquent à tous ses sujets, voire à tous les hommes de la terre, car ils ont leurs yeux fichés et attantifs aus accions des princes. Puis, avant que s'attacher, il est bon qu'il se présente à la chaire percée, encor qu'il n'en soit stimulé, parce que prenant et retenant cette bonne coustume, Nature s'y pourra adonner à telle heure (qui est bien propre) peu à peu[1]. »

En ceci, Laurent Joubert se montrait plus facile à contenter que Ponocrates, qui forçait Gargantua à se présenter deux fois par jour « es lieux secrets, pour faire excrétion des digestions naturelles[2]. » Joseph du Chesne, médecin de Henri IV, n'osait pas non plus en demander autant à son royal client : « Premièrement, dit-il dans son *Pourtraict de la santé*[3], aux longs jours il se lèvera à cinq ou six heures du matin. Tout aussi tost qu'il sera levé, il se présentera à la garde-robe, et faut qu'il soit soigneux d'entretenir ordinairement son ventre lasche. Que s'il advient qu'il l'ait resserré, comme il y a beaucoup de tels tempéramens (à cause qu'ils ont un foye trop chaud et bouïllant), il faudra

---

[1] *De la santé du prince*, édit. de 1579, p. 624.

[2] *Gargantua*, liv. Ier, chap. XXIII.

[3] Édit. de 1606, p. 360.

donner ordre qu'on le luy entretienne lasche avec du jus de pruneaux doux ou des bouïllons qu'on luy fera prendre le matin, les dits bouïllons faits avec de l'ozeille, bourrache, pourpier, laictues, etc. »

Montaigne dédaignait ces adjuvants. Il s'en vante même, et ne craint pas de développer ce sujet scabreux : « Et les Roys et les philosophes fientent, et les dames aussi. Les vies publiques se doivent à la cérémonie, la mienne, obscure et privée, jouit de toute dispense naturelle. Soldat et Gascon sont qualitez aussi un peu subjectes à l'indiscrétion. Pourquoy je diray cecy de cette action, qu'il est besoing de la renvoyer à certaines heures prescriptes et nocturnes, et s'y forcer par coustume, et assubjectir, comme j'ay faict; mais non s'assubjectir comme j'ay faict en vieillissant au soin de particulière commodité de lieu et de siège pour ce service, et le rendre empeschant par longueur et mollesse. Toutefois aux plus sales offices est-il pas aucunement excusable de requérir plus de soing et de netteté? De toutes les actions naturelles, c'est celle dont je souffre plus mal volontiers m'estre interrompu. J'ay veu beaucoup de gens de guerre incommodez du déreiglement de leur ventre, tandis que le mien et moy nous ne faillions jamais au poinct de nostre assignation, qui est au sault du lict, si quelque violente occupation ou maladie ne nous trouble[1]. »

---

[1] *Essais*, liv. III, chap. XIII. — Voyez aussi liv. Ier, chap. XLIX.

Montaigne s'arrête là, oubliant de conclure, s'y refusant peut-être, liberté qui ne m'est point laissée. Je pourrais bien appeler Rabelais à mon aide. Dans le chapitre XIII du livre premier de *Gargantua*, il s'est étendu avec complaisance sur le dénouement qui m'embarrasse, mais il a traité ce sujet en écrivain fantaisiste, non en historien... Eh bien, oui, c'est mon droit d'invoquer même ici la muse de l'histoire, et c'est son devoir à elle de me prendre sous sa protection, de m'exhorter, dût-elle en rougir, à être plutôt inconvenant qu'incomplet.

On a vu plus haut qu'à la Cour, souverain, princes du sang, grands seigneurs et grandes dames faisaient une ample consommation de coton et d'étoupes. Mais le peuple était resté fidèle au culte de la nature. En bonne mère, elle pourvoyait à ses besoins, au moins durant l'été; il y a même sur le joli mois de mai un distique qui, dans sa forme primitive, doit remonter à ces temps-là. Pendant l'hiver, je ne sais trop comment s'en tiraient les pauvres gens : il est bien à croire que, suivant la pittoresque expression de *L'évangile des quenouilles*[1], ils portaient souvent « chemise dorée. » Cet ouvrage, écrit vers la fin du XV^e^ siècle, nous apprend aussi[2] que déjà le règne de l'égalité commençait, et que, sur ce point spécial, nobles et vilains en

[1] Édit. elzévir., p. 38.

[2] Pages 38 et 63.

étaient venus à témoigner d'une estime particulière pour le papier, dont l'usage se répandait peu à peu partout, à mesure que s'accroissait le nombre des clercs. Villon ne semble pas supposer qu'on puisse se servir d'autre chose[1], et Régnier prévient un poète ennuyeux du sort qui attend son œuvre :

> Et pour prix de sa peine aux grands vents dispersée
> Tous ses papiers servir à la chaise percée[2].

Les poètes n'étaient pas seuls dans ce cas. On pouvait trouver là aussi bien des papiers d'État que de mauvais vers. Le fameux cardinal de Granvelle conservait toutes les lettres qu'il recevait et la minute des dépêches importantes qu'écrivaient ses secrétaires[3], si bien qu'on put dans la suite en former jusqu'à quatre-vingts gros volumes in-folio[4]. Et tout n'y était pas, comme vous allez voir. A la mort du cardinal, les caisses renfermant cette immense collection furent d'abord reléguées dans un grenier où chacun avait libre accès. Puis, un jour, on eut besoin de cinq ou six caisses, et un maître d'hôtel zélé voulant prouver qu'il ne laissait rien perdre, vendit à un épicier les lettres

---

[1] Édit. elzévir., p. 279. — Voyez aussi *Le moyen de parvenir*, chap. CXII, p. 339.

[2] Satire II, édit. elzévir., p. 24.

[3] E. Poullet, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, introduction, p. III.

[4] Ch. Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, introduction, p. XXVIII.

qu'elles contenaient. Enfin, ces papiers finirent par sembler si embarrassants, qu'afin de s'en défaire peu à peu, « on les abandonna aux dernières indignités, » dit l'abbé Boisot[1]. Ce fut précisément ce qui les sauva. Un homme instruit, ayant par hasard jeté les yeux sur la feuille qu'il allait utiliser, donna l'alarme; on recueillit les précieux papiers, et l'on en a déjà publié, tant en France qu'en Belgique, quatorze volumes in-quarto.

III. Triomphe de la chaise percée. — Louis XIII, Mazarin, la duchesse de Bourgogne. — Le duc de Vendôme. — Débuts du cardinal Alberoni dans la carrière diplomatique. — Les jours de médecine de Louis XIV. — Les porte-chaise d'affaires. — L'office de *porte-coton* a-t-il existé?

La chaise percée est en plein triomphe au XVII[e] siècle. On ne la dissimule pas. Elle est admise dans la meilleure société; c'est un siège favori sur lequel on s'oublie pendant longtemps. On y médite, on y rêve, on y cause, on y écrit, on y joue. Les généraux y écoutent des rapports et de là expédient des ordres; les ministres y donnent audience à des ambassadeurs. Les grandes dames n'ont pas honte de s'y montrer, ne rougissent pas de voir se former autour de ce siège empesté le cercle de leurs intimes.

---

[1] *Projet de la vie du cardinal de Granvelle*, dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire*, t. IV, p. 31.

Louis XIII, « étant sur sa chaize percée, joue au reversis contre M. de Vendôme et M. son frère[1]. » Il est vrai qu'il n'avait encore que dix ans.

Mazarin se contentait d' « une chaize percée de bois brizé, avec un bassin d'étain et une housse de damas cramoisy; » et Mme de Mercœur, sa nièce, de « deux chaises percées, garnies de serge verte, avec leurs bassins et deux potz de chambre d'étain[2]. »

Les chroniqueurs qui ont raconté le règne de Louis XIV abondent en récits dans lesquels la chaise percée joue un rôle important. Je n'y veux prendre que celles qui peuvent contribuer à peindre les condescendances de la civilité à cette époque. D'ailleurs, le style du XIXe siècle ne se prête guère à décrire des scènes de ce genre. Je me contenterai donc de citer un écrivain contemporain, et prudemment j'emprunte les pages qui suivent à un duc et pair, au vertueux ami de l'austère Rancé.

Il s'agit d'abord de la toute charmante duchesse de Bourgogne : « Un soir, qu'allant se mettre au lit où M. le duc de Bourgogne l'attendoit, et qu'elle causoit sur sa chaise percée avec Mmes de Nogaret et du Châtelet, qui me le contèrent le lendemain, et c'étoit là où elle s'ouvroit le plus volontiers, elle leur parla avec ad-

---

[1] *Journal* d'Héroard, t. II, p. 45.

[2] Duc d'Aumale, *Inventaire des meubles du cardinal Mazarin*, p. 202, 217 et 221.

miration de la fortune de ces deux fées[1], puis elle ajouta en riant[2]... »

Saint-Simon va maintenant nous faire assister aux débuts d'Alberoni dans la carrière diplomatique. La vérité des faits qu'il raconte est attestée par la princesse Palatine[3] et par Duclos[4]; mais ce dernier, historiographe de France, avait pu consulter les archives des Affaires étrangères et par conséquent les *Mémoires* de Saint-Simon. Voyons comment vivait Louis-Joseph, duc de Vendôme, arrière-petit-fils de Henri IV : « Il se levoit assez tard à l'armée, se mettoit sur sa chaise percée, y faisoit ses lettres et y donnoit ses ordres du matin. Qui avoit affaire à lui, c'est-à-dire les officiers généraux et les gens distingués, c'étoit le temps de lui parler. Il avoit accoutumé l'armée à cette infamie. Là, il déjeunoit à fond, et souvent avec deux ou trois familiers, rendoit d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant ou en donnant ses ordres, et toujours force spectateurs debout. Il rendoit beaucoup; quand le bassin étoit plein à répandre, on le tiroit et on le passoit sous le nez de toute la compagnie pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois. Les jours de barbe, le même bassin dans lequel il venoit de se soulager servoit à lui faire

---

[1] Mme de Maintenon et Mlle Choin.

[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. IX, p. 199.

[3] *Lettre* du 17 novembre 1718, t. II, p. 31.

[4] *Mémoires secrets*, édit. Michaud, p. 504.

la barbe. C'étoit une simplicité de mœurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnoit tout le faste et superflu des autres. Le duc de Parme eut a traiter avec M. de Vendôme : il lui envoya l'évêque de Parme, qui se trouva bien surpris d'être reçu par M. de Vendôme sur sa chaise percée, et plus encore de le voir se lever au milieu de la conférence et se torcher le c.. devant lui. Il en fut si indigné que, toutefois sans mot dire, il s'en retourna à Parme sans finir ce qui l'avoit amené, et déclara à son maître qu'il n'y retourneroit de sa vie après ce qui lui étoit arrivé. Alberoni étoit fils d'un jardinier, qui, se sentant de l'esprit, avoit pris un petit collet pour, sous une figure d'abbé, aborder où son sarrau de toile eût été sans accès. Il étoit bouffon, il plut à M. de Parme comme un bas valet dont on s'amuse. En s'en amusant, il lui trouva de l'esprit, et qu'il pouvoit n'être pas incapable d'affaires. Il ne crut pas que la chaise percée de M. de Vendôme demandât un autre envoyé ; il le chargea d'aller continuer et finir ce que l'évêque de Parme avoit laissé à achever. Alberoni, qui n'avoit point de morgue à garder, et qui savoit très bien quel étoit Vendôme, résolut de lui plaire à quelque prix que ce fût. Il traita donc avec M. de Vendôme sur sa chaise percée, égaya son affaire par des plaisanteries qui firent d'autant mieux rire le général qu'il l'avoit préparé par force louanges et hommages. Vendôme en usa avec lui comme il avoit fait avec l'évêque. Il se torcha le c.. devant

lui. A cette vue, Alberoni s'écrie : *O culo di angelo !* et courut le baiser. Rien n'avança plus ses affaires que cette infâme bouffonnerie[1]. »

Mes lecteurs apprendront certainement sans désespoir que ce dégoûtant personnage fit une fin digne de sa vie : il mourut d'indigestion.

Louis XIV, au contraire, s'efforçait en général de rester digne et imposant, même quand on le purgeait. Écoutons encore Saint-Simon : « Les jours de médecine, qui revenoient tous les mois au plus loin, le Roi la prenoit dans son lit, puis entendoit la messe, où il n'y avoit que les abbés et les entrées. Monseigneur[2] et la maison royale venoient le voir un moment, puis M. du Maine. M. le comte de Toulouse, lequel y demeuroit peu, et Mme de Maintenon venoient l'entretenir. Il n'y avoit qu'eux et les valets intérieurs dans le cabinet, la porte ouverte. Mme de Maintenon s'asseyoit dans le fauteuil au chevet du lit. Monsieur s'y mettoit quelquefois, mais avant que Mme de Maintenon fût venue, et d'ordinaire après qu'elle étoit sortie ; Monseigneur, toujours debout, et les autres de la maison royale un moment. M. du Maine, qui y passoit toute la matinée, et qui étoit fort boiteux, se mettoit auprès du lit sur un tabouret, quand il n'y avoit personne que Mme de Maintenon et son frère. C'étoit où il tenoit le dé à les amuser

---

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 386.

[2] Le Dauphin.

tous deux et où souvent il en faisoit de bonnes. Le Roi dînoit dans son lit sur les trois heures, où tout le monde entroit; puis se levoit et il n'y demeuroit que les entrées. Il passoit après dans le cabinet, où il tenoit conseil, et après il alloit à l'ordinaire chez Mme de Maintenon et soupoit à dix heures en grand couvert[1]. »

Les médecins de Louis XIV nous révèlent que cet auguste monarque se présentait à la chaise percée « approchant l'heure de son dîner. » Malgré cette louable régularité, ses efforts n'étaient pas toujours couronnés de succès[2]; tout au moins exigeaient-ils assez de temps pour que quelques favoris et même des secrétaires d'État reçussent audience dans le lieu réservé[3]. A la fin du règne, la garde-robe royale ouvrait dans la grande galerie des Glaces, près de la salle à manger[4]. Louis XIV en affectionnait aussi une autre située à côté de la chambre de Mme de Maintenon, et où se trouve aujourd'hui installé un calorifère[5].

Les jours de purgation, le meuble indispensable en était retiré avec cérémonie, et on le plaçait dans la chambre royale[6]. Les autres jours, le roi se rendait à

---

[1] Tome XII, p. 183.

[2] Voyez le *Journal de la santé de Louis XIV*, p. 311 et *passim*.

[3] Voyez Loménie de Brienne, *Mémoires*, t. II, p. 167 et 372.

[4] Voyez L. Dussieux, *Le château de Versailles*, t. Ier, plan 7.

[5] Voyez L. Dussieux, plan 8; le *Journal de la santé de Louis XIV*, p. 333, et J.-A. Le Roi, *Curiosités historiques*, p. 104.

[6] Voyez Mercier, *Tableau de Paris*, t. IX, p. 21.

la garde-robe. Il y allait bien à pied, comme dit le proverbe, mais y allait-il seul? En d'autres termes, l'office de *porte-coton* a-t-il existé, et quelles étaient les fonctions des personnes qui auraient rempli cette charge? Le sujet est si scabreux qu'il n'a inspiré jusqu'ici que des plaisanteries faciles. En cherchant bien, on peut cependant réunir des documents assez nombreux et assez précis pour le traiter sérieusement.

Le soin de veiller sur la chaise percée, de l'entretenir en bon état, de la munir des objets indispensables, de l'apporter quand le roi la demandait, était le privilège de deux gentilshommes qui avaient le titre de *porte-chaise d'affaires*. Ils exerçaient en habit de velours et l'épée au côté, profitaient des immunités accordées aux officiers de la couronne, servaient par semestre, recevaient 600 livres de gages, et leur charge était estimée 20,000 livres [1].

Il y avait des porte-chaises d'affaires dans la maison de la reine, dans celle du Dauphin, etc., et le comte de Brienne avait appris qu'en Angleterre, « la dame de la chaise percée, » attachée à la personne de la reine, jouissait de prérogatives très étendues [2].

Les prérogatives dont jouissaient les titulaires de ces charges ne m'inquiètent guère, mais je voudrais savoir

---

[1] En 1712, les titulaires étaient Philippe Senelier et François Cornu de Sainte-Marthe. — Voyez Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. Ier, p. 185.

[2] *Mémoires*, édit. Michaud, p. 38.

jusqu'où ils étaient tenus de pousser le dévouement vis-à-vis de leur maître. Aux sources du Nil[1], des femmes accompagnent le souverain dans la hutte qui lui sert de garde-robe, et, ne lui abandonnant de l'opération que ce qu'il est absolument impossible de faire pour autrui, lui en épargnent tous les soins consécutifs. Il en est de même aux îles Tahiti[2]. En a-t-il été de même en France?

Voici ce que raconte dans son *Journal* Jean Héroard, médecin de Henri IV et de Louis XIII : « Septembre 1606; le 22, vendredi. A quatre heures et demie, il[3] va à sa nourrice qui étoit au jardin et fait caca. Elle, par faute de linge, l'essuie avec des feuilles. Le voilà à crier, à pleurer : « Ah! la vilaine! » Mme de Montglat[4] arrive, qui demande que c'est? « C'est Doundoun qui m'a torché le c.. avec des feuilles, » et se retournant vers elle : « Ha! la vilaine! » et il la frappe d'un petit bout de houssine. Achevé de nettoyer avec un linge par Mlle de Ventelet. »

Je n'ai reproduit cette petite scène qu'à cause du mot auquel elle donna lieu le lendemain : « Le 23, samedi, M. de la Court lui dit : « Monsieur, avez-vous pas entendu que papa vous a dit que vous apprinssiez à vous laver les mains tout seul et à vous torcher le

---

[1] Voyez Speke, *Les sources du Nil*, p. 342.

[2] Voyez *Le mariage de Loti*, p. 84.

[3] Louis XIII, alors âgé de cinq ans.

[4] Sa gouvernante.

c.. ? — Oui. — *Que ne lui disiez-vous qu'il ne se torchoit pas lui-même?* — Je n'eusse osé, il m'eût donné le fouet[1]. »

Ainsi, on rendait au roi ce service; mais, en homme pratique, il voulait que son fils pût se tirer d'affaire tout seul.

Le petit Louis XIII profita-t-il de la leçon? J'en doute. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Marais, son fou, lui dit un jour : « Il y a deux choses dans vostre métier dont je ne me pourrois accommoder. — Hé! quoy? — De manger seul et de ch... en compagnie[2]. » Un des caractères distinctifs des Français était « de ne pas pisser seuls[3]. » Cette remarque peut même être généralisée[4]. On en trouve la preuve dans Grégoire de Tours[5] et dans Rabelais. Ce dernier nous avertit, en effet, que le sage Ponocrates accompagnait Gargantua quand celui-ci « alloit es lieux secrets faire excrétion des digestions naturelles, » et qu'il profitait de l'occasion pour lui exposer un docte commentaire de leurs lectures antérieures[6].

Que conclure de tout ceci? Je ne sais trop. Des témoignages irrécusables nous montrent avec quel empres-

---

[1] Tome Ier, p. 216.

[2] Tallemant des Réaux, t. II, p. 242.

[3] Voyez Noël du Fail, *Œuvres*, édit. elzév., t. II, p. 28.

[4] On rencontre encore en province des sièges percés de deux ou plusieurs trous.

[5] *Historia Francorum*, lib. II, cap. XXIII.

[6] *Gargantua*, liv. Ier, chap. XXIII.

sement les dignitaires de la maison royale sollicitaient les tâches les plus serviles, lorsqu'elles étaient de nature à les rapprocher d'un maître qui, bien qu'astreint aux misères humaines, leur paraissait d'essence presque divine. Mme Campan, dans ses *Mémoires*, n'oublie pas de mentionner parmi les privilèges de la dame d'honneur celui de « retirer le bassin du lit quand la reine prenoit médecine[1]. » Néanmoins, la charge de porte-chaise d'affaires avait, comme bien d'autres, cessé sous Louis XVI de trouver des acquéreurs au sein de la noblesse, et elle était remplie par deux roturiers, l'un tailleur, l'autre marchand de faïence[2]. Tous deux avaient encore payé très cher l'honneur de présenter, au moment voulu, une serviette, qui d'ailleurs devenait leur propriété. L'office de porte-chaise d'affaires se bornait alors à cela : Mercier, fort mauvaise langue comme on sait, en convient[3].

IV. La chaise percée au XVIIIe siècle. — Voltaire et Piron. — Mme de Pompadour et Mme Dubarry. — Louis XV enseveli par des vidangeurs. — Les chaises à lavement. — Les linges de toile et de coton remplacent les étoupes. — Ils figurent dans les trousseaux des mariées. — Marie-Antoinette et la princesse de Savoie.

Voltaire écrivait le 18 décembre 1738 à l'abbé Mous-

[1] Tome Ier, chap. IV, p. 99.

[2] D'Hézecques, *Souvenirs d'un page*, p. 212.

[3] Séb. Mercier, *Tableau de Paris*, t. IX, p. 66.

senot, son homme d'affaires : « Mon c.., jaloux de la beauté de mes meubles, demande aussi une jolie chaise percée, avec de grands seaux de rechange. Vous me direz que mon c.. est bien insolent de s'adresser à vous, mais songez que ce c.. appartient à votre ami[1]. » Voltaire s'excusait ainsi parce qu'il était ce jour-là en belle humeur, car il semble bien que, de son temps, le meuble en question n'éveillait aucune idée déplaisante. C'était un cadeau que l'on n'hésitait pas à faire, même à une grande dame, pour ses étrennes ou pour le jour de sa fête. Piron en envoya une à Mme de Tencin, sœur d'un cardinal, et comme il poussait la galanterie jusqu'au raffinement, il plaça dans le bassin une pièce de vers qui se terminait ainsi :

A l'aise et d'un œil équitable,
Là, vous jugerez sans appel
Les vers de messieurs tel et tel.
Gardez les bons par privilège;
Et pour ceux dont vous direz fi!
Laissez-les en quittant ce siège
Où vous aurez trouvé ceux-ci[2].

Louis XV se contentait d'une chaise percée fort simple, en bois de noyer; mais ses favorites étaient plus difficiles. S'il faut en croire le marquis d'Argenson,

---

[1] *Œuvres*, édition Garnier, t. XXXV, p. 73. — Cette lettre ne figure ni dans l'édition de Kehl, ni dans l'édition donnée par Beuchot.

[2] *Œuvres*, t. VI, p. 61.

Migeon, ébéniste du faubourg Saint-Antoine, reçut « mille francs de pension, pour avoir fait une belle chaise percée à la marquise de Pompadour[1]. » L'or, le maroquin et le velours rehaussaient tous les objets de ce genre à l'usage de Mme Dubarry. Ils sont ainsi décrits dans l'inventaire dressé en 1793 : « Une chaise de garde-robe en marqueterie, la lunette recouverte de maroquin et les poignées et sabots dorés d'or moulu. — Un meuble de toilette secrète à dossier, en marqueterie, fond blanc, à mosaïques bleues et filets noirs, avec rosettes rouges, garni de velours bleu brodé d'or et sabots dorés d'or moulu[2]. » — A sa campagne de Louveciennes, le mobilier n'était guère moins somptueux. On y voyait en 1774 : « une chaise percée en marqueterie, garnie de cuivres dorés ; un bidet de marqueterie avec la boîte à éponge d'argent et cuvette aussi d'argent[3]. » Bien d'autres grandes dames durent, comme la Dubarry, échanger plus tard un luxe semblable contre les grossiers ustensiles et les répugnantes promiscuités de la Conciergerie. Louis XV, plus heureux, était mort dans son lit, mais son cadavre répandait, dit Soulavie, une odeur si épouvantable, qu' « on ne trouva que les vidangeurs de Versailles assez hardis pour l'ensevelir[4]. »

---

[1] *Mémoires*, édit. Rathery, 12 mai 1749, t. V, p. 466.

[2] J.-A. Le Roi, *Curiosités historiques sur Mme Dubarry*, p. 262.

[3] Ch. Vatel, *Histoire de Mme Dubarry*, t. II, p. 488.

[4] *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. Ier, p. 161.

En 1759, un sieur Macret, ébéniste, demeurant en face de l'église Saint-Roch, inventa « de petites chaises propres pour la garde-robe. Ces chaises, disait-il, portent une seringue ajustée de manière qu'en s'asseyant sur la chaise on peut prendre un lavement sans le secours de personne[1]. »

Madame Victoire, fille de Louis XV, dédaignait ces raffinements. Dans l'inventaire de ses meubles rédigé en 1789, figurent « une modeste chaise de commodité à l'anglaise, deux tables de nuit, un bidet, cinq pots de chambre en porcelaine et cinq autres en faïence[2]. »

Depuis longtemps, à la Cour et dans les opulentes familles, les linges de toile ou de coton avaient remplacé les étoupes et le papier. Je vois mentionné, dans l'inventaire de Louis XIV :

6 douzaines de linges de commodité ;
21 — de linges d'affaires ;
36 linges de commodité ;
36 — d'affaires[3].

Les lingères n'avaient garde d'oublier ces accessoires de la chaise percée quand elles composaient un riche trousseau. Celui que décrit *L'art de la lingerie* en 1780

---

[1] *La feuille nécessaire, contenant divers détails sur les sciences, les lettres et les arts*, 1759, in-8°.

[2] *Bulletin de la société de l'histoire de Paris*, t. XVII (1890), p. 26.

[3] Comme ci-dessus.

est terminé par cet article : « 72 linges pour la garde-robe[1]. »

Parmi les meubles expédiés à Strasbourg, lors de l'arrivée en France de Marie-Antoinette, figurent « une table de nuit, un seau pour laver les pieds, un bidet tout garni et une chaise d'affaires[2]. » L'année suivante, on envoya au-devant de la princesse de Savoie, qui venait épouser le comte de Provence, « un bidet brisé de bois rouge, avec cuvette de cuivre argenté dans un étui de cuir; une chaise percée de même bois, avec bourrelet de velours cramoisi, garnie de son seau de cuivre argenté dans un étui de cuir. » La dame d'honneur fut gratifiée en outre d'« un seau pour laver les pieds, dans un étui de cuir, avec deux pots de chambre et deux bougeoirs[3]. » Marie-Antoinette, tant qu'elle resta Dauphine, avait une seule porte-chaise d'affaires, qui prêtait serment entre les mains du chevalier d'honneur, et touchait par an 1,550 liv. 16 sous[4].

---

[1] *État d'un trousseau.* Dans *Description des arts et métiers*, par J.-E. Bertrand. — *L'art de la lingerie*, par M. de Garsault, 1780, in-4°.

[2] *Description et relation de tout ce qui a été fait à l'occasion du mariage, etc.* Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2937, f° 19.

[3] *Description et relation de tout ce qui s'est passé à l'occasion du mariage, etc.* Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2938, f°s 14 et 15.

[4] *Noms des officiers de madame la Dauphine pour l'année 1767.* Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2807 O. — Voyez aussi 2937, f° 327.

V. Premiers urinoirs dans les rues[1]. — Garde-robe ambulante. — Aspect repoussant des latrines établies dans les maisons. — Les terrasses des Tuileries. — On y installe des latrines. — Mécontentement du public. — Les cabinets inodores du Palais-Royal.

Vers 1763, un industriel soumit à M. de Laverdy un projet qu'il pouvait avoir emprunté à Swift[2]. Il voulait « établir des brouettes à demeure à différens coins des rues, où il y auroit des lunettes qui se trouveroient prêtes à recevoir ceux que des besoins urgens presseroient tout à coup[3]. » Cette idée ne reçut sans doute pas l'accueil bienveillant auquel elle avait droit, car elle ne fut réalisée que huit ans après, par M. de Sartines. Vers 1771, écrit Thévenot de Morande, il fit « disposer des barils d'aisances à tous les coins de rue; ce qui, ajoute-t-il, préviendra les amendes et les punitions corporelles dont on est menacé à tous les culs-de-sac et chez tous les gens en crédit, qui ont l'inhumanité de défendre au public, de par le Roi, de satisfaire aux besoins naturels[4]. » Nous verrons tout à l'heure que le pamphlétaire exagérait beaucoup la cruauté des gens

---

[1] Sur ce sujet, voyez ci-dessus, t. Ier, p. 43.

[2] Dans son ouvrage intitulé : *Le grand mistère, ou l'art de méditer sur la garde-robe* (1729, in-12, p. 34), figure un *Projet pour bâtir et entretenir des latrines publiques dans la cité et fauxbourgs de Londres.*

[3] *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, t. IV, p. 306.

[4] *Le gazetier cuirassé*, édit. de 1771, p. 36.

en crédit. Les barils de M. de Sartines obtinrent néanmoins un succès mérité; mais on trouva, non sans raison, qu'il n'avait pas songé à tout, et que sa pensée demandait à être complétée. Elle le fut vers 1780. « Un particulier imagina une garde-robe ployante; il se promenait dans les rues en robe de chambre, tenant sous son bras sa garde-robe; de temps en temps il criait : « Chacun sait ce qu'il a à faire; » et il faisoit payer quatre sous par séance[1]. »

La Bibliothèque nationale possède, dans sa Réserve, un recueil de gravures relatives aux métiers. L'une d'elles représente un personnage revêtu d'un long et large manteau, et on lit au-dessous :

> Avec un long manteau, j'alloy par ceste ville
> Et portoy deux grans seaux où l'on ch.... debout.
> Mais voyant aujourd'huy que l'on ch.... partout,
> Je ne m'en mesle plus : l'office est inutile[2].

Cet essai ambulant de nos chalets de nécessité n'eut donc pas de succès.

A cette époque, beaucoup de maisons étaient pourvues de latrines, mais mal installées et mal tenues. « Les commodités sont des temples d'abomination, » écrivait Arthur Young[3] en 1790, et Sébastien Mercier

---

[1] Prudhomme, *Miroir de l'ancien et du nouveau Paris*, t. II, p. 66.

[2] Voyez Savigny de Moncors, *Petits métiers et cris de Paris*, p. 26.

[3] *Voyage en France*, trad. Lesage, t. Ier, p. 369.

nous en a conservé une description tellement répugnante que je n'ose la reproduire. Je dirai seulement que Mercier engage ses « chers lecteurs » à ne jamais approcher « de ces sièges dangereux, » et leur conseille le grand air et « les rayons du soleil[1]. »

On ne lui obéissait que trop. Les voies étroites, les passages, les quais, les jardins publics offraient un spectacle repoussant. Dès que le jour tombait, une pluie d'abominables ordures commençait à inonder les passants, « surtout dans les quartiers des halles, dans les faubourgs et dans toutes les petites rues; les plaintes portées journellement chez les commissaires à ce sujet constatent l'étendue du mal[2]. » Les terrasses des Tuileries étaient inabordables et répandaient au loin une odeur révoltante. A l'abri de haies d'ifs, délicate prévenance d'un architecte ami du public[3], une multitude de gens se succédaient sans relâche, trouvant avec peine une place pour poser les pieds. Le comte d'Angiviller, directeur général des bâtiments du roi, fit abattre les ifs et établir en cet endroit des latrines dont l'entrée coûtait deux sous[4]. Cette mesure fut sévèrement jugée[5]. Les habitués des Tuileries trou-

---

[1] *Tableau de Paris*, t. XI, p. 54. — Voyez aussi t. VI, p. 102.

[2] *Encyclopédie méthodique* (1791), Jurisprudence, t. X, p. 719.

[3] Voyez les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, 8 octobre 1777, t. X, p. 242.

[4] Prudhomme, t. II, p. 68.

[5] *Mémoires secrets*, t. X, p. 243.

vèrent le prix exagéré et se transportèrent au Palais-Royal. Le duc d'Orléans se hâta d'y construire douze cabinets d'aisances qui eurent plus de vogue que ceux des Tuileries, et dont la réputation dure encore. En 1798, ils rapportaient 12,000 livres par an[1].

« L'entrepreneur, écrit Prudhomme, y fait habituellement une recette si considérable que, depuis peu d'années, il a acquis de grandes propriétés. Cependant, il n'en coûte que dix centimes par séance, et le papier est donné gratis. Les cabinets et les cuvettes sont très propres et sans odeur. La toilette des garçons servans est aussi soignée que celle des garçons restaurateurs ou des limonadiers. Leurs profits leur rapportent quelquefois quarante-huit francs par jour. Il faut que le concours des nécessiteux et des amateurs soit bien considérable, puisque cet entrepreneur achète par milliers le papier qui s'y consomme. Trois hommes sont occupés journellement à couper ce papier dans des proportions convenables, ce qu'ils font avec beaucoup de dextérité[2]. »

Tout ceci me paraît singulièrement exagéré.

---

[1] S. Mercier, *Nouveau Paris*, chap. CLXXXV.

[2] *Miroir de Paris*, t. V, p. 264.

# III

## LES VASES DE NUIT[1].

Orinal, official, urinal et bourrelet. — Étui pour urinal. — Pots de chambre armoriés, pots de chambre d'or, de vermeil, d'argent. — La grand'salle du Palais au XVIIe siècle. — Les murs des appartements, les cheminées, les escaliers tiennent lieu de latrines. — On vole le vase de nuit de Louis XIV. — Les bourdalous. — Mme Roland et les pots de chambre.

Le fastueux duc de Berry[2], qui sans doute n'aimait pas à se baisser, s'était fait confectionner « un petit orinal de voirre[3] pendant à quatre chaiennes[4] d'or. » Rabelais nomme cet utile ustensile un *official*[5]; une pièce de l'*Ancien théâtre françois* mentionne un *pot pissoir*[6]. Lazare de Baïf nous enseigne que les grands

---

[1] Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 41 et suiv.

[2] Fils du roi Jean.

[3] Verre.

[4] Chaînes.

[5] « Un pot à pisser, c'est un official. » *Gargantua*, liv. Ier, chap. IX. — Gargantua « pissoit à plein official. » *Ibid.*, liv. Ier, chap. XXI.

[6] Tome II, p. 111.

seigneurs le voulaient en argent[1], et dans deux anecdotes racontées par Brantôme figurent un *pot à pisser d'airain* et un *beau urinal de cristal*[2]. Charlotte d'Albret possédait un bel *urinal* d'argent, doré à l'intérieur, qui pesait 8 marcs 4 onces 2 gros; afin de n'être jamais obligée de s'en séparer, elle lui avait fait faire « ung estuy escartelé de drap d'or et velours cramoisy. » Dans l'inventaire des meubles fournis à Élisabeth de France, lors de son mariage avec le duc d'Albe (1559), figurent « ung pot à pisser, un bassin pour sa chaize percée et ung bassin pour son bourlet[3]. » On appelait bourrelet une garniture rembourrée dont on recouvrait les bords du vase quand il remplaçait la chaise percée.

Dans le compte des dépenses faites pour Henri IV, au temps où il n'était encore que roi de Navarre, on voit figurer, en 1581, « un pot de chambre d'argent » qui coûta quatre livres[4], et l'on sait que la petite Cour de Pau n'était pas riche. Celle de France prouvait, même en ceci, son opulence. Elle possédait en 1663 deux pots de chambre d'argent marqués aux armes royales, plus deux pots de chambre et un bassin de

---

[1] « Scaphium, vas in quo excrementa colligebant et corporis fæcem. Scaphiis autem argenteis antiqui utebantur, ut et hodie viri Galliarum primarii. » *De vasculis*, édit. de 1536, p. 45.

[2] Édit. Lalanne, t. IX, p. 181 et 182.

[3] Duc de Guise, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 446.

[4] *Inventaire des archives des Basses-Pyrénées*, t. Ier, p. 7.

chaise percée en vermeil. Un bassin semblable destiné au Dauphin portait ses armoiries[1]. Je vois ailleurs qu'Anne d'Autriche se contentait de deux pots de chambre et de trois bassins, tous cinq en argent[2].

Au cours de sa pérégrination à travers Paris, Berthod nous introduit dans la grand'salle du Palais, où se dressaient le long des murailles les statues des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à François Ier[3] :

> Hé bien! nous voicy dans la salle;
> Dirois-tu pas que c'est la halle?
> Écoute un peu ce beau sabat.
> Regarde un laquais qui se bat
> Contre un vendeur de pain d'épice.
> Tiens, tiens, vois-tu pas un qui pisse
> Contre un pilier? Ha! par ma foy,
> Tout droit sous l'image du Roy[4].

Il y avait là un manque de respect vis-à-vis du souverain, et c'est à ce titre que Berthod relève le fait, car en lui-même il n'avait rien d'insolite[5]. A l'intérieur des appartements, les murs étaient, comme ceux de la rue, exposés aux plus indignes souillures. C'est inouï,

---

[1] J. Guiffrey, *Inventaire du mobilier de la couronne en 1663*, t. Ier.

[2] *Bulletin de la société de l'histoire de Paris*, t. XVIII et XIX.

[3] Elles furent détruites par l'incendie de 1618.

[4] *Description de la ville de Paris en vers burlesques*, édit. Delahaye, p. 103.

[5] Voyez ci-dessus, t. Ier, p. 44.

mais c'est ainsi. Un grand seigneur se levait de son fauteuil, et allait tranquillement se satisfaire contre une tapisserie, dans l'angle de la pièce, dans l'escalier, dans l'antichambre ou dans la cheminée. Furetière racontait que le comte de Brancas, chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche, « quitta un jour la main de la reine pour aller pisser contre la tapisserie[1]. » Voulez-vous un autre exemple de ce laisser-aller? La scène se passe dans le cabinet du ministre des finances : « Le comte du Lude heurta un jour assez fort au cabinet de M. de Schomberg, surintendant des finances : il étoit son neveu. Un nouveau suivant, qui ne le connoissoit, dit : « Qui heurte comme cela? — Ouvre! — Monsieur, on ne heurte point ainsy céans. » Il entre, et va tout droit pisser dans la cheminée : « Ne pisse-t-on point ainsy céans? » M. de Schomberg ne fit qu'en rire[2]. » Louis XIII rit aussi le jour où M^lle^ de Lafayette, s'oubliant devant lui, donna naissance à « une grande mare » sur le parquet[3]; et si la reine y trouva à redire, c'est qu'elle était alors jalouse de sa fille d'honneur.

De son côté, M^me^ de Choisy était très sérieuse quand elle disait au duc de Candale qui lui faisait une visite un peu longue : « Mais allez, au moins, faire un tour

---

[1] *Furetiriana*, édit. de 1696, p. 263. — Voyez au même endroit une anecdote du même genre, qu'il me répugne de reproduire.

[2] Tallemant des Réaux, t. VII, p. 453.

[3] P. de la Porte, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 19.

dans l'antichambre; croyez-vous qu'on n'ait point envie de pisser[1]. »

Il faut cependant noter ici que les vases dont on se passait si volontiers étaient devenus moins rares. En faïence chez les bourgeois, on préférait l'étain dans les lieux publics, dans les hôtelleries; aussi fallut-il appeler un serrurier pour rendre au pauvre Ragotin l'usage de son pied[2]. A la Cour, les métaux les plus précieux remplaçaient la faïence et l'étain[3], si bien qu'on alla jusqu'à voler à Louis XIV « le pot de chambre d'argent qui étoit au dessous de son lit[4]. » Vilaine action, dont il faut conclure d'abord que la police du palais laissait fort à désirer, puis, qu'il n'existait pas de tables de nuit au palais de Versailles.

C'est de ce temps que date le mot *bourdalou* appliqué à un vase de forme spéciale. Le célèbre prédicateur de ce nom prêchait des sermons si longs que les femmes qui allaient l'entendre dissimulaient sous leur vêtement ou dans leur manchon des vases oblongs en cuir dont elles se servaient fort adroitement. Que devenait ensuite le contenu? Elles ne devaient pas en être embarrassées longtemps à leur sortie de l'église; on peut au

---

[1] Tallemant des Réaux, t. V, p. 410. — Je ne veux pas multiplier les faits de ce genre, dont je pourrais singulièrement allonger la liste, même en me bornant à citer Tallemant.

[2] Scarron, *Roman comique*, 2e partie, chap. VII et VIII.

[3] Princesse Palatine, *Lettre* du 27 février 1716, t. Ier, p. 219.

[4] *L'art de plumer la poule sans crier*, 8e aventure, p. 89.

moins le supposer quand on se rappelle comment se conduisirent un jour[1] Mmes de Saulx et de la Trémoïlle à la Comédie. Prises d'un besoin, elles n'hésitèrent pas à le satisfaire dans leur loge; « puis, pour ôter la méchante odeur, elles jetèrent tout sur le parterre. » On leur dit « tant d'injures qu'elles furent contraintes de partir[2]. »

Pour revenir aux petits vases de cuir, on prétend que la famille de Noailles conserve encore le bourdalou qu'emportait Mme de Maintenon lorsqu'elle allait ouïr l'éloquent jésuite.

Un mot de Mme Roland représentera ici la fin du XVIIIe siècle : « On m'a souvent rappelé, écrit-elle, ma répugnance à me servir de ce qu'on appelle proprement un pot de chambre, parce que je ne connaissais qu'un coin de jardin pour certain usage, et l'air de moquerie avec lequel je demandais si les saladiers et les soupières que je montrais du doigt étaient faits aussi pour cela[3]. »

---

[1] Vers 1675.

[2] *Correspondance* de Bussy-Rabutin, édit. Lalanne, t. III, p. 456,

[3] *Mémoires*, édit. de 1823, t. Ier, p. 9.

# IV

## SUR LA BOUE DE PARIS[1].

Étymologie du mot Lutèce. — Aspect des rues au XII^e siècle. — Premier pavage. — La *croisée* de Paris. — Ordonnance de 1522 relative au nettoyement des rues. — Montaigne. — Les rues infectées. — Les *trous punais* et les égouts. — Les maîtres fifi. — Le XVII^e siècle.

Nos anciens chroniqueurs font dériver le mot *Lutetia* du substantif latin *lutum* qui signifie *boue* : « Lutea enim a luti fœtore prius dicta fuerat civitas, » écrit Rigord[2]; et on lit dans les *Chroniques de Saint-Denis* : « Ele fu apelée à ce tens par son premier nom Leuthèce, qui vaut autant à dire come vile bououse ou plaine de boue[3]. » Cette étymologie est sans doute inexacte, mais nous verrons qu'elle resta vraisemblable longtemps encore après que la petite Lutèce eut pris le nom de Paris.

Jusqu'au XII^e siècle, on ne se préoccupa guère

---

[1] Voyez ci-dessus, t. I^er, p. 82.

[2] *Gesta Philippi-Augusti*, dans le *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 16.

[3] *Recueil des historiens*, etc., t. XVII, p. 359.

de l'assainissement de la capitale. Quelques règlements relatifs à l'hygiène publique et à la voirie émanaient bien parfois des prévôts royaux, mais nul ne s'en inquiétait, et l'imagination peut à peine se représenter aujourd'hui l'aspect qu'offraient alors les rues de Paris. Point de pavé, un sol inégal, détrempé, boueux, sans cesse couvert de gravois, de fumier et de tripailles; aucune pente régulière, aucun moyen d'écoulement pour les eaux ménagères, qui croupissaient, mêlées aux plus repoussantes immondices. Impraticable en hiver pour les chariots, ce sol, imprégné de dépôts fétides, exhalait en été d'épaisses et nauséabondes vapeurs, qui montaient entre les habitations, souvent construites en bois, et si rapprochées que, d'un côté de la rue à l'autre, les voisins accoudés à leur fenêtre pouvaient causer familièrement. Les oies, les lapins, les pigeons, les canards, les porcs pataugeaient autour des tas d'ordures et des mares infectes, et disputaient le passage aux habitants. En 1131, l'héritier présomptif de la couronne de France, Philippe, fils aîné de Louis le Gros, suivant à cheval la rue du Martroi[1], alors rue Saint-Jean, fut renversé par un des pourceaux qui encombraient la chaussée, et mourut des suites de cette chute[2].

Rigord, chroniqueur et ami de Philippe-Auguste,

---

[1] Elle a été supprimée en 1837. Elle se terminait par une arcade que remplaça la grande porte qui, sous l'Empire, conduisait aux appartements particuliers du préfet de la Seine.

[2] « Hunc [Philippum] in Parisiis equitantem, in medio vico

nous apprend qu'en 1185, ce prince s'étant mis à la fenêtre de son palais[1] au moment où passaient des chariots, fut suffoqué par l'odeur qui s'exhalait de la boue dans laquelle les roues enfonçaient. Il convoqua aussitôt le prévôt et les notables bourgeois, et leur ordonna de faire paver avec de durs carreaux de pierre toutes les rues de la ville[2]. Voici en quels termes cet événement est raconté par les *Chroniques de Saint-Denis*, qui ne font ici que traduire presque littéralement la chronique de Rigord : « Après ce que li Rois fut retornez à Paris, il sejorna ne sai quanz jors. Une heure aloit par son palais, pensant à ses besoignes, come cil qui moult estoit curieus de son roiaume maintenir et amender. Il s'apuia à une des fenestres de la sale, à laquele il s'apuoit aucunes foiz pour Saine regarder et pour avoir recreation de l'air. Si avint en ce point que charetes que on charioit parmi les rues esmurent et trouillièrent si la boue et l'ordure dont ele estoient plaines, que une puors en issi si granz que à peines la peust nus soufrir, si monta jusques à la fenestre où li Rois seoit. Quant il senti cele puor si corrompue, il s'entorna de cele fenestre en grant abomination de cuer. Pour cele raison, conçut-il en son

---

Sancti Johannis porcus anticipavit, per quem equus ejus cespitans cecidit; ipse vero sub equo collisus expiravit. » Joh. Iperius, dans le *Recueil des historiens*, etc., t. XIII, p. 469.

[1] Le palais de justice actuel.

[2] *Recueil des historiens*, etc., t. XVII, p. 16.

courage à faire une grant ovre et somptueuse, mais moult necessaire, tele que tuit si devancier n'osèrent ainques enprendre ne comencier, pour les granz couz que à cele ovre aferoient[1]. Lors fist mander le presvost et les borjois de Paris, et leur commanda que toutes les rues et les voies de la cité fussent pavées bien et soinieusement de grez gros et fort[2]. »

Ce pavage ne s'étendit qu'à ce que l'on nommait la *croisée de Paris*, c'est-à-dire à quatre voies un peu moins étroites que les autres qui, ayant à peu près le Grand-Châtelet pour centre, dessinaient une croix de forme irrégulière.

Trois cents ans plus tard, on en était toujours au même point. A la fin de 1522, quatre médecins officiellement consultés « rapportèrent par serment qu'il n'existoit dans la ville aucune rue où ne se fut produit un cas de peste[3]. » En sorte que, le 8 novembre, le parlement ordonna « à toutes personnes demourans ez chambres, bouges et autres lieux ezquels il n'y a chambres privées, cloacques ou conduicts pour vuider leurs immondices, de ne plus jeter icelles immondices par les fenestres, ne autrement emmy les rues[4]. »

Les maisons, en général assez élevées, bordaient des rues mal alignées, étroites, tortueuses, sans air et sans

---

[1] A cause des grandes dépenses que cette œuvre exigeait.

[2] *Recueil des historiens*, t. XVII, p. 358.

[3] Félibien, *Histoire de Paris*, Preuves, t. II, p. 641.

[4] *Ibid.*, p. 642.

soleil, encombrées de gravois, d'ordures et d'eaux stagnantes, qui faisaient des voies les plus fréquentées des cloaques ou des fondrières. Montaigne écrivait alors : « Le principal soing que j'aye à me loger, c'est de fuir l'air puant et pesant. Ces belles villes, Venise et Paris, altèrent la faveur que je leur porte par l'aigre senteur, l'une de son marais, l'autre de sa boue[1]. » Le grand travail commencé par Hugues Aubriot, et qui devait doter Paris d'égouts couverts, était resté stationnaire. On nommait *trous* de vastes réservoirs d'immondices qui répandaient au loin une odeur infecte. Il y avait un *trou Bernard* près de Saint-Germain-l'Auxerrois, un *trou Gaillard* près des Célestins, et de nombreux *trous punais* dans tous les quartiers[2]. « Nous sommes, dit la *Satire Ménippée*, serrez, pressez, envahis, bouclez de toutes parts, et ne prenons air que l'air puant d'entre nos murailles, de nos bouës et de nos égouts[3]. »

Le soin de curer ces égouts incombait aux pauvres hères que l'ordonnance de 1350 appelle « vuidangeurs ou maistres fifi. » Dès 1389, un arrêt leur avait donné le titre d' « ouvriers des basses œuvres[4], » mais leur premier nom se conserva pendant bien longtemps encore dans la classe populaire.

---

[1] *Essais*, liv. Ier, chap. LV. — Voyez aussi liv. III, chap. IX.

[2] Sauval, *Antiquitez de Paris*, t. Ier, p. 253.

[3] *Harangue de M. d'Aubray*, t. Ier, p. 159.

[4] *Registres criminels du Châtelet*, t. Ier, p. 9.

Au XVII^e siècle, la boue de Paris n'avait rien perdu de son antique célébrité : « Vérole de Rouen et boue de Paris ne s'en vont qu'avec la pièce[1], » disait un adage bien connu. « L'odeur de la boue est à faire croire qu'on y aurait mêlé du souffre, » écrit Evelyn dans le *Journal* de son voyage[2]. Claude le Petit, dans son *Paris ridicule*[3], et Boileau, dans sa sixième satire[4], venaient de lui consacrer des vers indignés, mais pleins de vérité. Dassoucy, un poète bien râpé pourtant, s'écriait en quittant la France : « J'estois las de trainer mes guestres dans Paris et de la puanteur de ses boues[5]. » « Ces boues, écrivait Sauval[6], sont noires, puantes, d'une odeur insupportable aux étrangers, qui pique et se fait sentir trois ou quatre lieues à la ronde. De plus, cette boue, quand on la laisse seicher sur de l'étoffe, y laisse de si fortes taches qu'on ne sçauroit les ôter sans emporter la pièce, et ce que je dis des étoffes se doit entendre de tout, parce qu'elle brûle tout ce qu'elle touche, ce qui a donné lieu au proverbe : « Il tient comme boue de Paris. »

---

[1] Ch. Sorel, *Hist. de Francion*, édit. de 1858, liv. X, p. 423.

[2] 24 décembre 1643.

[3] Composé vers 1664. On y lit :

> Elixir d'excrémens pourris,
> Maudites crottes de Paris,
> Bran de damnez abominables,
> Noire fécale de l'enfer,
> Noire gringenaude du diable,
> Le diable vous puisse estouffer.

[4] Composée en 1665.

[5] *Aventures*, chap. I^er.

[6] Tome I^er, p. 186.

# V

## GARE L'EAU !

Citations de Scarron et de Molière. — Paris et Madrid.

Les comédies du temps abondent en incidents semblables à celui que j'ai raconté plus haut[1]. Dans *Don Japhet d'Arménie*[2], Scarron nous montre don Japhet rêvant sous le balcon de sa belle :

UNE DUÈGNE.

..... La nuit est fort obscure.
Gare l'eau !

DON JAPHET.

Gare l'eau ! Bon Dieu, la pourriture !
Ce dernier accident ne promet rien de bon.
Ha ! chienne de duègne, ou servante ou démon,
Tu m'as tout compissé, pisseuse abominable,
Sépulchre d'os vivans, habitacle du diable,
Gouvernante d'enfer, épouvantail plâtré,
Dents et crins empruntez, et face de châtré.

---

[1] Tome Ier, p. 49.

[2] Acte IV, scène VI. Pièce écrite vers 1653.

LA DUÈGNE.

Gare l'eau!

DON JAPHET.

La diablesse a redoublé la dose.
Exécrable guenon, si c'estoit de l'eau rose,
On la pourrait souffrir par le grand froid qu'il fait,
Mais je suis tout couvert de ton déluge infect.

Le Léandre de *L'étourdi*[1] n'est pas plus heureux quand il s'avance avec sa suite pour enlever Célie :

LÉANDRE.

Sans bruit : Ne faisons rien que de la bonne sorte.

TRUFALDIN, *à sa fenêtre.*

Quoi! masques toute nuit assiégeront ma porte!
Messieurs, ne gagnez point de rhumes à plaisir;
Tout cerveau qui le fait est, certes, de loisir.
Il est un peu trop tard pour enlever Célie;
Dispensez-l'en ce soir, elle vous en supplie :
La belle est dans le lit, et ne peut vous parler.
J'en suis fâché pour vous. Mais pour vous régaler
Du souci qui pour elle ici vous inquiète,
Elle vous fait présent de cette cassolette.

LÉANDRE.

Fi! cela sent mauvais, et je suis tout gâté.
Nous sommes découverts; tirons de ce côté.

---

[1] Acte III, scène XIII. Pièce jouée à Lyon en 1653 et à Paris en 1658.

Je lis encore dans l'*Adieu des provinciaux à la ville de Paris*, Mazarinade écrite quelques années avant *L'étourdi*, que l'odeur des rues de Paris causait « mal de cœur aux arrivans de la campagne. »

On nous les montre « serrant les narines, » faisant « assez piteuse mine, » et pressant le pas

> Pour esviter la saleté
> Que l'on jette par les fenestres,
> Soit jours ouvrables ou jours de festes,
> Principalement le matin,
> Lorsque l'on vide le bassin,
> Le plus souvent sans crier gare.

Ce sera peut-être une consolation pour notre amour-propre de savoir qu'il en était de même dans d'autres capitales. La *Relation de Madrid, ou remarques sur les mœurs de ses habitans*[1] nous l'apprend en ces termes : « J'offenserois vos chastes oreilles de m'expliquer davantage sur cette matière, et je m'aperçois de la faute que j'ay faite en ce qu'avant de vous mettre dans un discours de si mauvaise odeur je n'ay pas crié *agua va!* (gare l'eau !), comme ils font icy en jetant par les fenestres leurs vilainies. »

---

[1] Cologne, 1665, in-18.

# VI

## SUR LES FLATUOSITÉS[1].

Extraits de la *Civilité* de Jean Sulpice et de celle d'Érasme. — Ils autorisent une liberté que l'ancienne Rome condamnait. — Distinction entre les vents d'en haut et ceux d'en bas. — Belle réponse du petit Louis XIII à son gouverneur. — L'école de Salerne. — Sa doctrine commentée au XVII^e^ siècle. — Un édit de l'empereur Claude. — A quoi le XVII^e^ siècle attribuait l'amour des femmes pour les chiens. — Roquelaure, Louis XIV et Louis XVI. — Le *Mercure galant* au Théâtre-Français.

La *Civilité* de Jean Sulpice, écrite vers 1480 et traduite par Guillaume Durand en 1545, s'exprime ainsi : « Si, par contrainte, tu es provoqué à roter, fay le avec le moindre son de la bouche que faire se pourra, et tousjours en détournant la face.

« Combien que nature te presse fort de péter ou vessir, il te faut du tout efforcer de bien serrer les fesses et ne lascher rien de mauvais goust. Et en ce, il se faut garder de suyvre l'opinion des stoïciens, qui tenoient que les pets et les rots estoient permis et loysibles en toutes compagnies et en toutes actions. »

---

[1] Voyez ci-dessus, t. I^er^, p. 75.

Comme la mémoire retient plus aisément les vers que la prose, Pierre Broë eut l'idée, en 1555, de faciliter le travail des enfants en versifiant la *Civilité* de Jean Sulpice. Il traduit de cette façon le passage précédent :

Si de roter te venoit appétit,
Ferme ta bouche et te tourne un petit,
Faisant couler ce vent ord et nuisible
A peu de bruit, ou nul, s'il est possible.
. . . . . .
Mais de péter garde qu'il ne t'eschappe,
Retiens ce vent et en dedans l'attrappe,
Ferme le trou, joins les fesses ensemble,
Et serre fort, encores qu'il te semble
Que la douleur te deust tant tormenter
Comme une femme approchant d'enfanter :
Car pour un pet ord, puant et infâme
Fait à la table, il n'est homme ne femme
Qui ne te dist que tu es à outrance
L'un des plus grands archevilains de France.

Mais Érasme, en 1530, n'est plus du tout de cet avis. Voyez : « Il y en a quelques-uns qui commandent que l'enfant retienne la ventosité du ventre, serrant les fesses. Mais ce n'est pas chose civile de se causer une maladie pour avoir la réputation d'estre bien appris. S'il luy est loisible de s'esloigner de la compagnie, qu'il lasche son vent estant ainsi à l'escart, sinon qu'il desguise, selon l'ancien proverbe, le son du ventre par un toussement. Autrement pourquoy n'ordonnent-ils pas, par semblable raison, qu'ils s'empeschent d'aller à la

garderobbe, veu qu'il est plus dangereux de retenir son vent que de s'abstenir des nécessitez de nature[1]. »

Donc, il était déjà de bon goût de dissimuler le bruit en toussant : « *tussi crepitum dissimulet*, » dit le texte. Mais il ne s'agit ici, bien entendu, que des bruits intempestifs émis par en bas; ceux d'en haut avaient toute licence de se produire, comme le démontre une belle réponse faite par Louis XIII, alors âgé de huit ans, à M. de Souvré, son gouverneur[2].

L'école de Salerne, dès le XII^e^ siècle, préconisait la doctrine d'Érasme; elle disait :

> Quatuor ex vento veniunt in ventre retento :
> Spasmus, hydrops, colica et vertigo[3].

Au XVII^e^ siècle, le docteur Michel le Long publia de ce texte une traduction française, accompagnée d'une glose qui obtint un grand succès, car son livre avait eu déjà quatre éditions en 1649.

---

[1] Il y a dans le texte : « Sunt qui præcipiant ut puer, compressis natibus, ventris flatum retineat. Atqui civile non est dum urbanus videri studes, morbum accersere. Si licet secedere, solus id faciat; sin minus, juxta vetustissimum proverbium, tussi crepitum dissimulet. Alioqui cur non eadem opera præcipiunt ne alvum dejiciant, quum remorari flatum periculosius sit quam alvum stringere? »

[2] « 10 mars 1609. A souper, il fait un rot. M. de Souvré l'en reprend. Il lui répond froidement : « Mousseu de Souvré, c'est un rot, ce n'est pas un pet. » Héroard, *Journal de Louis XIII*, t. I^er^, p. 386. — Voyez aussi Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I^er^, p. 37.

[3] Aphorisme 86.

Voici le début du long et étrange commentaire qu'il consacre à l'aphorisme 86 :

« Tout ainsi qu'au grand monde, lorsque les vapeurs sont enfermées ès cavernes et lieux souterrains, estans enflées par la chaleur centrique de la terre, s'efforcent de trouver issue pour s'espacier librement en lieu conforme à leur nature; de mesme les vents conceus es concavitez du corps humain par la chaleur des viscères agissant sur des matières visqueuses et gluantes, estans en un lieu trop estroit pour eux, taschent, par toutes sortes d'efforts, à se faire voye pour sortir. Et comme les vents de la terre grondent en leurs cachots, font crouler cette masse, renversent les arbres, sapent les bastimens, ruinent les villes et désolent des provinces entières; de mesme ceux du corps humain, la sortie leur estant déniée par l'obstacle des excrémens et obstruction des conduits, ou bien retenus quelque temps à dessein pour quelques respects et considérations, font du bruit en leur creux et retraites, donnent des branles merveilleux à toutes les parties et les affligent par cruelles maladies, qui souvent conduisent les personnes au tombeau..... »

On voit que l'école de Salerne était restée fidèle aux principes adoptés par l'ancienne Rome. Suétone raconte, en effet, que l'empereur Claude ayant appris qu'un de ses convives avait failli mourir pour s'être retenu devant lui, eut l'idée de rendre un édit qui autorisât à table les plus bruyantes flatuosités : « quo ve-

niam daret flatum crepitumque ventris in convivio emittendi [1]. »

Une curieuse Mazarinade de 1650 résume les deux vers de l'école de Salerne par ceux-ci :

> Ne retiens ny vent, ny matière,
> Ny par devant, ny par derrière [2].

La *Civilité* d'Antoine de Courtin (1675) reste muette sur ce sujet et les *Civilités* suivantes l'imitent. Il est certain qu'une très heureuse réaction s'était alors produite; on en trouverait la preuve dans la coutume qui, sous la table des festins, plaçait de bons chiens destinés, victimes innocentes, à porter le poids des péchés d'autrui, à assumer la responsabilité des brises intestinales émanant des convives. « La femme, pour sa propreté, dit *Le Diogène françois*, doit porter un petit estuy, de petits cizeaux, de petits cousteaux, un petit drajouer, un petit manchon et un petit chien pour servir de couverture aux exhalaisons du ventricule, suyvant ce proverbe : Chassez les chiens, ces femmes vessent [3]. » Ce proverbe est cité aussi par Béroalde de Verville [4]. Au mot *vessir* [5], le Dictionnaire de Furetière

---

[1] *Les douze Césars*, Claude, § XXXI. — Voyez encore L. Guyon, *Diverses leçons*, édit. de 1625, t. III, p. 516.

[2] *La sauvegarde de la vie humaine*, in-4°, p. 7.

[3] Dans Éd. Fournier, *Variétés*, t. Ier, p. 21.

[4] « Chassez les chiens, ces femmes ont vessi. » *Le moyen de parvenir*, chap. LXIII, édit. de 1841, p. 138.

[5] L'Académie donne encore cette forme dans son édition de

donne cet exemple : « Les dames accusent leur chien quand elles ont vessi[1]. » Baïf reproduit un des conseils donnés par Érasme :

Tel feint la toux qui son pet cache[2].

Roquelaure négligea un jour cette précaution en présence de Marie de Médicis[3]. Louis XIV, plus réservé, brava une indisposition et resta correct[4]. Mais on peut lire dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont[5] comment Louis XVI s'oublia un jour en présence de ses courtisans, et quel parti le marquis de Bièvre tira de cet incident.

Le Théâtre-Français a repris en 1888 une pièce de Boursault, *Le mercure galant*, où, malgré son respect pour la tradition, il a dû reculer devant la crudité de certain vers et lui substituer une atténuation. Un bel esprit appelé Beaugénie apporte à la gazette cette énigme dont il est l'auteur :

Je suis un invisible corps
Qui de bas lieu tire mon être,
Et je n'ose faire connoître
Ni qui je suis ni d'où je sors.

---

1694. Mais dans sa troisième édition (1740), elle attribue à ce verbe la première conjugaison.

[1] *Dictionnaire universel des mots françois*, édit. de 1701, t. IV, au mot *vessir*.

[2] *Mimes et enseignemens*, édit. de 1612, liv. III, p. 131.

[3] Voyez Tallemant des Réaux, t. Ier, p. 37.

[4] Le Roi, *Journal de la santé de Louis XIV*, p. 329.

[5] 24 février 1778, t. XI, p. 117.

Quand on m'ôte la liberté,
Pour m'échapper j'use d'adresse
Et deviens femelle traîtresse
De mâle que j'aurois été.

Comme le directeur du *Mercure galant* ne comprend pas, le poète donne lui-même, en ces termes, le mot de l'énigme :

..... C'est un vent échappé par en bas.

A quoi Lisette répond :

Il faut avoir bon nez pour deviner cela[1].

La pièce appartient au répertoire du Théâtre-Français depuis deux siècles, et elle avait été déjà reprise il y a vingt ans.

---

[1] Acte IV, scène IX.

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT

6, avenue de Sceaux.